



## Remerciements

En premier lieu, je remercie M. BENBAYER Habib, professeur à l'université d'Oran qui fut pour moi un directeur de recherche attentif et disponible malgré ses nombreuses charges. Sa compétence, sa rigueur scientifique et sa clairvoyance m'ont beaucoup appris.

Je remercie également M. LABARONNE Daniel, professeur à l'Université de Bordeaux en tant que co-directeur de recherche pour ses multiples conseils et ses appréciables recommandations.

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail ; famille, amis et collègues.

J'exprime toute ma gratitude à mon époux pour son précieux appui intellectuel et moral, ses encouragements et sa patience tout au long de la réalisation de ce travail.

## **Dédicaces**

Je dédie cet humble travail

A mes très chers parents et beaux parents ;

A mon ami, et époux Ali ;

A mes deux bouts de chou Melissa et Walid ;

A mon frère et mes sœurs, ainsi que toute la famille IMEKHELAF et AZZOUZ.

## SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	<b>I</b>
<b>Dédicace</b> .....	<b>II</b>
<b>Introduction Générale</b> .....	<b>01</b>
<b>Chapitre 1 : L'évolution de la crise d'endettement des pays en développement</b> .....	<b>14</b>
1. Evolution du financement du développement.....	<b>16</b>
2. Evolution de la crise d'endettement.....	<b>21</b>
3. Persistance du problème de la dette.....	<b>27</b>
4. La gestion de la dette.....	<b>34</b>
<b>Chapitre 2 : Le traitement de la crise d'endettement par les institutions financières internationales</b> .....	<b>50</b>
1. Le Fonds Monétaire International et la crise d'endettement.....	<b>51</b>
2. L'ajustement structurel comme remède de la crise.....	<b>52</b>
3. Le post consensus de Washington .....	<b>57</b>
4. Evaluation de l'impact des programmes d'ajustement structurel.....	<b>59</b>
5. Le Fonds Monétaire International entre réussite et échec.....	<b>62</b>
6. Les critiques des programmes de stabilisation appuyés par le Fonds Monétaire International....	<b>63</b>
<b>Chapitre 3 : Effet de la dette extérieure sur la croissance économique</b> .....	<b>75</b>
1. Clarification des concepts.....	<b>77</b>
2. Les raisons du financement externe.....	<b>78</b>
3. Le développement théorique de l'endettement.....	<b>81</b>
4. Les développements empiriques sur l'endettement et la croissance.....	<b>83</b>
5. Les conditions financières et la soutenabilité de la dette.....	<b>86</b>
6. Les effets de la dette sur quelques agrégats macro-économiques.....	<b>92</b>
<b>Chapitre 4 : La gestion de la crise d'endettement en Algérie</b> .....	<b>99</b>
1. Le financement de l'économie algérienne.....	<b>101</b>
2. Les principales phases ayant caractérisées la dette algérienne.....	<b>104</b>
3. Le programme d'ajustement structurel en Algérie.....	<b>109</b>
4. Le payement anticipé de la dette algérienne.....	<b>120</b>
<b>Chapitre 5 : La Structure et l'évolution de l'économie algérienne après le payement anticipé</b> .....	<b>125</b>
1. Politique budgétaire.....	<b>128</b>
2. Le financement des déficits budgétaires par le Fonds de régulation des recettes.....	<b>138</b>
3. Commerce et coopération économique.....	<b>140</b>
4. La progression du secteur privé et public.....	<b>146</b>
5. Le système national de gouvernance en Algérie .....	<b>151</b>
6. Les Investissements Directes Etrangers (IDE) .....	<b>153</b>
7. La stabilité financière et l'attractivité des IDEs .....	<b>159</b>
8. La vulnérabilité de l'endettement .....	<b>165</b>
9. Protection sociale et réduction de la pauvreté.....	<b>166</b>

<b>Chapitre 6 : La bonne gouvernance et l'application du programme d'ajustement structurel.....</b>	<b>169</b>
1. La thérapeutique des programmes d'ajustement structurel ou la faillite du système de l'Etat-providence (Années 70-80) .....	170
2. La persistance de la crise (1980-1990) .....	171
3. Le développement et le cadre mondial d'accumulation.....	173
4. Le « Consensus de Washington » et la faillite de l'Etat minimum.....	174
5. Le post-Consensus.....	177
6. Le cadre analytique de la gouvernance.....	179
7. Les Principes et les facteurs de la bonne gouvernance.....	185
<b>Chapitre 7 : « Bonne Gouvernance » et performance économique.....</b>	<b>193</b>
1. Le degré de formalisation des règles comme principal facteur de discrimination des profils institutionnels.....	195
2. La formalisation des règles et la « bonne gouvernance » .....	198
3. La relation entre la « bonne gouvernance » et le développement économique.....	201
4. La relation entre la « Bonne gouvernance » et la croissance économique de moyen-long terme..	202
5. Evaluation de la qualité des institutions de gouvernance dans les pays en développement.....	207
6. Evolutions des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) .....	208
<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>214</b>
<b>Liste des références bibliographiques.....</b>	<b>218</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>226</b>
<b>Liste des Graphes.....</b>	<b>227</b>
<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>228</b>
<b>Liste des Annexes .....</b>	<b>230</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>231</b>

## **Introduction Générale**

La dette extérieure des pays en développement constitue une des questions préoccupantes de ce jour. Ces pays sont souvent confrontés à des déficits dans leurs balances des paiements, et leurs exportations sont généralement inélastiques et dépendantes d'un seul secteur. Au moindre choc ou dégradation des prix du secteur en question, le pays se trouve obligé de recourir au financement extérieur pour couvrir ses besoins financiers. La mauvaise gestion de ces crédits les entraîne généralement dans un perpétuel cercle d'endettement.

Le problème de l'endettement des pays en développement trouve son origine dans la fin des années 1960. Dans un contexte favorable, croissance rapide et des taux d'intérêt peu élevés, les pays en développement se sont endettés auprès d'origines publics pour financer leurs investissements, mais cette situation favorable à la croissance commença à se détériorer à partir des années 1970.

Les capitaux initialement destinés à financer les investissements, étaient utilisés pour couvrir les déficits de leurs balances des paiements, et le niveau sans cesse d'endettement croissant et la couverture de ces déficits a pris de l'ampleur.

La crainte d'insolvabilité apparue à la fin des années 1970 a modifié le comportement des créanciers, ces derniers s'inquiétaient de la capacité de remboursement des pays. Les crédits furent de plus en plus accordés à court terme. L'utilisation douteuse des fonds empruntés, l'insuffisance des gains en devises, les fortes fluctuations des prix des matières premières, le manque de diversification des recettes d'exportation, les prix plus élevés des importations et la fuite des capitaux affaiblirent davantage la position de ces pays.

Face à cette crainte d'insolvabilité et la montée des taux d'intérêt, les pouvoirs publics ont accepté de réduire les dépenses sociales et d'investissement pour bénéficier de nouveaux emprunts afin d'équilibrer leurs comptes et de réduire le déficit budgétaire.

Durant 1979-1981, les pays endettés commencent à réaliser l'impact de leurs emprunts avec l'augmentation de manière extrêmement forte des taux d'intérêt. Cette hausse des taux d'intérêt a influencé l'économie de ces pays dans la mesure où elle se répercute directement sur les charges à rembourser. Elle fait exploser à la fois le principal et l'intérêt de la dette. Ainsi le service de la dette a augmenté de 80 à 131 milliards de dollar entre 1980 et 1982 (+ 29% l'an). Deux facteurs sont à l'origine de cette hausse spectaculaire. D'abord le dollar, devise internationale a gagné

43% vis-à-vis des grandes devises et plus encore à l'égard des monnaies faibles du tiers- monde. Environ 70 % de la dette des pays en développement était contractée à taux variable. Il est évident ainsi que la hausse du taux d'intérêt contribue beaucoup à l'explosion de l'endettement de ces pays.

En 1982, la crise atteint son comble lorsque le Mexique l'un des emprunteurs considéré comme les plus sûrs se déclara en état de cessation de paiement en août 1982. On fit appel au Fonds Monétaire International à cette époque, tout d'abord pour le Mexique, puis pour de nombreux pays endettés qui annoncent à leur tour l'impossibilité d'assurer le service de leur dette.

Face à cette situation, les institutions financières internationales jouèrent un rôle déterminant dans la gestion de la crise d'endettement qui menaçait la stabilité du système financier international, notamment le Fonds Monétaire International qui avait pour mission d'aider à « l'ajustement » automatique de la balance des paiements et organiser des négociations de restructuration de la dette avec la communauté bancaire internationale.

L'objectif était de faire en sorte que ces pays remboursent leur dette le plus rapidement possible en échange de ces programmes de financement montés par le Fonds Monétaire International, les pays étaient contraints d'accepter des conditions draconiennes d'ajustement économique.

L'ajustement structurel s'est imposé par le Fonds Monétaire International au début des années 80 comme un mode de développement pour les pays en développement dans l'objectif de relancer durablement les perspectives de croissance, il a aussi pour effet de rétablir la confiance des investisseurs dans la viabilité de l'économie.

Il regroupe un ensemble de mesures de stabilisation prévue pour adopter la demande globale aux ressources disponibles, et pour mobiliser l'épargne et libérer des fonds pour le secteur privé, des politiques structurels pour tenter de stimuler la productivité et encourager la formation du capital, ainsi que des filets de protection sociale destinés à protéger les couches les plus vulnérables de la population et à réduire les coûts transitoires de l'ajustement.

L'ajustement structurel comprend deux grands types de mesures ; les premières représentent des mesures de choc qui consistent généralement la dévaluation de la monnaie, la hausse du taux d'intérêt à l'intérieur du pays. Les secondes sont des réformes structurelles qui consistent la privatisation, la réforme fiscale et la réduction des dépenses publiques.

Ces mesures d'ajustement sont destinées à ouvrir les économies et à démanteler les barrières qui protégeaient l'industrie locale de la concurrence extérieure. Les privatisations étaient une pièce maîtresse des programmes d'ajustement structurel. Les Etats étaient contraints de se défaire des entreprises publiques et d'ouvrir leur capital aux investisseurs étrangers. Les privatisations, qui se heurtaient à une forte résistance intérieure, ont été lentes et incomplètes (exemple du Chili qui a accordé de nouvelles concessions pour l'exploitation du cuivre aux investisseurs américains, mais le gouvernement a conservé les compagnies nationalisées).

Pour bénéficier de ces programmes, et notamment des prêts, le gouvernement récepteur doit s'engager dans un programme de modification de sa politique macro-économique, généralement destiné à rétablir les équilibres budgétaires et extérieurs du pays. Ce programme est constitué par un ensemble de conditionnalités que le pays devra respecter pour que le prêt soit totalement décaissé.

Les pays du Maghreb n'ont pas échappé au processus d'ajustement structurel pour gérer leur crise d'endettement en entreprenant une série de réformes appuyé par le Fonds Monétaire International.

Sous la pression d'un environnement politique et économique internationale en profonde mutation, les économies maghrébines se voyaient obligé de changer leurs politiques économiques. L'année 1986 a été marquée par un tournant décisif, modifiant toutes ces politiques, commençant par l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires, puis par un deuxième groupe de faits affectant directement les équilibres macro-économiques de ces pays.

La dette totale à long terme des pays en développement a connue une forte augmentation durant 1980 et 1991, elle atteint 248 % en 1980 et s'élève à 272 % en 1990, dont la dette totale des pays du Maghreb (l'Algérie, la Tunisie et le Maroc) représente 78 % en 1980 et 88 % en 1990.

La dette des pays du Maghreb s'est accumulée dans les années 1970 avec des politiques d'investissements massifs (industrialisation volontariste) mais surtout avec des politiques de soutien à la consommation. Dans le but de l'amélioration du niveau de vie des populations, une moyenne de 40 % des prêts a été consacrée dans les années 1974-1984 à des dépenses de consommation : 28 % pour l'Algérie, 42 % en Tunisie et en Mauritanie, et 56 % dans le cas du Maroc.

Les importations étaient favorisées par la politique de surévaluation de la monnaie et par la politique de fort déficit budgétaire. La dette des pays du Maghreb a crû plus vite que le produit national en terme réel sur la décennie 1970.

Cette dette extérieure pèse lourdement sur la richesse produite par ces pays. Le cas le plus critique était celui du Maroc, dont la dette totale a atteint 80 % du produit intérieur brut en 1991. Pour l'Algérie, la dette s'est accrue à plus de 50 % du produit intérieur brut après le contrechoc pétrolier de 1986, et la crise sociale de 1988 pour atteindre 70 % en 1991. Pour la Tunisie, considérée par la Banque Mondiale comme le pays le moins endettée de ces trois pays, sa dette totale a atteint 66 % du produit intérieur brut (un taux qui dépasse les deux tiers du PIB).

La situation de la Tunisie apparaît en effet plus favorable que celle du Maroc et de l'Algérie, car la dette au Maroc représente plus du triple (300 %) de ses ressources d'exportation et la dette algérienne représente plus de deux fois et demie (250 %) de ses recettes d'exportations jusqu'en 1990. La dette tunisienne s'est stabilisée après 1987, autour de 140 % des recettes d'exportations.

Le service de la dette accentue l'hétérogénéité des situations. Le Maroc, sans ressources pétrolières et sévèrement endetté depuis la fin des années 1970, se réfère en premier à l'aide internationale en 1983 par une renégociation de sa dette dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel sous l'égide du Fonds Monétaire International. L'Algérie a choisi pour des raisons politiques de rester à l'écart des politiques internationales de gestion de la dette, et de consacrer une importante part de ses ressources d'exportations au remboursement de sa dette tout en restructurant son appareil productif. La Tunisie entre en 1986 dans un processus d'ajustement après le contrechoc pétrolier et consacre depuis toujours, moins d'un quart de ses ressources d'exportations au service de la dette.

L'adoption des programmes d'ajustement structurel par le Maroc en 1983 puis par la Tunisie en 1986, et enfin par l'Algérie durant 1994-1995 dans des conditions tout à fait particulières, s'est traduite en premier lieu par un plan de stabilisation budgétaire réduisant les dépenses publiques.

Dans le cadre du plan sectoriel agricole, on élimina progressivement la politique de soutien par l'amont du développement agricole tel que les subventions des intrants, encadrement des producteurs par des services gratuits qui légitimait une politique de bas prix à la production et des systèmes de livraison obligatoires.

Dans le même contexte, les subventions d'Etat en matière de consommation pour les produits de base sont réduites. Le relèvement des prix à la production a pour objectif de compenser l'augmentation des coûts de production. Ce relèvement est assuré soit en laissant jouer le marché (cas en général des fruits et légumes, viandes et de l'orge), soit en augmentant les prix garantis (blé tendre et blé dur). Ainsi en Algérie et en Tunisie, le prix du blé, maintenu à un taux relativement bas au cours des années 1970 et 1980 (en dessous du prix mondial en Algérie, légèrement en dessus mais en diminution constante en Tunisie) a été notablement relevé ; mais ces mesures ont eu jusqu'ici peu d'effet sur la croissance de la production. Par contre, au Maroc, l'augmentation régulière du prix du blé tendre, depuis 1975, s'est accélérée entraînant une augmentation importante des surfaces en blé tendre.

Les mesures d'ajustement sectoriel agricole sont accompagnées de dévaluation monétaire. Dès 1983, le dirham marocain est dévalué et connaît depuis des ajustements réguliers de son taux de change. En Tunisie, la dévaluation a été très forte dès 1985. Pour l'Algérie, la décision fut plus difficile à prendre, mais en Août 1990, le pays connaît sa première dévaluation entraînant une dépréciation du dinar de 94 % d'Août 1990 à Avril 1991.

En Tunisie et au Maroc, l'objectif de relance du commerce extérieur recherché par ces dévaluations a eu un impact sur les exportations agricoles relativement faible. En revanche, cet objectif a été partiellement atteint pour le secteur textile.

L'autre aspect sur lequel les programmes d'ajustement structurel consiste à libérer l'économie aux conditions et aux signaux des marchés internationaux. Ceci indique d'une part, une libéralisation des politiques commerciales, d'autre part, un réajustement des niveaux des prix pour tenir compte des conditions des échanges.

La libéralisation des importations s'effectue progressivement car l'Etat contrôle toujours la majeure partie des importations, notamment dans les secteurs stratégiques. Mais les procédures qui permettent aux entreprises privées d'importer se sont simplifiées.

Les nouveaux protocoles signés en 1986 puis en 1988 préservent l'accès au marché européen du Maroc et de la Tunisie, et même l'améliorent en partie. Ces protocoles prévoient que les droits de douanes encore appliquées en vertu des accords bilatéraux de 1976 soient éliminés, pour la plupart des produits agricoles selon le même rythme que pour l'Espagne et le Portugal.

Depuis 1985, nous remarquons une évolution des exportations agricoles maghrébines. Les exportations agricoles croissent plus vite que les importations. La communauté européenne est pratiquement le seul débouché : le Maroc y exporte 70 % de ses agrumes et 100 % des primeurs. Les exportations dépassent largement les contingents tarifaires fixés en 1986-1988 : de 50 % par an en moyenne 1986-1992 pour les agrumes, de 33 % pour les tomates et de 200 % pour les pommes de terre.

L'autre objectif majeur des programmes d'ajustement structurel, le redressement de la balance commerciale. La dégradation du taux de couverture des importations agricoles par les exportations de même nature, datait du milieu des années 1970. Jusque-là, les balances commerciales agricoles étaient relativement équilibrées, voire excédentaires, dans les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie). L'Algérie représente un cas particulier, avec ces importations agricoles qui continuent de croître régulièrement tandis que les exportations agricoles sont pratiquement nulles.

Les programmes d'ajustement structurel avaient permis à ces pays de réaliser une stabilité macro-économique, mais les résultats obtenus ont souligné un manque de dimension sociale de l'ajustement. A cet effet le Fonds Monétaire International s'est fixé un nouvel objectif qui est celui de lutter contre la pauvreté.

A partir des années 90, une nouvelle mesure sous forme d'aide est apparue et qui consistait à annuler une partie des créances des débiteurs pour augmenter la solvabilité des créances restantes. Les créanciers ont donc accepté de réduire d'environ 30 milliards de dollars leurs créances sur les pays en développement.

Malgré les résultats satisfaisants engendrés par les aides et les politiques d'ajustements proposés par le Fonds Monétaire International, l'adoption de ces mesures mène généralement au bilan suivant :

- ✓ La dévaluation débouche souvent sur une chute du prix des produits exportés entraînant un bénéfice aux pays industrialisés.
- ✓ La dévaluation entraîne une augmentation de l'inégalité dans la répartition des revenus.
- ✓ La suppression des subventions entraîne un appauvrissement de la couche à bas revenu.

- ✓ La compression des effectifs de la fonction publique fait augmenter le taux de chômage.

Sur le plan monétaire, les pays ayant appliqué des plans de stabilisation ont connu une situation déflationniste qui perdure encore. La demande intérieure a diminué du fait de la réduction des revenus des salariés et des producteurs locaux. La demande extérieure a été éventuellement le seul élément dynamique, lorsque la perte de compétitivité des prix à l'exportation provoquée par la surévaluation de la monnaie a pu être compensée par la baisse des coûts salariaux.

Dans la mesure où le compte courant est déficitaire et son financement soumis à la volatilité des capitaux spéculatifs, les pertes de réserves occasionnées régulièrement provoquent des contractions brutales de l'offre monétaire. Mais, comme celle-ci ne peut pas suivre entièrement les fluctuations des réserves de change, les autorités sont acculées, pour respecter les règles de politique monétaire qu'elles se sont données, d'emprunter pour reconstituer leurs réserves (c'est la principale cause de l'augmentation de la dette des pays latino-américains).

La stabilisation monétaire ainsi obtenue est extrêmement fragile. Parfois, l'aggravation des déficits courants ou leur accumulation, les longues périodes relativement importantes, peut provoquer, à terme, une vague spéculative contre ces monnaies. Ou bien la crise éclate ailleurs, et attire l'attention sur la situation potentiellement explosive dans ces pays – comme c'est le cas depuis le début de la crise asiatique -. Ainsi, l'équilibre fragile peut être rompu à tout moment.

Pour éviter un nouvel effondrement de la monnaie, les autorités monétaires n'ont d'autres ressources que d'augmenter les taux d'intérêt. Cette situation entraîne une nouvelle diminution de l'activité et une nouvelle escale du chômage. Il devient ainsi évident que le contrôle de l'inflation au moyen de la surévaluation de la monnaie peut être une source d'instabilité, et ne constitue pas un assainissement de l'économie. La crise mexicaine en fournit l'exemple. Ne pouvant pas tenir un niveau de parité devenu trop élevé en raison de l'inflation intérieure et du déficit courant, une mini-dévaluation du peso tentée par les autorités a provoqué, à la fin de l'année 1994, l'effondrement de la monnaie et la crise financière. Les autres pays d'Amérique latine connaissent les mêmes fragilités, masquées par la surévaluation monétaire, la déflation et le chômage. Dans ces conditions, l'ouverture du compte de capital conduit ces pays à une stagnation de la croissance et à une perpétuation de l'état de sous-développement.

Les contraintes sur les budgets publics réduisent les dépenses d'éducation, les infrastructures se détériorent. La surévaluation des monnaies rend ces pays peu attractifs à l'investissement direct étranger.

Dans ces conditions, les rares années de croissance rapide ne représentent que de la récupération à la suite d'une récession. Les décennies perdues se succèdent.

Le Fonds Monétaire International a servi de gestionnaire de crises, mais cette institution n'a pas tous les moyens nécessaires pour résoudre des crises de l'ampleur de celles des pays asiatiques. Pour le moment, il a élaboré un plan type, semblable aux plans d'ajustement structurel qui avaient été appliqués dans les pays endettés, notamment en Amérique latine. Mais si, depuis le mois d'août 1997, les plans mis en œuvre impliquent des montants de plus en plus importants, les mesures prises s'avèrent insuffisantes pour stabiliser la situation, ce qui suscite des critiques.

Dans les pays assistés, d'une part, les conditions sont jugées exorbitantes et inhabituelles (cas de la Corée) et la limitation de la souveraineté nationale est soulignée ; d'autre part, la politique est considérée comme inadaptée, et donc contreproductive. En effet, ces pays sont en proie à une restriction sévère de crédit, due à la fuite des capitaux qui réduit la base monétaire. Malgré cela, le Fonds Monétaire International a imposé une hausse des taux d'intérêt qui a accentué la crise des liquidités. Cela avait provoqué la faillite d'entreprises qui, autrement, auraient pu survivre. Les fermetures de banques en Indonésie, Corée et Thaïlande, considérées comme prématurées par certains experts, ont contribué à créer un climat de méfiance des déposants qui ont retiré une partie de leurs dépôts, ce qui a accentué la fragilité du système bancaire. Dans tous les pays où le Fonds Monétaire International est intervenu, les banques et les entreprises ont vu leurs difficultés s'accroître du fait de l'accentuation de la pénurie de liquidités. En outre, les tranches de prêts effectivement dégagées l'ont été pour des montants relativement faibles par rapport aux montants totaux des prêts consentis.

Le Fonds Monétaire International attend, avant de poursuivre l'aide financière, que les mesures qui accompagnent les plans soient mises en œuvre. Mais les responsables locaux rétorquent, qu'il n'est pas possible de procéder à des restructurations sans ressources financières.

Le Fonds Monétaire International, sans se remettre en cause, critique les conséquences de sa propre politique. Les institutions financières internationales n'ont rien fait jusqu'à maintenant pour informer le public sur la véritable situation financière des différents pays. Au contraire,

elles ont fréquemment masqué la réalité et cela leur a été vivement reproché. Désormais, le Fonds Monétaire International a décidé d'informer les investisseurs.

La politique de restriction des dépenses publiques incluse dans les programmes d'ajustement structurel, ne fait qu'accentuer les points faibles de la structure économique et sociale des pays qui ont été à l'origine de la perte de compétitivité des exportations. En effet, les coupes imposées aux budgets publics se traduisent inévitablement par une diminution des dépenses sociales et d'infrastructure, ce qui renvoie toujours la compétitivité des économies au faible coût de la main d'œuvre. La dévaluation rétabli partiellement rétabli la compétitivité-coûts des pays par rapport à leurs concurrents. Mais, en renchérissant d'autant le prix des importations, elle présente deux inconvénients majeurs :

- S'agissant des pays spécialisés dans l'exportation des produits à faible valeur ajoutée, les avantages à l'exportation d'une dévaluation sont accablés par le fort contenu en importation des produits exportés.
- Les importations des biens d'équipement nécessaires à une élévation de la productivité du travail seront limitées, faute de moyens de financement.

Ainsi, dans le court terme, la spécialisation internationale choisie, basée généralement sur l'assemblage de semi-produits importés fait que, lorsque la capacité d'importation diminue, la capacité d'exportation diminue également. Dans le moyen terme, l'importante dévaluation subie par ces économies aurait tendance à perpétuer une spécialisation internationale dont les avantages s'épuisent après quelques années de plein emploi. Pour en sortir, il faut que l'Etat fasse des arbitrages, parfois coûteux et difficiles, en faveur de l'éducation et de la recherche-développement. Ces décisions sont d'autant plus difficiles à prendre et en période de réajustement de l'économie, l'exigence d'équilibre budgétaire l'emporte sur d'autres objectifs.

Les critiques adressées au Fonds Monétaire International ne portent pas seulement sur les erreurs d'appréciation que cette institution aurait commise, mais une partie des insuffisances relève des limites de ces attributions.

D'autres difficultés proviennent du manque de moyens pour faire face à des phénomènes plus récents. L'augmentation du volume des capitaux flottants et les difficultés à les contrôler posent des problèmes nouveaux auxquels les experts internationaux devront réfléchir.

Il est évident qu'au lendemain des crises qu'ont connues l'Asie de l'Est et la fédération de Russie, que la libéralisation économique des années 1990 a été trop rapide pour que les cadres institutionnels nationaux et internationaux puissent y faire face efficacement. Le coût de la crise, en particulier pour les pays en transition, a été très élevé. Des millions d'emplois ont été perdus tandis que le nombre de pauvres augmentait considérablement dans les pays comme la Thaïlande, l'Indonésie, la république de Corée, et le Brésil. Les investissements dans les marchés émergents ont chuté et n'ont jamais repris.

Des mesures préventives ont été proposées depuis la propagation des crises en 1997 – 1998. Parmi celles-ci, on peut citer le renforcement de surveillance internationale des économies nationales et d'autres systèmes d'alerte rapide et l'accumulation de crédits suffisants à court terme auxquels recourir en cas de crise financière.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement (en Janvier 2002), l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires à la conférence, notamment le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce, se sont penchés sur les moyens permettant aux acteurs du système économique international de mieux faire face à ces difficultés. Il s'agit notamment de rapprocher les décideurs spécialistes du commerce international, de la coopération financière pour le développement en vue d'assurer une cohérence et une harmonisation accrues. A titre d'exemple, l'aide qui permet aux pays en développement d'accroître leur capacité de production ne devrait pas être compromise par les limites que les pays donateurs imposent aux importations en provenance de ces pays.

Outres les mesures prises depuis 1997 – 1998 pour améliorer la surveillance financière, les pays en développement ont défendu deux idées lors des discussions qui ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des préparatifs de la conférence sur le financement du développement prévue à Monterrey (Mexique) : La première, c'est qu'il faudrait améliorer la surveillance au niveau de toutes les économies, y compris surtout celles des principaux pays industrialisés. La seconde, c'est que les pays en développement devraient être dûment représentés dans les organismes internationaux et multilatéraux chargés d'établir les normes concernant les systèmes financiers et de donner l'alerte face à des crises éventuelles.

Depuis la crise de la fin des années 1990, la communauté internationale privilégie le renforcement des politiques des pays en développement. Toutefois, pour que ces derniers soient

jugés à l'une des normes établies par les forces parfois impitoyables de la mondialisation, ils doivent participer pleinement à l'élaboration et l'application de ces normes.

D'autres mesures ont été adoptées pour renforcer la capacité de réaction rapide du système international. Le Fonds Monétaire International a rationalisé des mécanismes d'urgence que sont la Facilité de réserve supplémentaire, qui sert à prêter rapidement aux pays en difficulté des montants importants à des taux d'intérêt élevés pour des imprévus, qui permet aux pays préalablement approuvés de bénéficier de ressources financières d'urgence lorsque les troubles économiques dans d'autres pays risquent de faire tache d'huile

En outre, la Banque Mondiale a récemment accepté d'introduire un nouveau mécanisme pour arranger à l'avance le décaissement rapide de prêts en cas de besoin ; il s'agit en fait d'une nouvelle ligne de crédit dénommée « option de retrait différé ».

Alors que se renforcent les instruments de lutte contre les crises, personne n'a encore répondu à la question de savoir combien de crises la communauté internationale devrait être en mesure de juguler simultanément, et si elle dispose de ressources suffisantes à cette fin.

Il se pose également la question de savoir si les institutions publiques internationales devraient même s'efforcer de mobiliser de nouveaux prêts importants qui serviraient essentiellement à financer la fuite des capitaux ou le retrait de créanciers étrangers qui ont perdu tout intérêt dans un pays en crise.

Malgré les nouvelles politiques de prévention, on pense généralement qu'il y aura toujours des crises financières, même si on espère qu'elles seront moins nombreuses et moins graves.

Plusieurs propositions ont été formulées pour résoudre rapidement sans heurter le problème de la dette non viable.

La Conférence de Monterrey (Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey –Mexique- le 18 au 22 Mars 2002), part du postulat que "l'allègement de la dette extérieure peut servir à libérer des ressources qui peuvent être ensuite consacrées à des activités permettant d'atteindre une croissance soutenue et un développement durable". Le Consensus de Monterrey souligne l'importance de la mise en place d'un ensemble de principes précis pour la gestion et le règlement des crises financières, qui prévoient une répartition équitable des coûts. Lorsque la dette d'un pays devient non viable, le coût des ajustements nécessaires pour juguler la crise doit être partagé par toutes les parties

prenantes du secteur public ou privé ainsi que par les débiteurs, les créanciers et les investisseurs. La question qui se pose est de savoir comment procéder à une répartition équitable des coûts.

S'agissant des crises de la dette des années 80, l'essentiel des prêts contractés par les pays très endettés a été octroyé par un nombre limité de banques commerciales qu'on pourrait organiser en comités pour décider s'il faut, le cas échéant, accorder de nouveaux prêts ou restructurer les obligations au titre du service de la dette. Le fait que davantage de pays aient de plus en plus recours aux émissions d'obligation pour satisfaire leurs besoins financiers, et qu'ils soient par conséquent redevables à un plus grand nombre de créanciers accroît la valeur potentielle d'un mécanisme de règlement collectif de la dette.

Face à toutes ces critiques, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale déclarent, que les pays qui ont maintenu des réformes préconisées par les programmes d'ajustement structurel, ont atteint une croissance forte, ainsi qu'une augmentation et diversification des exportations. Les résultats macro-économiques sont améliorés et les gains sont enregistrés au niveau des comptes extérieurs, lorsque les pays appliquaient convenablement leurs programmes de réformes.

L'objet de notre étude porte d'une part sur l'intervention du Fonds Monétaire International dans la gestion des crises d'endettement par ses différentes mesures, et d'autre part nous nous interrogeons sur les facteurs qui interagissent sur le processus de gestion de la dette des pays en développement.

Pour atteindre l'objectif de notre recherche, nous allons tenter de répondre à la question suivante :

Quel est le rôle du Fonds Monétaire International dans la gestion des crises d'endettement des pays en développement ?

Cette interrogation nous mène à ouvrir notre réflexion sur les facteurs explicatifs du blocage de la transition vers l'économie du marché et du décollage économique de quelques pays en développement.

Pour mieux comprendre l'origine et l'ampleur de la crise d'endettement des pays en développement nous avons présenté l'évolution de la crise à travers les éléments qui ont alimenté le fardeau de la dette dans le premier chapitre.

Puis dans un deuxième chapitre nous avons traité les différents moyens de gestion de la dette préconisés par les institutions financières internationales, ainsi que les résultats engendrés par les mesures de gestion de la crise. Le troisième chapitre est consacré aux effets de la dette extérieure sur la croissance économique dont nous avons présenté les raisons du financement extérieur ainsi que le développement théorique et empirique de l'endettement.

Nous avons concrétisé ce qui a été présenté dans les précédents chapitres dans le quatrième et le cinquième chapitre par l'étude du cas de l'Algérie qui s'est engagé dans le processus d'ajustement structurel durant les années 90 pour gérer sa dette. Nous avons en premier lieu tracé l'évolution et la gestion de la crise d'endettement, puis dans un deuxième temps nous avons présenté la structure de l'économie algérienne après l'allègement de la dette.

L'étude du cas nous a mené vers de nouvelles pistes de réflexions. Les rôles, fonctions et principes de l'Etat sont remis en cause, et un nouveau principe se pose alors, celui de la « bonne gouvernance » qui semble pertinente au vu des problèmes institutionnels que rencontrent la plupart des pays en développement. Ces questions ont été traitées dans le sixième et le septième chapitre.

# **C**hapitre 1 :

# **L**'évolution de la crise d'endettement des pays en développement

Au cours de la dernière décennie, l'insertion des pays en développement dans la mondialisation a dû faire face au fardeau de la dette extérieure, aux crises financières et à l'appauvrissement des populations. Premiers financier du monde en mode de développement ; la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International n'assuraient nullement les échecs du développement. Prenant acte de ces échecs, de nouvelles stratégies de développement ont émergé, axées sur la lutte contre la pauvreté.

Une nouvelle dimension s'est donnée aux politiques de conditionnalités pour éviter l'éviction d'une « frange » importante de la population des nouvelles formes de gestion concertées.

La plupart des pays en développement ont accédé à leurs indépendances durant les années 50 et 60. Confrontés à l'impasse du sous-développement, et préoccupés par la croissance et les choix prioritaires dans le domaine économique, les dirigeants n'ont pas le temps d'innover un nouveau modèle de développement adapté à leurs économies. Ils ont choisis alors de prendre comme modèle de développement les pays industrialisés<sup>1</sup>.

Négligeant le fait que l'Europe disposait de beaucoup d'atouts dont les pays en développement sont dépourvus, la prise en référence du modèle de croissance européen était de loin le meilleur exemple à prendre. Ces pays ont compris qu'ils faisaient erreur et qu'il convenait de forger une voie de développement sans s'inspirer de quelconque modèle, dès la multiplication des problèmes économiques et sociaux (La Chine est le premier pays qui a pris conscience de sa spécificité en élaborant dans les années 50 un processus de développement adéquat).

Chaque pays du tiers monde présente des caractères originaux et spécifiques, toutefois, on peut distinguer ces Etats selon trois voies possibles de développement :

- La voie socialiste : Elle a été suivie par certains pays comme l'Algérie, la Tanzanie, Cuba, le Vietnam et la Chine. Elle se caractérise par le rôle important que joue l'Etat dans l'économie nationale, l'encadrement du réseau bancaire et du commerce extérieur par l'Etat, et l'importance de l'industrie lourde dans le décollage économique.
- Les échanges internationaux : d'autres pays tel que les pays de l'Amérique latine, d'Afrique noire et de l'Asie, se sont inspirés du modèle de l'économie libérale, ils cherchent à drainer des devises afin de financer leur développement par le biais de leurs

---

<sup>1</sup> Le modèle de croissance Européen repose sur cinq étapes, et l'industrie a eu un rôle décisif selon l'économiste ROSTOW. WW, « Les étapes de la croissance économique », Paris, Le Seuil, 1963.

exportations de produits primaires, miniers ou agricoles. L'Etat laisse une large initiative au financement privé, qu'il soit local ou lié aux firmes multinationales, tout en se réservant les secteurs clés (industries de base et énergétique).

- Peu de pays ont pu mettre en place une voie intermédiaire entre les deux voies précédentes, tel que l'Inde qui a su équilibrer entre agriculture et industrie, entre capitaux publics et privés.

La crise d'endettement croissant qui a touché les pays du tiers monde a démontré l'insuffisance de tous les modèles de développement mis en œuvre.

A la fin des années soixante-dix, l'économie mondiale est touchée par une crise économique et financière qui a fragilisé les pays en développement en aggravant leur endettement, et entraîné une crise de dette dans le début des années quatre-vingt.

Afin d'éviter l'effondrement du système financier international, des organisations internationales sont intervenues conjointement avec les grands Etats industrialisés pour imposer l'ajustement structurel comme mode de développement pour les pays en développement.

Le deuxième choc pétrolier a durement fragilisé les économies des pays en développement. Le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale ont intervenu alors par la mise en place des politiques d'ajustement structurel.

Les objectifs étaient purement économiques en premier lieu, mais dès l'apparition des résultats soulignant le manque de dimension sociale de l'ajustement, un nouvel objectif est affiché ; la lutte contre la pauvreté des pays en développement.

## **1. Evolution du financement du développement**

L'effet défavorable des défauts de paiement durant les années 30 a engendré une dominance du financement public jusqu'à la fin des années 60. Le financement privé a pris place progressivement dans les années 70, d'abord à travers les firmes multinationales qui provoquaient une large restructuration des appareils productifs des pays en voie de développement, puis à travers les prêts bancaires directs aux Etats qui ont pris le relai.

### **1.1. La stagnation du financement extérieur des pays en développement (1950-1960)**

Cette période a été caractérisée par un financement essentiellement public. La crise des années 30 a engendré un arrêt presque total du financement extérieur des pays en développement.

Après la fin de la seconde guerre mondiale, un plan d'aide est mis en place par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, et les banques régionales de développement. Ces aides publiques destinées à des projets de développement sous forme de dons ou de prêts à caractère concessionnel ont connu une forte croissance. Ils ont doublé entre 1956 et 1962. Durant les années 1960-1961, l'aide publique destinée au développement représentait 57 % des flux dirigés vers les pays en développement, contre 14 % pour les crédits d'exportation et 27 % pour les apports privés essentiellement sous forme d'investissements directs<sup>1</sup>. En cas de difficulté, les bailleurs de fonds forment des groupes d'aide, et imposaient l'adoption de certaines mesures de politique économique pour l'octroi de ressources supplémentaires, tout en cherchant à maintenir le service de la dette à des niveaux acceptables.

Un flux d'investissement direct s'est maintenu depuis les années 30, et a pris une nouvelle ampleur dans les années 50. Les flux privés (investissements directs et prêts) ont stagné jusqu'à la fin des années 60, et les marchés mondiaux des capitaux restaient inaccessibles aux pays en développement.

### **1.2. L'accroissement du financement privé et l'alimentation de l'endettement internationale (les années 70)**

Cette période a été marquée par une montée du financement privé. Dès la fin des années 60, le financement privé du développement a pris un essor remarquable. Un syndicat de banques est mis en place pour accorder des crédits liés au développement et engagé à répartir les risques, ce groupe de banque est dirigé par une banque chef de file.

Ces prêts sont accordés à des taux d'intérêt fixés par référence au taux directeur sur l'euromarché, le LIBOR (London Interbank Offered Rate), auquel s'ajoute une prime de risque (spread) qui tient compte de la qualité de l'emprunteur. Les prêts sont accordés avec des

---

<sup>1</sup>RAFFINOT. M, « La dette extérieure et ajustement structurel », EDICEF/AUPELF, 1991, p36.

conditions comparables aux prêts accordés aux entreprises multinationales ou aux Etats des pays industrialisés, et la durée est de 6 à 8 ans.

Le développement de ce type de prêt, ainsi que la crainte du non remboursement du pays emprunteur a donné lieu à de nouvelles techniques d'évaluation des risques.

Après le premier choc pétrolier, les conditions de prêts ont pris une nouvelle dimension, dans un environnement concurrentiel interbancaire dus à la réduction de l'activité dans les pays de l'OCDE et des taux de croissance prévisionnels, ainsi que la chute des taux de profit qui ont fait chuter la demande de crédit. Les banques commerciales s'intéressaient de plus en plus à vendre des crédits aux pays en développement. La forte croissance de ces économies en développement et leur faible endettement, ainsi que la garantie des Etats semblaient suffisants pour rassurer les banques commerciales et considérer les prêts accordés à ces pays comme de bons risques.

En raison de la pression de la concurrence interbancaire, les conditions des prêts sont devenues de plus en plus souples. Entre 1974 et 1976, les marges par rapport au LIBOR passent de 1.13 % à 1.72 %, mais baissent de 1.72 % à 0,87 % de 1976 à 1979. Alors que la situation de l'endettement international semblait de plus en plus inquiétante. En 1979, on enregistrait la plus faible différence de marge moyenne entre pays industrialisés et pays en développement estimée à 0,51 % et la durée moyenne du crédit était de 8,5 ans.<sup>1</sup>

La conjonction d'intérêts particuliers entre exportateurs des pays industrialisés qui cherchent à maximiser le chiffre d'affaires pour redresser les balances commerciales touchées par l'augmentation du prix du pétrole et des décideurs des pays en développement qui sont en besoin continu de liquidité, a renforcé la tendance à l'emballement de l'endettement. Les prêts bancaires en direction des pays en développement n'ont cessé d'augmenter entre 1970 et 1980, ils ont atteint 56.1 millions de dollars en 1980 contre 21.7 millions de dollars en 1975 et 9.5 millions de dollars en 1970.<sup>2</sup>

La privatisation des flux de financement destinés aux pays en développement dans les années 70 est très nette, et s'accompagne d'une augmentation des prêts bancaires. En 1970, les financements publics représentés 55 % et ne représentent plus que le tiers en 1981. Les prêts bancaires sont passés de 43 % en 1970 à 74 % en 1980.

---

<sup>1</sup> RAFFINOT. M, op.cit., p36

<sup>2</sup> Idem, p38.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des flux à destination des pays en développement entre 1970 et 1988.

**Tableau n° 01** : Apports financiers nets totaux vers les pays en développement (Millions de dollars des USD. courants)<sup>1</sup>

	1970	1975	1979	1980	1982	1985	1987	1988
<b>Financement public</b>	<b>12</b>	<b>30.6</b>	<b>36.9</b>	<b>45.6</b>	<b>44.3</b>	<b>49</b>	<b>62</b>	<b>67</b>
Aides publics au développement (APD)	8.1	20.1	31.1	37.8	34	37.4	48.4	51
Autres	3.9	10.5	5.8	7.8	10.3	11.8	13.6	16
<b>Totaux crédits exports</b>			<b>13.5</b>	<b>17.6</b>	<b>13.7</b>	<b>4</b>	<b>- 0.7</b>	<b>3</b>
<b>Apports privés</b>	<b>7</b>	<b>23.8</b>	<b>54</b>	<b>66.1</b>	<b>58.3</b>	<b>30.8</b>	<b>35.6</b>	<b>32.9</b>
Investissements directs OCDE	3.1	11.4	13.4	11.2	12.8	6.6	20.2	19
Dons ONG	0.9	1.3	2	2.4	2.3	2.9	3.3	3.6
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>54.4</b>	<b>104.4</b>	<b>128.3</b>	<b>116.3</b>	<b>83.8</b>	<b>96.9</b>	<b>102.9</b>
Achat FMI	0.3	3.2		2.6	6.3	0.8	- 4.7	- 4.3
Au prix et taux de change de 1986								
Total	60.3	98.6	130.9	146.7	140.9	102.9	84.6	83.8
APD	25.7	36.4	39	43.3	41.2	45.9	42.3	41.5
Investissements directs OCDE	11.7	20.7	16.8	12.8	15.5	8.1	17.6	15.5
Prêts bancaires	9.5	21.7	45	56.1	45.5	16.7	4.9	3.8

Source : à partir d'OCDE

Certain pays ont réussi à utiliser le financement extérieur de manière productif et dégagé suffisamment de recettes en devises pour assurer leurs dettes. D'autres pays ont tout simplement alourdi le poids de leur dette aboutissant à une grave crise de dette.

Le tableau ci-dessous démontre les montants ainsi que la répartition de la dette des pays en voie de développement durant la période de 1982 et 1990.

<sup>1</sup> OCDE, [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**Tableau n° 02** : Montant et répartition de la dette des pays en développement (1982-1990)

Milliards d'US Dollars	1982	1989	1990	%
<b>Total pays en voie de développement</b>	<b>839</b>	<b>1 237</b>	<b>1 303</b>	<b>100</b>
Encours global à court terme	187	213	209	16
Encours global à long terme	652	1 024	1 094	84
<b>Répartition géographique</b>				
Afrique	122	208	226	17
Asie	187	331	354	27
Europe	85	124	134	10
Moyen-Orient	114	166	175	13
Amérique latine	331	408	414	32
<b>Répartition par créiteurs</b>				
Officiels	249	514	561	43
Banques commerciales	434	527	534	41
Autres privés	156	196	208	16

Source: FMI, World Economic Outlook, Octobre 1990

La fin de l'année 1989 a enregistré une forte concentration de dette ; les sept pays les plus endettés sont représentés dans le tableau suivant.

**Tableau n° 03** : Les sept pays les plus endettés

	Encours de la dette extérieure en Milliards d'US Dollars	Rapport du service de la dette au total des exportations de biens et services (en %)
Brésil	111.3	31.3
Mexique	95.6	39.5
Argentine	64.7	36.1
Egypte	48.8	21.8
Pologne	43.3	09.4
Venezuela	33.1	25.0
Nigeria	32.8	21.3

Source: Banque Mondiale, World Debt Tables, 1990-1991

## 2. Evolution de la crise d'endettement

La genèse de la crise d'endettement des années 1980 remonte bien vers les années 1950. A la fin des années 1960, les pays en développement ont connu un accroissement de la dette publique qui déboucha sur une crise de remboursement à partir de 1982. Les banques privées, la Banque mondiale, et les gouvernements des pays industrialisés ont littéralement prêté des centaines de milliards d'eurodollars et de pétrodollars, afin de placer leurs surplus de capitaux et de marchandises. Ces différents acteurs du Nord ont prêté à des taux d'intérêt très bas, pour financer des projets d'investissement en espérant qu'ils soient rentables tout en estimant qu'un Etat souverain ne peut faire faillite par principe.

C'est ainsi que la dette publique de ces pays s'est multipliée entre 1968 et 1980. Parallèlement, l'endettement public augmenta également dans les pays industrialisés pendant les années 1970. Les gouvernements tentèrent de répondre à la fin de trente années de croissance (soutenue par des politiques Keynésiennes) de relance de l'économie.

C'est durant la période 1979-1981 que les pays endettés commencèrent à réaliser l'impact de leurs emprunts avec l'augmentation de manière extrêmement forte des taux d'intérêt. Cette augmentation obligea les pays endettés à rembourser leurs dettes auprès des institutions financières privées. Pour équilibrer leurs comptes, les pouvoirs publics ont accepté de réduire les dépenses sociales, d'investissement et de recourir à de nouveaux emprunts afin de faire face à la montée des taux d'intérêt.

La crise financière a éclaté en 1982, sous l'effet combiné de la baisse des prix des produits exportés par les pays en développement vers le marché mondial et de l'explosion des taux d'intérêt. Il faut rembourser davantage et les investissements qui devaient être rentables se révélèrent être dépourvus de perspectives de rendement. Ces pays endettés annonçaient alors qu'ils sont confrontés à des difficultés de paiement. Les banques privées ont refusé dans l'immédiat d'accorder de nouveaux prêts, et ont exigé le remboursement des anciens. Afin de récupérer leur mise et empêcher une succession de faillites bancaires, le Fonds Monétaire International et les principaux pays industrialisés ont avancé de nouveaux prêts.

Depuis cette époque, le Fonds Monétaire International, appuyé par la Banque Mondiale, impose les plans d'ajustements. Un pays endetté qui le refuse se voit menacer de l'arrêt des prêts du Fonds Monétaire International et des gouvernements du Nord et exclu des marchés de capitaux.

Trois objectifs ont été visés par ces nouveaux prêts accordés par le Fonds Monétaire International depuis 1982 : favoriser les réformes structurelles qu'impose l'ajustement, assurer le remboursement de la dette contractée et permettre progressivement aux pays endettés d'avoir accès aux prêts privés via les marchés financiers.

### **2.1. Les spécificités de la crise de la dette des années 80**

A partir des années 1970, le stock d'endettement s'accélère et une privatisation croissante du financement international des pays du tiers monde a eu lieu. Les banques commerciales voient en effet dans ces pays, où les occasions de prêts sont nombreuses, une zone leur permettant de recycler les pétrodollars.

Pour les pays en développement, ce nouveau financement permet, par rapport au financement public, une plus grande souplesse et élimine les conditions posées au décaissement. De leur côté, les gouvernements des pays industrialisés voient dans cette évolution, grâce aux investissements liés, un moyen de relancer l'activité nationale.

Dès le milieu de 1982, la dette extérieure consolidée des pays en développement non producteurs de pétrole s'élevait à plus de 600 milliards de Dollars dont, plus de la moitié avait été obtenue à des conditions commerciales (auprès de banques privées à des taux d'intérêt plus élevés).

Comme les créanciers s'inquiétaient peu de la capacité des pays à les rembourser, les crédits furent de plus en plus accordés à court terme. L'utilisation douteuse des fonds empruntés, l'insuffisance des gains en devises, les fortes fluctuations des prix des matières premières, le manque de diversification des recettes d'exportation, les prix plus élevés des importations et la fuite des capitaux affaiblirent davantage la position de ces pays.

Mais la crise a connu un « retournement de situation », lorsque le Mexique l'un des emprunteurs considéré comme les plus sûrs se déclara en état de cessation de paiement en août 1982<sup>1</sup>. On fit appel au Fonds Monétaire International à cette époque, tout d'abord pour le Mexique, puis pour de nombreux pays endettés s'ajoutèrent pour annoncer à leur tour l'impossibilité d'assurer le service de leur dette.

---

<sup>1</sup> RAFFINOT. M, « La dette des tiers mondes », la Découverte, Paris, 1993, p 128.

Le Fonds Monétaire International devait aider au rééquilibrage de la balance des paiements et organiser des négociations de restructuration de la dette avec la communauté bancaire internationale. L'objectif était de remettre d'aplomb ces pays et qu'ils remboursent leurs dettes le plus rapidement possible. En échange de ces programmes de financement montés par le Fonds Monétaire International, les pays étaient contraints d'accepter des conditions draconiennes d'ajustement économique.

## **2.2. L'impact de la crise sur le financement extérieur**

### **2.2.1. L'effondrement des flux de financement privé**

Dès l'apparition des premières difficultés, les flux de financement privés notamment les prêts bancaires ont enregistré un net repli. La plus grande partie des flux qui subsistait était des flux « obligés » rendus nécessaires pour éviter la cessation de paiement des débiteurs. On constate que les pays qui ont reçu après

La réduction des flux de financement s'est accompagnée d'un durcissement de leurs conditions, dont la prime de risque au-dessus du LIBOR est montée à 1,5 point en 1983 après avoir été à moins de 1 point en 1979, de plus les durées accordées diminuaient.

En conséquence, une modification radicale des transferts de ressources a été enregistrée au niveau des pays les plus endettés. Selon une évaluation de l'OCDE<sup>1</sup> des flux financiers nets totaux vers les pays en développement, les données montrent une réduction considérable des apports nets de ressources aux pays en développement entre 1980 et 1985, avec 128.3 milliards de dollars à 83.8 milliards de dollars respectivement, suivie d'une légère remontée en 1987 avec 96.9 milliards de dollars, due notamment à la reprise de l'investissement direct.

Les données du rapport de la Banque mondiale<sup>2</sup> démontrent que le flux net de prêts à long terme se réduit de manière continue depuis 1981 avec 76.8 milliards de dollars, passant de 51.8 milliards de dollars en 1983, à 32.9 milliards de dollars en 1985 puis à 26.2 milliards de dollars en 1986, pour atteindre une sorte de plancher en 1987-1988 avec 16 milliards de dollars et 16.9

---

<sup>1</sup> Les données de l'OCDE de 1989. L'évaluation du flux net de ressources (versement moins amortissements) et le transfert net financier, après réduction de l'ensemble des intérêts (sur les prêts à court terme et longs termes) et dividendes.

<sup>2</sup> Les données du rapport de la Banque mondiale de 1989. Les dons, les investissements directs et les prêts à court terme sont exclus.

milliards de dollars respectivement. D'autre part, les transferts sont devenus négatifs dès 1984 avec -10.2 milliards de dollars, et ce déficit n'a cessé depuis de s'accroître passant de -22.9 milliards de dollars en 1985 à -28.7 milliards de dollars en 1986, arrivant à 38.4 milliards de dollars en 1987 et -50.1 milliards de dollars en 1988.

Les pays à revenu intermédiaire les plus endettés, ont connu l'arrêt volontaire des prêts par les banques internationales, ainsi que les transferts nets négatifs envers les organismes multinationaux qu'ils ont abondamment sollicités après 1982 (FMI et Banque mondiale).

### **2.2.2. La réduction des flux multilatéraux**

Cette réduction concerne le Fonds Monétaire International (d'importants flux d'achat durant les années 80 à 85 entraînant d'importants montants de rachat). Cette réduction de flux concerne aussi la Banque mondiale. A partir de 1986, les flux de financement provenant du Fonds Monétaire International sont devenus négatifs, et les flux nets réels en termes de trésorerie sont aggravés par le poids des intérêts.

En ce qui concerne la Banque Mondiale, on constate que les transferts nets sont légèrement positifs en 1988 et en 1989. Par contre, ils sont négatifs pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui connaissent un réel problème de dette. En 1989, les transferts nets de la Banque mondiale sont négatifs pour le Brésil et légèrement positifs pour le Mexique. Les engagements de la Banque mondiale à partir de 1989 semblent progressés, mais les décaissements n'ont pas été suivis ; ils se réduisent de 1%. Quant aux flux destinés à l'Afrique, ils sont globalement positifs, et progressent en 1989.<sup>1</sup>

### **2.2.3. La stagnation de l'aide publique au développement**

Après 1989, l'aide publique au développement a connu une stagnation. C'est en 1985 que l'on retrouve le niveau (en Dollars courants) de 1981. Après 1985, on constate une reprise de l'aide et des autres flux publics, mais cette reprise ne doit pas être surestimée en prenant compte du prix et du taux de change constants de 1986. En 1988, les flux de financement public à destination des pays en développement connaissent un accroissement et représentaient en cette année les deux tiers du total contre un tiers dix ans plus tôt.

---

<sup>1</sup> RAFFINOT. M, op.cit, p52.

Au cours du sommet franco-africain de la Baule (Juin 1990)<sup>1</sup>, la France a annoncé son attention de faire des dons aux pays les moins avancés, sauf en ce qui concerne l'aide aux projets rentables du secteur marchand. Pour ce qui est des pays intermédiaires, l'aide publique au développement serait accordée avec un taux d'intérêt inférieur à 5% (la caisse centrale de coopération économique CCCE a appliqué ces décisions dès Juillet 1990 en effectuant ses premiers dons en matière d'ajustement structurel d'environ 562 millions de francs français).

#### **2.2.4. Prêts d'ajustement structurel et financement des pays en développement**

Le plan de financement des projets de développement mis en place au début des années 80 en faveur des pays en développement par les institutions financières internationales n'a pas donné de bons résultats en raison de l'échec fréquent des projets mis en œuvre et la lenteur des décaissements. Cela est dû aux difficultés rencontrées dans les étapes de la mise en œuvre du projet (les étapes classiques d'identification, faisabilité, évaluation financière et économique, négociation et signature de la convention de financement et mise en œuvre).

Cette approche de « projet par projet » a connu dans l'ensemble un échec relative à des diverses causes. Certaines sont liées au mode d'élaboration et de mise en œuvre du projet, tel que l'évaluation personnelle des fournisseurs et la mauvaise gestion ; d'autres sont liées à l'environnement dans lequel ces projets étaient amenés à fonctionner politiques, sectorielles ou macro-économiques qui rend impossible le bon fonctionnement des projets réalisés, absence de ressources budgétaires allouées à leur entretien, quant aux activités mises en place cessent avec la fin du financement extérieur.

Face à ces difficultés de financement, les prêts d'ajustement structurel sont apparus comme un nouveau mode de financement. Ces prêts sont accompagnés d'un programme et de conditions à respecter, de manière à ce que soient définis les objectifs à atteindre, les moyens à employer, et le calendrier des résultats escomptés.

Ce nouveau type de financement extérieur a permis d'accélérer considérablement la mise à disposition de ressources financières pour les pays confrontés à de graves difficultés de leurs balances de paiements.

---

<sup>1</sup> RAFFINOT. M, op.cit, p53.

### 2.3. De l'accumulation à la crise de dette

Les crises financières des années 1990 ont encore accru la puissance du Fonds Monétaire International. Lorsque le peso mexicain a été « attaqué » en 1995, le Fonds Monétaire International s'est empressé d'intervenir en avançant des crédits d'urgence pour soutenir cette monnaie. Il fit de même en Thaïlande en 1997, puis en Indonésie, en Corée, en Russie et au Brésil en 1998, puis, en Argentine en 2000. Les causes les plus communes à ces crises, sont : « *la spéculation et la surévaluation des actifs, la violation du principe du triangle des incompatibilités<sup>1</sup>, la surévaluation des monnaies et déficits des balances des paiements dû à l'accroissement des dettes extérieures à court terme* »<sup>2</sup>. Le Fonds Monétaire International a profité de ces opportunités pour poursuivre son expansion. Tirant avantage de son pouvoir sur ces pays en crise, le Fonds exigeait de vastes réformes dans tous les domaines, notamment du droit bancaire, du droit du travail et des dépenses de l'Etat.

La crise financière des années 1990 présente des aspects différents de ceux de la crise de la dette des années 1980. Dans les années 1980, il s'agissait de crédits avancés par des banques privées (la plupart, des banques japonaises, européennes et américaines) à des Etats, cependant, dans les années 1990 les crédits avaient été octroyés par ces mêmes acteurs privés à des sociétés et des banques privées dans les pays émergents. Ainsi, la crise des années 1990 a conduit à un état de cessation de paiements d'entreprises privées plutôt que de celle d'Etats.

Autre différence dans les années 1990, on pouvait aisément éviter les faillites puisque le problème principal provenait d'un manque de liquidités. Malgré ces différences, le Fonds Monétaire International eut recours aux mêmes tactiques pour résoudre ces deux crises. Il préconisa des taux d'intérêts élevés et la dévaluation. Cette stratégie conduisit à l'augmentation de la dette et à de nombreuses faillites, ce qui déclencha une récession intérieure.

La méthode du Fonds Monétaire International força également des gouvernements à reprendre à leur compte la dette des entreprises privées. Les créanciers étrangers furent remboursés avec des fonds du FMI, et les banquiers furent ainsi tirés d'affaire grâce à des fonds publics. Au niveau local, les contribuables furent contraints de régler la facture de ce plan de sauvetage international.

---

<sup>1</sup>Un principe économique développé par MUNDELL. R et FLEMING. M dans les années 1960, selon lequel, dans un contexte international, une économie nationale ne peut pas atteindre simultanément les trois objectifs suivants : un régime de change fixe ; une politique monétaire autonome et une parfaite liberté de circulation des capitaux.

<sup>2</sup> BENBAYER. H, « Cours de finance internationale », Editions Dar El Adib, Université d'Oran, 2005, pp 87-88.

A la suite de cette catastrophe financière internationale, le Fonds Monétaire International tenta d'imputer la faute aux pays emprunteurs qui n'auraient pas révélé avec exactitude leur situation financière. En fait, la responsabilité du Fonds Monétaire International est claire : il a échoué dans sa mission de contrôle et ses programmes d'ajustement étaient clairement défectueux.

Bien que les gouvernements ne reconnaissent pas l'échec du Fonds Monétaire International, cette crise déclencha au sein des groupes politiques et des économistes un débat sur son efficacité et son rôle et surtout sur les dogmes économiques qu'il applique. Avec plus de 1500 milliards de dollars, de nombreuses critiques soutiennent que le Fonds Monétaire International n'est plus capable d'exécuter sa mission essentielle de surveillance et de réglementation de la politique monétaire.

L'évaluation économique des états s'est de multiples façons déplacée entre les mains des marchés financiers privés et le capital spéculatif. Le Fonds Monétaire International et les Etats souscripteurs ont reconnu cet état de fait en adoptant des stratégies visant en priorité à satisfaire le secteur privé de la finance, même aux dépens d'autres objectifs économiques tels que la création d'emplois ou la croissance de la demande intérieure.

### **3. Persistance du problème de la dette**

Malgré les différentes mesures mise en œuvre (l'initiative Brady durant les années 80), les indicateurs de la dette extérieure des pays en développement restent insupportables. Que ce soit en terme de structure par créancier (dominé par les dettes à long terme et privé) ou par échéance (les ratios d'endettement avaient atteint un niveau très critique).

Ces dernières années, l'endettement de pays en développement est caractérisé par une forte croissance des dettes obligataires. Qui s'est traduit par des crises de la dette souveraine de la fin des années 1990, jusqu'en 2001.

### 3.1. Evolution de l'encours et service de la dette

L'endettement des pays en développement est passé de 580 milliards de dollars de 1980, à 1420 milliards de dollars en 1990 et atteint 2400 milliards en 2002. Quant au service de la dette est passé de 90 milliards de dollar (1980) à 160 (1990) et 340 milliards en 2002 (cf. tableau n° 04).

**Tableau n° 04 :** Evolution du stock et service de la dette (1980-2002)

	<b>Stocks de la dette (Milliards de dollars)</b>	<b>service de la dette (Milliards de dollars)</b>
<b>1980</b>	580	90
<b>1990</b>	1 420	160
<b>1996</b>	2 130	270
<b>1997</b>	2 190	300
<b>1998</b>	2 400	300
<b>1999</b>	2 430	360
<b>2000</b>	2 360	380
<b>2001</b>	2 330	380
<b>2002</b>	2 400	340

Source: CADTM (2003)

Entre 1980 et 2002, ces pays ont remboursé plus de quatre mille six cent milliards de dollars soit huit fois ce qu'elle devait en 1980. Cependant, Le tiers monde est quatre fois plus endetté qu'en 1980. Les caractéristiques de la dette extérieure des plus gros débiteurs du tiers-monde (Mexique, Brésil, Argentine) ont été modifiées au profit des banques privées du Nord avec la complexité des gouvernements des pays endettés concernés. Dans l'objectif de la réduction de la dette, il a fallu l'intervention des autorités des Etats-Unis (plan Baker, plan Brady, du cartel des banques privées créancières (le club de Londres) du FMI et de la Banque mondiale.

Le tableau 5 démontre le transfert net global des pays du sud vers les pays du nord qui est plutôt négatif. Ce transfert net de ressources, équivalent aux lignes de crédit obtenues durant une période, soustraction faite du service de la dette (principal et intérêt) a été ainsi négatif depuis 1982.

**Tableau n° 05 :** Flux net de ressources dette de long terme (chiffres arrondies)

	1980	1990	2000
<b>A déboursier</b>	180	129	261
<b>Total service de la dette</b>	75	141	330
<b>Principal</b>	42	86	222
<b>Intérêts</b>	33	55	108
<b>Transfert net</b>	33	-12	-69
<b>Public ou garant</b>	30	-16	
<b>Privé ou non garant</b>	3	4	

Source : Banque mondiale, Global development Finance, Washington (DC)

Les pays en développement ont en effet contracté des dettes pour rembourser les créances précédentes. Ainsi, le stock de la dette s'est accru très rapidement.

### 3.2. Dette des pays en développement en terme régional

L'ampleur de la dette diffère suivant chaque région, en enregistrant chacune d'entre elles un propre rythme de croissance. L'endettement de l'Afrique Subsaharienne est passé ainsi de 60,8 milliards de dollars en 1980 à 204,4 en 2002, soit un rythme de croissance de 240%. En Asie de l'est et Pacifique, durant la même période la dette est passée de 64,6 milliards de dollars à 509,5 milliards de dollars, soit un rythme de croissance de 695%. En Asie du sud la dette de 37,8 milliards de dollars en 1980 était 166,3 milliards de dollars en 2002 (340 % de taux de croissance). Dans les pays Ex bloc soviétique, la dette est passée de 56,5 à 396 milliards (607 % de croissance). En Amérique latine et caraïbe, elle était de l'ordre de 257,4 milliards de dollars en 1980 et 789 en 2002, soit une croissance de 207 %. Enfin le Moyen orient et l'Afrique du nord elle était 102, 5 milliards de dollars en 1980 et 317, 3 milliards en 2002 soit une croissance de 210 %.

Le tableau 6 récapitule le niveau du stock par région durant 1980 à 2002<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le nombre de pays endettés varie d'une année à une autre.

**Tableau n° 06 :** Dette extérieure des Pays En Développement par région (1980 à 2002)

Régions	Stock de la dette en 1980	Stock de la dette en 2002
Asie de l'Est et Pacifique	64.6	509.5
Asie du sud	37.8	166.8
M Orient et Afrique du Nord	102.5	317.3
Afrique Subsaharienne	60.8	204.4
Amérique latine et caraïbe	257.4	789.4
Ex-bloc soviétique	56.5	396.8

Source : Banque Mondiale, Global Development Finance, 2003

### 3.3. Structure de la dette des pays en développement

On peut analyser la structure de la dette soit en termes de créancier (afin de distinguer les sources de financement), ou en termes d'échéance.

#### 3.3.1. Dette en termes de créanciers

La dette des pays en développement a suivi un changement remarquable au cours des années et suivant chaque région.

Après avoir été les pourvoyeurs de fonds dans les pays en développement durant les années 80, le financement par les banques a connu un recul durant les années 1990 (voir tableau 7).

**Tableau n° 07 :** Dette des pays en développement en termes de créanciers (1992 à 2001)

	1992	1995	2001
<b>Dette totale</b>	1 336.4	1 707	2 137.2
<b>Créanciers officiels</b>	629	773.5	867.4
<b>Banque</b>	343	431.4	578.5
<b>Autres créanciers privés</b>	365.3	502	691.5

Source : Banque mondiale, GDP ,2002

A travers le tableau n° 07, nous remarquons la stagnation des parts des banques dans le financement des pays en développement (soit 25% de la dette totale en 1992 à 27% en 2001).

Quant à la part des créanciers officiels dans la dette des pays en développement, elle est passée de 629 milliards de dollars en 1992 à 773 milliards en 1995 et 867,4 en 2001 (soit 47 % de la dette totale en 1992 à 40% en 2001). Les autres créanciers ont suivi une légère hausse, représentant 27% du total de la dette des en 1992 à 33% en 2001.

D'après les données du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM)<sup>1</sup>, les 2400 milliards de dollars de dette extérieure des pays en développement estimés en 2002 sont repartis comme suit :

- 460 milliards de dollars de dette multilatérale (19 % du total) ;
- 640 milliards de dollars de dette bilatérale (27%) ;
- 1300milliards de dollars de dette privé (54%).

### 3.3.2. Dette en termes d'échéance :

L'échéance de la dette des pays en développement est principalement à long terme. En effet, la dette de ces pays été constituée de 84 % de dette à long terme et 16 % à court terme en 1992. Cette part n'a pas beaucoup changé, puisqu'elle est estimée à 86% de dette à long terme en 2001 et 14 % à court terme durant la même année.

**Tableau n° 08** : Dette des pays en développement par échéance (1992 à 2001)

	1992	1995	2001
<b>Dette totale</b>	1 336.4	1 707	2 137.2
<b>Court terme</b>	209.7	281.5	277.3
<b>Long terme</b>	1 126.7	1 425.6	1 859.9

Source : Banque mondiale, GDP ,2002

---

<sup>1</sup>CADTM, [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org).

### 3.4. Analyse des ratios d'endettement des pays en développement

Pour analyser le problème de l'endettement et prendre conscience de l'ampleur de la crise. Il faudrait préalablement se référer à la capacité de remboursement du pays. On utilise généralement cinq principaux ratios d'endettement qui sont :

- Dette /Produit National Brut (PNB).
- Dette /Exportations ;
- Service dette / Exportation ;
- Intérêt/ Produit National Brut ;
- Intérêt / Exportation.

Le tableau 9 retrace l'évolution de ces ratios de 1980 à 2000.

**Tableau n° 09** : Ratios d'endettement des pays en développement (en pourcentage)

	1980	1990	2000
<b>Dette /PNB</b>	18	31	37
<b>Dette/Exportation</b>	84	161	114
<b>Service dette / Exportation</b>	13	18	17
<b>Intérêt/ PNB</b>	1.5	1.5	2
<b>Intérêt/ Exportation</b>	7	8	6

Source : Banque Mondiale (2001), GDP , Analysis and summary tables , Washington (DC)

A travers le tableau n° 09, nous constatons que la plupart de ces ratios ont atteint des seuils critiques tout au long de la période 80 et 2000. Le ratio Dette / PNB a presque doublé passant de 18% en 1980 à 37 % en 2000. Le ratio dette / Exportation a plus que doublé de 1980 à 1990 passant de 84 % à 161% et a diminué à 114% en 2000. Cependant, les services de la dette et les intérêts pèsent lourd sur le pays. L'endettement extérieur de ces pays présente donc des signes de crise structurelle et durable.

Le tableau 10, ci-après, montre l'ampleur de cette crise du point de vue régionale.

**Tableau n° 10** : Ratios d'endettement des pays en développement en terme régional

	Dette totale / PNB			Service de la dette / Exportations		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>	21.1	29.8	31.3	-	15.7	10.9
<b>Asie du sud</b>	16.2	32.4	27.2	12	28.7	13.8
<b>Amérique latine et caraïbe</b>	34.5	44.6	41	36.3	24.5	38.7
<b>Moyen orient et Afrique du nord</b>	22	45.7	31.7	5.6	15	10.5
<b>Afrique subsaharienne</b>	23.5	63	71.3	7.2	12.8	10.2
<b>Ex bloc soviétique</b>	-	17.8	53.9	-	-	18.1
<b>Ensemble des PED</b>	21	34.1	39.1	13.5	18.1	18.1

Source : Banque Mondiale (2002) GDP

Ce tableau montre à quel point les pays en développement souffrent du poids de la dette surtout l'Afrique subsaharienne (avec un ratio Dette / PNB de 23,5% en 1980 à 71,3 % en 2000). Toutefois des signes d'amélioration commencent à apparaître dans certains groupes de pays comme l'Asie du sud.

### 3.5. Emergence de la dette obligataire

L'un des principaux changements qui ont caractérisé les années 1990 est l'émergence de la dette obligataire notamment dans les pays émergents. En effet, le ratio Dette obligataire / Stock de dettes extérieures publiques à long terme est passé de 3,4 en 1980 à 17,4 en 1994 et 26,3 en 2000 pour l'ensemble des pays en développement.

**Tableau n° 11** : Part de la dette obligataire dans le stock de dette externe publique de long terme

	1980	1990	1992	1994	1997	1998	2000
<b>Pays en développement</b>	3.4	9.6	10.8	17.4	21.9	22.9	26.3
<b>Pays à revenus intermédiaires</b>	4.1	13.4	13.8	22.4	26.3	25.1	34.6

Source : Banque Mondiale, GDP ,2002

L'émergence de dette obligataire par l'arrivée massive de nouveaux acteurs (débiteurs ou créanciers) sur le marché des capitaux a débouché sur des crises financières durant les années 1990 et les années récentes. Par ailleurs, les crises de dette souveraine ont explosées (exemple : l'Equateur, le Pakistan et la Roumanie en 1999, Ukraine en 1998-2001).

#### **4. La gestion de la dette**

Une crise d'endettement peut entraîner une situation d'illiquidité ou d'insolvabilité ;

##### **La situation d'illiquidité :**

Dans ce cas le débiteur connaît une difficulté de trésorerie passagère, mais il pourra payer dans le futur, si on lui en accorde du temps. Le prêteur aura intérêt à accorder à son débiteur des délais de paiement, éventuellement à prêter davantage pour que le débiteur franchisse ce « mauvais pas ».

La réaction classique est le rééchelonnement et la limitation des prêts nouveaux, tandis que les débiteurs sont contraints à des politiques d'ajustement destinées à réduire leur déséquilibre de balance des paiements. Et le reprofilage, dans un accord du Club de Paris, une partie de la dette peut être reprofilée sur une durée de quelques années au lieu d'une période plus longue. La durée d'un reprofilage est intermédiaire entre celle d'un différé et celle d'un rééchelonnement de long terme.

##### **La situation d'insolvabilité :**

Dans ce cas le remboursement n'est possible ni aujourd'hui, ni dans le futur : le prêteur doit cesser ses prêts et chercher à faire jouer les garanties, si elles existent. Mais la situation est absurde et compliquée car la solvabilité dépend de nombreux paramètres pour un risque souverain, le diagnostic sera plus difficile. Car, il s'agit de savoir jusqu'à quel point il est possible de réduire le niveau de vie de la population pour dégager les sommes nécessaires au paiement des échéances contractuelles (exemple de la Roumanie qui a pu rembourser la totalité de sa dette extérieure peu de temps avant la chute du dictateur, en détériorant le niveau de vie de la population).

Le traitement de la dette est compliqué à cause des intervenants dans ce domaine qui sont nombreux : les organisations financières internationales, les Etats créanciers et débiteurs, et les banques commerciales.

#### **4.1. Les créanciers**

Il existe, parmi les créanciers, un accord sur le fait que les problèmes de non-remboursement doivent être traités au cas par cas : la renégociation ne peut être l'objet d'une négociation généralisée débouchant sur des mesures dont tous les débiteurs bénéficieraient indistinctement (telle que l'annulation d'une partie de la dette).

##### **4.1.1. Les Etats**

Ils se trouvent impliqués directement par un financement public bilatéral et indirectement avec l'implication dans les organismes multilatéraux de financement du développement, ils peuvent favoriser tel ou tel mode de traitement de la dette, en modifiant la réglementation (soit prudentielle, soit en matière de provision).

Le moyen de pression dont ils disposent est celui de la cessation des décaissements des financements. Mais, elle est utilisée avec beaucoup de précautions du fait des interrelations politiques et de la concurrence entre pays bailleurs de fonds.

##### **4.1.2. Les banques commerciales**

Leur principal objectif n'est pas le remboursement de la dette mais les intérêts prévus sur le capital qu'elles ont prêté soient ponctuellement versés. L'idéal serait que le capital ne soit jamais remboursé mais les intérêts payés intégralement jusqu'à la fin des temps. On trouve dans cette optique les crédits renouvelables : au fur et à mesure que le débiteur rembourse le capital, il est autorisé à emprunter à nouveau pour un montant équivalent.

##### **4.1.3. Les organismes internationaux**

Le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale occupent une place importante au sein des organisations internationales en matière du financement et de la gestion de la dette.

### **a. La Banque mondiale**

C'est un organisme transnational, qui fut créé sous le nom de Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement BIRD après signature de l'accord de Bretton Woods en 1944, elle a commencé à fonctionner le 25 Juin 1946<sup>1</sup>.

Depuis juin 2007, le groupe de la Banque mondiale désigne cinq institutions :

- La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) qui est la plus importante et dont son fonctionnement est assuré par le versement d'une cotisation réglée par les États membres.
- L'Association internationale de développement (AID), fondée en 1960, ses prêts sont réservés aux pays les moins développés,
- La Société financière internationale (SFI), fondée en 1956, pour financer les prêts et les investissements réalisés par les entreprises dans les pays à risque,
- Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), fondé en 1965,
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), fondée en 1988, pour la sécurisation des prêts.

La banque mondiale est chargée de prêter à long terme pour financer des opérations de développement, c'est-à-dire des projets à caractère productif rentable dans l'objectif de la restructuration et l'éradication de la pauvreté et le développement.

La souscription est faite sur la base de la quote-part au Fonds Monétaire International, chaque Etat membre dispose de 250 voix plus une voix supplémentaire pour chaque part de capital de cent mille dollars des Etats-Unis de 1944. (Le président de la Banque est toujours désigné par les Etats-Unis d'Amérique).

La Banque emploie deux mille six cents personnes pour la réalisation de sa mission, vingt administrateurs dont cinq désigné par les puissances financières se réunissent une fois par semaine, quant à aux gouverneurs, ils se réunissent qu'une fois par an.

---

<sup>1</sup> BOUKRAMI. S.A, « La finance internationale : vue d'un économiste du tiers-monde », Office des publications universitaire, édition N° 795-04/80, Alger, p 113.

Pour financer un projet, la banque doit d'abord s'assurer une garantie relative à son remboursement, au 30 Juin 1975, la Banque mondiale avait accordé 27.874 milliards de dollars destinés au secteur des transports et quatre milliards à l'agriculture. (Les pays d'Amérique latine ont été privilégiés par ces prêts en ayant bénéficié de neuf milliards de dollars alors que les pays de l'Afrique de l'Ouest qui n'ont obtenu que 1.4 milliards de la Banque pour la même période. La Banque s'assure donc des capacités de remboursement du pays emprunteur, et privilégie les bonnes signatures tout comme les banques privées<sup>1</sup>.

Les conditions de rémunération des prêts se situent environs à 8 %, puisque la banque majore son propre coût de financement de 0.5 % pour fixer son taux d'intérêt<sup>2</sup>. Ce qui fait que les obligations émises par la Banque mondiale soient très demandées par les souscripteurs.

La qualité de la gestion de la Banque mondiale est exceptionnelle, la durée moyenne de ses emprunts est de l'ordre de 6.5 années, alors que celle de ses prêts engagés est de 10.5 années.

Elle arrive à obtenir un coût moyen de son financement à 7 % malgré la forte hausse des taux d'intérêt sur le marché financier<sup>3</sup>. Bien que la Banque mondiale soit comme une institution de crédit, elle est aussi une centrale d'informations de qualité exceptionnelle pour les banques privées et ceci grâce à la diffusion régulière des informations économiques des pays membres.

Elle élabore également des rapports spécifiques sur certains pays. Grâce à son expérience et la qualité de ses études, elle a pu acquérir une notoriété sans égal dans ce domaine. Les techniques utilisées par ses experts pour l'évolution des projets sont également fort appréciées par les spécialistes.

### **b. Le Fonds Monétaire International (FMI) <sup>4</sup>**

Le Fonds Monétaire International est une institution monétaire et financière internationale basée sur la coopération et qui compte actuellement 182 Etats membres. Créée à l'issue de la conférence de Bretton Woods en Juillet 1944, elle a été fondée officiellement le 27 Décembre 1945, date à laquelle 29 pays ont ratifié ses statuts. Ses activités financières ont débuté le 1<sup>er</sup> Mars 1947. L'adhésion au FMI est réservée aux pays qui contrôlent leurs relations extérieures et acceptent de mettre en œuvre les principes du FMI énoncés dans ses statuts. Chaque pays

---

<sup>1</sup> BOUKRAMI. S.A, op.cit, p 114.

<sup>2</sup> Idem, p 114.

<sup>3</sup> Idem, p 115.

<sup>4</sup> WELCH. C, « Guide citoyen du Fonds Monétaire International », U.S.A, Août 2000, p 6.

membre se voit assigner une quote-part, calculée sur la base de diverses variables économiques (PIB, flux de commerce extérieur, réserves internationales), qui influence ensuite ses relations financières et institutionnelles avec le Fonds Monétaire International. C'est en effet cette quote-part qui détermine le montant de sa souscription au FMI, son plafond d'accès aux ressources financières du FMI. Son organisation et ses objectifs sont définis par ses statuts. L'article premier (cf. annexe 3)<sup>1</sup> énonce les six objectifs du Fonds :

- Promouvoir la coopération monétaire internationale entre les membres.
- Faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international afin d'atteindre des niveaux élevés d'emplois et de revenus réels (c'est à dire des revenus corrigés de la hausse des prix) et de développer la capacité productive.
- Promouvoir la stabilité des changes ainsi qu'un régime de change méthodique, et donner les moyens d'éviter les dévaluations concurrentielles.
- Favoriser un système multilatéral de paiements, de transferts pour les opérations courantes et promouvoir la suppression des restrictions de change qui entravent le développement du commerce international.
- Mettre des ressources financières - à titre provisoire et sous des garanties adéquates - à la disposition des membres pour leur permettre de corriger des déséquilibres de balance des paiements sans avoir recours à des mesures qui détruisent la prospérité nationale et internationale.
- Rechercher la limitation dans leur durée et étendue des déséquilibres de balance des paiements.

D'une manière générale, l'action du FMI vise donc à assurer la stabilité du système financier international et à créer les conditions d'une croissance économique durable.

#### **4.1.4. Le partage des coûts**

Le partage de coûts est lieu en cas d'éventuel abandon de créances, ainsi que la poursuite du financement des pays en développement opposant ces divers groupes. L'allègement du service

---

<sup>1</sup>Disponible sur le site du FMI, [www.imf.org](http://www.imf.org).

de la dette par l'un des créanciers risque de favoriser le paiement des autres, et tout octroi de financement peut permettre à un des pays de rembourser certains de ses créanciers.

## **4.2. Le traitement traditionnel de la dette**

Cette approche de traitement classique est celle du cas par cas. Elle consiste à renégocier ou rééchelonner les dettes. Elle se caractérise par :

### **4.2.1. La réalisation de garanties et les autres modes de sanction**

Cette méthode consiste à saisir les actifs du pays débiteur (saisie d'avions, d'avoires bancaires, ...etc.). Elle a été utilisée déjà au Zaïre, mais aussi pratiquée par les Etats-Unis sur les avoires bancaires iraniens. Cette méthode entraîne un grand nombre de problèmes, notamment la méfiance de la communauté financière par rapport à la place financière où cela a été effectué (en matière de dette souveraine, la méthode courante de réalisation des garanties n'est pas opératoire).

### **4.2.2. Le traitement de l'endettement par les créanciers publics**

Le traitement traditionnel de la dette s'effectue par rééchelonnement, soit avec les créanciers publics (Club de Paris), soit avec les créanciers privés (Club de Londres). Cette démarche consiste à repousser les échéances d'un prêt d'une période donnée, avec une pénalisation au niveau du taux d'intérêt.

La réunion des Clubs (privés ou publics) est conditionnée par un accord préalable avec le Fonds Monétaire International.

#### **a. L'accord préalable avec le Fonds Monétaire International**

Tout accord de rééchelonnement doit être précédé d'un accord avec le Fonds Monétaire International, qui se fonde sur l'élaboration d'un programme économique et financier qui garantit la solvabilité du pays pour les prêteurs.

## **b. Le Club de Paris**

Club des principaux Etats créanciers. C'est une enceinte informelle de réunions dont la présidence et le secrétariat sont assurés par le Trésor français. Ses décisions sont prises sur la base du consensus et au cas par cas pour les pays qui en font la demande.

Une réunion du Club de Paris vise à élaborer des modalités générales de consolidation des dettes publiques et privées garanties d'un pays donné, modalités qui sont ensuite recommandées aux gouvernements en vue d'accords bilatéraux. La restructuration de la dette par le Club de Paris est supposée permettre un retour à la solvabilité du pays incriminé.

Au cours de la réunion, et en présence du pays débiteur et ses principaux créanciers, les points suivants sont fixés :

- **Le taux de couverture** : c'est le pourcentage du service de la dette rééchelonné. Une partie du total est laissée à la charge du débiteur. Le Club de Paris rééchelonne le principal, mais aussi les intérêts et arriérés de paiement.
- **La période de consolidation** : ce sont les échéances de cette période qui sont rééchelonnées (généralement de 12 à 18 mois, avec une tendance à l'allongement).
- **La cut off date (la date limite de la prise en compte des prêts)** : le pays devrait s'arrêter de s'endetter après cette date afin de pouvoir rembourser les échéances rééchelonnées. Tout crédit accordé après cette date limite ne sera pas pris en considération par le Club de Paris lors des réunions ultérieures.
- **Les délais et les taux de remboursement** : les échéances rééchelonnées sont généralement remboursables en 8 à 10 ans, avec un taux d'intérêt majoré par rapport à celui du prêt initial.

Lorsque l'accord est signé, des accords bilatéraux sont réalisés avec chacun des créanciers afin de fixer la liste des dettes et les taux d'intérêts pris en compte. Chaque créancier peut alors accorder des conditions plus favorables que celles décidées par le Club.

La première conférence réunie à Paris en 1956 concernait le rééchelonnement de la dette de l'Argentine. 15 autres réunions en faveur de sept pays en été tenues entre 1956 et 1977. A partir

de 1978, on enregistre une forte croissance du rééchelonnement comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 12** : Accords de rééchelonnement avec les créanciers publics (1982-1990)

	Moyenne 1982- 1985	1986	1987	1988	1989	Janv-Sept 1990
<b>Montant restructuré (milliards USD)</b>	<b>7.6</b>	<b>14.2</b>	<b>27.3</b>	<b>8.6</b>	<b>16.7</b>	<b>15.2</b>
Afrique	1.5	9.5	2.8	1.2	9.1	3.4
subsaaharienne	6.1	4.7	24.5	7.4	7.6	11.8
<b>Nombre d'accords</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>17</b>
Afrique	8	13	9	9	16	9
subsaaharienne	6	5	8	6	8	8
<b>Période moyenne de consolidation (années)<sup>1</sup> (années)<sup>1</sup></b>	<b>1+2/12</b>	<b>1+4/12</b>	<b>1+5/12</b>	<b>1+3/12</b>	<b>1+4/12</b>	<b>1+5/12</b>
Afrique	1+1/12	1+4/12	1+4/12	1+2/12	1+3/12	1+5/12
subsaaharienne	1+3/12	1+3/12	1+6/12	1+3/12	1+7/12	1+6/12
<b>Durée moyenne de la dette consolidée (années)</b>	<b>8+11/12</b>	<b>9</b>	<b>11+11/12</b>	<b>14+9/12</b>	<b>1+2/12</b>	<b>14+11/12</b>
Afrique	9+7/12	9	15	18+4/12	11+11/12	18+5/12
subsaaharienne	8	9	8+5/12	9+8/12	10+3/12	14+1/12

Source : Banque mondiale, World Debt Tables, 1990-1991, p66

Dans ce type de traitement, le problème n'est résolu qu'à court terme. Il est juste repoussé sur un futur. Les pays qui repassent devant le Club de Paris pour un rééchelonnement sont de plus en plus nombreux (le Togo et le Sénégal en sont à leur huitième, le Niger à son sixième).

Pour cela, le Club de Paris a réagi au problème en assouplissant les règles et conditions du rééchelonnement. Les intérêts sont de plus en plus rééchelonnés avec le principal, ainsi que les arriérés, mais aussi les échéances de dette déjà rééchelonnée, qui était exclu auparavant. Quant au « cut off date », il ne peut être modifié, ni prolonger les périodes de consolidation, de l'ordre

<sup>1</sup> 1+2/12 signifie 1an et 2mois

de celles de la facilité d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (3ans). Les tentatives faites en Côte d'Ivoire et en Equateur ont été un réel échec.

La durée de remboursement tendait à s'allonger en 1989. Elle était de l'ordre de 10 ans, avec 4 à 6 ans de délai de grâce. Le taux d'intérêt a conservé le taux du marché comme référence.

En effet, le Club de Paris distingue bien le rééchelonnement qui vise à résoudre un problème temporaire de manque de devise, de l'aide au développement qui vise à fournir des ressources à des taux concessionnels.

#### **4.2.3. Le traitement du problème de l'endettement par les créanciers privés**

Le traitement des créances douteuses ou litigieuses nécessite une constitution de provisions de la part des banques, ces provisions sont plus ou moins importantes suivant les risques encourus.

##### **a. La constitution des provisions**

En matière de constitution de provisions, il existe une grande différence entre les banques des divers pays créditeurs, et la réglementation diffère aussi suivant les pays. Dans certains pays, les provisions sont déductibles du revenu imposable (France), dans d'autres, cela est beaucoup plus difficile. Par ce moyen, les banques réussissent à faire prendre en charge une partie du poids de la dette des pays en voie de développement par les contribuables de leur propre pays, dans la mesure où la déductibilité des provisions permet de réduire le bénéfice imposable.

En Mai 1987, cette politique de constitution de provisions a pris un nouveau tournant suite à la décision de la Citicorp concernant l'augmentation de trois milliards les provisions sur ses créances latino-américaines, à cause du Brésil qui a décidé de suspendre les remboursements sur sa dette. L'exemple de la Citicorp fut rapidement suivi par d'autres banques, et le processus de croissance des taux de provisions s'est ainsi poursuivi.

Grâce à cette constitution de provisions, le problème de dette ne se considérait plus comme un grave danger sur l'ensemble du système financier international, et le risque de faillites bancaires du fait de non remboursement des pays en développement constitue un problème plus au moins dépassé.

D'autre part, la recapitalisation des banques a favorisé cette situation, par l'établissement d'un rapport unique, relativement élevé entre les fonds propres et les risques, connu sous le nom de

« ratio de Cooke », et cela dans un cadre international d'uniformisation des conditions de la concurrence.

### **b. Le Club de Londres**

Il est nommé ainsi, par analogie avec le Club de Paris, l'enceinte dans laquelle se déroule la négociation entre les gouvernements débiteurs et les banques créancières. Il s'agit en fait de comités consultatifs (Bank Advisory Committees) agissant pour le compte de banques commerciales, qui ne tiennent pas forcément leurs réunions à Londres.

Un nouveau comité consultatif est formé pour chaque nouvelle négociation. Il est constitué de représentants d'une douzaine de banques et habituellement dirigé par le plus grand créancier. Une fois l'accord conclu, chacune des banques créancières doit l'approuver. L'accord n'entre en vigueur que lorsqu'un pourcentage préalablement fixé des créanciers aura signé l'accord et que les autres conditions auront été satisfaites (paiement des arriérés par exemple).

Le rééchelonnement se porte normalement sur les échéances en principal d'une période donnée, les intérêts doivent être versés et à jour. En revanche, les banques s'engagent à ouvrir des lignes de crédit nouvelles permettant la poursuite des remboursements (new money), tout en créant des facilités de crédit à court terme.

Les accords de rééchelonnement sont souvent pluriannuels, portant sur des périodes de 3 à 5 ans, de manière à éviter les incertitudes liées à des rééchelonnements trop rapprochés. Les périodes de rééchelonnement s'étendent généralement sur une douzaine d'années et vont parfois jusqu'à 20 ans (exemple du Mexique), avec un délai de grâce de deux à quatre ans. Pour ce qui est des taux d'intérêts, ils sont de l'ordre de 1.875 à 2.5 points de pourcentage au-dessus du LIBOR, auxquels s'ajoutent des commissions de 1.25 à 1.5 %.

Les montants rééchelonnés par le Club de Londres sont illustrés par le tableau suivant, où l'on constate une diminution du nombre d'accords. L'aspect le plus significatif est sans doute le très net adoucissement des conditions, notamment l'allongement des durées et la réduction de la marge.

**Tableau n° 13:** Accords de restructuration de la dette avec les banques commerciales (1983-1990)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988
<b>Nombre d'accords</b>	27	26	14	12	19	10
<b>Montant restructuré (milliards de dollars)</b>	47.6	91.3	23.2	72.7	89.7	79.7
<b>Période moyenne de consolidation (années)</b>	1.5	2.8	2.8	2.8	4	6.5
<b>Conditions moyennes de rééchelonnement durée (années)</b>	6	9	11	10	15	19
<b>Délai de grâce (années)</b>	3	3	4	4	5	7
<b>Marge par rapport au LIBOR</b>	2	1.8	1.5	1.3	1	0.8

Source : Banque mondiale, World Dept Tables, 1988-1989 et 1990-1991, p 59.

#### 4.2.4. Les limites des méthodes traditionnelles

La méthode du rééchelonnement n'est qu'un traitement transitoire du problème. Le rééchelonnement ne fait que repousser dans le futur le service de la dette pendant une période donnée en alourdissant son coût. Après rééchelonnement, si les recettes futures ne permettent pas encore une fois d'assurer le service de la dette un autre rééchelonnement est alors envisageable. Or, depuis le début de la crise, de nombreux pays ont dû rééchelonner leur dette à maintes fois. On assiste à des pratiques qui semblaient inacceptables auparavant pour les créanciers, en l'occurrence le rééchelonnement d'intérêts, rééchelonnement de montants déjà rééchelonnés...etc.

Le diagnostic d'illiquidité qui avait été porté sur la crise s'est avéré erroné. Le processus d'assurer le service de la dette par de nouveaux crédits s'est effondré. Pour cela, de nouveaux traitements radicaux qui tiennent compte de la situation d'insolvabilité de nombreux pays ont été mis en place.

### **4.3. Le nouveau traitement de la dette : (annulation et réduction)**

La persistance du problème d'endettement dans les pays en développement a laissé place à un autre mode de traitement, celui de l'annulation ou de la réduction de la dette. Lors du sommet économique de juin 1988 à Toronto, le Groupe des G7 (Canada, Etats-Unis, Allemagne, France, Grande -Bretagne, Italie et Japon) a accepté de réduire d'un tiers dans le cadre du club de Paris, la dette officielle des pays éligibles à la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR). Dans le but de réduire les dettes publiques des pays d'Afrique et admissible au club de Paris, cet accord a été entériné par la FMI et la Banque mondiale. L'accord fut ensuite étendu à d'autres pays à partir de 1990.

Une panoplie d'options est alors offerte aux créanciers et chacun a essayé de défendre sa proposition.

#### **Option A**

Réduire le stock de la dette d'un tiers et rééchelonner le reste sur quinze ans. Il y aura une annulation pure et simple d'un tiers des services de la dette (principal et intérêt) et rééchelonnement du restant au club de Paris sur une période de grâce de huit ans ; proposition soutenue par la France.

#### **Option B**

Rééchelonner la dette sur vingt-cinq ans. Cela se manifeste par un allongement de la période de remboursement service de la dette sur 25 ans au lieu de 15 ans .Cette proposition est soutenue par les Etats-Unis.

#### **Option C**

Rééchelonner la dette à un taux d'intérêt réduit. Le taux d'intérêt sera réduit à 3,5% ou à la moitié du taux initial si celui -ci est inférieur à 7% et rééchelonnement sur 14 ans incluant une période de grâce de 8 ans, proposition préférée par la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Suisse ,la Norvège, l'Italie et le Pays –Bas

Les critères d'admissibilité aux conditions de Toronto sont les suivants :

- Le pays admissible aux prêts de l'Association Internationale pour le Développement de la Banque mondiale, soit un pays dont le revenu per capita est inférieur à 580 dollars en 1989 (610 dollars en 1990 et 635 en 1991);
- Si le pays est lourdement endetté avec l'un des deux ratios supérieurs au seuil critique pour la période 1989-1991:

Valeur présente du service de la dette sur le PNB supérieure à 80%

Valeur présente du service de la dette sur les exportations supérieure à 200%.

Durant la période Octobre 1988 à Mars 1991, un total de 26 accords a été signé, impliquant 19 pays (Benin, Bolivie, Burkina-Faso, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Tanzanie, Togo, Zaïre et la Zambie (Le Tchad qui a obtenu en octobre 1989 un rééchelonnement aux termes de Toronto ne fait pas partie de ces 19 pays car l'accord a été négocié en dehors du forum du club de Paris).

Entre 1988-1990, la Banque mondiale estime que : 29% des créanciers du club de Paris ont choisi l'option A, contre 26% pour l'option B et 45% pour la C. Les initiatives françaises sur l'endettement deviennent plus généreuses. Le président Mitterrand annonce l'annulation pure des créances de la France envers 35 pays africains. En juin 1990, la France annonce, lors du sommet franco-africain de la Baule, un plan de réduction des taux d'intérêt sur les prêts accordés par la caisse centrale de coopération économique en faveur des pays intermédiaire d'Afrique.

De ce fait, on estime que durant la période 1980-1991, 12,7 milliards de dollars ont été effacés. Mettant en avant la France qui est au premier rang en ce qui concerne les pays Africains les plus pauvres. Une part importante des annulations américaines (1,9milliards de dollars sur un total de 3,7 milliards) provient de l'annulation de dettes militaires égyptiennes. A l'exception de cette annulation, cette dernière concerne quasi exclusivement des prêts d'aide publique au développement<sup>1</sup>.

Les accords de Toronto seront améliorés par les conditions de Trinidad à partir de Décembre 1991. Les propositions faites à Trinidad en septembre 1990 par les décideurs politiques impliqueraient un traitement beaucoup plus radical du problème de la dette des pays bénéficiant

---

<sup>1</sup>BERTHELEMY et VOUREC'H. A, « Allégement de la dette et croissance », Etude du centre de développement, OCDE, 1994, p59

des termes de Toronto. Ce programme vise à réduire une fois pour toute d'environ 66% le stock de la dette de ces pays.

Parmi les résolutions il est indiqué que l'application de cette proposition pourrait mener à une réduction du stock de leur dette de l'ordre de 18 milliards de dollars. Un tel montant équivaldrait à environ un quart de l'Aide Publique au Développement (APD) nette versée par les membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), mais le cout économique d'une telle réduction s'étalerait dans le temps selon l'échéancier contractuel, ce qui signifierait un cout au moins dix fois inférieur. Par ailleurs, il semble que ce chiffre soit en fait surestimé<sup>1</sup>.

Le Club de Paris a ainsi augmenté l'aspect concessionnel de ses rééchelonnements en adoptant des termes de "Londres" qui stipulent une réduction d'environ 50% de la Valeur Actuelle Nette (VAN) de la dette

Entre Décembre 1991 et Novembre 1992, 12 pays ont bénéficié des conditions de Trinidad pour un montant total de 2,5 milliards de dollars.

Le tableau ci-après, retrace les annulations de dettes bilatérales effectuées durant les années 1980.

**Tableau n° 14** : Annulations des dettes bilatérales d'APD de 1980 à 1990 (milliards de dollars)

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	1,6	5,7

Source : World Debt Tables 1991

A travers ce tableau, on peut constater une stagnation de l'annulation des dettes bilatérales de 1980 à 1984, puis une petite hausse de 1984 à 1987. La tendance à l'infléchissement de 1987 à 1989 a été compensée par une hausse remarquable intervenue en 1990.

Ces différentes mesures prises dans le cadre du Club de Paris ont été toujours faites avec le concours du FMI. Mais, si les dettes des pays pauvres sont principalement des dettes intergouvernementales relevant de la prérogative du Club de Paris, celles des pays émergents sont des dettes privées émanant essentiellement des banques occidentales en particulier américaines et le Club de Londres qui s'occupe de ses dettes.

---

<sup>1</sup>BERTHELEMY et VOURC'H.A, op.cit., p55

## Conclusion

Le développement durable, examiné sous sa dimension économique et sociale, recouvre principalement deux acceptions, la capacité de diminuer la pauvreté d'une part et l'aptitude nationale à gérer correctement la balance des paiements et les principaux agrégats économiques.

La crise qui a touché la plus part des pays en développement durant les années 80 les a obligé à se tourner vers les institutions financières internationales. L'objectif visé par ces organismes financiers lors de leurs interventions auprès de ces pays était de rétablir les conditions d'une balance des paiements soutenable. Or l'intervention publique porte une double responsabilité dans les difficultés des pays à assurer cette soutenabilité de la balance des paiements :

- Par des dépenses excessives, cause essentielle de l'excès de demande globale à l'origine d'un déficit du compte courant excessif, incompatible avec les mouvements de capitaux susceptibles d'entrer dans le pays.
- Par des interventions qui, en modifiant la répartition des richesses au détriment de la rentabilité des capitaux privés, font fuir les capitaux et détériorent les conditions d'attraction des capitaux étrangers (IDE).

Par conséquent, il est indispensable de passer de la préoccupation exprimée en terme de stabilisation qui renvoie à des recommandations en termes de gestion de la demande pour diminuer le déficit du compte courant à une problématique exprimée en termes d'ajustement. Il s'agit d'insister sur les conditions de la croissance de l'offre : limiter ou supprimer les interventions de l'Etat qui génèrent des distorsions de prix internes, donc une mauvaise structure des prix relatifs, une inefficacité de l'allocation des ressources, une inadaptation au contexte économique mondial, conditions permettant, entre autres d'attirer les investissements directs étrangers.

Les politiques mises en œuvre dès le début des années 80, et les accords de prêts en faveur de pays en développements, ont permis à ces pays de réaliser l'équilibre macro-économique. Par ailleurs, ces programmes ont engendré d'autres conséquences notamment :

- ✓ La diminution des investissements publics.
- ✓ Maintien, voire augmentation des dépenses courantes, hors dépenses d'éducation, de santé et des dépenses dans les domaines des infrastructures et des transports.

- ✓ Un désengagement de l'Etat avec un report sur des unités décentralisées (communes, mutuelles, associations de ressortissants des villages).

Les programmes d'ajustement structurel ont été souvent critiqués pour avoir sacrifié la croissance à la recherche des équilibres de court terme, et l'aggravation d'autres problèmes tels que la pauvreté.

## **C**hapitre 2 :

# **L**e traitement de la crise d'endettement par les institutions financières internationales

La crise de la dette qui a rythmé les années 80-90 et même le début des années 2000, est la conséquence d'un certain laxisme de la part des créanciers quant aux prêts accordés, d'une mauvaise utilisation des sommes reçues par les dirigeants des pays en développement et de la politique anti inflationniste menée au début des années 80 par les pays occidentaux.

Cette crise a été gérée, avec l'accord des créanciers par les institutions financières internationales par l'adoption de programmes d'ajustement structurel, qui s'est traduit par une mise sous tutelle des économies des pays en développement.

A cet effet, les institutions financières internationales jouèrent un rôle déterminant dans la gestion de la crise de l'endettement qui menacé la stabilité du système financier international. Afin d'éviter la cessation de paiement totale, le Fonds Monétaire International a intervenu pour coordonner les apports des banques et des gouvernements créanciers, et pour éviter la propagation des défauts de paiements.

En effet, les institutions financières internationales ont réussi à faire admettre que leurs créances présentent un caractère privilégié : le service de la dette envers ces organisations est prioritaire, et aucune modification des échéances n'est tolérée. Le défaut de paiement conduisant à l'accumulation d'arriérés par un pays débiteur est sanctionné par la suspension des activités des Institutions Financières Internationales envers ce pays, ce qui implique pratiquement l'arrêt du financement de la totalité des autres créanciers.

## **1. Le Fonds Monétaire International et la crise d'endettement**

Pour gérer la crise d'endettement des années 80 considérée comme une crise de liquidité, le Fonds Monétaire International mis en œuvre la Politique d' Ajustement Structurel avec la Banque mondiale. Inspiré du modèle de l'approche monétaire de la balance des paiements de POLAK<sup>1</sup>, le fonds Monétaire International intervient par la mise en place de la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) au bénéfice des pays pauvres en 1986, qui sera renforcée par la

---

<sup>1</sup>Ce modèle est spécialement conçu pour les petites économies ouvertes et est utilisé comme référentiel théorique dans l'élaboration des programmes d'ajustement structurel à cause de sa simplicité. Il est conçu pour le court terme et vise avant tout le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Voir POLAK. J.J, «Monetary analysis of income formation and payments problems», 1957.

FASR en 1987. D'autres mesures sont à la disposition des pays émergents, en l'occurrence le crédit Stand-By et différents accords de confirmation.

Considéré comme seul remède à la crise d'endettement, la priorité du FMI était la stabilisation macro-économique des pays en voie de développement et de redresser la balance des paiements, grâce à une approche libérale (modèle néoclassique) d'économie de marché basée sur la libéralisation, la privatisation et l'austérité budgétaire. Tandis que la Banque mondiale doit s'occuper de la croissance et du développement du pays en question.

Conçu dans le but de garantir la stabilité de change et faire face aux déficits de la balance des paiements des Pays industrialisés. Le FMI a échoué dans son rôle durant les années 70 à travers la fin du système de change fixe au profit du change flottant (1973). Par ailleurs, l'accès facile des pays en développement aux crédits par la Banque Mondiale (recyclage des pétrodollars) avaient compromis la raison d'être du FMI.

Mais l'éclatement de la crise d'endettement de 1982 (enclenchée par le Mexique), a permis au FMI de rejouer son rôle au niveau international, notamment dans les pays en développement qui se trouvaient dans une situation critique. Il s'imposait donc conjointement avec la Banque Mondiale comme interlocuteurs incontournables dans la gestion de la crise. Le rôle du FMI de définir les objectifs et les mesures à entreprendre par les pays débiteurs. La Banque mondiale participe en finançant les programmes mis au point par le FMI en accordant des prêts aux pays qui suivent des politiques d'ajustement structurel.

## **2. L'ajustement structurel comme remède de la crise**

L'objectif du PAS à travers des politiques de stabilisations et de réformes structurelles, est de rendre le pays débiteur capable de dégager des revenus d'exportations suffisants pour assumer sa dette (déséquilibre externe). L'autre problème à régler est celui des déséquilibres d'ordre internes (déficit budgétaire, inflation) qui affectent l'équilibre extérieur c'est à dire la balance des paiements.

Pour atteindre ces objectifs, une panoplie de mesures de stabilisation et de réformes structurelles sont synthétisées dans ce qu'on appelle « le Consensus de Washington ».

## 2.1. Le consensus de Washington

A la fin des années 80, on assiste à un rejet des idées socialistes, ainsi que la planification centralisée. Les keynésiens n'arrivent à pas à sortir les économies occidentales d'une situation de stagflation où les politiques traditionnelles de relance ont montré leurs limites. L'approche néolibérale a pris le dessus sous la pression des Etats-Unis sous la forme du consensus de Washington.

Ce consensus présente un caractère universel. Il est applicable à n'importe quel pays niant toute spécificité économique, politique et sociale des pays du sud. Il postule que les problèmes relatifs au développement doivent être abordés à deux niveaux :

- Libéraliser l'économie ;
- Privatiser les activités économiques à grande échelle.

Au début des années 90, WILLIAMSON. J (1990) a donné son interprétation du consensus à travers 10 commandements<sup>1</sup>, constituant le fondement de la première génération de réformes (Programme d'ajustement structurel) ;

1. Austérité budgétaire : limiter les dépenses publiques pour éviter l'inflation et les déficits.
2. Réforme fiscale : augmenter le nombre de contribuables, diminuer les taux élevés et généraliser la TVA ;
3. Politique monétaire orthodoxe : les taux d'intérêts réels doivent être positifs pour attirer les capitaux internationaux.
4. Taux de change compétitifs : dévaluer la monnaie pour rendre les exportations attrayantes.
5. Libéralisation : abaisser les barrières tarifaires commerciales (droits de douane) pour accentuer le commerce international et donner une totale liberté de mouvement aux capitaux internationaux.

---

<sup>1</sup>WILLIAMSON. J.J, « What should the World Bank think about the Washington consensus? », The World Bank research observer, Volume 15, n° 2, August 2000, pp 251-264.

6. Compétitivité : attirer les investissements directs étrangers (IDE) pour financer le développement en leur garantissant une égalité des droits avec les investissements domestiques.
7. Privatisation : vendre les actifs de l'Etat pour assainir les finances publiques et développer les entreprises privées, supposées mieux gérées.
8. Réduction des subventions : supprimer les subventions agricoles, à la consommation, etc., et laisser le marché déterminer le « juste prix » des biens.
9. Déréglementation : éliminer toutes les règles qui freinent l'initiative économique et la libre concurrence.
10. Droits de propriété : renforcer les droits de propriété pour promouvoir la création privée des richesses.

## **2.2. Les programmes d'ajustement structurel**

Les programmes d'ajustement structurel vont apparaître dans une sphère où les échanges privés sont favorisés et le rôle de l'Etat doit être limité. L'objectif est d'assainir les économies des pays endettés afin d'assurer leur insertion sur le marché mondial et leur permettre de développer des activités exportatrices générant les devises nécessaires au remboursement de leur dette.

Pour bénéficier de la restructuration de la dette, le pays endetté doit remplir deux conditions :

- Avoir des arriérés de paiement et se trouve en situation de plus pouvoir honorer le service de sa dette.
- Avoir conclu un accord avec le Fonds Monétaire International sur un programme d'ajustement structurel.

Une fois ces deux conditions conclues, le pays pourrait passer devant le club de Paris (dette bilatérale), ou le club de Londres (dette privée).

La restructuration de la dette peut se faire selon quatre formes :

- a. **Le rééchelonnement** : cette démarche consiste à repousser les échéances d'un prêt d'une période donnée, avec une pénalisation au niveau du taux d'intérêt. La méthode du rééchelonnement, n'est qu'un traitement transitoire du problème.
- b. **Le refinancement** : face au désengagement croissant des banques durant les années 80, les pays endettés se sont tournés vers le Fonds Monétaire International pour obtenir de nouveaux prêts qui serviraient à rembourser leur dette auprès des banques du Nord, ainsi la dette a fortement augmenté.
- c. **La conversion** : cette pratique consiste à convertir la dette en actifs, elle peut se faire selon deux formes : (1) le debt-equityswap est un principe qui consiste à ce qu'une entreprise étrangère désirant réaliser un investissement dans le pays débiteur rachète des créances sur le marché secondaire, puis les échanger contre de la monnaie locale auprès des autorités du pays débiteur, à un taux plus favorable que le taux officiel pour procéder à son investissement. (2) le debt-buybacks où le pays débiteur disposant de réserves va procéder à des rachats de sa dette.
- d. **L'annulation** : consiste à réduire le stock de la dette, les institutions financières internationales ont développé cette pratique à partir de 1996 au travers de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE).

Les réformes économiques comprennent généralement deux grands types de mesures ;

Les premières représentent des mesures de choc qui consistent généralement :

- la dévaluation de la monnaie.
- la hausse du taux d'intérêt à l'intérieur du pays.

Les secondes sont des réformes structurelles qui consistent à introduire des politiques :

- de privatisation.
- de réforme fiscale.
- de réduction des dépenses publiques.

Pour bénéficier de ces programmes, et notamment des prêts, le gouvernement récepteur doit s'engager dans un programme de modification de sa politique macro-économique, généralement destiné à rétablir les équilibres budgétaires et extérieurs du pays. Ce programme est constitué par un ensemble de conditionnalités que le pays devra respecter pour que le prêt soit totalement décaissé.

### **2.3. L'intervention du Fonds Monétaire International dans la gestion de la crise**

Avec le concours de la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International a adopté le programme d'ajustement structurel pour gérer la crise d'endettement international de 1982. Dans cette optique, il distingue deux groupes de pays. Pour le premier groupe qui est celui des pays pauvres, il mit en place en mars 1986, la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) qui sera renforcée par la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) en mai 1987. Pour le deuxième groupe, celui des pays émergents, il a mis au point le crédit Stand-by et l'accord de confirmation.

#### **2.3.1. De la Facilité d'Ajustement Structurel à la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé**

Face à la crise qui a touché les pays en développement durant les années 80, le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale ont adopté une politique spéciale pour ces pays. Jusqu'à 1986, l'ajustement structurel se met en place et se renforce depuis 1987.

Avant 1986, le Fonds Monétaire International a fourni un soutien aux pays les plus pauvres au travers de ses instruments traditionnels. Durant les premiers chocs pétroliers (1974 et 1979), huit accords de confirmation et de facilités élargies sont enregistrés. Durant la période 1980 et 1984, (second choc pétrolier), le Fonds Monétaire International a approuvé 27 accords de confirmation et de facilités élargies. Les déséquilibres de ces pays persistent et les instruments traditionnels du Fonds Monétaire International se sont révélés insuffisants.

Le recours aux accords de confirmation, dont la durée, est d'une année, se sont révélés inadaptés pour les pays endettés les plus pauvres. Le Fonds Monétaire International a proposé donc une nouvelle facilité de crédit pour les pays les plus pauvres en mars 1986, appelée Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) pour soutenir des programmes d'une durée de trois ans. Ces crédits sont remboursables sur dix ans et leur taux d'intérêt n'est que de 0,5%. Au milieu de

L'année 1987, le Fonds Monétaire International a introduit une autre option celle de la FAS renforcée (FASR), pour des montants cinq fois supérieurs à ceux des FAS. (Patrick LENAIN ,2004)<sup>1</sup>.

Jusqu'en 1998, le Fonds Monétaire International a déboursé dans le cadre de la FAS et la FASR 6,4 milliards de DTS (soit 8,6 milliards de dollars) en application de 71 accords de FASR et 1,8 milliards de DTS (2,4 milliards de dollars) au titre d'accords FAS, et cela au profit de 48 pays.<sup>2</sup>

### **2.3.2. Le crédit Stand-by des pays émergents**

L'intervention du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale dans la gestion de la crise d'endettement des pays émergents est plus spéciale. Ces pays sont dans l'incapacité d'honorer leurs dettes et occupent une place importante dans la mise en marche de l'économie mondiale.

Pour ces pays, le Fonds Monétaire International a mis pour eux le crédit Stand-by. Ce moyen de traitement permet de résoudre le problème de la balance des paiements et d'alléger le remboursement de leur dette. En plus de ce crédit, ils peuvent encore bénéficier de crédit de l'accord de confirmation (mécanisme habituel) ou de l'accord élargi (en cas de grand problème financier).

## **3. Le post consensus de Washington**

Les développements théoriques du modèle néoclassique laisse pérenniser l'ordre néolibéral caractérisé par la dictature de la finance internationale. Cela implique la poursuite du processus de prédation engagés par le consensus de Washington en proposant une discrète régulation des activités pour éviter les crises, maintenir un ordre social cohérent dans la société par des politiques pouvant momentanément se teinter de pragmatisme.

A l'instar de Dani RODRIK (2003)<sup>3</sup>, on peut synthétiser le post consensus de Washington, en ajoutant dix commandements, supplémentaires à ceux d'avant :

---

<sup>1</sup> LENAIN. P, « Le FMI », 4<sup>ème</sup> édition, La découverte, Paris, 2004.

<sup>2</sup> Rapport du FMI, 1999, pp 111-115.

<sup>3</sup> RODRIK. D, «Growth Strategies», John F. Kennedy School of government, Cambridge, Août 2004, <http://www.ksg.harvard.edu/rodrik/>.

11. La bonne gouvernance d'entreprise : Elle est censée conjuguer les intérêts des différentes parties prenantes au sein de la structure (actionnaires, dirigeants, salariés), réduire le risque pour les investisseurs potentiels et préserver l'environnement de l'entreprise (social-écologique).
12. La lutte anti corruption : la corruption étroitement imbriquée à la recherche et à la distribution de rente. Elle augmente les coûts de transaction, gaspille des ressources, réduit l'investissement productif, déprime la croissance économique.
13. La flexibilité du marché du travail : assimiler le travail à une marchandise dont le prix serait fixé par la confrontation de l'offre et de la demande, ce qui résoudrait le problème du chômage.
14. Le respect des règles de l'organisation mondiale du commerce : il s'agit de réduire l'autonomie des pays en subordonnant leurs politiques en matière de commerce extérieur, de flux de capitaux, de droit de propriété...
15. L'adhésion aux règles et normes de bonne conduite financière : mettre en œuvre une nouvelle gouvernance qui permet au système financier international de s'autoréguler afin d'éviter les désordres ; exigence minimale de fonds propres, surveillance par les autorités prudentielles (notamment la banque centrale), transparence et discipline du marché, stabilité du système financier international.
16. L'ouverture prudente du compte financier de la balance des paiements : la libéralisation des mouvements de capitaux doit s'opérer en fonction du degré de maturité du système bancaire national.
17. Ne pas adopter de régime de change intermédiaire entre le taux de change fixe et le flottement libre : les régimes de change intermédiaires autorisent les fluctuations à l'intérieur d'une fourchette prédéterminée du taux de change de la monnaie nationale par rapport à une devise ou à un panier de devises.
18. Une banque centrale indépendante ayant pour objectif la lutte contre l'inflation.
19. La constitution de filets de protection sociale (social safety nets).
20. Des politiques ciblées de réduction de la pauvreté.

## 4. Evaluation de l'impact des programmes d'ajustement structurel

L'évaluation de l'impact des programmes d'ajustement structurel comporte quatre grands types d'approches :

### 4.1. L'approche « avant - après » (BA)

La première compare la performance macro-économique d'un pays (ou groupe de pays) sous ajustement, à sa situation avant la mise en place. Cette approche apparaît relativement simple et c'est la plus utilisée. Elle utilise des indicateurs de performance macro-économiques (croissance du PIB, investissements, PIB, taux d'inflation...).<sup>1</sup>

Cette méthode ne permet pas la prise en compte de l'influence de paramètres exogènes au programme tel que la variation des termes de l'échange – variation des taux d'intérêt internationaux, taux de croissance des pays industrialisés, chocs de productivité internes ou variations climatiques (CASTEL et al, 1995)<sup>2</sup>. Il est, en effet, difficile d'isoler les effets obtenus par l'application de la politique de ceux relevant d'autres facteurs dus au changement de l'environnement (AJAYI, 1995). Autrement dit, le fait que la méthode suppose que toute autre chose reste égale par ailleurs.

Quant au scénario de référence, par rapport auquel les résultats sont évalués, il est représenté par la situation du pays avant la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel. Or, en tout état de cause, le pays aurait suivi une trajectoire qui l'aurait plus ou moins éloigné de sa situation initiale. Il est aussi impossible de distinguer entre les déterminants « programme » et « non programme », des résultats macro-économiques ».

L'analyse « avant-après » fournit une description intéressante de l'évolution de la trajectoire d'un pays mais ne permet pas vraiment l'évaluation des programmes d'ajustement structurel.

---

<sup>1</sup>AJAYI. S.I., « L'Etat des recherches sur l'efficacité macroéconomique des programmes d'ajustement structurel en Afrique subsaharienne », 1995.

<sup>2</sup>CASTEL. R et al, « Les métamorphoses de la question sociale », Edition Gallimard, 1995

#### **4.2. Approche « avec ou sans » (WW)**

Cette seconde compare les performances macro-économiques d'un pays (ou groupe de pays) ayant un programme d'ajustement à la performance d'un groupe témoin (ou de contrôle) de pays sans programme.<sup>1</sup>

Les problèmes de cette méthode sont liés aux risques attachés à la sélection des pays sous ajustement qui ne se fait pas de façon aléatoire, car la condition essentielle pour l'obtention d'une aide financière de la part de Fonds Monétaire International est que « les pays enregistrent un déséquilibre de la balance des paiements. Ce fait suffit à suggérer que les pays sous ajustement sont censés avoir des positions extérieures inférieures à la moyenne –concernant la balance courante et les réserves extérieures- lorsque le programme a été mis en œuvre.

Cette méthode a été améliorée par l'approche du « groupe de contrôle modifié » qui accepte la sélection non aléatoire des pays sous ajustement, mais tente de corriger les biais. Elle reste perfectible, car elle « suppose l'existence d'une fonction de réaction de politique économique où les objectifs poursuivis par tous les pays sont les mêmes. Elle ne prend pas en compte le degré de mise en œuvre du programme de réforme.

#### **4.3. L'approche du groupe de contrôle modifié (GEE)**

Dans la méthode du groupe de contrôle, on compare les modifications moyennes de variables macroéconomiques dans des pays appliquant la politique et dans des pays ne l'appliquant pas. La différence est alors attribuée aux effets de la politique. La méthode fait appel au comportement d'un groupe de contrôle (un groupe de pays n'appliquant pas la politique en question) afin d'estimer ce qui se serait passé dans le groupe de pays mettant en œuvre la politique s'il n'y avait pas eu cette politique.<sup>2</sup>

Cette méthode suppose que tous les pays aient un même environnement externe et qu'on ne prenne pas en compte « les caractéristiques » spécifiques à chaque pays qui influencent

---

<sup>1</sup>KHAN. M et HAQUE, «Do IMF supported programs work? A survey of the cross country empirical evidence», Washington D.C., IMF, Working paper WP/98/169, 1998, pp 9-10

<sup>2</sup>GUILLAUMONT. P, « Ajustement et développement, l'expérience des pays ACP », Paris, Economica, 1994, pp122-123.

probablement leurs résultats économiques. Les résultats de cette méthode sont donc probablement biaisés lorsque les environnements externes des divers pays diffèrent.

Cette méthode peut être modifiée néanmoins, afin de pouvoir estimer la contribution marginale d'une politique. Dans ce cas, elle est appelée méthode du "groupe de contrôle modifié". Elle tient compte des changements survenant dans l'environnement économique extérieur de chaque pays et identifie les différences particulières entre les deux types de pays, les pays appliquant une politique donnée et les pays ne l'appliquant pas. Ces facteurs sont traduits en corrections appliquées aux performances économiques résultantes.

#### **4.4. La comparaison des scénarios simulés (SIM)**

Cette dernière ne détermine pas les effets des programmes à partir des résultats macro-économiques actuels dans les pays sous ajustement. Elle repose sur la simulation à partir de modèles économiques pour référer les performances attendues des politiques d'ajustement et de politiques alternatives.<sup>1</sup>

Elle présente trois avantages : on peut faire appel à une plus large base d'expériences d'ajustement, car la base de données n'a pas à être restreinte aux pays sous programmes du FMI.

En spécifiant les simulations de politiques, on n'a pas à prendre en compte le fait que la mise en œuvre incomplète des politiques d'ajustement brouille les résultats c'est souvent le cas dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

Elle met l'accent sur les relations entre les instruments et les objectifs des politiques. Elle fournit dans ce sens une meilleure information sur le fonctionnement des programmes que les approches qui s'intéressent essentiellement aux résultats par rapport aux objectifs des politiques d'ajustement.

Cette approche se heurte à des problèmes pratiques, son utilisation implique la construction de modèles économétriques et un certain nombre de variables macro-économiques. A l'heure actuelle, il n'existe pas de modèle couvrant l'ensemble de mesures contenu dans les programmes du FMI.

---

<sup>1</sup>KHAN. M et HAQUE, op.cit., p 11

## 5. Le Fonds Monétaire International entre réussite et échec

L'approche néolibérale comme meilleure approche de l'économie du développement est largement démentie par des critiques de diverses écoles de pensée. Néanmoins, la majorité des critiques traditionnelles se rattache au courant structuraliste<sup>1</sup> qui affirme que les programmes sont mal conçus, trop austères, accroissant la pauvreté et s'avère inefficace pour atteindre leurs objectifs déclarés. Ce courant défend l'idée d'une intervention de l'Etat dans la régulation économique afin de corriger les imperfections du marché.

### 5.1. Les réussites du Fonds Monétaire International

- **Comme régulateur du problème d'endettement**

Même si l'endettement est encore là, dans bon nombre de pays en développement, le Fonds Monétaire International a pu assumer par ses multiples interventions son rôle de régulateur national, et d'arbitre international. Entant que catalyseur d'aide et de prêt, il s'est porté garant de la stabilité financière internationale, et est parvenu la régulation du problème de dette de certain pays ayant demandé une restructuration de leur dette.

D'autre part, il a pu écarter le risque de faillite du système monétaire international par la faillite des banques occidentales. La gestion de la crise Mexicaine de 1994 et Coréenne est l'une des réussites remarquable du Fonds Monétaire International dans ses interventions depuis les années 1990.

- **Maitrise de l'inflation**

Le Fonds Monétaire International a réussi également son rôle de stabilisateur macro-économique dans la plupart des PED en particulier l'inflation. A titre d'exemple, à Madagascar l'inflation est passée de 11,5% à 6% de 1990 à 2001. En Afrique subsaharienne, elle est passée de 17, 4% à 8 % durant la même période.

---

<sup>1</sup> Influencé par le keynésianisme, le courant structuraliste est né dans les années 40-50 en Amérique Latine avec les travaux de la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL) en particulier ceux de PREBISCH. R et SINGER. H, il a été popularisé en Europe par PERROUX. F et MYRDAL. G, et aux Etats-Unis par HIRSCHMAN. A.

- **Réformes dans divers domaines**

Dans le cadre de l'application des programmes d'ajustement structurel, beaucoup de progrès ont été fait par les pays en développement en matière de réformes ; la libéralisation des prix intérieurs, la restructuration, la privatisation des entreprises publiques, l'assouplissement du marché du travail, réformes bancaires et fiscales, et la réduction des dépenses publiques.

## **5.2. Echech généralisé dans la plupart des cas**

Si le FMI a pu faire des exploits tant que garant de la stabilité financière internationale, il a été objet de critique de la part de ses observateurs. Des critiques qui trouvent son fondement dans l'échec des programmes mis en œuvre par le FMI, car la crise de dette est loin d'être résolue dans certains pays et le poids des coûts sociaux des programmes soutenus par le FMI surtout en Afrique. D'autre part, l'échec de la gestion de certaines crises financières des pays émergents tel que la Russie et l'Argentine.

## **6. Les critiques des programmes de stabilisation appuyés par le Fonds Monétaire International**

Pendant presque trois décennies, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale avaient commandité la stabilisation et les programmes d'ajustement structurel en développant les pays en développement.

Les pays membres demandent l'aide financière au Fonds Monétaire International quand ils sont face à des difficultés de leur balance des paiements. Ces programmes consistent en trois composants.

D'abord, pour atteindre l'objectif à court terme il faut lancer des politiques qui stabiliseraient et remédieraient les déséquilibres macro-économiques qui, au point de vue du Fonds, sont la cause des problèmes de balance des paiements.

En second lieu, pour instituer des réformes du marché et des changements structurels, il faut transformer une économie centralisée étatique à une économie basée sur le marché concurrentielle qui améliorerait l'efficacité et reconstituerait la croissance.

En troisième, le programme exige des pays membres empruntant, d'assurer le financement externe soutenable. Pendant des années, spécialement ces derniers temps, beaucoup de pays en développement ont cherché de l'aide auprès du Fonds. Les critiques contre ces ajustements et les programmes structurels sont parvenus de beaucoup et de différents quarts de tous les côtés du spectre idéologique et politique.

Une grande partie de la critique est dirigée aux politiques macro-économiques poussées par le Fonds pour corriger les déséquilibres externes et internes, ces critiques prétendent de sacrifier la croissance pour réaliser la stabilisation. En effet, la logique de la limitation des dépenses publiques pour atteindre des objectifs budgétaires comprime des dépenses hautement prioritaires, tel que ceux de l'éducation, la santé, ce qui lèse la couche la plus vulnérable de la population.

Le Fonds Monétaire International a été fondé en 1945 pour aider des pays à faire face aux manques provisoires de devises étrangères, mais il semble montrer peu de flexibilité de négociation quand il vient aux mesures de stabilisation requises pour traiter le problème de la balance des paiements, ainsi, s'il n'y a aucun accord entre le Fonds et le pays membre empruntant sur les cibles de stabilisation. Tandis que le Fonds met une importance considérable sur les réformes structurelles pour reconstituer la croissance soutenable, parfois il contraint les souhaits du pays empruntant qui ne mettent pas en application les mesures structurelles, habituellement pour des raisons sociales ou politiques.

Une des critiques est celle de (FELDSTEIN, 1998)<sup>1</sup>, qui a observé, cependant, que le Fonds n'a pas le droit d'imposer aux pays membres, d'emprunter des changements structurels. Toutefois, ils peuvent être utiles, quand ils ne sont pas nécessaires au pays. La réponse du Fonds est que l'ajustement structurel est nécessaire pour réduire les déséquilibres macro-économiques, pour cimenter les politiques de stabilisation et pour favoriser la croissance.

---

<sup>1</sup> FELDSTEIN. M, «Refocusing the IMF», National Bureau of Economic Research (NBER), Harvard University, Volume 77, N°2, March/April, 1998.

Concernant l'ordonnancement, certaines réformes sont au noyau des déséquilibres macro-économiques (tels que la réforme financière du secteur) et devraient être entreprises simultanément avec les politiques de stabilisation. La recommandation habituelle dans les pays avec des problèmes macro-économiques aigus est que les réformes structurelles devraient être entreprises seulement après que le progrès suffisant a été accompli en réduisant le déséquilibre macro-économique.

En 1998 le Fonds a conclu que lorsque la transformation de l'économie est loin d'être complète, les autorités continuent à mettre en avant des réformes structurelles. L'objectif général des programmes d'ajustement structurel est de réaliser une croissance économique soutenable dans le contexte de la stabilité des prix et d'un compte courant externe plus équilibré.

L'efficacité de ces programmes seraient déterminés en comparant les résultats macro-économiques (inflation, croissance, équilibre du compte courant, réserves internationales net, etc.) résulté de l'exécution du programme avec les résultats obtenus en cas de non application du programme.

L'une des approches les plus connues est celle de la méthode « avant-après », la mise en œuvre des programmes. Fondamentalement, cette approche compare les performances macro-économiques avant et après l'exécution du programme qui a été lancé. Une évaluation des effets politiques et d'impact sur les variables économiques est mise en place après une période de deux ou trois ans après le déclenchement du programme par un examen d'exécution.

En outre, plus la période de comparaison est longue, plus il est difficile d'isoler la contribution marginale des programmes d'ajustement des autres causes déterminantes de la non-exécution des programmes. Il peut être raisonnable de supposer que les effets des chocs externes (changements des termes de l'échange, des taux d'intérêt internationaux, des changements technologiques affectant la productivité, le temps, et des semblables) sont aléatoires et mineurs sur le court terme, et beaucoup moins raisonnable de l'assumer à moyen ou à long terme.

Une évaluation significative de l'efficacité des programmes, en utilisant cette approche, exige que les politiques convenues de stabilisation soient réellement mises en application et les cibles quantitatives soient rencontrées dans la période de temps indiquée.

Le fait que la majorité des programmes de stabilisation soient partiellement mises en application ou discontinuées après un moment, parfois même n'ayant appliqué que seulement la tranche

initiale à l'heure de l'approbation du programme utilisé, et dans beaucoup de cas suivie d'un nouvel arrangement.

L'évaluation du programme est difficile et complexe par le fait que les détails de tels accords sont confidentiels. Une manière inexacte de déterminer, si le pays a accompli un progrès raisonnable en rencontrant des cibles du programme et en observant si le Fonds avait fait des déboursements de tranches de prêts.

Pendant 1973-1997, le Fonds Monétaire International a signé 606 arrangements (d'un total de 615) avec 121 pays en développement. L'inefficacité des programmes entrepris dans ces pays est due aux difficultés liées aux procédés de développement, aggravés par les chocs externes qui ont été fréquents et de plus en plus grave depuis 1970. KILLICK (1995)<sup>1</sup> a conclu que, dans une proportion élevée, une combinaison de chocs externes et de faiblesses domestiques de la politique économique sont la source des déséquilibres. Il ajoute aussi que les désastres naturels sont une raison plus fréquente d'adoption du programme qu'est généralement apprécié.

D'autre part, SANTAELLA (1996)<sup>2</sup>, dans une étude sur 104 arrangements avec le Fonds couvrant 74 pays en voie de développement durant la période 1973-1991, a conclu que c'est la mauvaise gestion économique qui distingue les pays membres cherchant l'aide. Il a constaté que les pays qui sont entrés dans un arrangement avaient des politiques financières plus expansionnistes caractérisées par de grands déficits fiscaux et croissance substantielle de crédit domestique. Mais, il faut accepter que pour la plupart, les déséquilibres macro-économiques dans les pays en développement sont le résultat des chocs exogènes. Ils doivent encore entreprendre des politiques d'ajustement nécessaires à ces chocs, puisqu'il est peu réaliste de compter sans interruption sur les pays industrialisés pour fournir le placement nécessaire afin d'excentrer les effets des chocs exogènes.

D'autres critiques contre le programme de stabilisation sont attribuées au fait que les mêmes politiques sont appliquées à tous les pays empruntant sans n'importe quelle sensibilité aux différences dans leurs conditions. En outre, la baisse à court terme dans le rendement domestique découragera l'investissement qui réduit la capacité durée de l'économie à engranger des devises étrangères sur une longue durée.

---

<sup>1</sup> KILLICK. T, «IMF Programmes in Developing Countries: design and impact», Routledge for Overseas Development Institute, New York, 1995.

<sup>2</sup> SANTAELLA, « Stylized facts before IMF-supported macroeconomic adjustment», IMF Papers, volume 43, 1996

Les pays qui demandent de l'aide auprès du Fonds Monétaire International sont ceux qui éprouvent un grand déséquilibre fiscal financé par une expansion rapide du crédit domestique ayant pour résultat des sorties de capital énormes et l'effondrement de la confiance. En conséquence, des dévaluations périodiques, ou l'établissement d'un taux de change flottant, qui ne sont pas considérés comme solutions pratiques pour ajuster la position externe avant de réaliser d'abord la stabilité économique domestique. La déflation à court terme peut être nécessaire pour l'ajustement. Une fois que l'ajustement de stabilisation est réalisé la croissance peut procéder sur une base plus solide.

Les économistes du Fonds Monétaire International concluent qu'il ne faut pas croire qu'il pourrait exister une certaine solution à la contraction de la dépense domestique en serrant la politique monétaire et fiscale.

Le personnel du Fonds concède qu'il y aurait un désaccord au-dessus des questions économiques et politiques sensibles concernant la vitesse et l'ordre de mettre en application les politiques d'ajustement, comme la réduction de l'inflation et du déficit budgétaire.

En outre, il pourrait y avoir une certaine question, celle de savoir si la taille de l'ajustement était appropriée. La taille de l'ajustement recommandé est en général en fonction de la taille des déséquilibres préexistants et éventuels. Ainsi, les questions importantes du degré de l'équilibre entre l'ajustement et le financement peuvent seulement être réglées sur une base de cas-par-cas.

D'autre part, le Fonds semble plus intéressé à réduire les déséquilibres fiscaux et monétaires qui produisent des taux d'inflation élevés et des pressions du compte externe, habituellement suivis d'une grande dépréciation qui augmente le fardeau de l'endettement de devise étrangère.

Un autre ensemble de critiques concerne la similitude, l'uniformité apparente dans la conditionnalité macro-économique pour les divers pays emprunteurs ainsi qu'une inflexibilité apparente d'exécution.

Pour les économistes du Fonds Monétaire International, la raison de la similitude provient non seulement de la similitude en conditions économiques des pays membres cherchant l'aide, et de l'utilisation d'un cadre quantitatif semblable de déterminer les critères d'exécution, mais également du procédé légal strict que le Fonds Monétaire International adopte. Les politiques établies donnent un degré d'inflexibilité. Elles permettent également aux pays membres une

pleine compréhension des conditions et des limites de l'aide du Fonds Monétaire International et les assurent de l'égalité dans le traitement.

En conséquence, les fonctionnaires du Fonds estiment qu'ils ne peuvent pas agir avec la discrétion déchaînée. D'ailleurs, ils précisent que tous les critères d'exécution dans les programmes placés et soutenus par le Fonds Monétaire International sont placés conditionnellement sur des prétentions au sujet du comportement d'un certain nombre de variables.

Pendant la phase de surveillance, les variables et les prétentions exogènes principales sont revisitées et leur futur comportement projeté est modifié. En conséquence, les critères numériques d'exécution révisés. Ainsi, les prétentions initiales sont rarement maintenues inchangées pour la durée du programme.

En réponse à ces critiques, le Fonds a changé quelques aspects de ses opérations. Son personnel a entrepris une série d'études pour évaluer l'impact du programme soutenu par le Fonds dans un article récent de 18 études empiriques sur des pays ayant entrepris des programmes d'ajustement, en utilisant les différentes méthodologies et groupes de pays, qui mesurent l'efficacité des programmes du Fonds.

HAQUE et KHAN (1998)<sup>1</sup> concluent que les programmes de stabilisation mènent à une amélioration du compte courant de la balance des paiements et à une réduction limitée du taux d'inflation. En outre, le taux de croissance tend à être diminué à court terme mais commence plus tard à monter. Ce qui est conforme aux conclusions de REICHMAN et de STILLSON (1978)<sup>2</sup>.

Ces études qui ont porté sur un grand nombre de pays, ont constaté que l'effet de tels programmes est tout à fait limité. Il est important de souligner que les premiers résultats reflètent des moyennes et obscurcissent ainsi les grandes variations dans l'expérience des pays. En second lieu, il est à préciser qu'une étude de cas bien documentée a l'avantage considérable par rapport à une recherche transnationale, excepté, la capacité de généraliser la conclusion.

---

<sup>1</sup> KHAN. M et HAQUE, op.cit.,

<sup>2</sup> REICHMAN. T.M et STILLSON. R.T, « Les programmes d'ajustement de la balance des paiements: accords de confirmation dans les tranches, 1963-72 », IMF Staff Papers, 1978, volume 25, issue 2, pp. 293-309

### **6.1. La conditionnalité de la politique fiscale**

Le Fonds Monétaire International perçoit à travers la conditionnalité que les déficits fiscaux sont la principale cause des difficultés économiques des pays membres cherchant l'aide. Ils sont ainsi l'une des principales modifications de la politique exigées pour réparer les déséquilibres dans le compte courant externe.

La contrainte fiscale a comme objectifs de réduire le déficit du gouvernement comme pourcentage d'activité totale, et en second lieu, de décaler des ressources au secteur privé le plus productif.

Le degré exigé par cette contrainte change considérablement à travers différents cas, dépendant non seulement de la taille du déséquilibre fiscal initial mais également de la disponibilité prévue des moyens soutenables et non inflationniste du financement du déficit.

Le principal composant fiscal dans les programmes du Fonds est les plafonds trimestriels sur la valeur nominale du déficit fiscal et de la partie de ce déficit financé par le crédit domestique. La critique principale prélevée contre le conseil de la contrainte fiscale est que la réduction recommandée est habituellement d'une telle grandeur qu'elle produit, au moins à court terme, une récession économique profonde empirant un taux de chômage déjà élevé qui pèse lourdement sur le plus pauvre dans la société.

D'ailleurs, les néo-structuralistes pensent que ce traitement de " choc " peut offrir du sursis aux pressions inflationnistes au départ. Ceci relève du fait que le coût d'une baisse dans la formation de capital compromet davantage la croissance et mène par la suite à des pressions inflationnistes du côté de l'offre ou du coût.

Par conséquent, c'est le soutien proportionné de l'infrastructure qui est réclamé tout en réduisant graduellement le taux de la dépense et de la création monétaire.

Mais l'évidence empirique sur la contribution des dépenses publiques et de sa composition sur la croissance est mitigée, d'ailleurs, un certain nombre d'études empiriques (notamment celles de ENGEN, évidence trouvée de KOESTER et de LEVINE) démontre l'existence d'un rapport inverse entre les impôts et la croissance économique.

En effet, KOESTER et KORMENDI (1989)<sup>1</sup> conclut à partir d'une analyse effectuée sur 63 pays de 1970 à 1979 que les taux d'imposition moyens n'affectent pas la croissance si l'on tient compte de leur nature endogène et de leur lien avec le produit par tête, mais que les taux d'imposition marginaux réduisent l'activité économique quand leurs effets sont contrôlés par les taux moyens.

LEVINE et RENELT (1992)<sup>2</sup> évaluent l'impact des taxes sur les échanges, des impôts sur les sociétés et les personnes ainsi que des prélèvements sociaux. Ces variables diminuent significativement le taux de croissance si les effets du taux d'investissement sont pris en compte. Selon ENGEN et SKINNER (1992)<sup>3</sup>, le principal effet de la fiscalité transite par une réallocation des ressources entre les secteurs soumis à l'impôt et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers observent pour 107 pays de 1970 à 1985 un effet négatif sur la croissance.

La position budgétaire globale affecte la croissance principalement par la méthode de financement. Le financement inflationniste d'un déficit budgétaire toujours croissant non seulement crée des incertitudes et détruit la confiance avec la conséquence des décisions à long terme, défavorables d'investissement, mais fausse également la détermination des prix relatifs, et contribue souvent aux inefficacités dans la répartition des ressources.

Le Fonds Monétaire International nie que des erreurs ont été faites dans différents cas, particulièrement, quand les prétentions sur lesquelles le programme est basé sont falsifiées par des événements réels. C'est pour cette raison que les cibles du programme sont modifiées pendant le processus de la surveillance tant que l'environnement économique est en cours d'évolution.

## **6.2. La réforme financière et la politique monétaire**

Une politique monétaire qui favorise la stabilité des prix doit être effectuée simultanément avec une réforme financière. Le Fonds Monétaire International justifie cela par le fait que la meilleure manière de protéger la balance des paiements contre la création monétaire excessive, est de

---

<sup>1</sup> KOESTER. J et KORMENDI. R.C, «Taxation, Aggregate Activity and Economic Growth: Cross-Country Evidence», *Journal of Public Economics*, Vol. 80, 1989, pp. 604-617

<sup>2</sup> LEVINE. R. et RENELT. D. (1992), «A Sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regression», *American Economic Review*, Vol. 82 (4), 1992, pp.942-963.

<sup>3</sup> ENGEN et SKINNER, « Fiscal policy economic growth», working paper n°4223, National bureau of economic research, Cambridge, 1992.

dépasser des plafonds sur le crédit domestique net, pas sur la masse monétaire ou les bases monétaires. Les plafonds sont placés en estimant d'abord un taux de croissance de la base monétaire conformée aux espérances du programme concernant le taux de croissance de rendement, le taux d'inflation, le taux de change. Le comportement de la vitesse et des multiplicateurs monétaires.

Un pays en développement qui entre dans des difficultés de la balance des paiements en raison de la politique monétaire expansionniste, bien que ce puisse également être le résultat d'une diminution sensible dans des apports de capitaux ou la fuite des capitaux, la banque centrale serait tentée de stériliser ses pertes de réserves en accordant davantage de crédits domestiques.

En second lieu, les données monétaires sont les plus précises, disponibles et sont faites pour jouer un rôle crucial dans les critères d'exécution qui permettent aux Fonds de déterminer si les conditions de programme sont réunies.

Une grande partie de la critique contre les prescriptions de la politique monétaire porte sur la validité pratique de l'approche monétaire de la balance des paiements. Les néo-structuralistes accusent le Fonds de favoriser des réductions marquées des états de crédit qui mènent souvent à un taux d'intérêt excessivement élevé.

Le taux d'intérêt trop élevé a comme résultat un certain nombre d'effets néfastes. Il soulève le coût de la dette interne du pays et a comme conséquence une appréciation rapide du taux de change. Il mène à une augmentation prohibitive en coût de capitaux pour les petites et moyennes entreprises avec le résultat de la pression ascendante sur les prix dans le long terme.

D'autre part, NAG et MUKHOPADHYAY (1998)<sup>1</sup> ont démontré que la prévision des néo-structuralistes de la stagflation, résultant de la contrainte d'une demande globale, tiendrait pas nécessairement, une fois qu'une économie ouverte est relativement assumée (avec un degré élevé de pénétration d'importation des biens d'équipement) et une devise convertible.

Au niveau théorique, les programmes du Fonds Monétaire International soulignent l'importance de la capacité des autorités monétaires de commander l'argent et le crédit. Mais, il existe là un grand corps de l'évidence qui favorise l'instabilité de la demande monétaire dans la plupart des pays en développement, aussi bien que la difficulté du contrôle de la masse monétaire face à un

---

<sup>1</sup> NAG. R et MUKHOPADHYAY. M, «Macro-Economic Effects of Stabilization under Financial Liberalization, Indian Economic Review, Volume 33, 1998.

système financier fortement sous-développé. D'autre part, le modèle de programmation financier n'a pas incorporé formellement des développements récents importants dans la macro-économie internationale.

En conclusion, le Fonds Monétaire International est accusé d'adopter une approche monétariste doctrinaire qui emploie un modèle de programme financier de base dans une manière simple et mécaniste.

Tandis qu'une évaluation précise de la flexibilité du Fonds Monétaire International, et durant les négociations dans l'exécution du programme, est rendue impossible par l'absence de la transparence des détails de la politique concernant chaque programme. Les rédacteurs du Fonds Monétaire International rejettent fortement l'accusation de l'inflexibilité en précisant que la programmation financière ne dépend pas de l'exactitude des prévisions, mais de la flexibilité des données qui doivent être mis à jour afin que l'information devienne applicable.

Les études de l'indépendance de la banque centrale dans les pays en développement suggèrent que sa place, pour conduire une politique monétaire indépendante, soit entravée par une lourde confiance dans le seigneurage, les marchés financiers peu profonds et un système bancaire fragile.

La plupart des pays en développement n'ont pas une assez large assiette d'impôt ou des marchés financiers domestiques avec la profondeur suffisante pour absorber des placements de dette publique afin d'éviter de compter systématiquement et de manière significative sur le seigneurage. Le résultat, naturellement, est que la banque centrale perd la commande en suivant une politique monétaire indépendante et active conformée à la stabilité des prix.

C'est pour cette raison que les programmes d'adaptation considèrent la dominance fiscale comme un problème fondamental dans le procédé de stabilisation. Avec une utilisation rationnelle de devises étrangères et le financement des déficits du trésor, fondamentalement en dehors de la commande de la banque centrale, les autorités monétaires sont laissées pour stériliser les changements de la base monétaire par des grandes fluctuations dans la disponibilité de crédit au secteur privé.

## Conclusion

L'intervention des institutions financières internationales dans les pays endettés, notamment par les politiques de stabilisation menées sous le contrôle du Fonds Monétaire International ont hypothéqué le développement durable en voulant avant tout donner les conditions du développement par la viabilité de la balance des paiements, par la réduction des dépenses publiques (en particulier l'éducation, la santé...).

Alors que le Fonds Monétaire International proclame que la réduction de la pauvreté mondiale est un objectif majeur, les programmes d'ajustement structurel n'hésitent pas à sacrifier les couches les plus défavorisées en accentuant la pauvreté et l'inégalité sociale.

Bien que ces programmes, aient contribué à la réduction des déficits budgétaires des Etats, à éliminer l'inflation, et à observer les échéanciers de remboursement de la dette, les programmes d'ajustement structurel n'ont pas posé les bases d'un développement économique local et soutenable à long terme.

Dans le but de réaliser l'équilibre budgétaire, le Fonds Monétaire International oblige par ces programmes les gouvernements à réduire les dépenses publiques, ce qui mène à supprimer des programmes sociaux importants, en instaurant des mesures de recouvrement des coûts, des services sociaux qui haussent les prix et mettent souvent certains secteurs (tel que la santé et de l'éducation) hors de portée de certaines couches sociales.

Les politiques d'ajustement ayant pour objectif l'augmentation des recettes de l'Etat peuvent aussi nuire aux populations pauvres. Les réformes fiscales favorisent souvent les taxes à l'achat dégressives, qui pèsent sur les pauvres de façon disproportionnés. Le souci de percevoir rapidement des recettes, sans considération de l'équité et de l'efficacité à long terme, sous-tend souvent les privatisations. Il en résulte trop souvent la conversion d'entreprises publiques en monopoles privés dirigés par des intérêts étrangers aux attaches locales trop rares. D'autre part, l'accès au crédit est réduit et la hausse des taux d'intérêts rend pratiquement impossibles les investissements des petites entreprises et agriculteurs.

La dévaluation imposée par le Fonds Monétaire International a atteint régulièrement des taux de 40 à 50 %. Elle vise à rendre plus compétitives les exportations du pays concerné, de manière à augmenter les rentrées de devises nécessaires au remboursement de la dette. Or étant imposée à de nombreux pays, cette politique tournée vers les exportations débouche le plus souvent sur une

chute du prix des produits exportés, ce qui induit des bénéfices au profit des pays les plus industrialisés.

D'autres part, l'explosion du prix des produits importés sur le marché intérieur, ce qui ne peut que déprimer la production intérieure parce que le coût de production augmente, tant dans l'agriculture que l'industrie et l'artisanat, alors que le pouvoir d'achat des consommateurs stagne, le Fonds Monétaire International interdit toute indexation des salaires. La dévaluation entraîne une augmentation de l'inégalité dans la répartition des revenus car les capitalistes disposent de liquidités ont pris soin, avant la dévaluation d'acheter des devises étrangères. Dans le cas d'une dévaluation de 50 %, la valeur de leurs liquidités double.

Par ailleurs, une politique de taux d'intérêt élevé ne fait qu'accroître la récession intérieure (le paysan ou l'artisan qui doit emprunter pour acheter les intrants nécessaires à sa production hésite à le faire ou réduit sa production par manque de moyens), tout en permettant au capital rentier de prospérer. Le Fonds Monétaire International justifie ces taux d'intérêts élevés en affirmant qu'ils attireront les capitaux étrangers dont le pays a besoin. En pratique, ces capitaux sont volatils et prennent la direction d'autres cieux au moindre problème ou quand une meilleure perspective de profit apparaît.

Il existe également d'autres mesures d'ajustement spécifiques aux pays en développement où la nourriture de base (tel que le pain et le riz) est subventionnée de manière à empêcher de fortes hausse de prix, c'est le cas également pour le transport collectif, l'électricité et l'eau, le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale exigent systématiquement la suppression de telles subventions, ce qui entraîne un appauvrissement des plus pauvres.

La réduction du rôle du secteur public dans l'économie, la diminution des dépenses sociales, les privatisations, la réforme fiscale favorable au capital, la déréglementation du marché du travail l'abandon d'aspects essentiels de la souveraineté des Etats, la suppression des contrôles de change, la stimulation de l'épargne-pension par capitalisation ; la déréglementation des échanges commerciaux, l'encouragement des opérations boursières... toutes ces mesures sont appliquées dans le monde entier à des doses variant selon les rapports de force sociaux. Partout la crise de la dette publique, combinée à celle du chômage, a servi de prétexte au lancement de ces politiques. Partout le remboursement de la dette publique représente un engrenage infernal de transfert des richesses au profit des détenteurs de capitaux.

## **C**hapitre 3 :

# **E**ffet de la dette extérieure sur la croissance économique

La décennie 80 a été une période très difficile pour les pays en développement, tant pour les peuples à cause de la dégradation du niveau de vie, que pour les décideurs des pays par le choix critique de la prise de décision. Ces pays étaient confrontés à des difficultés de trésorerie et aux besoins de financements grandissants, ce qui les a incités à recourir massivement aux sources de financements extérieurs.

Le fardeau de la dette extérieure, accentué durant les années 90, est devenu malgré les divers allègements une entrave au développement de certain pays avec la coexistence de plusieurs facteurs déterminants tels que la faiblesse du niveau de l'épargne, la situation critique de la balance des paiements ainsi que les faibles taux de croissance économique enregistré.

Pour J. SACHS (1988)<sup>1</sup> et P. KRUGMAN (1995)<sup>2</sup>, l'emprunt extérieur a un effet positif sur la croissance jusqu'à un certain seuil; au-delà de ce seuil, son effet devient négatif. Ce seuil est estimé à environ 50 % du PIB pour la valeur nominale de la dette extérieure et à 20-25 % du PIB pour le niveau estimé de sa valeur actuelle nette (VAN). Avant ce seuil, les emprunts supplémentaires accroissent la probabilité de remboursement de la dette; au-delà de ce seuil, les chances que les créanciers soient remboursés diminuent.

Dans ce chapitre, nous allons étudier la soutenabilité de la dette extérieure des pays en développement au regard de la théorie, voir si les conditions de la dette soutenable sont respectées. Puis nous essayerons de voir la relation entre l'endettement et l'une des sources importantes de la croissance qui est l'investissement privé.

Le but de notre étude est de déterminer le lien entre la dette et la capacité potentiel du pays à supporter cette dette tout en maintenant une croissance durable en présentant une revue théorique relative au sujet et également faire une synthèse des travaux empiriques déjà réalisés.

---

<sup>1</sup> SACHS. J., « The debt overhang of developing countries », Stabilization and development: essays in memory of Carols Diaz Alejandro, Oxford and Basil Blackwell.

<sup>2</sup> KRUGMAN.P, « Financing Vs Forgiving a debt overhang », National Bureau of Economic Research, Working Paper n° 2486, pp 3-13.

## **1. Clarification des concepts**

### **1.1. La dette extérieure**

L'endettement extérieur d'un pays est une transaction économique naturelle, qui permet aux agents économiques nationaux et étrangers de procéder à des arbitrages inter temporels mutuellement avantageux, qu'ils n'auraient pas pu réaliser dans une économie fermée.

Il représente l'ensemble des concours demandés par un Gouvernement auprès des partenaires (bilatéraux, multilatéraux, institutions financières, marchés financiers...etc.) pour financer les actions de développement qui n'ont pas pu être prises en charge par le budget national.

Le montant total des dettes contractées, peut augmenter à chaque fois que le pays contracte de nouvelles dettes ou procède à un rééchelonnement, et diminue à chaque fois que les dettes antérieures sont remboursées.

### **1.2. La dette à l'encontre des intérêts publics**

Selon SACK (1927), si un pouvoir despotique contracte une dette non pas selon les besoins et les intérêts de l'Etat, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation : c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée; par conséquent, elle tombe avec la chute de ce pouvoir<sup>1</sup>. Ainsi, les dettes odieuses sont celles contractées à l'encontre des intérêts de la population du pays et, en cas de changement de régime, les nouvelles autorités ne sont pas tenues de les rembourser.

### **1.3. La solvabilité**

La solvabilité caractérise la situation financière d'un pays capable d'honorer ses engagements, c'est-à-dire que l'État ayant la capacité de payer totalement sa dette en respectant les échéances. Le constat de non solvabilité d'un État s'accompagne d'une crise des finances publiques, à titre d'exemple, la crise de l'endettement des pays du tiers monde dans les années 80.

---

<sup>1</sup>SACK. A, « Les effets des transformations des États sur leurs dettes publiques et autres obligations financières », Recueil Sirey, 1927.

Cependant, RAFFINOT (1998) pense que la solvabilité est un critère peu opérationnel. Il estime que dans la pratique, le pays doit continuer à recevoir des financements extérieurs, à condition qu'il assure régulièrement le service de sa dette et il traduit cet aspect sur un plan quantitatif par la soutenabilité.

#### **1.4. Le surendettement**

Selon J. SACKS (1989)<sup>1</sup>, le surendettement est analogue à la situation d'une entreprise insolvable non protégée par les lois de la faillite. Dans ce cas, les créanciers prennent des actions antagoniques pour se servir les premiers sur la valeur restante des actifs, préjudiciables à la survie de l'entreprise.

Pour lui, il existe un seuil optimal d'endettement pour lequel tout supplément marginal d'endettement conduit à une réduction importante de l'investissement et le débiteur aurait intérêt à ne pas rembourser la dette. D'où la notion de « debt overhang », le fardeau virtuel de la dette.

## **2. Les raisons du financement externe**

Plusieurs raisons peuvent justifier le recours d'un pays au financement extérieur, grâce auquel le pays débiteur pourrait combler les écarts entre l'épargne intérieure et l'investissement, de réduire les contraintes imposées à la croissance par des réserves de devises insuffisantes, d'influer sur le profil temporel de la consommation et de financer les déficits provisoires de la balance des paiements (WILLIAMSON et MILNER, 1991)<sup>2</sup>.

Au fil de ces dernières années, plusieurs modèles d'aide ont pu être développés ; la théorie du «big push» de ROSENSTEIN-RODAN<sup>3</sup> qui stipule qu'une aide massive à tous les secteurs devait favoriser le développement. Sur la base du modèle HARROD<sup>4</sup> et DOMAR<sup>5</sup>, la croissance

---

<sup>1</sup> SACHS, op., cit.

<sup>2</sup> WILLIAMSON, MILNER, « The world economy », a textbook in international Economics, Harvester-Wheat sheaf, 1991.

<sup>3</sup> ROSENSTEIN-RODAN, «Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe», The economic journal, Royal Economic Society, volume 53, 1943

<sup>4</sup> HARROD. R. F, « An essay in dynamic theory », The economic Journal, volume 49, n°193, 1939, pp137-147.

<sup>5</sup> DOMAR. E, « Expansion and Employment », American Economic Review, volume 37, 1947, pp3-26.

dépendrai de l'investissement, sous l'hypothèse de la rigidité de l'offre à moyen terme, ce qui nécessite l'importation de biens et de services.

Dans le cadre de cette analyse, l'évaluation des besoins de financement dépend de quatre paramètres :

- L'épargne intérieure ( $S_i$ ).
- L'investissement ( $I$ ).
- Les exportations ( $X$ ).
- Les importations ( $M$ ).

En fixant un taux cible de croissance, il est possible de déterminer les besoins de capitaux extérieurs pour l'investissement, compte tenu de la propension interne à épargner, et d'évaluer le solde de la balance commerciale propre à ce taux de croissance.

Théoriquement, l'endettement est lié à un déséquilibre. Le pays peut s'endetter pour trois raisons :

- Financer un haut niveau d'investissement ;
- Lisser les fluctuations de la consommation en cas de baisse du revenu ;
- Echapper à un ajustement face aux déséquilibres intérieurs ou extérieurs.

Il est important de prendre en considération les déficits en épargne intérieure et ceux en devise (l'approche du « double déficit » de CHENERY et STROUT)<sup>1</sup>.

Partant de ce modèle, nous définissons l'identité suivante :

$$S_i - I = - S_e$$

$$X - M = - S_e$$

$S_i$  désigne l'épargne intérieure

---

<sup>1</sup>CHENERY. H, STROUT. A, « Foreign economic assistance and economic development », American Economic Review, n°56, 1966, pp. 680-733. L'approche du « double déficit » où l'emprunt extérieur est considéré comme source de financement de déficit interne et externe, auquel s'ajoute le déficit budgétaire selon le « triple déficit » de TAYLOR (1994), « Gap model », Journal of Development Economics, volume 45, pp17-34.

**I** l'investissement

**X - M** le solde du compte courant de la balance des paiements

**S<sub>e</sub>** l'épargne extérieure.

$S_e > 0$  signifie que :

- L'épargne intérieure  $S_i$  est faible par rapport à l'investissement ou que l'investissement est trop élevé par rapport aux ressources internes ;
- Les exportations sont trop faibles par rapport aux importations ou que les importations sont élevées et ne sont pas compensées par les entrées de devises.

Trois cas de figures peuvent en découler :

### **2.1. L'épargne intérieure est faible par rapport à l'investissement**

Cette faiblesse de l'épargne intérieure peut être engendrée par :

- Le manque d'industrialisation du pays.
- Le transfert des profits réalisés par des grandes entreprises multinationales vers la société mère.
- Une politique budgétaire inconsidérée ou d'une forte consommation

Le surcroît de la pénurie d'épargne peut affecter l'investissement en capital humain et public, ce qui réduirait la croissance de long terme de ces économies selon les nouvelles théories de la croissance endogène.

### **2.2. L'investissement est trop élevé par rapport aux ressources internes**

Si le déficit courant provient d'un niveau d'investissement élevé, l'emprunt extérieur permettra au pays d'augmenter sa croissance. Si l'apport est bien investi, cela va augmenter le potentiel de

la consommation future tout en laissant la consommation présente au même niveau initial. Néanmoins, un problème structurel pourrait se poser à long terme, celui de la dépendance du pays emprunteur de l'épargne extérieure.

### **2.3. Les importations sont trop élevées et des exportations faibles**

Dans le cas d'une économie qui est hautement productive en plein croissance, la demande d'importations s'accroît très rapidement, qui pourrait entraîner un déficit courant. D'autre part, le manque de compétitivité peut aussi engendrer cette situation de déficit.

Ainsi, le pays emprunteur doit être disposé à dégager (à terme) des excédents courants suffisants pour rembourser ce qu'il a emprunté. Par conséquent, pour savoir si un pays devrait accumuler un déficit courant (emprunter davantage), il faudrait connaître l'ampleur de ses engagements vis-à-vis de l'étranger (sa dette extérieure) et savoir si les nouveaux emprunts financeront des investissements dont le rendement marginal serait plus élevé que le taux d'intérêt (ou le taux de rendement) que le pays doit servir sur ses engagements extérieurs.

## **3. Le développement théorique de l'endettement**

### **3.1. Les conceptions traditionnelles de l'endettement**

#### **3.1.1. La conception keynésienne de l'endettement**

Pour les keynésiens, l'endettement est une source génératrice d'investissements et n'engendre pas de coût pour les générations présentes et futures du fait. Leur modèle d'endettement de l'Etat est fondamentalement caractérisé par la démarche globale et les effets multiplicateur et accélérateur. Dans le cadre de cette théorie, l'endettement favorise la relance de la demande globale qui entraîne par l'effet accélérateur une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement, qui provoque à son tour une hausse de la production. Le déficit budgétaire, qui conduit par ses flux successifs à augmenter le stock de la dette, produit l'expansion du cycle économique par la demande et l'investissement autonome. Le déficit auquel correspond l'emprunt stimule la demande et permet d'alléger le coût de son remboursement. Cet argument reste plausible tant que le sous-emploi des ressources productives existe, selon la thèse keynésienne.

### **3.1.2. La conception classique de l'endettement**

Les classiques assimilent l'endettement à l'impôt futur et attribuent à l'Etat une connotation négative. Selon RICARDO (1817)<sup>1</sup>, les citoyens voient dans l'emprunt un impôt différé dans le temps et se comportent comme s'ils sont contraints de payer un impôt ultérieurement pour rembourser cet emprunt quel que soit le décalage intergénérationnel.

## **3.2. Les conceptions récentes de l'endettement**

### **3.2.1. La conception de l'école des anticipations rationnelles face à l'endettement**

Pour exposer sa théorie, BARRO (1974)<sup>2</sup> utilise un outil appelé fonctions d'utilités inter temporelles à générations imbriquées, appelé principe d'équivalence Ricardienne. Il approfondit la thèse de Ricardo en combinant les thèmes d'évictions et d'anticipations rationnelles. Selon lui, si le gouvernement finance un accroissement de dépenses publiques en ayant recours à l'emprunt, ou s'il abaisse les impôts en laissant la dépense publique et la masse monétaire inchangées, le public va anticiper les hausses d'impôts qui seront nécessaires ultérieurement pour payer les intérêts de la dette accrue et pour rembourser le principal. De ce fait, les agents savent a priori que ces deux modalités de financement sont un recours aux déficits publics ; ils savent aussi qu'il y'aura un alourdissement de la dette publique et usage de la taxe inflationniste.

L'accumulation de l'inflation à long terme et l'augmentation des impôts finiront par rendre l'Etat peu crédible. Les agents vont donc se préparer à la purge fiscale future. Ils vont accroître leur épargne actuelle en prévision des alourdissements futurs des impôts.

Il en résultera que cette politique suivie par le gouvernement n'aura aucun effet stimulant sur l'économie, quelles que soient les modalités de financement des déficits ; les effets à long terme sont équivalents. Cette proposition générale signifie donc la neutralité de la dette publique à long terme (multiplicateur fiscal et budgétaire tendant vers zéro).

---

<sup>1</sup> RICARDO. D, « Des principes de l'économie politique et d'impôt », 1817.

<sup>2</sup> BARRO, « Are government Bonds Net Wealth? », The journal of political Economy 82(6), 1974, pp 1095-1118

### **3.2.2. Les approches alternatives à la théorie keynésienne face à l'endettement**

La théorie keynésienne justifie la nécessité de l'endettement public pour la relance économique alors que ces approches explorent le champ des stratégies électorales, les gouvernements de coalition et les gouvernements unitaires etc.

ALESINA et DRAZEN (1991)<sup>1</sup> expliquent l'endettement public par le report des réformes fiscales nécessaires à l'ajustement budgétaire dans un contexte de deux ou plusieurs partis d'un gouvernement au pouvoir où gouvernement de coalition et qui ne s'entendent pas sur la répartition de la charge de l'impôt pouvant compenser les déficits. A cet effet, chaque partie essaie de préserver son électorat et de faire payer les autres franges de la population réservées par rapport à son idéologie.

### **3.2.3. L'approche de la nouvelle théorie de la détermination du niveau général des prix face à l'endettement public**

C'est une théorie purement quantitative de la dette, qui s'appuie sur les prix. Les partisans du courant de la FTPL « Fiscal Theory of Price Level » (LEEPER [1991]<sup>2</sup> et WOODFORD [1995])<sup>3</sup>, pensent que le déficit budgétaire et l'endettement non anticipé qui lui est associé entraîneraient une hausse du niveau général des prix. Ils affirment qu'au sein d'un régime budgétaire non-Ricardien, et suite à une progression non anticipée de la dette (du fait d'un déficit budgétaire), le niveau général des prix est la seule variable qui puisse ajuster la valeur réelle de la dette et la somme actualisée des soldes budgétaires futurs anticipés. Il ne s'agit d'une théorie quantitative de la dette.

## **4. Les développements empiriques sur l'endettement et la croissance**

### **4.1. Les développements empiriques sur l'endettement**

Les études effectuées sur le lien qui existe entre le degré d'endettement et certaines variables macro-économiques a fait l'objet de recherches économétriques peu nombreuses.

---

<sup>1</sup>ALESINA et DRAZEN, « Why are stabilizations delayed? », The American Economic Review, volume 81, n°5, pp117-1188.

<sup>2</sup>LEEPER, « Equilibria under active and passive monetary policies », Journal of monetary economics, n°27.

<sup>3</sup>WOODFORD. M., « Price Level Determinacy without Control of a Monetary Aggregate », Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy, volume 43, pp 1-46.

Parmi les travaux les plus connus, il y'a celui réalisé par K. O. OJO (1989)<sup>1</sup>. A travers une approche économétrique, il montre que le rapport de l'encours de la dette/PIB d'une trentaine de pays africains durant la période de 1976 à 1984 est déterminé par : la variation des exportations (X), au rapport des importations/PIB, la population (Pop) et au taux de croissance du PIB (Y). Les résultats statistiques lui permettent de conclure que le rapport de l'encours de la dette/PIB est lié négativement à la variation des exportations, au taux de croissance du PIB et positivement au rapport de l'importations/PIB, et à la croissance de la population (Pop).

L'étude de K.O OJO a été reprise par YAPO (2001)<sup>2</sup>. Dans une étude sur la Côte d'Ivoire durant la période 1975-1999, son étude révèle les mêmes résultats, sauf pour le rapport importations /PIB qui n'est pas significative. En outre, il montre que l'encours de la dette de la Cote d'Ivoire est influencé positivement par la détérioration des termes de l'échange et trouve que le déficit primaire n'est pas significatif.

Une autre étude est effectuée sur le Sénégal par L. N'DIAYE (1993). Il montre que l'endettement s'explique positivement par le stock de dette antérieure et négativement par le niveau de déficit de la balance courante. Aussi, l'appréciation du taux de change moyen CFA/US diminue le service de la dette.

S. IBI AJAYI (1991), analyse l'impact des facteurs extérieurs et intérieurs de l'endettement du Nigéria. En choisissant comme déterminants du ratio dette/ exportations les variables suivantes : les termes de l'échange, le taux de croissance du revenu des pays industrialisés, le taux d'intérêt réel, le ratio déficit budgétaire/PIB et le trend. Il affirme qu'on doit s'attendre à ce qu'une aggravation des déficits budgétaires accroît le ratio dette/exportation. Les résultats de l'estimation de son modèle confirment cet état de fait.

MASSA COULIBALY et al (2001) dans une étude réalisée sur l'endettement du Mali ont montré que les indicateurs statistiques tels que le taux d'intérêt, le financement des importations, surtout de biens de consommation courante, et le processus cumulatif de l'endettement ont un effet positif sur le niveau d'endettement du Mali.

Aussi, d'autres auteurs ont-ils identifié le service de la dette comme étant un déterminant qui influence positivement l'endettement extérieur à travers des modèles économétriques (Claessens

---

<sup>1</sup>OJO. K.O, « Debt capacity model of Sub-Saharan Africa: Economic Issue and perspectives », Development Policy Review, volume 17, 1989, pp 393-412.

<sup>2</sup> YAPO, « Les déterminants de l'endettement extérieur des PPTE : Cas de la Côte d'Ivoire », World Institute for development Economics Research, Discussion Papers n° 14, 2002, p35.

(1990), WARNER (1992) et surtout de BORENSZTEIN (1990)]. Par une étude économétrique sur les données de la dette des Philippines, BORENSZTEIN<sup>1</sup> a conclu que l'encours et le ratio du service de la dette/exportations ont globalement un effet inverse sur la formation du capital privé et incitent l'endettement du pays.

Selon les études de B. EICHENGREEN et de R. PORTES (1986) qui ont porté sur une trentaine de pays à un moment donné (1955) de leur économie, l'endettement excessif et le défaut de paiement tendent à réduire le taux de croissance réelle et la crédibilité de l'Etat.

Les travaux de D. COHEN [1996]<sup>2</sup> montrent en effet que la dette a pesé sur la croissance dans les pays en développement. Cependant, ce résultat n'est pas obtenu pour tous les pays de l'échantillon, exemple de la Tanzanie et du Ghana où l'impact de la dette sur la croissance est même positif.

#### **4.2. Les développements empiriques sur la croissance**

Les nouvelles théories de la croissance ont engendré une forte reprise des analyses empiriques et notamment économétriques. Toutefois, peu de ces analyses portent spécifiquement sur les pays les plus pauvres.

La plupart des analyses générales mettent l'accent sur une zone spécifique qui est la zone africaine. Cette spécificité a été analysée par COLLIER et GUNNING (1997)<sup>3</sup> ; qui conclue l'existence de quatre facteurs jouant un rôle important dans la faible performance africaine en terme de croissance; faible ouverture du marché des biens, risques élevés (notamment au niveau de l'inflation), faible performance du secteur publique, et faiblesse du secteur financier.

Selon des études effectuées par OJO et OSSHIKOYA (1995)<sup>4</sup>, la croissance africaine est essentiellement expliquée positivement par le taux d'investissement, négativement par le taux de croissance de la population, positivement par les exportations, et par le taux de change réel. Cette

---

<sup>1</sup> BORENSZTEIN. E, « Debt Overhang, Debt Réduction and Investment : The Case of the Philippines », Document de travail FMI n° WP/90/77, Finances et développement, pp25-27.

<sup>2</sup>COHEN. D, « The sustainability of African Debt», Document de recherches stratégiques n°1621, Banque Mondiale, 1996.

<sup>3</sup>COLLIER et GUNING, « Explaining African Economic performance», Center for the study of African Economies, University of Oxford, CSAE working paper, WPS/1997-2.2.

<sup>4</sup>OJO et OSSHIKOYA, « Determinants of long term growth: some African results», Journal of African Economies, volume 4, 1995, pp. 163-191.

analyse inclut un groupe de pays à faibles revenus qui comprend six pays : (Bénin, Ethiopie, Kenya, Tanzanie, ex-Zaire et Zambie).

Sous l'hypothèse que tout financement extérieur reçu est destiné à l'investissement et en supposant qu'une partie du financement est destinée à la consommation (KESSLER 1985)<sup>1</sup>, cela ne modifiera pas les résultats qualitatifs. En revanche, il modifie bien entendu les résultats quantitatifs, en repoussant la date d'annulation de la dette (en cas d'insolvabilité), sauf si l'on adopte la position à la AZAM PLANE (1986)<sup>2</sup> qui considère la consommation comme source de croissance dans les pays les plus pauvres. Il faut tenir compte du fait que l'Etat est le seul agent économique susceptible d'emprunter à l'étranger, en raison du rationnement de crédit qui touche presque tous les opérateurs privés.

L'analyse économique d'OJO et OSHIKOYA (1995)<sup>3</sup> a portée sur 68 pays de 1970 à 1995. Les équations qui expliquent le taux de croissance réel par habitant d'une part, le taux d'investissement d'autre part, la variable taux d'endettement extérieur est significative, quoique faiblement dans le second cas. D'après leurs estimations, une réduction du taux d'endettement (dette extérieure/PIB) de 10% entraînerait une augmentation du taux de croissance des économies africaines de 0,3% et une augmentation de 0,4% du taux d'investissement.

D. COHEN (1996) montre empiriquement que la dette a pesé sur la croissance dans les pays en développement. Cependant, le résultat général n'est pas obtenu pour tous les pays de l'échantillon, notamment en ce qui concerne les pays africains.

## **5. Les conditions financières et la soutenabilité de la dette**

Dans ce développement nous essayerons de donner un léger aperçu sur les conditions financières et la soutenabilité de la dette extérieure, puis nous déterminerons les effets de cette dette sur quelques agrégats.

---

<sup>1</sup>KESSLER, « Endettement, épargne et croissance dans les pays en voie de développement », *Economica*, 1985

<sup>2</sup>PLANE. A, « Endettement et développement optimal : analyse théorique et test empirique », *Economica*, 1986.

<sup>3</sup>OJO et OSSHIKOYA, op.cit.

### **5.1. Les conditions financières de la dette extérieure**

Deux éléments sont théoriquement essentiels dans la problématique de la dette. La solvabilité qui représente la capacité de l'Etat à assurer dans le temps le service de la dette sans emprunt supplémentaire, et le remboursement qui peut se définir comme le résultat d'une volonté de payer le montant de la dette à terme.

En effet, les conditions financières des emprunts extérieurs pour un pays en développement jouent un rôle très important. Ces conditions agissent sur le niveau et l'évolution du service de la dette et partant, sur celui des transferts nets. Il s'exerce principalement par l'intermédiaire des taux d'intérêts par le biais de la maturité des prêts et des différés de remboursement.

Les financements obtenus par les pays en développement se fait aussi par des dons. Ces dons constituent une forme externe de financement concessionnel, bien qu'ils soient considérés comme des recettes. Le recours au financement extérieur à des conditions non concessionnelles entraîne un gonflement de la dette, dont il faut assurer son service et son remboursement à terme. Il expose davantage l'économie aux variations du taux de change sur-apprécié, ce qui est défavorable à l'exportation et encourage l'importation.

### **5.2. La soutenabilité de la dette extérieure**

Le déficit de la balance des paiements est souvent jugé comme cause principale de l'endettement. Ce qui nous mène à la soutenabilité de l'endettement extérieur. La capacité de gérer convenablement la dette extérieure peut être lié à la crédibilité du pays d'une part (fonction de l'évolution du taux d'endettement), et de la solvabilité d'autre part (dépend de l'évolution des rapports du service de la dette aux exportations de biens et services).

La soutenabilité de la dette représente, l'aptitude du pays débiteur à honorer entièrement ses obligations extérieures actuelles et futures. Plus la dette est importante et plus le pays débiteur se trouve dans une situation critique et vulnérable.

Pour cela, il est judicieux de chercher à limiter le fardeau de cette dette. La méthode typiquement utilisée pour le calcul de la viabilité de la dette consiste à choisir un horizon temporel sur lequel, on peut projeter les variables macroéconomiques du pays débiteur. Ces projections

accompagnées aux estimations de la valeur future des variables exogènes, servent ensuite à établir les comptes de la balance des paiements du pays.

Pour que la dette extérieure puisse être jugée viable, deux conditions doivent être satisfaites :

- Pendant la période de projection, l'équilibre de la balance des paiements doit être atteint sans l'aide de financements exceptionnels.
- En fin de période, le niveau d'endettement doit être assez faible pour rendre peu probable tout problème éventuel de service de la dette.

Ainsi, les taux d'intérêt et le taux de croissance de la dette extérieure ne devraient pas dépasser d'une manière persistante le taux de croissance des exportations ou du revenu.

Une autre condition de la soutenabilité de la dette vient s'ajouter, il s'agit de la viabilité. Son évaluation exige habituellement de recourir à certains indicateurs du fardeau de la dette. Selon la méthode classique, le fardeau de la dette est assimilée au rapport entre l'encours de la dette et un paramètre des ressources disponibles par exemple, les exportations de biens et services ou le PIB (ou le PNB).<sup>1</sup>

Cette méthode exige une certaine quantité d'informations, et peut être sensible au taux d'escompte utilisé pour calculer la valeur actuelle. En pratique, trois ratios sont couramment utilisés pour l'analyse du fardeau de la dette :

- Le ratio des paiements prévus au titre du service de la dette sur la valeur des exportations de biens et services ou ratio du service de la dette qui mesure l'impact des obligations au titre du service de la dette sur les flux de trésorerie en devises.
- Le ratio des paiements d'intérêts prévus (ou réels) sur la valeur des exportations de biens et services. Il mesure le coût actuel de l'encours de la dette.
- L'encours total de la dette par rapport au PIB (ou à la valeur des exportations de biens et services) qui reflète la soutenabilité à long terme du fardeau de la dette.

En règle générale, les ratios de la valeur actualisée nette (VAN) du service de la dette totale sur le PIB et sur la valeur totale des exportations servent à évaluer deux aspects importants de la

---

<sup>1</sup>De tels paramètres ne tiennent pas compte l'impact de l'allègement de la dette ni d'une baisse des taux d'intérêt sur le coût du service de la dette.

capacité potentielle d'un pays à assurer le service de sa dette : les exportations (puisqu'elles procurent les devises nécessaires à cette fin) et le PIB (puisqu'il s'agit de la mesure la plus large de la génération de revenus dans une économie). Ces indicateurs sont généralement fondés sur la notion de valeur actualisée plutôt que sur la valeur du service de la dette prévu pour tenir compte de la variation des conditions de crédit.

Il est rarement possible, de mesurer le facteur qui autoriserait une prédiction exacte des niveaux appropriés de ces ratios. Les pays utilisent ces indicateurs comme signal d'avertissement empirique du point à partir duquel l'un ou l'autre de ces ratios dépasse une valeur critique et le problème du service de la dette plus probable :

- Un pays est estimé comme étant gravement endetté quand la valeur de 80% est enregistrée dans le cas du ratio de la valeur actualisée du service de la dette sur le PIB, et 200-250% pour le ratio de cette valeur actualisée sur la valeur des exportations, avec un ratio correspondant du service de la dette sur les exportations supérieur à 25%.
- Un pays sera jugé modérément endetté, si aucune des valeurs critiques n'est dépassée, mais que l'un ou l'autre des ratios atteint 60% ou plus de la valeur critique.
- Un pays sera jugé moins endetté si les deux ratios sont inférieurs à 60% de la valeur critique.

Ces chiffres sont fondés sur une analyse empirique de l'expérience des pays en développement et de leur performance en matière de service de la dette avec le temps. Le choix de ces ratios se répercute sur les déficits soutenables (souhaitables) des transactions courantes.

La dette publique est soutenable lorsque l'Etat arrive à plus ou moins long terme à rembourser les dettes sans recourir au schéma de PONZI (1920). Les générations d'après paient les dettes pour les générations d'avant.

En temps discret l'équation d'évolution de la dette peut s'écrire :

$$B_{t+1} = (1+i) B_t + D_t$$

Où B= dette, i= rendement du Bon de trésor et D = déficit public (hors paiement d'intérêt).

$$D_t = G_t - T_t - A_t$$

$G_t$  = dépenses publiques,  $T_t$  = taxes,  $A_t$  = transfert publics (Aide publique au développement...).

Un des indicateurs de la soutenabilité de la dette est le ratio de la dette sur le niveau du

PIB :  $b_t = B_t / Y_t$

Soit  $n_t$  le taux de croissance du PIB :

$$b_t = (1+i) b_{t-1} / (1+n) + d_t$$

Où  $d$  est le ratio du déficit primaire au PIB.

Si on suppose un ratio constant de la dette sur le PIB, comme objectif ou un chemin d'évolution stationnaire de l'économie :

$$b(g-r) = b(n-i) = d$$

Où  $g$  = taux de croissance réelle,  $r$  = taux d'intérêt réel,  $n$  = taux de croissance nominale et

$i$  = taux d'intérêt nominal.

On peut en déduire la discipline budgétaire du traité de Maastricht. En prenant comme hypothèse un taux d'intérêt nominal  $i = 0$  et une croissance nominale du PIB de 5% (soit 3% de croissance réelle et 2% d'inflation) et un ratio de la dette rapporté au PIB de 60%, on trouve un ratio de déficit primaire au PIB égal à 3% qui correspond au critère de Maastricht.

Ces conditions de soutenabilité de la dette peuvent être améliorées en passant en temps continu.

Supposons que les différentes variables suivent les équations différentielles suivantes :

$$dB = iBdt + D \text{ pour la dette publique ;}$$

$$dY = nYdt \text{ pour la production.}$$

$$D \ln (B/Y) = d \ln B - d \ln Y = (i-n)dt + d \text{ où } d = D/Y \text{ et } db = (i-n)dt + d$$

$$\text{Finalement: } b(t) = b(0) \exp(i-n)t + \int_0^t \exp[-(i-n)s] d(s)$$

La soutenabilité peut être définie de la manière suivante : lorsque  $t$  tend vers l'infini, la valeur actualisée du stock de la dette doit s'annuler (on évite les bulles spéculatives et les schémas de PONZI) :

**$\lim b(t) \exp[-(i-n)t] = 0$ .** Cette condition est la condition dite de transversalité.

En effet, cette condition implique une cohérence entre sphère financière (taux d'intérêt) et sphère réelle. Si  $i > n$  ou ( $r > g$ ), il suffit que  $b(t)$  soit majoré pour que la condition soit satisfaite et que l'Etat reste solvable. Si  $r < g$ , il faut que le ratio Dette/PIB diminue aussi vite ce qui signifie à un taux au moins égal à  $(n-i)$  pour que l'Etat reste solvable. Un taux d'intérêt au dessous du taux de croissance amène à une politique de coupe budgétaire. Il faudra diminuer le déficit primaire.

$B(0) = -\int_0^{\infty} \exp[-(i-n)s] d(s)$ , la valeur initiale de la dette rapportée au PIB doit être égale, à la somme des flux actualisés des déficits primaires. On appelle cette contrainte la contrainte budgétaire inter-temporelle de l'Etat.

Pour satisfaire aux contraintes dette/PIB et dette/exportations, les pays qui jouissent d'un ratio exportations/PIB adéquat doivent porter leur attention sur le ratio dette/PIB, si le ratio exportations/PIB réel dépasse le niveau souhaitable. Ils doivent mettre l'accent sur le ratio dette/exportations si le ratio réel est inférieur au ratio souhaitable. Ces ratios peuvent servir de signaux d'avertissement utiles d'un problème possible d'endettement, mais la situation économique des pays affichant des ratios semblables peut varier. Il convient donc de les utiliser avec prudence, et uniquement en guise de point de départ d'une analyse de la soutenabilité de la dette particulière au pays. Une évaluation complète de l'endettement d'un pays doit en effet tenir compte de sa situation macroéconomique globale et de ses perspectives de balance des paiements. Le niveau souhaitable du déficit des transactions courantes pour une dette extérieure viable devrait également être mesuré à l'aide de divers autres facteurs comme l'inflation à l'étranger, le taux de croissance national, le coefficient d'investissement, la proportion des investissements consacrés aux biens échangeables, la concessionnalité de la dette, et la proportion de l'Investissement Direct Etranger (IDE) dans les entrées de capitaux.

Dans la plus parts des pays qui souffrent du fardeau de la dette, une grande partie de leur recette est absorbée par le remboursement du service de cette dette, réduisant ainsi l'aptitude des pouvoirs publics à mettre en œuvre des mesures d'assainissement. Ainsi, la soutenabilité de la dette extérieure peut être liée à la soutenabilité budgétaire. Pour un pays donné, les calculs utilisés pour déterminer la soutenabilité de la dette extérieure sont sensibles aux projections des

variables exogènes. Cette question revêt une importance particulière pour les pays dont la situation de la balance des paiements dépend du comportement des prix des produits.

## **6. Les effets de la dette sur quelques agrégats macro-économiques**

### **6.1. L'endettement et la croissance économique**

Dans la littérature traditionnelle consacrée au développement, le recours à l'endettement peut exercer des effets positifs ou négatifs sur la croissance. Selon KESSLER. D et ULMO. PA [1985]<sup>1</sup>, l'endettement peut accélérer la croissance dans le pays emprunteur. De nombreux travaux théoriques et empiriques ont souvent recherché le lien dans les pays en développement entre la croissance et le recours massif à l'endettement par ces pays. Par ailleurs, l'influence que peut avoir un endettement extérieur sur la croissance d'un pays est difficile à mesurer. Néanmoins deux grandes hypothèses interviennent dans la littérature.

Selon la première, l'endettement extérieur permet de réaliser les investissements que l'épargne intérieure ne peut financer (OLIVIERA, MARTINS. J et PLIHON. D [1990]<sup>2</sup>).

La seconde soutient que le recours à l'endettement se substitue à l'épargne intérieure qui aurait donc tendance à fléchir. Dans ce cas-là, l'effet sur la croissance serait nul et les influences à long terme sont négatives car les comportements d'épargne auraient été affectés de façon défavorable (GRINFFIN. K et ENOS. J [1970])<sup>3</sup>.

D'autres, comme ELPMAN (1989), KRUGMAN (1988) et SACHS (1989) ont affirmé qu'au-delà d'un certain point, un niveau élevé de la dette extérieure agit comme une taxe marginale sur l'investissement car une partie des gains de production provenant d'une augmentation de la formation du capital revient aux crédateurs sous la forme de remboursement de la dette.

Les théories du surendettement abordent le fait que si une dette future dépassera les capacités de remboursement des pays débiteurs, le coût de son service découragera les investissements intérieurs et extérieurs pénalisant ainsi la croissance<sup>4</sup>. Ceci dit, un endettement élevé peut donc

---

<sup>1</sup>KESSLER. D et ULMO. PA, « Epargne et développement », *Economica*, 1985.

<sup>2</sup>OLIVEIRA, PLIHON, « L'impact des transferts internationaux d'épargne sur les déséquilibres extérieurs », *Economie et Statistiques*, N° 232, mai 1990, pp 33-48.

<sup>3</sup>GRIFFIN. K, ENOS. J, « Foreign assistance : objectives and consequences », *Economic Development and Cultural Change*, Avril 1970, pp 278-286

<sup>4</sup>PATTILLO, POIRSON, RICCI, « External debt and growth », FMI, WP02/69.

entraîner un investissement faible, une croissance faible et par conséquent un remboursement faible.

## 6.2. L'endettement face au déficit public

De nombreuses études ont montré que les déficits budgétaires entraînent un endettement extérieur. A cet effet, la plupart des modèles d'accumulation de la dette extérieure prennent conscience de la contrainte budgétaire de l'Etat.

En effet, ARTUS et MORIN (1991)<sup>1</sup> soulignent qu'à cause des chocs pétroliers, beaucoup de pays ont accru leur déficit structurel afin d'éviter la dépression. Ces déficits sont souvent financés par l'émission de titres. Cependant, s'il n'y a pas de création monétaire, une nouvelle dette est contractée pour couvrir à la fois le déficit public nouveau (hors paiement d'intérêt) et les intérêts de la dette. Ce qui leur permet d'écrire la fameuse équation suivante :

$$D_t = D_{t-1}(1 + i) + G - T$$

La crise d'endettement des pays de l'Amérique latine résulte des politiques économiques inadaptées, des politiques imprudentes de crédit de la part des banques commerciales face aux conditions macro-économiques internationales défavorables. A cela vient s'ajouter les déficits budgétaires élevés enregistrés dans la plupart de ces pays.

Ces déficits publics ont engendré des déficits courants et un endettement extérieur excessifs. Par ailleurs, la forte augmentation de l'endettement ne s'est pas accompagnée d'un accroissement des investissements, mais plutôt d'une hausse de la consommation et d'une diminution du taux d'épargne domestique. Il conclue alors, que pour éviter un accroissement substantiel de la dette extérieure, ces pays doivent procéder à un assainissement de leurs finances publiques.

---

<sup>1</sup>ARTUS. P, MORIN. P, « Macro économie Appliquée», Presses Universitaires de France, Collection Economie, Paris, 1991.

### **6.3. L'endettement face aux taux d'intérêt et aux taux de change**

Il est question ici, des brusques variations des taux d'intérêts, ainsi qu'aux variations des montants de crédits accordés (taux de change), qui peuvent être très brutales lorsqu'on assiste à un renversement des anticipations. L'importance de ces éléments varie selon chaque pays.

Durant la crise qui a frappé de plein fouet les pays de l'Amérique latine en 1982, ces deux éléments ont joué un rôle très important. Par ailleurs, ils sont d'une importance minime dans les pays à faible revenu, étant donné que leur financement extérieur est surtout public, constitué à base de dotations budgétaire à forte inertie. Et que les taux d'intérêts, sont souvent très faibles, et varient aussi très peu<sup>1</sup>.

### **6.4. L'endettement et les termes de l'échange**

Il s'agit des fluctuations des prix ou des quantités des produits exportés, de certains produits importés, ainsi que des recettes publiques. Ce type d'instabilité touche essentiellement les économies à faible revenu dont l'exportation est privilégiée par les matières premières. Leur dépendance de ces matières les rend plus vulnérable aux variations des prix, et leur incapacité à gérer les perturbations des termes de l'échange aggrave le plus souvent leur problème de dette.

### **6.5. L'endettement extérieur et l'ouverture économique**

La contrainte extérieure générée par l'endettement devrait conduire les pays endettés à ouvrir davantage leur économie en favorisant les exportations.

Le plus souvent, ce sont les institutions financières internationales qui jouent le rôle d'intervenant en incitant les Etats endettés à accroître le degré d'ouverture de leurs économies.

Une étude effectuée par RAFFINOT. M et BAPTISTE VENET<sup>2</sup> sur un panel de 81 pays dont le taux d'endettement a augmenté entre 1980 et 1990, 43 pays ont connu une réduction du taux

---

<sup>1</sup>RAFFINOT. M, « Soutenabilité de la dette extérieure : de la théorie au modèles d'évaluation pour les pays à faible revenu », Document de travail, DT/98/01, 1998.

<sup>2</sup> RAFFINOT. M et VENET, « Croissance, ouverture et dette extérieure », Economica, Paris, 2001.

d'ouverture, soit 52% d'entre eux. De ce fait, il en résulte qu'à priori le lien entre l'endettement et l'ouverture soit faible, voire inexistant

### **6.6. L'endettement et la fuite des capitaux**

Au milieu des années 80, le phénomène de la fuite des capitaux des pays en voie de développement a suscité une attention considérable dans la littérature des sciences économiques.

Une étude de cas a été faite sur les fuites de capitaux de l'Afrique subsaharienne vers les pays les plus industrialisés. BOYCE. K et NDIKUMANA. L<sup>1</sup>, estiment que la fuite des capitaux au départ de 25 pays d'Afrique subsaharienne, représentant 92% de la population du sous-continent, 93% du Produit intérieur brut et 91 % de la dette externe<sup>2</sup> ont atteint 193 milliards de dollars pour la période 1970 - 1996. C'est nettement plus que le stock de la dette extérieure des pays concernés qui s'élevait en 1996 à 178 milliards de dollars. Si cet argent avait été placé en banque à un taux d'intérêt normal, 193 milliards de dollars et les intérêts dégagés, représenteraient au bout de la période 285 milliards de dollars. C'est 50 % de plus que le total de la dette des pays concernés.

En effet, les avoirs de l'Afrique déposés à l'étranger sont supérieurs à la dette. Ce qui répondrait à leur question de base « Oui, l'Afrique subsaharienne est créancière nette ».

### **6.7. L'endettement et l'investissement des bailleurs de fonds**

Lorsque le ratio service de la dette/exportations augmente, cela donne une mauvaise image au pays débiteur vis-à-vis des marchés, en mettant en doute sa capacité à assurer le service de sa dette dans un avenir prévisible. Ceci mène les investisseurs privés à chercher à réduire leur exportation en retirant rapidement leurs fonds. Une telle réaction entraînera une pénurie de liquidités, puisque l'accès aux marchés internationaux des capitaux devient plus limité et réduira ainsi l'investissement sous les niveaux normaux.

---

<sup>1</sup>BOYCE. K et NDIKUMANA. L, « New estimates of capital flight from Sub-Saharan African countries: Linkages with external borrowing and policy options», Political economy research institute, University of Massachusetts Amherst, Working paper n° 166, 2008.

<sup>2</sup>L'Afrique du Sud n'est pas comprise dans les calculs

Les contraintes imposées de l'extérieur sur le remboursement (en l'occurrence des liquidités) peuvent limiter sensiblement l'investissement et la croissance. Ce phénomène est étroitement lié à l'évaluation faite par les marchés de la qualité de la politique économique et du comportement des pouvoirs publics à la mettre en œuvre. Quand la confiance règne, le pays débiteur peut emprunter des fonds supplémentaires afin d'amortir les effets du processus d'ajustement nécessaire à la réduction du ratio service de la dette/exportations et ainsi éviter un déclin brutal de la croissance. Mais si la méfiance s'installe, on assisterait plutôt à un resserrement du crédit, en dépit des événements ou des chocs exogènes. Cela nécessiterait probablement un ajustement important pour faire face au déficit des transactions courantes et aux sorties de capitaux.

Bien que la dette soit positive pour une économie en lui procurant des ressources supplémentaire, son service est plutôt négatif puisqu'il la priverait d'une partie de ses ressources pendant un bon moment. Et lorsque le poids de la dette est très important, cette réduction de ressources peut conduire à une réduction de l'investissement et de la croissance (debt overhang au sens large). Ce fardeau que représente le service de la dette peut également réduire les ressources actuelles du pays (crowding-out).

Les études théoriques classiques sur le rapport entre la dette extérieure et la croissance se sont concentrées sur les effets négatifs du surendettement qui peut amener le pays fortement endetté à ne plus être capable de rembourser les emprunts passés, ce qui engendrerait une méfiance des créanciers et investisseurs potentiels. En effet, pour KRUGMAN (1988) et SACHS (1989) une dette élevée est nuisible à la croissance économique dès lors qu'elle décourage les investissements. Pour ces auteurs, lorsque la dette excède les ressources internes d'un pays, ce pays risque de ne plus être capable de rembourser les emprunts passés, ce qui aura un effet dissuasif sur les créanciers et investisseurs potentiels.

### **Conclusion**

La relation entre la dette extérieure et la croissance économique suscite des débats macroéconomiques opposants deux principaux courants de pensée : le Keynésianisme et le courant classique.

Pour les classiques, l'endettement est assimilé à un impôt futur et imputent à l'Etat une connotation négative. Les études théoriques sur le rapport entre la dette extérieure et la

croissance économique sont largement centrées sur les effets négatifs du surendettement. Ils considèrent l'endettement extérieur comme une charge susceptible de compromettre l'accumulation du capital et la consommation présente et future.

Les partisans du courant keynésien estiment que l'impact de l'augmentation des dettes publiques sur la croissance est positif, et que l'endettement n'occasionne aucune charge, ni pour les générations présentes, ni pour les générations futures, du fait des investissements qu'il génère.

Selon ce raisonnement, l'endettement public est nécessaire pour une relance économique dans les pays en développement, à condition que les prêts contractés soient contenus dans des limites raisonnables. La dette relance l'investissement qui à son tour stimule la demande globale, et par effet accélérateur une hausse de l'investissement une augmentation de la production. Mais, il convient tout de même d'avoir une mesure de l'endettement car il existe un certain seuil au-delà duquel la dette influence négativement la croissance.

En effet, lorsque le rendement du capital est en baisse, les avantages de tout nouvel investissement sur la croissance économique pourraient diminuer à mesure que la dette s'accroisse. Cette théorie donne lieu à une relation en forme de "courbe de Laffer" entre le ratio de la dette extérieure d'une part et le taux de croissance du revenu par habitant d'autre part appelée « Courbe de Laffer de la dette ».

En s'inspirant de « la courbe de Laffer », les travaux de KRUGMAN (1988) et SACHS (1989)<sup>1</sup> ont donné naissance à la théorie du « fardeau virtuel de la dette » qui prédise qu'une dette élevée est nuisible à la croissance économique, dès lors qu'elle décourage la consommation et les investissements. Pour ces auteurs, il existerait un certain niveau où l'impact de la dette extérieure serait négatif. Lorsque la dette excède les ressources internes d'un pays, ce pays risque de ne plus être capable de rembourser les emprunts passés, ce qui aura un effet dissuasif sur les créanciers et investisseurs potentiels.

L'enseignement principal à en tirer de cette « courbe de Laffer de la dette » est qu'au-delà d'un certain seuil, le pays débiteur n'est plus capable d'honorer ses engagements sans compromettre le niveau de vie des populations, et que le créancier aurait intérêt à réduire l'encours de la dette. En effet, cette courbe indique qu'au fur et à mesure que l'encours de la dette évolue, la probabilité de son remboursement devient de plus en plus faible.

---

<sup>1</sup>KRUGMAN (1988) et SACHS (1989), op.cit.

Pour OKS et WIJNBERGEN (1995)<sup>1</sup>, un endettement rapide peut conduire à accélérer la fuite des capitaux si le secteur privé craint une dévaluation imminente et/ou des hausses d'impôts visant à assurer le service de la dette.

Les études passées en revues suggèrent dans l'ensemble que l'emprunt extérieur a un impact positif sur la croissance jusqu'à un certain seuil ; au-delà de ce seuil, son effet devient négatif.

Parmi les nombreuses études empiriques effectuées dans le but de déterminer le seuil au-delà duquel la dette extérieure compromet les performances économiques, les résultats obtenus par PATTILLO, POIRSON et RICCI (2002)<sup>2</sup> ont montré l'existence d'une relation en forme de U inversé, caractérisée par deux principaux points (points d'inflexions). Un premier point qui détermine la limite de l'effet positif de la dette sur la croissance et le deuxième point, lorsqu'il est atteint, la contribution de la dette devient négative.

A partir de l'analyse de régression multiple sur des données de panel de 93 pays en développement couvrant la période 1969-1998, les auteurs ont abouti aux résultats suivants :

- La dette extérieure aurait un impact global négatif sur la croissance lorsque le ratio dette/exportation se situe entre 160 à 170% en valeur actuelle net.
- Le résultat reste inchangé lorsque le ratio dette/PIB est de 35 à 40%.

Ces résultats se confirment avec diverses méthodes d'estimation qui relèvent un ralentissement de la croissance annuelle par habitant d'environ 1/2 à 1 point de pourcentage lorsque le niveau de la dette double.

---

<sup>1</sup> OKS et WIJNBERGEN, « Mexico after the debt crisis : Is Growth Sustainable ? » , Policy Research Working Paper 1378, 1994, pp 1-48

<sup>2</sup>PATTILLO, POIRSON et RICCI, « External debt and growth », IMF working paper, WP02/69, 2002

## **C**hapitre 4 :

# **L**a gestion de la crise d'endettement en Algérie

L'une des questions préoccupantes de ce jour, notamment pour les organisations financières internationales, est la dette extérieure des pays en voie de développement. Ces pays sont souvent confrontés à des déficits dans leurs balances des paiements et leurs exportations sont généralement dépendantes d'un seul secteur. Au moindre choc ou dégradation des prix du secteur en question, le pays se trouve obligé de recourir au financement extérieur pour couvrir ses besoins financiers. La mauvaise gestion de ces crédits les entraîne généralement dans un cercle vicieux d'endettement.

L'Algérie, qui a connu une importante dette extérieure, a pu rembourser une grande partie de sa dette après avoir suivi une série d'ajustements, impliquant le redressement du système financier local, en adoptant une panoplie de mesures préconisées par le Fonds Monétaire International durant sa transition vers l'économie du marché. Elle a toujours été dépendante du secteur des hydrocarbures qui représente jusque-là, le secteur générateur des ressources financières (à titre de 98% des revenus d'exportations), ce qui rend l'économie plus sensible aux fluctuations des prix du pétrole.

La crise économique survenue depuis 1984, a été accélérée dès 1986, par la chute brutale des prix des hydrocarbures et du dollar dû au ralentissement de la demande mondiale en hydrocarbures. Jusque-là, conforté par ses excédents en devises, le pays dépensait en empruntant pour importer principalement, 80 % de sa consommation alimentaire. L'Algérie avait accès sans problèmes jusqu'à 1988, au marché international des capitaux, mais depuis 1994, elle a rencontré des difficultés d'accès au financement externe.

## **1. Le financement de l'économie algérienne**

Le financement de l'économie peut être d'origine externe, à travers les IDE, des crédits ; ou interne, à travers la transformation de l'épargne. On observe en Algérie que les IDE hors hydrocarbures, restent très limités et privilégient les services (téléphonie, immobilier et secteur bancaire notamment).

Par ailleurs, l'épargne institutionnel reste très faible, représentant environ 48% du PIB en 2009 alors que le taux d'investissement n'a été que d'environ 30% du PIB, d'où un taux de thésaurisation de 18% du PIB (contre 24% en 2007)<sup>1</sup>.

### **1.1. Le financement interne de l'économie algérienne**

Depuis l'indépendance, l'Algérie tente de diversifier ses exportations mais, jusque-là elle a toujours été dépendante des hydrocarbures qui reste comme principale source de financement interne (cette dépendance est visiblement démontrée sur le graphe n° 1 ci-dessous).

Le marché de capitaux en Algérie reste absent par son rôle de transformateur de capitaux en investissement. Les banques publiques algériennes, qui récoltent plus de 85% des dépôts, manquent de sophistication et peinent à répondre aux besoins des investissements productifs. Quant aux banques privées, elles se consacrent au financement à la consommation (par crainte de prendre des risques en finançant des projets d'investissement jugé immature).

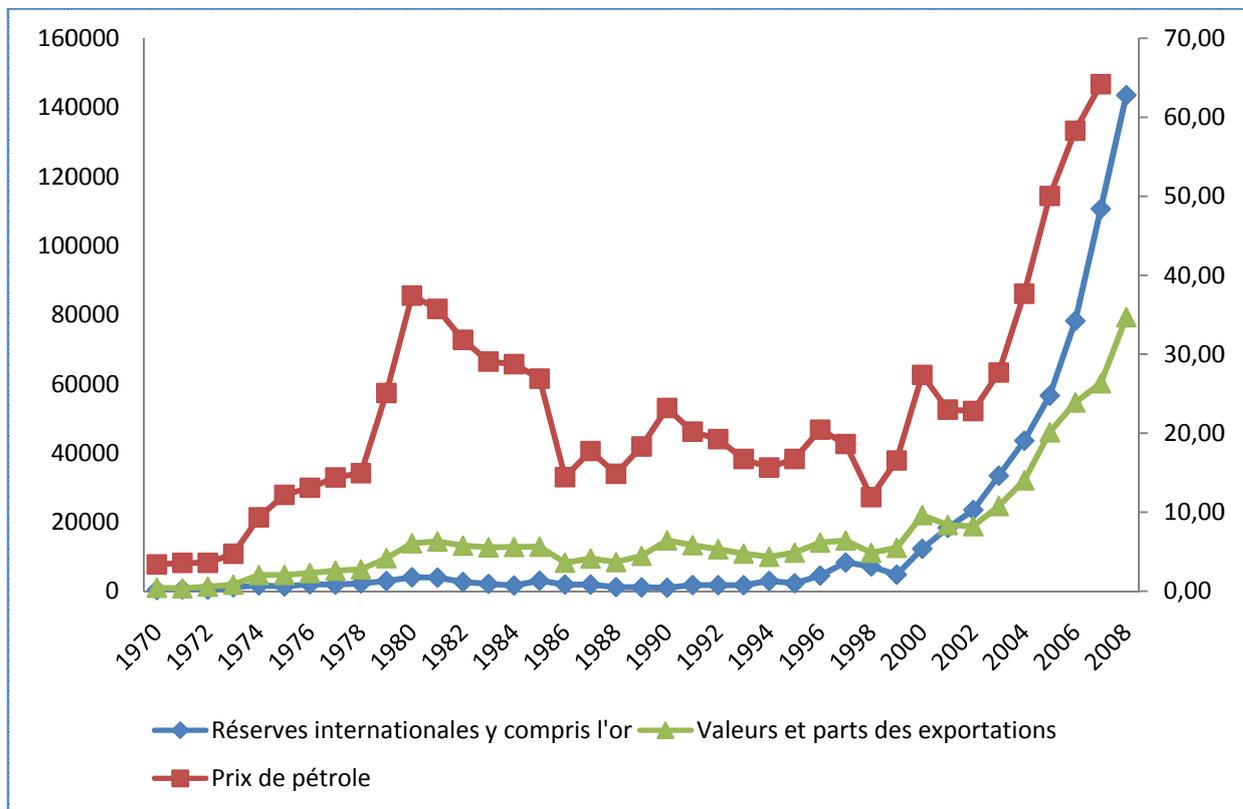
Afin de résoudre ce dysfonctionnement, tous les opérateurs économiques devront être impliqués davantage, en commençant par revoir le rôle de l'État comme régulateur et comme investisseur, tout en étant à l'écoute et la concertation avec les opérateurs lors de l'élaboration de lois cruciales, pour changer le comportement des investisseurs locaux qui sont très méfiant vis-à-vis des partenaires étrangers financiers et industriels.

Le graphe suivant représente l'évolution de la valeur des exportations par rapport aux fluctuations du prix du pétrole et son impact sur les réserves de changes durant la période 1970-2008.

---

<sup>1</sup>BOUZIDI. M. A, économiste algérien, enseignant à l'Université Paris 3, conférence du Cercle des Économistes Arabes, juin 2010.

**Graphe n° 01 :** Valeur des exportations / Prix du pétrole et son impact sur les réserves de changes durant la période 1970-2008 (en millions de dollars).



Source : Etabli par l'auteur à partir des données du CNUCED, UNCTADstat

Nous remarquons à travers ces graphes, qu'il existe une forte corrélation entre la part des exportations ainsi que les réserves de changes qui sont sensiblement liées aux fluctuations du prix de pétrole. En effet, à chaque augmentation du prix de pétrole, la valeur des exportations ainsi que les réserves de changes augmentent, et décroissent à chaque fois que le prix pétrolier chute.

Durant le premier choc pétrolier de 1973 ainsi que le deuxième en 1979, les prix ont été multipliés par trois en quelques mois et en une fois à cause d'un événement précis (action des pays producteurs pour l'un, révolution iranienne et guerre Iran-Irak pour l'autre), ce qui a engendré une baisse de l'offre. Cette augmentation du prix a fait croître le niveau des réserves internationales, pour rechuter ensuite à cause de la baisse brutale du prix de pétrole.

Le troisième choc se caractérise par une forte hausse mais progressive de 2003 à 2007, puis une hausse d'une ampleur et d'un niveau sans précédent au premier semestre 2008, liée à une hausse de la demande, à une stagnation de l'offre et à la spéculation. L'augmentation des cours s'est

poursuivie jusqu'à atteindre un « pic » record de 144.27 dollars à New-York le 2 juillet 2008 et a dépassé 145 dollars en Asie le 3 juillet.

Cette forte augmentation c'est traduite par un accroissement très fort du niveau des réserves internationales du pays. Le prix a baissé en 2009 (fluctuant entre 34 dollars au mois de Février, 49 dollars en Avril, 69.9 dollars en juin, 59.6 dollars en Juillet, 80 en Octobre et 69 dollars au mois de Décembre). Il atteint une moyenne de 54.24 dollars durant cette année pour augmenter de nouveau en 2010 avec un montant de 70.84 dollars le baril. Ce prix a continué d'augmenter durant ces deux dernières années.

L'année 2011 est caractérisée par une forte fluctuation des prix à cause de la crise politique des pays arabes, notamment la Lybie (le prix du baril de pétrole a atteint environs 98 dollars jusqu'à 104 dollars durant le mois de mars 2011).

## **1.2. Le financement externe de l'économie algérienne**

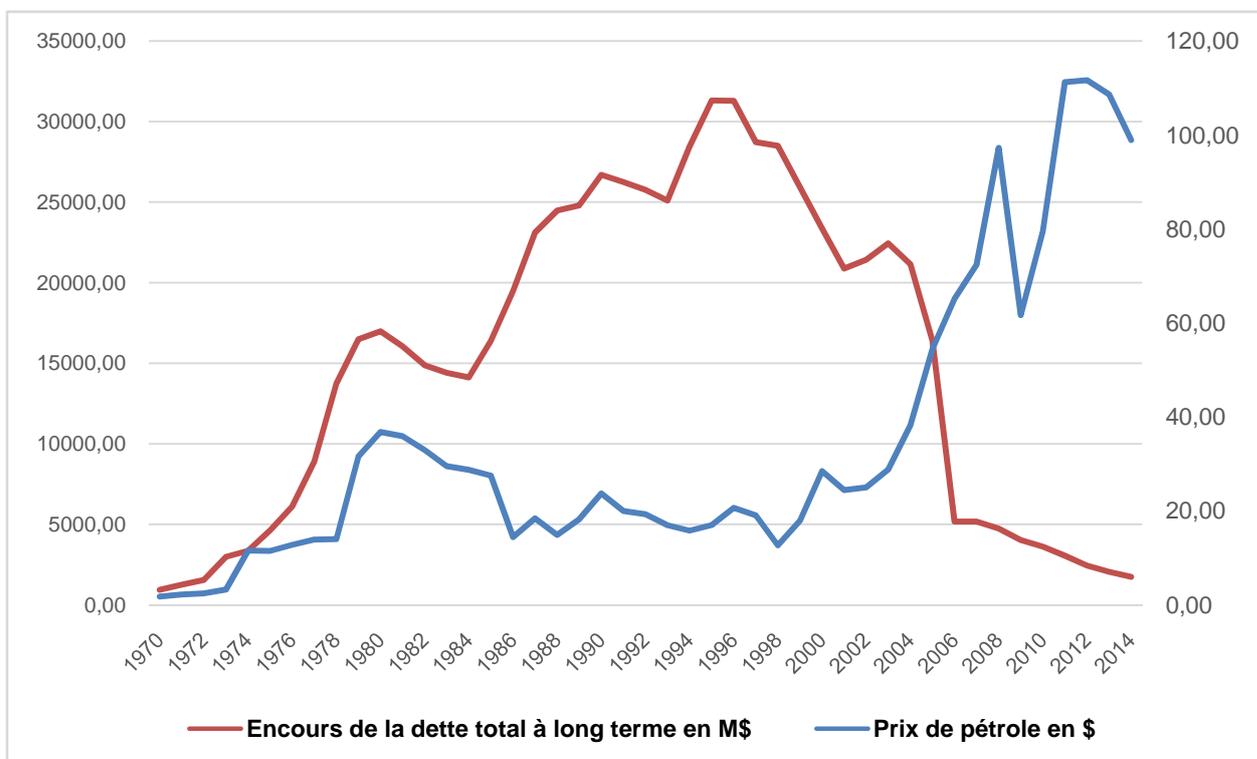
L'insuffisance du financement interne, caractérisée par la faiblesse de l'épargne institutionnelle (épargne classique, contrôle gouvernemental sur la politique d'investissement, monopole de l'Etat sur le marché d'assurance, dépendance vis-à-vis des réassureurs internationaux, faiblesse du marché des capitaux) et l'instabilité des prix mondiaux, les déficits des caisses publiques explique le recours de l'Algérie au financement externe.

La politique d'endettement externe de l'Algérie n'a été rendu possible que par les ressources procurées de l'expansion des recettes des exportations des hydrocarbures qui lui procure une certaine solvabilité extérieure. Par ailleurs, cette dépendance des produits énergétiques (à prix volatile) a plus souvent compliqué la situation économique du pays, en aggravant la crise de dette durant les années 80. Ceci a poussé le pays à s'engager dans un plan d'ajustement structurel quelques années plus tard.

Comme le montre le graphe suivant, nous constatons que l'accumulation de la dette algérienne est une conséquence des fluctuations des prix des hydrocarbures, par son manque de financement qui l'oblige à emprunter à chaque fois que le prix du pétrole baisse. En effet, l'Algérie avait accumulé cette dette progressivement depuis les années 70. Elle s'est accélérée durant les années 80 pour s'amplifier dès l'année 1986, avec l'effondrement soudain des prix énergétiques. Elle

s'est allégée durant la fin des années 90 et le début des années 2000 avec la hausse du prix de pétrole.

**Graphe n° 02 :** Evolution du prix de pétrole et l'encours de la dette total à long terme (en millions de dollars), 1970-2014.



Source : Etabli par l'auteur à partir des données de la CNUCED et de BP statistical Review

## 2. Les principales phases ayant caractérisées la dette algérienne

### 2.1. La première phase ayant caractérisé l'avant 1986

Au début des années 70, la dette algérienne était constituée essentiellement de prêts de certains pays de l'Est qui partageaient la ligne socialisante du gouvernement algérien ainsi qu'un prêt du Fonds koweïtien de développement économique. Les financements étaient de nature strictement commerciale et provenaient de pays fournisseurs d'équipements et de services dans le cadre de projets industriels. En 1971, le stock de la dette extérieure était de 3,335 milliards de dollars.

Durant cette décennie, l'Etat algérien s'est lancé dans une politique d'industrialisation (priorité aux industries de base) espérant générer une croissance rapide, par un recours aux crédits extérieurs ; le premier emprunt sur le marché international des capitaux est intervenu en 1974.

Cette mobilisation de crédits augmenta sensiblement dans les années qui ont généré le premier choc pétrolier (1973).

Le stock de la dette a atteint en 1976 les 9,5 milliards. Le recours aux financements extérieurs avait connu une croissance de près d'un milliard de dollars en 1977 et près de deux milliards en 1978, année qui a vu le lancement du Plan VALHYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait l'intensification des exportations d'hydrocarbures, en particulier du gaz naturel. C'était la phase d'accumulation de la dette qui a atteint 15 milliards en 1978 et 19 milliards en 1979.

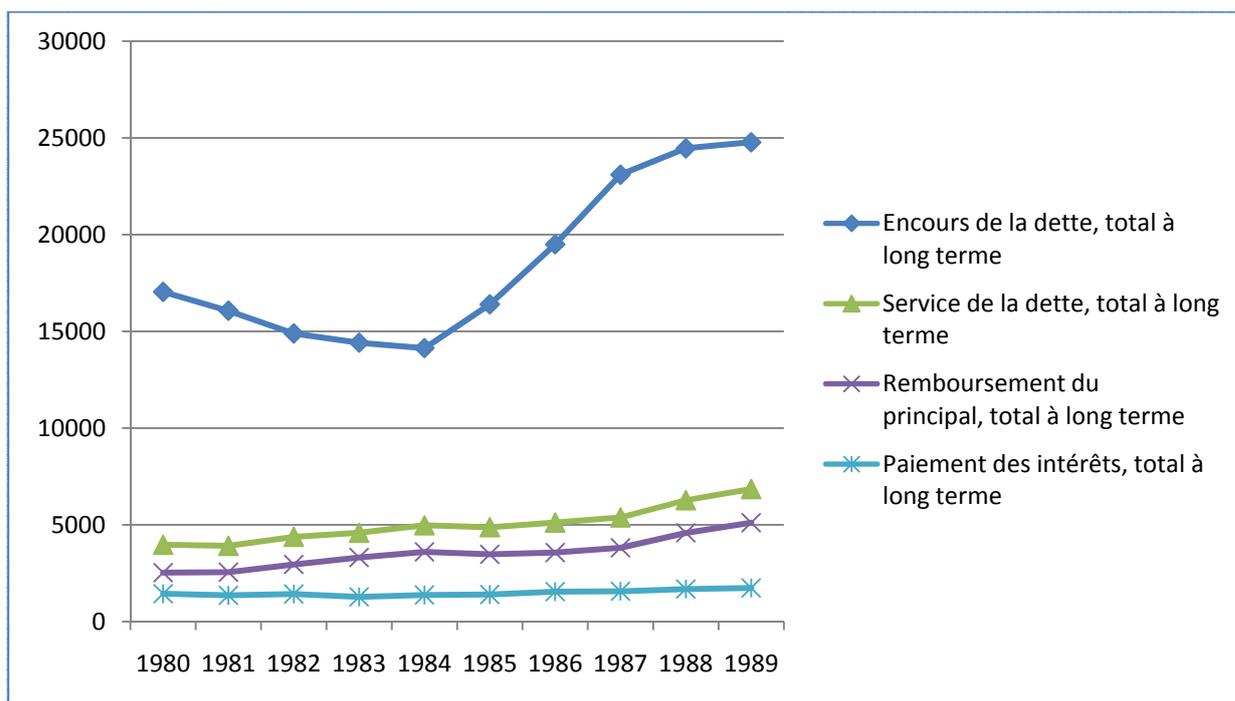
Le deuxième choc pétrolier (1979), a accentué fortement l'augmentation des recettes extérieures en 1980 (voir le graphe 1), mais le pays a mobilisé encore 3,4 milliards de dollars de crédit. Ce surcroît de crédits extérieurs en 1978 s'est retrouvé intégralement dans le niveau des réserves de changes. Le pays a engrangé en 1980 et 1981 des réserves de changes plus importantes que les financements qu'il mobilisait alors. La baisse des prix du brut durant l'année 81-82 avait fait perdre au pays quelques milliards de dollars sur la période.

## **2.2. Le recours excessif aux crédits extérieurs : 1986-1991**

En 1986, alors que les réserves de changes étaient de plus d'un milliard de dollars. Le stock de la dette extérieure avait augmenté en deux années seulement (1984 à 1986) de 5 milliards de dollars, et le dollar avait perdu près de la moitié de son pouvoir d'achat durant cette période. Le système productif a révélé sa fragilité et son incapacité à amortir les chocs extérieurs. La situation s'est dégradée et tout a basculé. Le gouvernement algérien s'est tourné alors aux crédits commerciaux à court terme qui sont plus coûteux dont la durée n'excédait pas les 18 mois et ce, afin d'importer des biens d'équipement, des produits finis et ceux de large consommation.

De 1986 à 1989, les recettes d'exportation ont fluctué entre 8,5 et 10,5 milliards de dollars après avoir dépassé 14 milliards en 1981 et atteindre les 13 milliards en 1985. Le recours aux crédits extérieurs s'est intensifié. Il s'est accompagné depuis 1988 avec l'accélération des remboursements du principal afin de faire figure de bon payeur ce qui a été difficilement supporté par le pays.

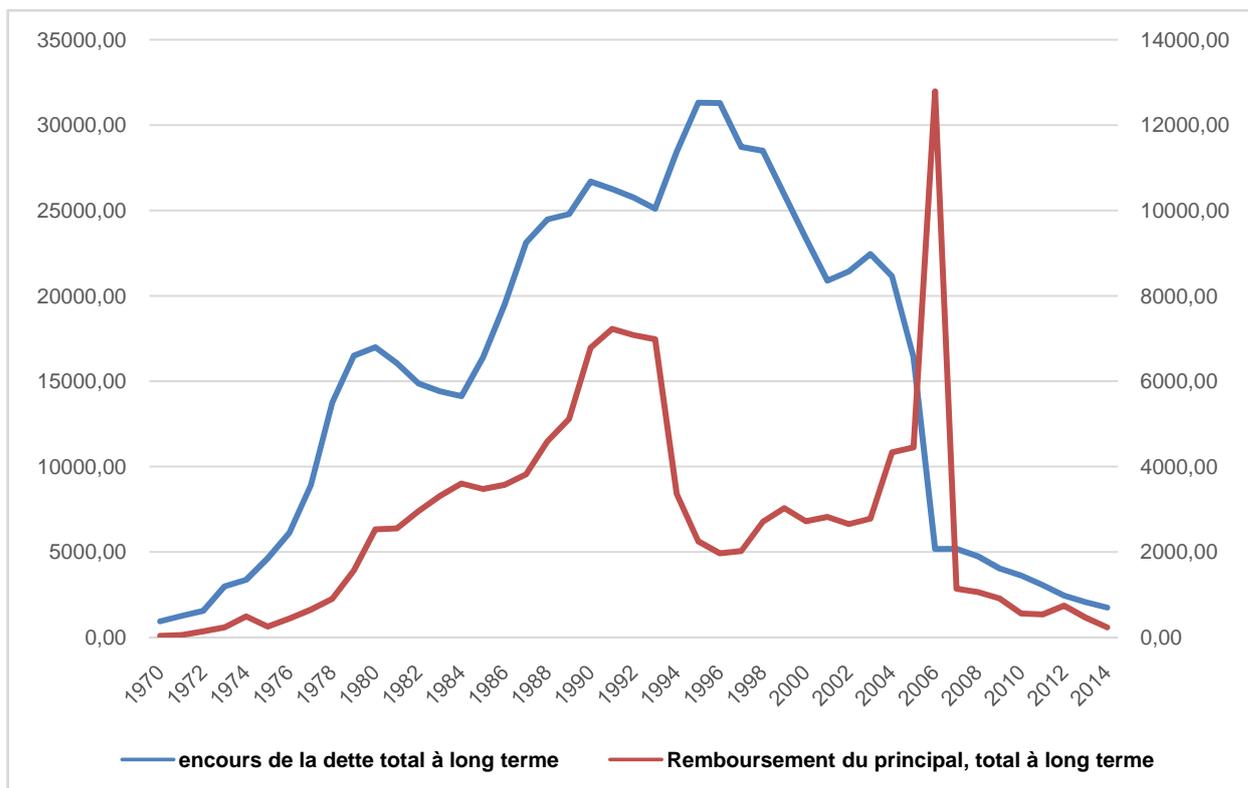
**Graphe n° 03 :** Evolution de la dette algérienne durant les années 80 (en millions de dollars)



Source : Etabli par l'auteur à partir des données du CNUCED, UNCTADstat

En effet, les crédits à court terme mobilisés en 1986 étaient remboursables dès 1988 ; ceux mobilisés en 1987 le sont dès 1989. Au moment où le pays perd une bonne partie de ses réserves, le solde de la dette s'est accru rapidement : le stock de dette extérieure a augmenté de plus de 10 milliards de dollars entre 1985 et 1989 ; il est passé de 18,4 à 28,6 milliards de dollars, et le service de la dette a augmenté encore plus vite que son stock et « la trappe » s'est refermée sur le pays.

**Graphe n° 04 :** Encours de la dette et remboursement du principal durant la période 1970-2014 (en millions de dollars)



Source : Etabli par l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale WDI.

Face à cette situation très critique, entre élévation du taux d'intérêt, rapprochement des échéances de remboursement, insuffisance des sources de financement internes/volumes de l'investissement engagé, tarissement des recettes pétrolières, assèchement de la trésorerie des entreprises publiques et déficit endémique, la réaction des milieux financiers a été plutôt rapide et brutale. La méfiance des milieux financiers ont montré à quel point le niveau du prix de pétrole pèse sur l'application du risque Algérie. Le total des crédits octroyés à l'Algérie est passé de 42% en 1985 à 13.19% en 1986, et le raccourcissement des échéances est passé de 9.3 ans en 1986 à 3.5 ans en 1989.

Avec la difficulté croissante d'accès au marché financier, l'Algérie était obligée de se tourner vers les crédits commerciaux qui ont alourdis directement la charge de la dette par les frais et commissions introduites dans le coût des opérations. Les crédits commerciaux sont passés de 38% en 1986 à 64% en 1990. Les crédits à long terme ont reculé de 60% à 25% durant la même

période quant aux crédits de 3 ans, ils sont passés de 1.41 % à 0.48%. Tout cela avait influencé le service de la dette à la hausse, puisqu'il est passé de 50% en 1986 à 71.8 % en 1988.

Le processus de raccourcissement des échéances a fait ralentir les investissements : compte tenu du temps nécessité par l'investissement, sa réalisation devient de moins en moins compatible avec les délais de remboursement qui devient de plus en plus court. Les nouvelles mobilisations avaient pour but d'approvisionner la population et de maintenir à un niveau minimum le fonctionnement de l'appareil productif. Le pays s'est retrouvé alors dans une situation d'étranglement financier pour revoir toute sa stratégie d'endettement et gérer sa dette (reprofilage ou rééchelonnement) dans le but de pouvoir se procurer de nouveaux crédits.

### **2.3. Le reprofilage de la dette : 1991-1992**

En dépit de la grave crise que le pays a traversé, le gouvernement de l'époque a refusé le recours au rééchelonnement de la dette. Il avait choisi de rechercher des préfinancements d'hydrocarbures et des formules de traitement atypiques et risquées, le Swap et le reprofilage qui est une méthode bien difficile à mettre en œuvre et peu usitées ».

Il a demandé, à l'Italie et au Crédit Lyonnais le reprofilage d'un montant total de dettes de 2,352 milliards de dollars. Du côté italien, la décision est plutôt souveraine. C'est l'Etat qui décide et qui en supporte le coût auprès des banques italiennes. L'Italie a réclamé des garanties pour le paiement des échéances sur les prêts reprofilés. La nature de certaines d'entre elles est telle qu'elles ne peuvent être finalement accordées. Quant au Crédit Lyonnais, qui avait besoin de monter une opération à laquelle il invitait un certain nombre de banques créancières de l'Algérie, l'opération a traîné sur le marché et a fait mauvais effet pour un pays qui faisait valoir une simple crise de liquidités. Là aussi, l'opération était difficilement acceptable pour les créanciers au regard des dispositifs qui sous-tendent habituellement les reports d'échéances par rééchelonnement. Pendant la période 1985 – 1992, l'Algérie a subi une augmentation cumulée de son stock de dette de l'ordre de 6,185 milliards de dollars du fait des variations du cours de cette monnaie<sup>1</sup>, et en 1993 le service de la dette représentait 18,9% de son PNB, et les recettes nettes de remboursement en principal ne sont guère supérieures à un milliard de dollars.

---

<sup>1</sup>La diminution du stock de dette en 1992 par rapport à 1991 s'explique par l'effet taux de change du dollar

#### **2.4. l'année du rééchelonnement : 1994**

Le rééchelonnement est intervenu suite à un programme d'ajustement structurel conçu en accord avec le Fonds monétaire international (FMI) qui doit être mis sous sa surveillance. Cette solution consistait à repousser dans le futur le service de la dette pendant une période donnée dans le but de réaliser l'équilibre de la balance des paiements à moyen terme.

Les créanciers sont alors rassurés quant au paiement de leur dû sur la base du nouveau calendrier décidé par le Club de Paris, pour les créances publiques et le Club de Londres pour les créances non garanties des banques commerciales.

L'Algérie ne pouvait accéder aux crédits multilatéraux qu'en acceptant des conditionnalités, et les rares financements bilatéraux sont soumis à de sérieux aléas politiques. Le report d'échéances en principal et de certains intérêts avait alourdi le stock de la dette. Certes, les recettes nettes du service de la dette n'ont cessé d'augmenter pour atteindre 9,5 milliards de dollars en 1997.

Durant les décennies 80 et 90, l'Algérie devait continuer à emprunter pour payer sa dette, ce qui a accru davantage son stock. Par conséquent, l'Algérie a payé au titre du service de sa dette entre 1980 et 1985 plus qu'elle devait en 1980.

### **3. Le programme d'ajustement structurel en Algérie**

Au début de l'année 1994, la situation économique algérienne était peu reluisante et les déséquilibres macroéconomiques s'étaient accentués en raison de la faiblesse persistante des cours du pétrole. L'engagement pris par le gouvernement algérien d'assurer tout le service de la dette extérieure avait fait grimper le ratio du service de la dette<sup>1</sup> de 86 %, et l'accès au financement extérieur devenait problématique.

Les autorités algériennes décidèrent alors de s'engager dans de vastes réformes, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel appuyées par le Fonds Monétaire International, afin de rétablir les grands équilibres macro-économiques, ainsi que la transformation des structures économiques.

---

<sup>1</sup>Le Debt Service Coverage Ratio (DSCR), ou taux de couverture de la dette (TCD), exprime le rapport entre l'Excédent brut d'exploitation et le service de la dette. Il est utilisé pour évaluer la capacité à générer suffisamment de marge d'exploitation pour couvrir les annuités d'emprunt, et permet de définir un seuil minimal acceptable pour un prêteur. Plus le ratio est élevé, plus il est facile d'obtenir un financement.

### 3.1. Le pré-ajustement

L'ajustement structurel de l'Algérie a été plus complexe et plus coûteux humainement que celui de la Tunisie et du Maroc, vu la voix politique de l'économie algérienne, qui était basée sur :

- La planification centralisée et impérative.
- Le contrôle généralisé des prix sur les marchés officiels ainsi qu'un contrôle des salaires et du taux de change.
- Le monopole du commerce extérieur par l'Etat (à l'exception des importations privées financiers sur la base du marché parallèle de devises, depuis le début de la crise de change en 1986).
- Un large secteur public productif moderne, source de l'output global (hors hydrocarbures) et marqué par des déséquilibres financiers causés par le interventionnisme excessif de l'Etat, et d'un management inefficace confronté à un puissant syndicalisme et d'une contrainte quasi-permanente de ressources externes.
- Marginalisation du secteur privé formel (qui était plutôt efficace) ainsi que le secteur privé informel qui s'est développé rapidement dans les années 80.

La phase du pré-ajustement a débuté dès l'indépendance, l'Algérie s'est engagée durant 1965-1979 dans l'industrialisation en donnant la priorité aux industries de base et négligeant l'agriculture. Cette stratégie a engendré un taux d'investissement élevé (50 % en 1978). Elle est à l'origine d'une croissance rapide d'une moyenne de 7 % par an durant 1967-1979. Mais les options diffèrent avec le changement du personnel politique car l'industrie s'est ralenti après 1989, touchant toutes les branches d'activités et enregistrant ainsi une baisse de 25% durant la période 1989-1999. L'agriculture et les infrastructures retiennent davantage l'attention, les grandes sociétés nationales éclatent en entreprises publiques de moindre taille et le taux d'investissement est réduit. Le socialisme a révélé l'échec de la politique économique algérienne malgré le potentiel que possède le pays.

Les signes de libéralisation commençaient alors à apparaître mais sans grande conséquence sur les fondements du régime politico-économique. Le secteur privé s'est réhabilité à travers les discours tout en mettant l'accent sur l'inefficacité du secteur public et le gaspillage, et la mauvaise gestion, des ouvertures institutionnelles plutôt timide sont faites en direction du capital

étranger. Les prix ont connu des réajustements vers le haut, destinés à alléger les subsides de l'Etat à ses firmes.

De 1980 à 1985 la croissance économique est encore vigoureuse ; elle est le résultat du second choc pétrolier qui hisse les recettes d'exportation à environ 13.5 milliards de dollars par an. Mais le contre-choc pétrolier de 1986 associés à la dépréciation du Dollar (monnaie de facturation et de déréglementation du pétrole), entraîne une contraction de la capacité d'importation qui révèle la fragilité du système productif et son incapacité à amortir les chocs externes.

L'Algérie s'est trouvée face à de sérieux problèmes d'approvisionnement extérieur en produits alimentaires, en inputs et en équipements. Quant à la situation financière : ses réserves en devises ont fondu, les recettes budgétaires (basé sur le chiffre d'affaires du secteur pétrolier) ont diminué, le déséquilibre de la balance des paiements s'est élargi en même temps que le service de la dette a gonflé subitement de 20 points passant de 35.7 à 56.6 % en 1985-1986.

Face à cette crise économique l'Etat s'est tourné vers l'ajustement et le financement extérieur à travers des crédits à court terme et fort coûteux. Cet ajustement s'appuie sur les mesures économiques ou institutionnelles suivantes :

- Compression des importations, y compris de biens alimentaires, les importations jouant le rôle de variable d'ajustement majeure.
- Réduction des transferts et des dépenses de protection sociale.
- Un faible glissement périodique du taux de change du dinar est constaté à partir de 1987.
- En 1986, adoption d'une loi visant à discipliner la politique du crédit (mais qui n'est pas appliquée), la conjoncture économique hostile, induisant pour le trésor, des besoins de financement exceptionnels.
- En 1987, la dissolution des domaines agricoles socialistes et privatisation de leur gestion, généralement, au profit de leurs travailleurs.
- En 1988, la mise en œuvre des textes régissant l'autonomie des entreprises publiques, en essayant de séparer leur propriétaire et de leurs dirigeants, des fonds de participation (sous forme de sociétés commerciales à capitaux publics) voient le jour et contrôlent,

par le biais de la détention d'actions, la plupart des firmes publiques dont ils désignent les dirigeants, les conseils d'administration.

En 1986 de graves tensions financières et économiques sont engendrées par le rétrécissement de la capacité d'importation, l'Etat Algérien a commencé à s'effriter graduellement ; le pacte social implicite entre la population et ses dirigeants est compromis, ce qui a donné lieu à une instabilité politique. En 1987 le rééchelonnement de la dette étrangère est envisagé, mais rejeté à cause de ses conséquences attendues sur l'organisation de l'économie et plus précisément, sur le devenir des firmes publiques et de monopoles d'Etat du commerce extérieur. En 1988, la situation s'est dégradée, l'accentuation de l'affaissement du prix de pétrole hisse le ratio du service de la dette à 78, les importations de produits alimentaires de base sont excessivement comprimées. La crise sociale s'est amplifiée les émeutes d'Octobre 1988 qui déclenchent une double ouverture constitutionnelle, politique et économique.

### **3.2. L'ajustement structurel et les différents accords**

La première période (1988-1991) est marquée par l'application de deux accords de confirmation:

#### **3.2.1. Le premier accord stand-by (30 Mai 1989)**

En vue d'arracher l'appui de la communauté financière internationale au re-paiement de la dette voire la relance économique, le gouvernement Algérien a négocié un arrangement avec le Fonds Monétaire International et conclu un premier accord stand-by le 31 Mai 1989, d'une enveloppe estimée à 155.7 millions de D.T.S, accompagné d'une facilitée du financement élargi d'un montant de 315.2 millions de D.T.S<sup>1</sup>, avec une conditionnalité tout à fait supportable politiquement couvrant les points suivants :

- La politique monétaire appelée à être plus austère.
- La suppression du déficit budgétaire.
- La poursuite du glissement du cours du dinar.
- L'introduction de la flexibilité des prix.

---

<sup>1</sup> Le journal interne de la banque d'Algérie, « Médéa Bank », n° 38, page 16.

Cette conditionnalité n'affecte pas le cadre institutionnel du pays, dans lequel les décisions économiques sont prises et exécutées. Résultats ; la masse monétaire s'est accrue de 7 % par an. Le déficit budgétaire a été supprimé, le cours du dinar s'est déprécié (il avait diminué de 12 fois sa parité) et une loi est promulguée, en Juillet 1989, et un assouplissement du régime des prix. Le taux d'inflation (prix à la consommation) a atteint 9.3 % en 1989 contre 5.9 % en 1988 et n'a cessé d'augmenter arrivant à 31.7 % en 1992.<sup>1</sup>

Au premier semestre de 1990, un deuxième accord de confirmation commence à être négocié, mais ralentit par la crise du Golfe. Les autorités algériennes ont tablé sur une majoration très forte du prix du pétrole pour lever la contrainte financière, sans la coopération du Fonds Monétaire International, jugée encore encombrante. Ces prévisions sont démenties par les faits : le prix du pétrole n'a connu qu'une envolée temporaire, avant de se stabiliser à son niveau normal.

La négociation avec le Fonds Monétaire International s'est accélérée au début de l'année 1991, (pendant la guerre du Golfe), le gouvernement algérien a entrepris un certain nombre d'actions : décret sur la libéralisation du commerce extérieur en Février 1991, forte dépréciation du cours du dinar, ...etc, comme préalable à la conclusion du deuxième accord stand-by. Cette dernière a intervenu le 3 Juin 1991, au moment où le gouvernement des réformateurs démissionne et que l'instauration temporaire de l'état de siège se dessine.

### **3.2.2. Le deuxième accord stand-by (3 Juin 1991)**

La conditionnalité du Fonds Monétaire International, dans ce deuxième accord, a été plus renforcée par-rapport à celle du premier. D'une durée de dix mois, cet arrangement était organisé autour des points suivants :

- Une libéralisation du commerce extérieur.
- Un renchérissement sensible du taux directeur renforcé par un contrôle quantitatif du crédit (au secteur public et plus directement aux grandes entreprises d'Etat).
- Une réforme du système financier en ce qui concerne son fonctionnement, impliquant l'indépendance de l'institution d'Emission vis-à-vis du Trésor, destinée à crédibiliser les mesures de stabilisation.

---

<sup>1</sup> Données de la banque mondiale.

- Dépréciation rapide du taux de change jusqu'en Mars 1991, devant être suivie, en été, soit d'une forte dévaluation, soit de la mise en place d'un marché libre du dinar.
- Une plus grande libéralisation des prix, devant entraîner de moindres subventions budgétaires.
- Une réforme du système fiscale et douanier (avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale).
- En dépit de la situation d'instabilité politique : report des élections législatifs de Juin 1991, arrêt du processus électoral en Janvier 1992, démission du président de la république, ...etc. Le programme économique négocié avec le Fonds Monétaire International a été scrupuleusement suivi.
- Un décret de Février 1991 a déréglementé le commerce extérieur tandis qu'une instruction de la banque d'Algérie instaurait, en Avril 1991 la convertibilité commerciale du dinar. Ces décisions sont restées purement platoniques faute de ressources en devises.
- En Avril 1990 une loi sur la monnaie et le crédit est adoptée qui instaurait l'autonomie de la banque centrale à l'endroit du Trésor public, le taux d'intérêt est majoré et le crédit soumis à un encadrement, relativement peu efficace. Le budget de l'Etat, de son côté, est toujours en équilibre.
- En fin Mars 1991 (pendant la guerre du Golfe), le cours du dinar a glissé rapidement. Le Dollar coûtait 18.5 dinars, après une période de stabilité, en Septembre 1991, ce taux de change est porté à 22 dinars par une dévaluation, il est resté, par la suite stable jusqu'en Avril 1994.
- Le régime des prix libres est étendu à bon nombre de produits. Les prix des denrées de base, des transports et des produits énergétiques accusaient des hausses, par épongement partiel des subventions.

Pour affaiblir les effets sociaux négatifs de ce programme économique, un filet social est établi pour prévoir soit une réduction des ponctions fiscales sur les faibles salaires, soit des versements d'indemnités aux familles sans revenu. Ce filet est appliqué fin 1991 par les communes dans des conditions inadéquates.

C'est la Banque Mondiale qui finança partiellement ces actions macro-économiques par un prêt conditionnel d'un montant de 250 millions de dollars, les principales conditions de ce prêt sont :

- La réalisation d'un audit de vingt-deux grandes entreprises d'Etat par des bureaux d'études internationaux (industrie de base pour la plupart de ces entreprises), ainsi que des banques commerciales. Pour la Banque Mondiale ces études devaient préparer la réflexion sur la restructuration - privatisation d'entreprises grandes consommations de ressources -.
- La révision du code de commerce afin de soumettre les firmes publiques au régime de la faillite au même titre que les entreprises privées et donc, de faciliter la libre entrée du capital sur les différents marchés et sa libre sortie de ces marchés. Ce n'est que lorsque le gouvernement a cherché à obtenir le dernier décaissement du prêt des 250 millions de dollars de la Banque Mondiale, qu'il a promulgué le décret législatif 93-08, disposant que les sociétés à capitaux, entièrement ou particulièrement publics, étaient susceptibles d'être mises en faillite.
- La libéralisation du secteur des assurances en 1995.

L'exécution du deuxième accord de confirmation se poursuit normalement malgré la situation politique confuse de cette période et ceci jusqu'en Mars 1992 où des négociations ont eu lieu en vue d'un nouvel arrangement avec le Fonds Monétaire International, mais avant même de signer l'accord un autre gouvernement s'installe avec d'autres convictions. Toute discussions avec le Fonds Monétaire International était rompue, et les réformes économiques antérieures sont dénoncées et rétablit la dépendance de la Banque d'Algérie, vis-à-vis du Trésor était rétablit, restauré le contrôle direct sur le commerce d'importation. On assistait à une pratique une expansion de la dépense publique et retourne au déficit des opérations du Trésor (porté à 8.7 % du produit global).

Paradoxalement, c'est à ce moment que le principe de la faillite et de la liquidation des firmes judiciaire des firmes d'Etat fut adopté et que l'Algérie se dote du code de l'investissement, le plus libéral du Maghreb. Mais l'assèchement du financement extérieur et le retournement à la baisse des prix du pétrole, en 1993, annoncent une cessation de paiement en fin d'année. Le chef de gouvernement à cette époque a pris le temps de négocier un accord stand-by avec le Fonds Monétaire International.

### 3.2.3. Le troisième accord stand-by (Mai 1994)

Un arrangement fus conclu en Mai 1994, d'une durée d'un an et négocié dans des circonstances défavorables ; cessation de paiement, précédé d'une rupture de dialogue avec le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de Restructuration et de Développement (BIRD), sans oublier quatre actions majeurs qui sont les suivants :

- Au niveau des prix ; Le principe d'extension de la liberté est retenu, y compris pour les produits de base et les médicaments. Ces derniers ont subi des majorations consécutives à l'amenuisement des subventions. Il en est de même des produits énergétiques et de l'eau potable. Par conséquent, l'inflation a continué à être d'autant plus forte qu'elle était également entretenue par l'évolution du taux de change et des taux d'intérêt, l'alourdissement de la fiscalité et la spéculation, liée à une libéralisation brutale.
- La dépréciation du cours du dinar ; qui subit une dévaluation de 50 %, avant de reprendre son glissement simultanément. La Banque d'Algérie a abandonné sa gestion administrative du taux de change en vendant périodiquement, aux enchères des devises aux commerciales. Cette étape a précédé la création d'un marché des changes.
- La déréglementation du commerce extérieur ; en Avril 1994 une liste négative de produits à l'importation est arrêtée par le ministre du commerce et qu'il ne tarde pas à supprimé. Le commerce extérieur est devenu quasiment libre en 1995. Pour consolider cette mesure, la Banque d'Algérie a établi au même moment la convertibilité commerciale du dinar, celle-ci a été facilitée par les ressources en devises dégagées par la première opération de rééchelonnement de la dette publique entreprise, en Juin 1994, auprès du Club de Paris. De cette façon l'Algérie amorce sa réintégration au marché mondial.
- La maîtrise des flux monétaires à travers les restrictions apportées aux avances au Trésor et le contrôle quantitatif du crédit adossé à des majorations du taux d'intérêt, à l'institution du taux de réserve obligatoire. Durant 1992-1993 un souci de la politique financière surgit, l'équilibre budgétaire est perturbé, la restauration s'était faite par le biais de la fiscalité (par exemple, par l'introduction d'une taxe spéciale additionnelle) et la diminution des dépenses publiques. Face à cette situation de l'intervention de l'Etat par diverses aides apportés à ses entreprises, notamment du fonds d'assainissement. Le Fonds Monétaire International a posé le problème de la nécessité de la restructuration –

la privatisation des entreprises publiques, un problème qui a été évoqué auparavant par la Banque Mondiale, en Octobre 1991.

Ayant exécuté avec rigueur ce programme économique, qui n'a pas vraiment trouvé de solutions aux problèmes financiers et structurels, l'Algérie a obtenu un nouvel appui du Fonds Monétaire International par le biais d'un programme à moyen terme, de trois ans.

#### **3.2.4. La facilité élargie (22 Mai 1995 – 21 Mai 1998)**

Cet accord combiné à de nouvelles opérations de rééchelonnement auprès du Club de Paris et du Club de Londres, prévoyait la poursuite des actions de stabilisations et la prise en charge des problèmes structurels du système productif, selon les termes et les conditions marquant l'ajustement sectoriel.

##### **➤ Les actions de stabilisation**

Le processus de déréglementation des prix était censé s'achever dans le cadre d'une nouvelle législation véhiculant la démonopolisation d'activité de production, jugées stratégique auparavant. C'est ainsi, que quelques secteurs qui étaient monopolisés par l'Etat tel que le transport aérien, la production d'électricité ou la distribution d'eau soient permis à des sociétés privées. A cet égard, une ordonnance a été promulguée, en 1995, afin de réglementer les marchés de concurrence tandis que les subventions aux prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques poursuivaient leur rétrécissement, avant de disparaître en 1996. Dans le domaine du logement social, les loyers étaient, également, révisés graduellement, à la hausse, dans le but d'atteindre leur niveau économique.

Conformément aux engagements pris vis-à-vis du Fonds Monétaire International, la définition du taux d'intérêt été libérée en 1995, également les crédits de refinancement et la vente des bons du Trésor sur le marché monétaire se faisait par adjudication. Les règles prudentielles étaient imposées aux banques commerciales qui se sont donné l'horizon 1999 pour respecter le ratio Cooke. Ces banques, qui obtenaient davantage d'autonomie dans la distribution du crédit, ont convenu de rééchelonner les dettes à court terme des entreprises sous contrat de performance, et à les transformer en dettes à moyen terme.

Dans le domaine du changes, le cours du dinar s'est déprécié avant de se stabiliser, sous le double effet d'un gonflement des revenus en devises et d'une contraction des importations, de la demande de devises, le taux de change était censé se fixer, à l'avenir, selon les forces du marché

(au comptant et à terme) institué par la Banque d'Algérie fin Décembre 1995. De plus, la convertibilité du dinar sur l'ensemble des services, (formation et voyages à l'étranger, paiement d'honoraires...etc) s'est améliorée sensiblement, en 1995-1997.

Effacer le déficit budgétaire n'était pas le seul objectif mais aussi essayer de parvenir à une épargne publique qui était en quelque sorte forcée dans un environnement où le pouvoir d'achat est durement érodé. En plus de l'alourdissement de la pression fiscale, une diminution des dépenses d'équipement était prévue, la disparition des subventions des prix, la maîtrise de la masse des traitements (y compris des compressions des effectifs de la fonction publique), le contrôle voire même la suppression du fonds d'assainissement des entreprises qui devait donner place à un fonds accueillant les recettes issues des privatisations et la révision du filet social. Dès 1995, le budget de l'Etat a effectué un surplus, sous l'impact des politiques d'assainissement financier mais aussi d'une augmentation de la fiscalisation des ménages, d'un gonflement des royalties pétrolières et de l'encaissement, par le Trésor, de la contrepartie en dinars des dettes étrangères rééchelonnées (qui entraîne un gonflement de la dette publique à plus de 2 000 milliards DZD).

Ci-dessous un tableau qui représente les finances publiques, en milliard de dinars algériens.

**Tableau n° 15** : Les finances publiques durant la période 1993-1996

	1993	1994	1995	1996
<b>Recettes</b>	320	434	600	824
<b>Dont Royalties</b>	185	287		
<b>Dépenses</b>	389	461	588	729
<b>Dont fonctionnement</b>	288	344	444	554
<b>Equipement</b>	101	117	144	175
<b>Déficit – Surplus (budget)</b>	-69	-27	12	95
<b>Résultats du Trésor</b>	-100	-65	-28	65

Source : Office Nationale des Statistiques

Depuis 1997, la forte chute du baril de pétrole a remis en cause cette tendance vigoureuse au redressement des finances publiques.

➤ **Les réformes structurelles**

Ces réformes ont été entreprises dans le but de l'harmonisation du cadre institutionnel avec les nécessités d'une économie de marché, la réhabilitation des entreprises publiques, la rénovation partielle ou totale de leur appareil de production, la relance de la production, hors hydrocarbures ou tout au moins, l'arrêt de son effondrement ainsi que la promotion de nouveaux investissements productifs.

Parallèlement à la transformation institutionnelle, de type systémique, des actions de restructuration industrielle ont été déployées et que l'on peut citer comme suivant :

- Au profit du capital national et étranger, des travailleurs et de l'actionnariat populaire, une promulgation d'ordonnances rendant possible la privatisation d'entreprises publiques a été mise au point. L'ordonnance 95-22 a énuméré limitativement les branches susceptibles d'être touchées par le programme de stabilisation. En Septembre 1997 une liste de d'environ trois cent entreprises ou unités de production privatisables était affichée.
- La recherche d'une diversification des exportations encore dominées par les hydrocarbures. C'est ainsi que sont mis en place une compagnie d'assurance à l'exportation et un fonds d'appui à la promotion des exportations.
- Le projet de création d'un marché financier devant faciliter les opérations de restructuration – privatisation des entreprises d'Etat, ouvrir de nouvelles sources de financement de l'investissement et de nouvelles formes de placement de l'épargne tel que l'omission de d'obligations par SONATRACH en 1998, ainsi, une série de textes a été adoptée et cela depuis la refonte du code de commerce en 1993, pour permettre le fonctionnement de ce marché.
- Le remplacement des fonds de participations par les Holding qui gèrent au compte du Trésor, et qui détiennent les actions dans les entreprises d'Etat et devant participer activement à la politique de restructuration industrielle et au développement de leurs secteurs respectifs.

- L'introduction de nouveaux produits financiers, exemple du leasing soumis aux règles de la loi de finances pour 1996 et de l'ordonnance 96-09, ou le factoring.
- La recapitalisation des banques par l'Etat propriétaire et le « Swap » d'une partie de leurs créances douteuses contre des titres du Trésor et leur soumission aux règles prudentielles afin d'en préparer la restructuration-privatisation future, de surcroît, les autorités encouragent la fondation de banques privées.
- Dans le secteur réel, non financier, hormis les entreprises dissoutes et en voie de liquidation, qui a représenté plus de 240 entreprises en 1994-1996, et des 52 entreprises locales privatisées, un programme de redressement – redéploiement a été mis en œuvre par certaines firmes d'Etat en se basant sur le dégraissage des effectifs de travailleurs, après le rétablissement, par voie législative de la flexibilité de l'emploi. De plus de plus des entreprises privées incapables à affronter la compétitivité externe du marché, notamment dans le secteur de l'habillement.

Dans le but d'amortir une partie des effets sociaux des compressions de l'emploi, de nouveaux mécanismes voient le jour (en 1994-1997 fondation d'une caisse d'allocation-chômage), avancement de l'âge d'accession à la retraite et instauration d'un régime de retraite anticipée.

- La demande d'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que l'ouverture en 1997 de négociation avec l'Union Européenne en vue de conclure un accord bilatéral de libre-échange.

#### **4. Le paiement anticipé de la dette algérienne**

En 2000, la dette extérieure algérienne s'élevait à 40 milliards de dollars tandis que son service représentait 30% des recettes des exportations. Cette dette était ramenée à 19 milliards de dollars en 2004 et son service représentait 18% des recettes. Entre l'année 2000 et 2004, ce sont donc quelque 21 milliards de dollars de la dette principale qui ont été remboursés.

Sur une durée de 20 ans, à savoir durant la période de 1985 à 2005, l'Algérie a dû rembourser au total près de 84 milliards de dollars du principal et, 34 milliards de dollars pour le service. C'est

dans ce contexte qu'en 2005, les décideurs politiques, ont décidé le remboursement anticipé de la dette.

#### **4.1. Processus du remboursement anticipé**

La demande du paiement anticipé est introduite auprès du Club de Paris qui regroupe 19 pays dont 17 étaient des créanciers du pays. L'accord était paraphé par les représentants des 19 pays membres du Club de Paris le jeudi 11 mai 2006.

Cet accord avait permis des accords bilatéraux avec chacun des pays membre du Club sur le remboursement au cas par cas de cette dette. L'accord prévoyait que les opérations de remboursement anticipé<sup>1</sup> se dérouleront sur une base volontaire entre le 31 mai 2006 et le 30 novembre 2006, après signature d'accords bilatéraux. Sans plus attendre, l'Algérie signe le premier accord bilatéral avec la France (1.6 milliards de dollars) une semaine plus tard.

Les autres accords se sont succédés à un rythme soutenu. Avec l'Italie (1,7 milliard), l'Espagne (690 millions de dollars), le Japon (445 millions), l'Autriche (369 millions), le Canada (255 millions), la Belgique (225 millions), la Grande-Bretagne (202 millions), la Suède (92 millions), la Suisse (66 millions), le Danemark (54,3 millions), les Pays-Bas (45 millions), le Portugal (20 millions), la Norvège (15,6 millions), la Finlande (11,8 millions) et les Etats-Unis (1,2 milliard de dollars).

Le 15 novembre 2006, au terme fixé par l'accord avec le Club de Paris, le dernier accord bilatéral était signé avec l'Allemagne (387 millions) et la signature d'un accord avec la Pologne portant sur le remboursement d'une dette estimée à 11,18 millions USD. L'Algérie aura soldé son compte en ce qui concerne sa dette rééchelonnée auprès de ses créanciers du Club de Paris.

Il est à rappeler aussi que l'Algérie, avait auparavant, signé des accords similaires avec d'autres pays créanciers hors Clubs de Paris et de Londres, notamment l'Arabie saoudite, la Turquie, l'Inde, la Slovaquie et le Portugal. En plus des deux accords multilatéraux de remboursement anticipé signés et exécutés avec les deux Clubs avaient été précédés, en 2004, par le règlement à l'avance de tous les crédits contractés auprès des institutions financières internationales (Banque mondiale, Banque africaine de développement...), pour un montant total de 3,107 milliards USD.

---

<sup>1</sup>Données du ministère des finances algérien, [www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)

## 4.2. Bilan du paiement anticipé

L'Algérie qui avait souffert d'une profonde crise de dette durant les décennies 80 et 90, à travers la dégradation tant sur le plan économique que sociale, a pu mettre fin à cette situation grâce au remboursement anticipé de la dette rééchelonnée. Entamée depuis l'année 2004, le pays avait réglé par anticipation une dette externe de<sup>1</sup> plus de 16 milliards de dollars, en y incluant les 4.73 milliards USD de dette algérienne auprès de la Russie, qui a fait l'objet d'une annulation.

Pour un montant total de 7.75 milliards USD, le pays a achevé le paiement anticipé de la totalité de sa dette publique envers les membres du Club de Paris, dès le 15 Novembre 2006. Elle a également remboursé par anticipation, en Septembre 2006, sa dette rééchelonnée de 800 millions USD, détenue par ses créanciers privés du Club de Londres.

De 15,5 milliards de dollars au début de l'année, le stock de la dette extérieure algérienne est tombé ainsi à moins de 5 milliards USD, soit environ 4 % du PIB et 12 % des recettes d'exportations attendues pour 2006. Entre 1985 et 2005, l'Algérie a versé quelque 117,9 milliards USD, dont près de 84 milliards USD au titre du remboursement du principal et 34 milliards USD pour les intérêts.

## Conclusion

L'Algérie, qui avait connu une importante dette extérieure, a dû entreprendre tout un processus de mesures et de réformes préconisé par le Fonds Monétaire International pour gérer sa dette, et réussir sa transition vers l'économie du marché.

L'insuffisance du financement interne, caractérisée par la faiblesse de l'épargne institutionnelle, l'instabilité des prix mondiaux, et les déficits des caisses publiques expliquent le recours de l'Algérie au financement externe.

La politique d'endettement externe de l'Algérie n'a été rendu possible que par les ressources procurées de l'expansion des recettes des exportations des hydrocarbures qui lui procure une certaine solvabilité extérieure. Par ailleurs, cette dépendance des produits énergétiques (à prix volatile) a plus souvent compliqué la situation économique du pays, en aggravant la crise de

---

<sup>1</sup>Ministère des finances algérien, [www.mf.org.dz](http://www.mf.org.dz)

dette durant les années 80. Ceci a poussé le pays à s'engager dans un plan d'ajustement structurel quelques années plus tard.

L'accumulation de la dette algérienne est une conséquence des fluctuations des prix des hydrocarbures, par son manque de financement interne qui l'oblige à emprunter à chaque fois que le prix du pétrole baisse. En effet, l'Algérie avait accumulé cette dette progressivement depuis les années 70. Elle s'est accélérée durant les années 80 pour s'amplifier dès l'année 1986, avec l'effondrement soudain des prix énergétiques. Elle s'est allégée durant la fin des années 90 et le début des années 2000 avec la hausse du prix de pétrole.

En espérant générer une croissance rapide, l'Etat algérien s'est lancé dès le début des années 70 dans une politique d'industrialisation favorisant les industries de base en ayant recours aux crédits extérieurs. Cette mobilisation de crédits augmenta sensiblement dans les années qui ont généré le premier choc pétrolier (1973), et deviennent excessif durant la période 1986-1991.

Le contre choc pétrolier de 1986 avait révélé un système productif fragile et incapable d'amortir les chocs extérieurs, la situation s'est dégradée et tout a basculé. Le gouvernement algérien s'est tourné alors aux crédits commerciaux à court terme qui sont plus coûteux dont la durée n'excédait pas les 18 mois et ce, afin d'importer des biens d'équipement, des produits finis et ceux de large consommation. Les crédits à court terme mobilisés en 1986 étaient remboursables dès 1988 ; ceux mobilisés en 1987 le sont dès 1989.

Au moment où le pays perd une bonne partie de ses réserves, le solde de la dette s'est accru rapidement : entre 1985 et 1989, le service de la dette a augmenté encore plus vite que son stock et « la trappe » s'est refermée sur le pays.

Durant toutes les décennies 80 et 90, l'Algérie devait continuer à emprunter pour payer sa dette, ce qui a accru davantage son stock. Par conséquent, l'Algérie a payé au titre du service de sa dette entre 1980 et 1985 plus qu'elle devait en 1980.

Au début de l'année 1994, la situation économique algérienne était peu reluisante et les déséquilibres macroéconomiques s'étaient accentués en raison de la faiblesse persistante des cours du pétrole. L'engagement pris par le gouvernement algérien d'assurer tout le service de la dette extérieur avait fait grimper le ratio du service de la dette, et l'accès au financement extérieur devenait problématique.

Les autorités algériennes décidèrent alors de s'engager dans de vastes réformes, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel appuyées par le Fonds Monétaire International, afin de rétablir les grands équilibres macro-économiques, ainsi que la transformation des structures économiques.

Il est vrai que le désendettement de l'Algérie a été possible grâce aux prix avantageux du baril du pétrole durant cette dernière décennie, mais il faut bien admettre que grâce à la décision d'anticipation de la dette, entreprise par les autorités publiques, le pays a pu se débarrasser d'un fardeau financier qui pendant très longtemps a fait traîner l'économie algérienne.

Les avantages pour l'économie algérienne nés du remboursement par anticipation de la dette rééchelonnée est de rendre meilleure la situation économique et financière du pays, et surtout de favoriser la mise en place de systèmes financiers et bancaires domestiques solides et améliorer le crédit de l'Etat.

Par ailleurs, le paiement anticipé de la dette confère une réelle liberté d'action dans les choix économiques, et est perçu comme une bonne manière de préparer l'avenir en tant que nation créditrice et de faire son entrée dans le marché financier international. Ainsi, l'apurement de la dette extérieure est un signal fort qui pourrait contribuer à une meilleure notation de l'Algérie de la part des organismes de crédit rating internationaux.

## **C**hapitre 5 :

# **L**a Structure et l'évolution de l'économie algérienne après le paiement anticipé

L'économie algérienne a enregistré ces dernières années de bonnes performances économiques<sup>1</sup> avec une croissance du produit intérieure brut (PIB) réel estimée à 2.5 % en 2012, en légère hausse par rapport à 2011 (2.4 %) tirée principalement par les investissements publics. Hors hydrocarbures, la croissance est estimée à 5.8 % contre 5.7 % en 2011. Mais elle reste tout de même très dépendante de la rente pétrolière.

Le secteur des hydrocarbures continue à générer environ 97 % des ressources globales des exportations, 70 % des recettes budgétaires et en moyenne 37 % du PIB. Cependant, le secteur fait face à une baisse tendancielle de sa production en volume, qui s'est déjà traduite par une moindre contribution du secteur pétrolier au PIB, de 43.7 % en 2007 à 36.7 % en 2011, et une baisse de près de 3.3 % des exportations d'hydrocarbures en volume durant cette même période. Et pour finir, les prix du pétrole ont enregistré une baisse en 2015 ce qui pourrait nuire à l'économie nationale.

Le secteur d'hydrocarbure a permis à d'autres secteurs de s'épanouir, tel que le secteur des services. En effet, une importante part des ressources monétaires provenant de ce secteur a été destinée au fonctionnement du secteur de services. Ce dernier a enregistré une croissance de 6.3 % en 2012.

Le secteur agricole a connu une légère croissance ces dernières années, notamment dans les filières des céréales, du lait, des viandes et de la pomme de terre. Cette croissance est estimée à 13.7 % en 2012 contre 10.5 % en 2011, et contribue dans la formation du PIB avec 10 % en 2012.

La part du secteur industriel dans la formation du PIB demeure faible, représentant 4.2 % du PIB en 2012 contre 4.3 % en 2011. Le secteur n'a donc toujours pas retrouvé son dynamisme des années 90 (environ 10 % du PIB).

Toutefois, une reprise du secteur semble s'amorcer à partir de l'année 2012, reflétée par la croissance de l'indice général de la production industrielle qui a été de 1.2 % contre 0.4 % en 2011. Une bonne performance est affichée dans les industries du cuir et chaussures (+15 %) et de l'énergie (+11.4 %), en plus des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électroniques et électriques ainsi que les matériaux de construction.

---

<sup>1</sup>A partir de données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP), ministère des finances, [www.dgpp-mf.gov.dz](http://www.dgpp-mf.gov.dz) et le ministère du commerce extérieur, [www.mincommerce.gov.org](http://www.mincommerce.gov.org).

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a lui aussi connu une légère reprise en 2012 avec une croissance de la production de 5.9 % contre 3 % en 2011. Sa part dans la formation du PIB est d'environ 9 %. Son dynamisme est dû aux grands travaux d'infrastructures réalisés ces dernières années, tels que l'autoroute Est-Ouest, le métro d'Alger, les tramways d'Alger, Oran et Constantine, les barrages et les travaux publics pétroliers.

L'inflation est en hausse et est estimée à 8.9 % 2012 en contre 4.5 % en 2011. Cette hausse est due à l'augmentation des prix des produits alimentaires (12.20 %), notamment des produits agricoles frais (21.37 %) et des produits alimentaires industriels manufacturés (4.70 %) résultant des dysfonctionnements persistants du marché intérieur des biens ainsi que des pressions inflationnistes alimentées par l'accroissement substantiel des revenus des ménages. Les prix des biens manufacturiers ont connu une hausse de 6.6 %, celle des services se situe à 5 %. Les prix des produits de grande consommation (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) continuent de bénéficier des subventions de l'État évaluées en 2012, à environ 3 milliards USD, contre 175 millions USD en 2009.

Malgré les bonnes performances économiques enregistrées, le déficit budgétaire s'élève à 3.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2012, contre 1.3 % en 2011. Cette hausse est due à la politique budgétaire expansionniste initiée depuis 2011 pour répondre à la forte demande sociale, en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements.

La position extérieure du pays est plutôt saine en 2012, avec un excédent commercial d'environ 27.18 milliards USD contre 26.24 milliards USD en 2011. Le surplus du compte courant est estimé à 8.2 % du PIB contre 9.9 % en 2011, et les réserves officielles de change sont évaluées à 190.7 milliards USD à fin décembre 2012 (soit plus de trois années d'importations). Les recettes d'exportations d'hydrocarbures ont constitué plus de 97 % des exportations totales. Ils ont atteint 71.79 milliards USD en 2012 contre 71.66 milliards USD en 2011, soit une hausse de 0.51 %. Les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales, avec 2.96 % du volume global des exportations soit 2.18 milliards USD en 2012, avec une hausse de 6 % par rapport à 2011. Le commerce extérieur algérien reste ainsi très dépendant des cours du pétrole et du gaz.

## **1. Politique budgétaire**

Sur le plan budgétaire la décennie 2000-2010 se démarque par rapport à la précédente décennie<sup>1</sup> par une forte progression des dépenses budgétaires engagées à travers les plans de relance économique successifs mis en place. Ces plans ont visé la sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de tensions sociales grandissants, pour se faire, des mesures ont été prises tel que la revalorisation des régimes indemnitaires de la fonction publique avec effet rétroactif à janvier 2008 et renforcement du dispositif de soutien aux produits de base.

Les dépenses d'investissement ont également crû de 32%, atteignant 54 milliards de dollars dans le cadre de la poursuite du plan quinquennal d'investissements 2010-2014 doté d'une enveloppe globale de 286 milliards de dollars. Ces dépenses publiques sont financées par la fiscalité pétrolière budgétisée et le concours du Fonds de régulation des recettes créé en 2000.

En effet, l'Algérie a enregistré de bonnes performances macro-économiques ces dernières années grâce à la progression des cours de pétrole, ce qui lui a permis de répondre à la forte demande sociale avec un taux de 98 % des recettes tirées par les exportations d'hydrocarbures représentant un tiers du PIB et trois quart du budget de l'Etat via la fiscalité pétrolière.

L'Algérie demeure depuis toujours dépendante de sa rente énergétique, fragilisant ainsi l'économie et la croissance économique. Ce qui nous mène à se poser la question sur les raisons qui font que la politique budgétaire menée depuis longtemps ne parvient toujours pas à assurer une croissance indépendante du secteur des hydrocarbures.

### **1.1. La dépendance énergétique**

La dépendance énergétique touche aussi bien les pays importateurs pour lesquelles les hydrocarbures sont un impu te incontournable que les pays exportateurs dont les revenus sont principalement tirés de la rente pétrolière. Toutefois, il faut admettre que la dépendance des pays exportateurs est plus grave que celle des pays importateurs. Le problème se pose au niveau de deux éléments importants ;

---

<sup>1</sup>La décennie 90-2000 est caractérisée par une austérité budgétaire du fait du plan d'ajustement structurel mis en place.

- La volatilité des prix du pétrole sur les marchés internationaux qui rend la gestion des recettes pétrolières délicate.
- La raréfaction des gisements de pétrole désignée par le vocable de « crise de l'énergie ».

La politique de surexploitation des gisements par certains pays conduit à l'épuisement des ressources naturelles ce qui fait chuter la durée moyenne des réserves. Si l'en prend le cas de l'Algérie par exemple, la part de la production de pétrole représente 2% de la production mondiale alors que les réserves prouvées ne représentent que 0.9 % des réserves totales mondiales prouvées.<sup>1</sup>

Le financement de l'économie par les revenus tirés des exportations pétrolières engendre des effets négatifs sur la qualité de la gouvernance et des institutions. Cela se traduit par la manière avec laquelle les gouvernements consomment leurs surplus pétroliers et la manière avec laquelle ils ajustent leurs dépenses en périodes de chute des prix énergétiques.

La politique budgétaire dans les pays exportateurs d'hydrocarbures est confrontée à deux défis majeurs qui sont liées aux caractéristiques des ressources naturelles (épuisables - prix volatils selon la demande externe).

Le premier défi se pose sur le court terme, il concerne la stabilisation macro-économique et la planification budgétaire, le deuxième défi se pose sur le long terme et concerne l'équité intergénérationnelle et la soutenabilité budgétaire.

Pour les pays exportateurs de pétrole comme l'Algérie, la fixation des budgets se fait sur la base des prix de pétrole prévisionnels prudentiels qui sont appuyé dans certain cas par des Fonds de stabilisation et d'épargne. En effet, ces pays profitent des périodes de boom, comme c'est le cas pour la décennie 2000, pour créer des fonds dans le but de promouvoir l'efficacité de la politique budgétaire par la protection contre la volatilité des prix des hydrocarbures, la stabilisation des dépenses publiques en fonction des objectifs définis à moyen terme et non selon la disponibilité des revenus à court terme, ainsi que l'investissement des surplus accumulés pour répondre aux besoins futures.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>BP Statistical review of world energy, Juin 2011, p6-8

<sup>2</sup> La gestion des surplus pétroliers différent d'un pays à l'autre, tandis que certains comme la Norvège, la Koweït et Abu Dhabi investissent à l'étranger, l'Algérie, l'Iran et le Venezuela créent des fonds de réserves.

La fixation des prix de référence est une pratique qui permet dans le cas d'une sous-évaluation d'atténuer les pressions de dépenses pour les autorités publiques et apparaît comme signe de prudence budgétaire. Mais l'inconvénient de cette pratique se traduit par la réduction de la transparence en matière de l'utilisation des surplus par les gouvernements.

La fixation du prix de référence en Algérie se fait sur la base de la moyenne des prix énergétiques enregistrés durant la décennie écoulée, elle se fait donc une seule fois tous les dix ans et ne change qu'au bout d'une décennie, ainsi, la règle budgétaire appliquée pour déterminer les prix prévisionnels est rigide.

De ce fait, l'Algérie figure parmi les pays qui adoptent une politique de prévision très prudentielle. Alors que les prix sont estimés à 37 dollars le baril pour l'année 2008, la Russie l'estime à 74.8 dollars le baril, l'Arabie Saoudite l'estime à 50 dollars et le Nigeria l'estime à 59 dollars.

Les tableaux suivants montrent comment le prix de référence est déterminé en Algérie durant ces deux dernières décennies et à quel point la politique algérienne est prudentielle en matière de prévision.

**Tableau n° 16:** Evolution du prix moyen du pétrole pour la période 1988- 1997<sup>1</sup>

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	MOY
Prix moyen	14.92	18.23	23.73	20.00	19.32	16.97	15.82	17.02	20.67	19.09	18.58

Source: British Petroleum, Statistical Review

Pour la période 1988-1997 le prix de référence qui a servi pour élaborer le budget de l'Etat ainsi que les objectifs des lois de finances était 19 dollars le baril. Ce prix a été révisé par les dispositifs de la loi de finances complémentaire de 2007.

Durant cette période l'évolution des cours de pétrole nominaux avait connu trois phases :

Première 1988-1990 s'est traduite par une hausse des cours passé de 14.92 dollars le baril à 23.73 dollars le baril, soit une augmentation de 60 %, estimée comme un record de cette période.

---

<sup>1</sup>British Petroleum Statistical Review, <http://www.bp.com>

Deuxième période 1991-1994 : cette période a enregistré une baisse des prix passant de 20 dollars le baril à 15.82 dollars le baril. Cette période a non seulement enregistré une baisse des cours de pétrole mais aussi une sévère austérité budgétaire exigée par le plan d'ajustement structurel.

Troisième période 1995-1997 : une évolution des prix a été enregistrée durant cette période avec une légère baisse en 1997 dû aux conséquences de la crise asiatique et du ralentissement de la croissance mondiale.

Pour l'année 2008, l'élaboration du budget de l'Etat et les objectifs des lois de finances est de 37 dollars le baril du pétrole, soit le prix moyen effectif nominal enregistré durant la décennie 1998-2007.

Pour cette décennie, on constate que d'après les données du tableau suivant que le prix du pétrole moyen représente presque le double du prix prévisionnel sur lesquels ces budgets ont été arrêtés.

**Tableau n° 17 :** Evolution du prix de pétrole pour la période 1998-2007<sup>1</sup>

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	MOY
Prix moyen	12.72	17.97	28.50	24.44	25.02	28.83	38.27	54.52	65.14	72.39	36.78

Source: British Petroleum, Statistical Review

Cette décennie a été marquée par une réelle évolution des cours de pétrole passant de 12.72 dollars le baril en 1998 à 72.39 dollars le baril en 2007. Cette hausse s'est accélérée à partir de l'année 2000 et s'explique par la demande croissante en matière d'énergie en particulier par la Chine.

En plus de la politique de prévision prudentielle utilisé pour déterminer le prix de référence, les autorités publiques tente d'atténuer l'effet des choix extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire par la création d'un Fonds de régulation des recettes institué dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2000. L'alimentation du Fonds de régulation se fait par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année.

---

<sup>1</sup>British Petroleum Statistical Review, <http://www.bp.com>

Il a été conçu dans un contexte très favorable puisque la période des années 2000 avait connu une hausse des prix énergétiques sur les marchés internationaux. Ce qui a permis la capitalisation d'importantes ressources dans le Fonds de régulation.

Les revenus excédents les prévisions déposés dans le Fonds ont atteint 453 milliards de dinars en 2000 avec un prix de référence de 19 dollars le baril contre un prix moyen effectif de l'année estimé à 28 dollars le baril. Les revenus déposés dans le Fonds de régulation ont été estimés respectivement à 115.8 milliards de dinars en 2001, puis 568.4 milliards de dinars et 2931 milliards de dinars en fin 2003 et 2006.

L'encours du Fonds de régulation des recettes en progression régulière tente de réduire la vulnérabilité des finances publiques aux chocs externes en amortissant l'effet de la baisse de la fiscalité pétrolière sur les dépenses d'équipement de l'Etat et d'assurer la viabilité de la politique budgétaire sur le moyen et le long terme. Les actifs du Fonds sont utilisés pour financer ;

- ✓ Les investissements d'infrastructures intérieurs y compris les logements sociaux.
- ✓ Les subventions accordées pour les biens de base afin de protéger les consommateurs des prix élevés sur les marchés internationaux.
- ✓ Les déficits budgétaires et du trésor public.

## **1.2. L'effet des recettes et des dépenses publiques totales sur le PIB en Algérie**

La politique budgétaire est sensiblement liée à la croissance économique à travers l'évolution du solde budgétaire, autrement dit par l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires qui entraînent un impact sur le déficit ou l'excédent budgétaire qui à son tour influe sur le produit intérieur brut (PIB).

Par l'analyse des données illustrées dans le tableau suivant nous allons tenter de voir la relation entre les différentes variables de la politique budgétaire et le produit intérieur brut (PIB) durant la période 2000-2010, ainsi que l'intervention du Fonds de régulation de recettes dans le financement du déficit budgétaire. Le choix de la décennie 2000-2010 est motivé par le fait que l'économie Algérienne a connue une dynamique particulière vue l'augmentation significative

des prix de pétrole et une forte progression des dépenses budgétaires engagées à travers plusieurs plans de relance économique.

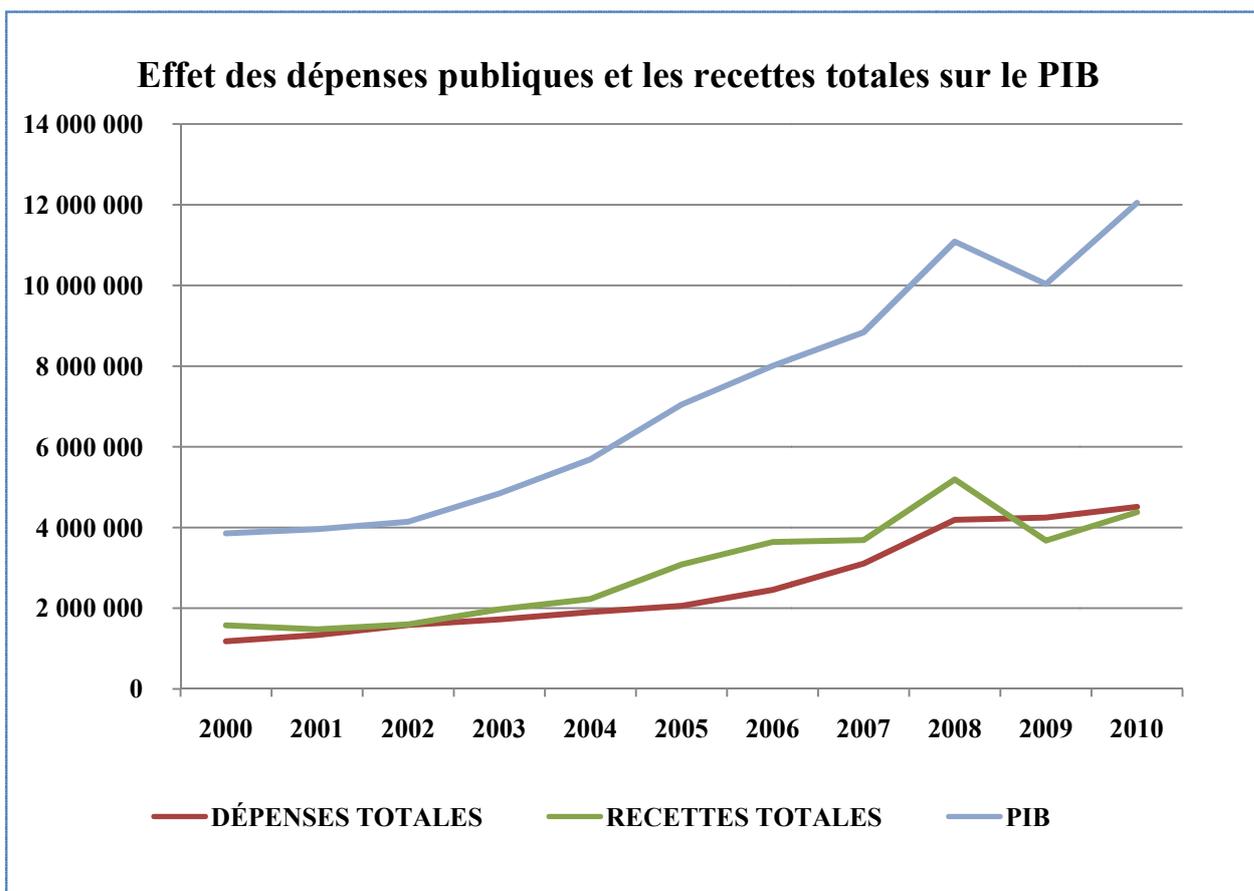
**Tableau n° 18 :** Budget général de l'Etat durant la décennie 2000-2010 (Prix courant en millions de dinars algériens)

Années	Dépenses Totales	Recettes Totales	Recettes Fiscales	Recettes Non Fiscales	Recettes hydrocarbure	PIB
2000	1179300	1578100	389463	15400	1173237	3855700
2001	1334500	1479000	413600	64000	1001400	3957900
2002	1581500	1603200	483300	112000	1007900	4144400
2003	1722800	1974400	525000	99400	1350000	4844300
2004	1903600	2229700	587600	72100	1570000	5689700
2005	2057200	3082600	646100	83800	2352700	7050100
2006	2453000	3639800	721100	119700	2799000	8006500
2007	3108500	3688500	766700	116500	2796800	8841600
2008	4191000	5190500	965200	136400	4088600	11090000
2009	4246300	3676000	1146600	115800	2412700	10034300
2010	4512800	4379600	1287400	182800	2905000	12049500

Source : l'Office nationale des statistiques (ONS)

D'après le graphe suivant nous constatons une corrélation entre les recettes et le PIB. L'évolution des recettes mène à l'accroissement du PIB, et la baisse des recettes entraîne aussi la baisse du PIB. Les dépenses sont en augmentation continue à des rythmes différents.

**Graphe n° 05 :** Effet des dépenses publiques et les recettes totales sur le PIB



Source : Etabli par l'auteur à partir des données du tableau n°18

Au cours de la période 2000-2002, on remarque une évolution sur les trois variantes (recettes, dépenses et PIB) indiquées sur le graphe. Les recettes totales de l'année 2002 ont atteint 1603.2 milliards de dinars algériens contre 1479 milliards de dinars algériens soit une augmentation de 6.5 %.

Les dépenses enregistrées durant cette même période a connu une augmentation de 17.4 %. Cette hausse est due aux dépenses en capital et aux transferts courants qui se sont accrus respectivement de 26.7 % et 22.2 %. L'encours de la dette a été ramené à 54.4% du produit intérieur brut en 2002 alors qu'il était de 67.2 % en 2000 et 80.6 % en 1999. Les dépenses d'investissement se sont accrues à cause du programme de soutien à la relance économique.

Durant la période 2002-2006, les recettes ont progressé de 123.4 % passant de 1603.2 milliards de dinars algériens en 2002 à 3582.3 milliards de dinars algériens en 2006. Cette hausse est liée à

l'accroissement des recettes des hydrocarbures engendrée par l'évolution significative des cours de pétrole qui sont passés de 25.02 dollars le baril en 2002 à 65.14 dollars le baril en 2006.

En effet, les recettes totales par rapport au PIB sont passées de 35.3 % en 2002 à 42.7 % en 2006. Une évolution des recettes hors hydrocarbures est aussi enregistrée durant cette période.

Au niveau des dépenses, on constate une progression de 56.6 % entre 2002 et 2006, passant de 1550.6 milliards de dinars algériens en 2002 à 2428.5 milliards de dinars algériens en 2006. Cette progression s'explique par l'effort budgétaire consenti pour la relance de l'activité économique à travers les différents programmes tel que le programme de soutien à la relance économique de 2001 à 2004, programme de développement agricole, programme de reconstruction des infrastructures détruites par le séisme de 2003, programme complémentaire de soutien à la croissance 2005-2009, programme spécial complémentaire de développement des Wilaya du sud ...

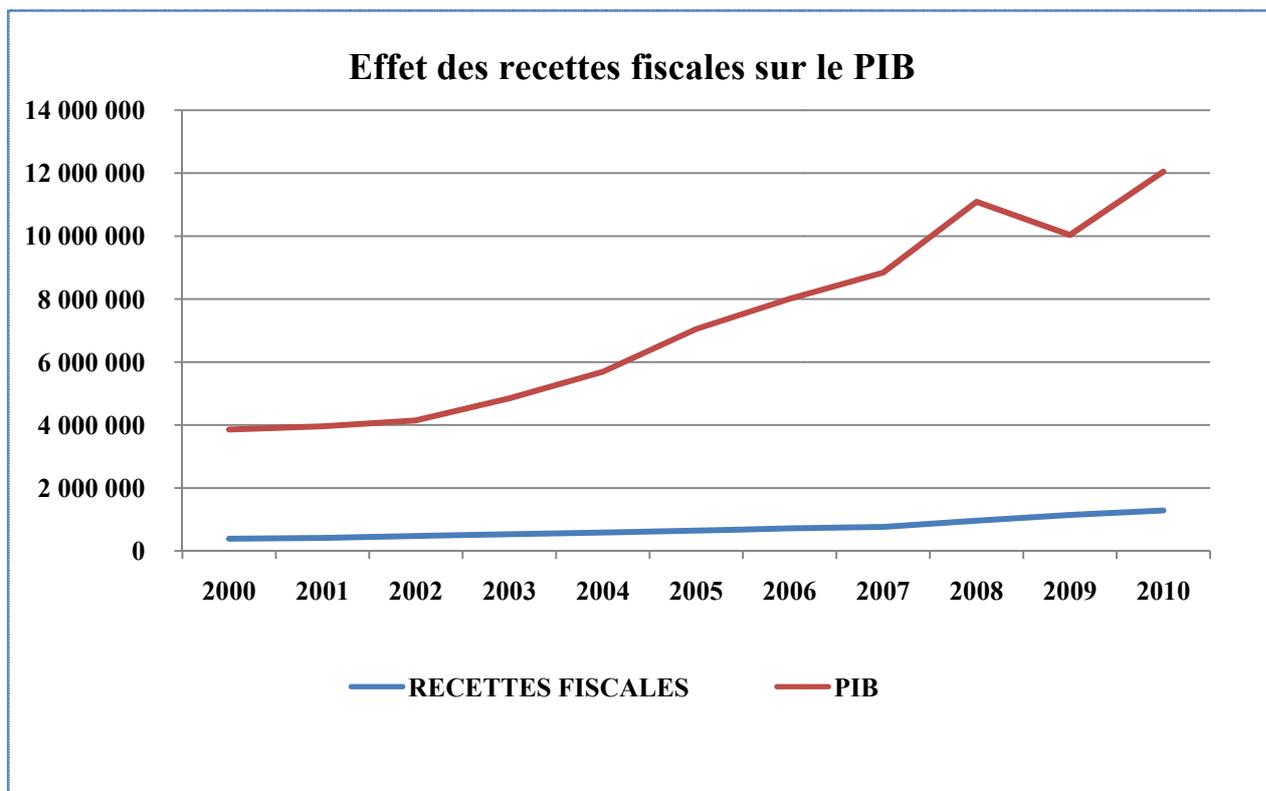
Au cours de la période 2007-2010 on remarque une différente évolution sur les trois variantes contrairement aux deux périodes précédentes. Les recettes sont tout le temps en augmentation parallèlement à la croissance, mais on enregistre un recul durant l'année 2009 où les recettes ainsi que le PIB diminuent passant respectivement de 5190,5 milliards de dinars algériens en 2008 à 3676 milliards de dinars algériens en 2009 et 11090 milliards de dinars algériens en 2008 à 10034,3 milliards de dinars algériens en 2009. Ce recul coïncide avec la baisse du cours de pétrole en 2009 qui a atteint 41 dollars le baril de pétrole.

Les dépenses sont toujours en évolution continue passant de 3108,5 milliards de dinars algériens en 2007 à 4512,8 milliards de dinars en 2010.

### **1.2.1. L'effet des recettes fiscales sur le PIB**

D'après le graphe suivant on ne remarque aucune corrélation entre les deux variantes (recettes fiscales et PIB). Tandis que le PIB est en évolution, les recettes fiscales augmentent continuellement à rythme très lent.

**Graphe n° 06 :** Effet des recettes fiscales sur le PIB



Source : Etabli par l'auteur à partir des données du tableau n°18

Durant la période d'étude 2000-2010 on enregistre une augmentation lente et continue des recettes fiscales liée au développement du commerce extérieur et des droits de douanes en cohérence avec l'évolution des importations notamment celles des biens de consommation et des biens intermédiaires.

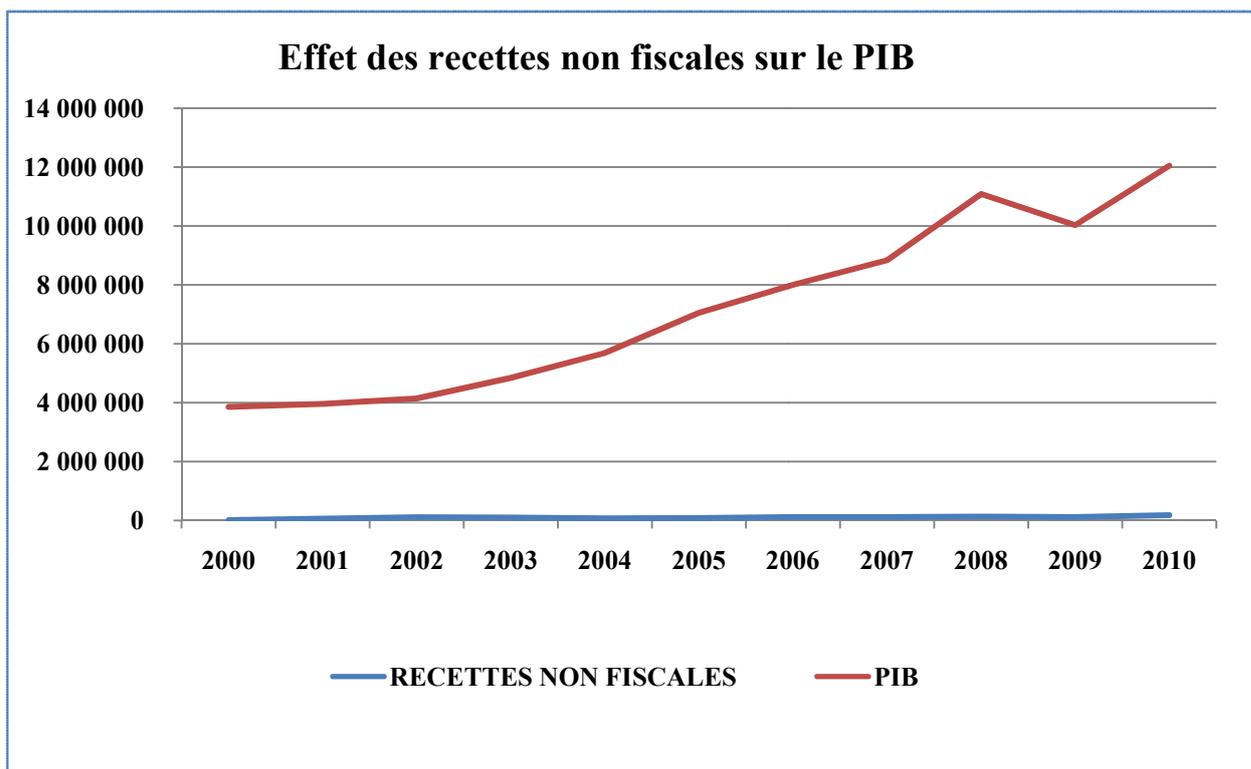
La hausse des recettes fiscales est due en premier temps entre 2000-2002 aux augmentations des droits de douanes (23.8%), les revenus des contributions directes (13.9 %), les revenus de l'enregistrement et des timbres (12.3 %). Puis dans un deuxième temps entre 2002-2006 par les postes, impôts sur les revenus et les bénéfices (60.8 milliards de dinars algériens), ainsi que les impôts sur les biens et services (7 milliards de dinars algériens).

Malgré l'augmentation de la fiscalité hors hydrocarbure durant cette décennie, elle reste tout de même négligeable par rapport à la fiscalité pétrolière qui demeure depuis toujours une variable déterminante dans l'élaboration du budget de l'Etat.

### 1.2.2. Effet des recettes non fiscales sur le PIB

Encore une fois, on ne remarque aucune relation entre l'évolution des deux variables (recettes non fiscales et le PIB), les recettes non fiscales changent d'une année à l'autre sans influencer le cours du PIB.

**Graphe n° 07 :** Effet des recettes non fiscales sur le PIB



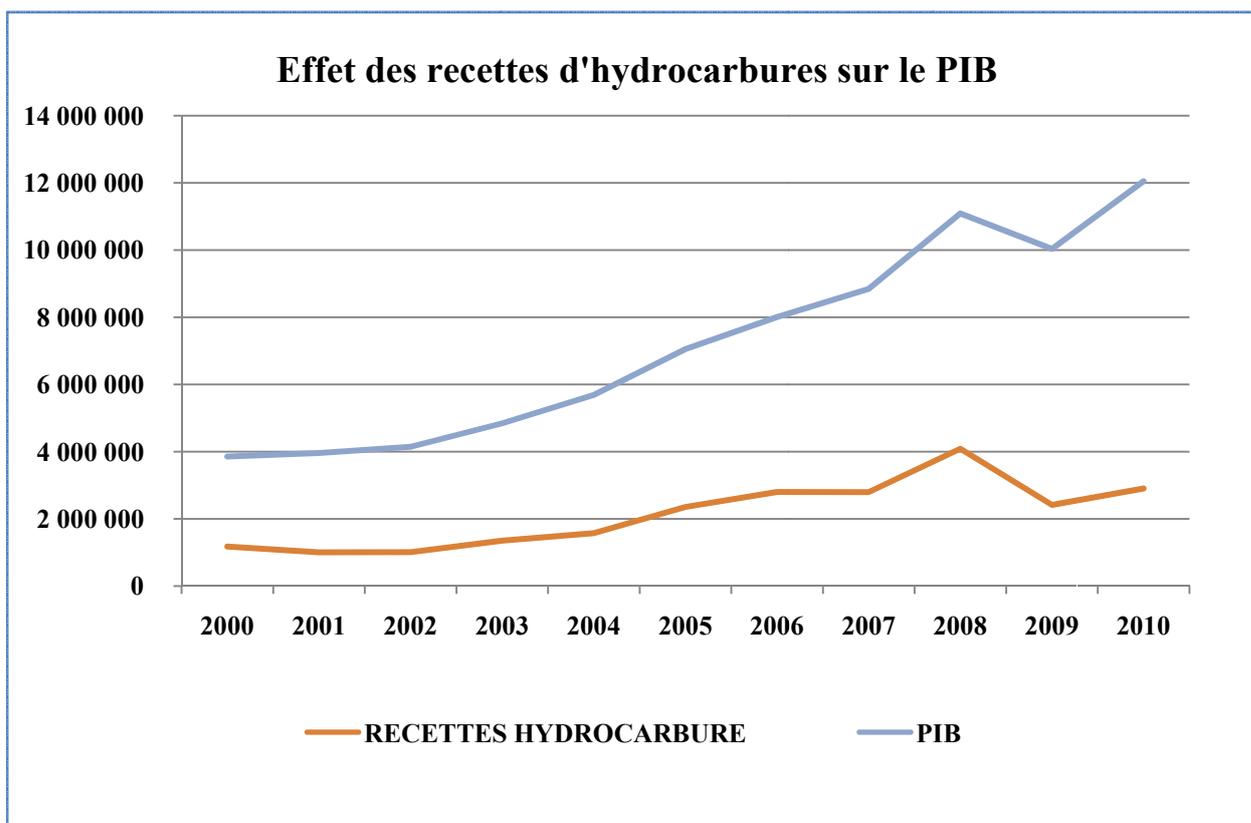
Source : Etabli par l'auteur à partir des données du tableau n°18

Entre 2000-2002 les recettes non fiscales augmentent passant de 15.4 milliards de dinars algériens en 2000 à 112 milliards de dinars algériens en 2002, pour diminuer par la suite entre 2002-2004 atteignant 72.1 milliards de dinars algériens. Puis une autre augmentation a été enregistrée durant la période 2004-2010 pour atteindre 182.8 milliards de dinars algériens en 2010. Cette période a connu quelques reculs en 2007 et en 2009.

### 1.2.3. Effet des recettes d'hydrocarbures sur le PIB

Contrairement aux deux graphes précédents, on remarque dans le graphe suivant une forte corrélation entre l'évolution des recettes d'hydrocarbures et l'évolution du PIB.

**Graphe n° 08 :** Effet des recettes d'hydrocarbures sur le PIB



Source : Etabli par l'auteur à partir des données du tableau n°18

Les recettes d'hydrocarbures ont augmenté durant toute la décennie 2000-2010 mis à part l'année 2001 et 2009 où les prix moyens du pétrole ont diminué.

## **2. Le financement des déficits budgétaires par le Fonds de régulation des recettes**

La politique budgétaire algérienne repose sur les recettes d'hydrocarbures donc sur les prix prévisionnels du pétrole calculé chaque décennie. Toute surestimation ou sous-estimation du prix de référence et / ou des recettes et des dépenses budgétaires prévisionnels entrainerait un impact sur le solde budgétaire.

La décennie 1990 a été marquée par des soldes budgétaires excédentaires qui représentaient près de 40 % des dépenses prévisionnelles et près de 30 % des recettes prévisionnelles inscrites aux

budgets de l'Etat. Cela s'explique par la compression des dépenses engendrée par la mise en place du plan d'ajustement structurel.

La décennie 2000 a été marquée par la fin de l'austérité budgétaire. Entre 2000-2002 on enregistre des excédents budgétaires qui représentaient à peu près 30 % des dépenses budgétaires et plus de 20 % des recettes budgétaires prévisionnelles. Cette situation s'explique par la sous-estimation des dépenses budgétaires et la surestimation des recettes budgétaires lors de l'élaboration des lois de finances pour ses exercices.

A partir de l'année 2003, les soldes budgétaires prévisionnels sont devenus déficitaires, jusqu'à 2005 ils étaient modérés entre 4% et 7% du PIB, mais ils se sont aggravés à partir de 2006 dépassant les 20 % du PIB et représentaient plus de 40% des dépenses budgétaires prévisionnelles et avaient dépassé 100 % des recettes budgétaires prévisionnelles. Ceci s'explique par le financement des grands chantiers publics et la hausse des dépenses de fonctionnement tel que les augmentations des salaires. Ces déficits budgétaires ont été comblés grâce au Fonds de régulation des recettes créé en 2000.<sup>1</sup>

Entre 2006-2010 un quart des recettes de ce fonds a été destiné à la résorption des déficits du trésor public et d'importantes ressources ont été engagées dans le cadre du plan de consolidation et de croissance économique qui a marqué un retard dans le délai de réalisation ce qui a engendré une réévaluation des coûts.

Le programme de réformes lancé ces dernières années concerne en particulier les administrations publiques, notamment les services des impôts. Les efforts fournis en matière de modernisation des structures fiscales ont permis d'accroître significativement les recettes fiscales (impôts et douanes) passant de 766.8 milliards DZD en 2007 à 1 527.1 milliards DZD en 2011, avec une croissance moyenne de 18.8 % par an.<sup>2</sup>

Le PIB nominal a presque triplé entre 2000-2010, passant de 4123.5 milliards de dinars algériens en 2000 à 12049 milliards de dinars algériens en 2010. Le PIB hors hydrocarbures a plus que triplé pendant la même période passant de 2507.2 milliards de dinars algériens en 2000 à 7869.1 milliards de dinars algériens en 2010<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> A partir de données de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP), ministère des finances, [www.dgpp-mf.gov.dz](http://www.dgpp-mf.gov.dz)

<sup>2</sup> A partir des données des lois de finances initiales et complémentaires et de la DGPP.

<sup>3</sup> Idem.

Afin de répondre à la forte demande sociale, en matière de pouvoir d'achat, d'emplois et de logements, la politique budgétaire reste en faveur des investissements publics, engageants ainsi de grandes dépenses publiques représentant environ 43.2 % du PIB en 2012, auxquels viennent s'ajouter les dépenses destinées aux augmentations des salaires accordées en 2011, et des subventions aux prix à la consommation et des transferts sociaux.

Les recettes budgétaires, de leur côté, ont représenté environ 39.9 % du PIB en 2012. Les ressources budgétaires proviennent essentiellement de la fiscalité pétrolière qui continue de représenter environ 70 % des recettes totales.

La baisse du prix du pétrole en 2015 pourrait être une menace à l'équilibre du pays, tant internes (comptes publics) qu'externes (balance des paiements) et laisse penser que la diversification de l'économie algérienne devient plus qu'une nécessité pour éviter de se retrouver à nouveau dans la spirale de la crise semblable à celle des années 80.

### **3. Commerce et coopération économique**

Le commerce extérieur algérien a connu deux étapes importantes depuis 1980 à ce jour. La première a été marquée par la loi 78/02 relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur<sup>1</sup>, et qui fixe les conditions générales de mise en œuvre du monopole de l'Etat. Cette loi rappelle que conformément aux dispositions de la charte nationale et de la constitution « l'importation et l'exportation des biens, fournitures et services de toutes natures sont du ressort de l'Etat », et que par conséquent « les contrats et marchés d'importations ou d'exportations ne peuvent être conclus que par l'état ou par un organisme de l'état ». Cette loi a été adoptée de 1980 jusqu'à 1993.

La deuxième étape concerne la période allant de 1994 à ce jour où les conditions se sont assouplies peu à peu grâce aux réformes engagées dans le but de la libération du commerce extérieur et les efforts fournis en matière de coopération internationale et d'intégration économique.

L'évolution de la balance commerciale a été plus significative au niveau des importations avec un taux de croissance moyen de 22% durant la période 1991 à 2005. En effet, de 1990 à 2005 la

---

<sup>1</sup>Journal officiel 14/02/1978, pp. 114-116

balance commerciale avait enregistré des soldes positifs, sauf pour les années 1994, 1995 et 1998 où l'on avait enregistré des déficits causés principalement par les fluctuations des marchés pétroliers, marqués par la régression du prix de pétrole.

Les cours avaient repris à la hausse avec 28.50 Dollars le baril en 2000 pour dépasser les 100 Dollars le baril en 2011. De ce fait, la balance commerciale est devenue excédentaire et demeure ainsi jusqu'à la fin de l'année 2014<sup>1</sup>.

Les exportations restent toujours dominées par les hydrocarbures qui sont tributaires des marchés internationaux et leur croissance est sensiblement liée à l'évolution des cours des hydrocarbures.

Au début des années 1990, les importations ont concernés essentiellement les produits alimentaires, mais le manque de liquidité avait amené les autorités publiques à se réduire aux produits de première nécessité jusqu'à l'année 2001 où les importations ont repris à nouveau avec une nouvelle structure des produits importés, favorisant les approvisionnements industriels, les machines et autres biens d'équipement.

Les exportations ont toujours été prédominées par les hydrocarbures avec une part de 98%. Le pétrole brut et le condensat restent en tête des produits exportés avec une moyenne dépassant 95%. Ce qui fait de l'Algérie un pays mono-exportateur avec une économie dépendante et vulnérable au moindre choc pétrolier.

Depuis 1980 les principaux clients de l'Algérie sont les Etats Unis d'Amérique (USA) et la Communauté Economique Européenne (CEE) devenue en 1993 l'Union Européenne (UE), plus particulièrement la France. L'UE a toujours occupé la première place en matière d'exportation et les USA viennent en deuxième position.

Concernant les importations, les principaux fournisseurs sont l'UE, particulièrement la France et l'Italie et les USA puis les pays Asiatique. L'importation de la part de ces derniers a commencé dès 2002, suite au développement qu'a connu cette région, mais en contre partie, les exportations vers ces pays ont reculé.

---

<sup>1</sup><http://www.mf.gov.dz>, site officiel du Ministère des Finances Algérien

### 3.1. Relation entre l'Algérie et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) <sup>1</sup>

Les échanges entre l'Algérie et les pays membres d l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de l'Afrique subsaharienne sont presque inexistants malgré les avantages qu'on peut tirer de cette coopération.

C'est au sommet de Marrakech que l'UMA a été fondée le 17 février 1989, date à laquelle le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe, a été signé par les Cinq Chefs d'Etats des pays membres ; l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie dans le but de promouvoir les relations économiques et commerciales.

Sur le plan économique le processus d'intégration devrait passer par trois étapes importantes, il faudrait ; en premier temps instaurer une zone de libre-échange pour tous les produits et services d'origine maghrébine. Puis dans un deuxième temps instaurer une union douanière et d'un marché commun avec une unification des droits de douane appliqués par les pays membres et un tarif commun pour les pays qui ne sont pas membres de cette union. Et au final comme dernière étape l'instauration d'une union économique.

Sur le plan commercial, l'union avait adopté des règles de démentiellement des droits de douane ; par la baisse des barrières non tarifaires, dumping ou subventions à l'exportation.

Entre 1990 et 1994 les pays membres de l'UMA ont mis au point plus d'une trentaine de conventions, accords et chartes, mais peu d'entre elles ont été ratifiés et entrés en vigueur. Parmi ces dernières nous pouvons on citer les suivants :

- L'adoption d'une convention portant sur les échanges de produits agricoles entrée en vigueur le 14.07.1993, dans le but de promouvoir les potentialités agricoles et de favoriser leur écoulement au niveau maghrébin afin de permettre à l'ensemble des populations des pays membres la sécurité alimentaire.
- L'adoption d'une convention commerciale et tarifaire maghrébine le 10.03.1991 qui concerne le libre échange des produits d'origine maghrébine entre les pays membres.
- L'accord de la création d'une banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE) signé en janvier 2013 qui siègera à Tunis. Cette banque est dotée d'un capital initial de 500 millions de dollars et prévoit le financement des projets communs

---

<sup>1</sup> <http://www.maghrebarabe.org/fr/uma.cfm>

aux cinq pays membres de l'union et tentera d'instaurer une économie intra-maghrébine à travers des échanges commerciaux et renforcer la circulation des biens et des capitaux entre les pays de l'UMA. Une mesure d'autant plus nécessaire que le taux des échanges entre ces cinq pays serait d'à peine 3 %.<sup>1</sup>

Le commerce intra-UMA est très faible et ne dépasse pas les 3% des échanges extérieurs des pays membres. En comparaison avec l'Union Européenne où les échanges intérieur sont plus significatifs, en 2008 par exemple l'UE enregistre 63.6 % du total des échanges de cette région tandis que l'UMA n'arrive toujours pas à dépasser le niveau des 3 %, et se retrouve par conséquent en dernière place face aux autres intégrations régionales ; 24,6 % au sein de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est, 15% au sein du Marché commun d'Amérique Latine. L'Algérie qui est l'un des membres se positionne en avant dernière place des échanges intra-UMA.

Ce faible niveau d'échanges dans la région de l'UMA serait causé par un certain nombre de contraintes ; l'existence d'un faible réseau d'infrastructures routières et d'une série de barrières non tarifaires, les coûts intra-Maghreb des produits agricoles et industriels étaient pratiquement trois fois plus élevés que ceux en vigueur au sein de l'Union Européenne.

Le commerce informel qui est très développé dans cette région représente un réel frein à épanouissement des échanges entre les pays membres, ce type de commerce a été développé depuis les années de socialisme en Algérie.

En effet, les flux de certaines marchandises de premières nécessités tel que le sucre, le café, les céréales, l'essence et les médicaments sont acheminés depuis l'Algérie et la Libye où leur prix est subventionnés vers les marchés tunisiens et marocains, et en cote partie, les appareils électroniques et alcool qui sont surtaxés en Algérie et en Libye parviennent frauduleusement du Maroc.

Concernant les échanges entre l'Algérie et l'Afrique subsaharienne, le volume est très négligeable voire inexistant. Pour améliorer cette situation l'Algérie tente de développer ses échanges commerciaux en organisant chaque année une foire internationale à Tamanrasset pour réunir les commerçants algériens et ceux des pays riverains dans le but de :

---

<sup>1</sup> Selon une étude réalisée en 2006 par la banque mondiale, [www.banque mondiale.org](http://www.banque mondiale.org)

- Stimuler les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays de l'Afrique subsaharienne
- Valoriser les produits locaux des régions du sud algérien
- Permettre l'approvisionnement des régions du sud en produits disponibles dans ces pays
- Créer une période d'activité dans cette région désertique où les populations sont souvent défavorisées en matière de festivités économiques.

Ces bas niveaux d'échanges à l'intérieur du Maghreb persistent malgré l'existence de plusieurs potentialités que ce soit sur le plan géographique ou sur le plan politiques. L'Algérie peut en tirer de meilleurs avantages sur le plan économique. Face à la forte concurrence mondiale, l'Algérie peut conquérir les marchés du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne et être un leader dans plusieurs domaines, notamment dans l'industrie pharmaceutique, l'électroménager, les carburants...etc.

### **3.2. Accords d'association avec l'Union Européenne**

Après de longues discussions depuis 1993, l'accord d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne (UE) a été paraphé le 19 Décembre 2001, signé par le Chef de l'Etat le 22 Avril 2002 à Valence (Espagne) et entré en vigueur le 01 Septembre 2005<sup>1</sup>.

L'accord était censé ramener une nouvelle aire de coopération plus favorable aux relations commerciales. Une première évaluation a été effectuée en 2009 sur l'impact de l'application de l'accord d'association démontre que, contrairement aux objectifs attendus, la balance commerciale hors hydrocarbure était très déséquilibrée en faveur de l'Union Européenne.

Les importations algériennes ont augmenté de plus de 80%, passant de 11.2 milliards d'Euros en 2005 à 21 milliards d'Euro en 2008. En contre partie, les exportations en hors hydrocarbures, auprès de la même région, se sont limitées à seulement 01 milliard de Dollars en 2008<sup>2</sup>. Cela s'explique par la difficulté d'accès aux marchés européens, alors qu'une libéralisation progressive et réciproque des marchés était prévue dans l'accord d'association.

---

<sup>1</sup>REBAH. A, « Economie Algérienne : le développement National Contrarié » édition INAS, Algérie 2001, p 210

<sup>2</sup>Idem., pp 211-212

Sur le plan fiscal, l'Algérie a subi des pertes substantielles en recettes douanières, estimées à 2.5 milliard de Dollars durant la période 2005 à 2009, dues au démantèlement tarifaire. Ce volet a été révisé en Juillet 2010 avec l'intention du gouvernement Algérien de rétablir les niveaux des droits de douanes et bien d'autres clauses qui sont toutefois difficilement négociable que les autorités souhaiteraient réajuster. A ce jour seule la révision du calendrier de démantèlement tarifaire a été obtenue et reportée jusqu'à 2020<sup>1</sup>. Ce calendrier prévoit le report de la levée des barrières tarifaires pour une large gamme de produits industriels importés par l'Algérie et un réaménagement de certains contingents préférentiels de l'UE pour les produits agricoles frais et/ou transformés. Ces nouvelles dispositions ont pris effet à partir du 1er septembre 2012.

Le résultat de cet accord reste très loin des attentes et des objectifs tracés en matière d'investissement et de transfert de technologie, de savoir-faire et de management. En réalité la question ne se pose pas qu'au niveau d'ouverture ou d'insertion ni dans les barrières tarifaire et douanières. D'une part dans l'absence d'une base productive nationale capable de s'implanter sur les marchés extérieurs, et d'autre part, le pays bénéficie de peu d'investissements industriels et manufacturiers qui valoriserait le système productif national sans oublier le système de gouvernance algérien fondé sur des relations interpersonnelles et informelles où les mécanismes de contrôle sont faibles.

Au final le libre-échange entre l'Algérie et l'Union Européenne profite plus aux pays de l'Union que pour l'Algérie.

### **3.3. L'adhésion de l'Algérie l'Organisation Mondiale du Commerce<sup>2</sup>**

Dans le cadre de la coopération économique et régionale, l'Algérie continue de faire des progrès pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Pour cela, elle poursuit des négociations en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et tente d'accroître ses échanges avec l'Europe.

L'idée de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC ne presse pas trop les autorités publiques bien au contraire le processus d'adhésion est plutôt ralenti volontairement par prudence. L'expérience

---

<sup>1</sup><http://www.mincommerce.gov.dz>, site officiel du Ministère de Commerce Algérien

<sup>2</sup> REBAH. A, op.cit., pp214-215

de l'accord d'association avec l'UE laisse penser que l'économie algérienne dans son état actuel ne peut tirer profit de son adhésion à l'OMC.

Le processus d'adhésion à l'OMC avait débuté en 1987 avec la demande d'adhésion à l'Accord Générale sur le Commerce et les Tarifs douaniers (GATT) transformé en Organisation Mondiale de Commerce en 1994. L'Algérie a déposé son mémorandum sur le régime de son commerce extérieur en juin 1996<sup>1</sup>.

L'adhésion a été prévue pour le premier semestre 2003, mais elle fut reportée à chaque fois, année après année. En fin 2006 les autorités algériennes révélaient les pressions exercées par l'OMC et considère l'adhésion comme une question d'intérêts économiques et sociales à court, moyen et long terme et ne devrait en aucun cas entraîner une déstabilisation de l'économie nationale.

## **4. La progression du secteur privé et public**

### **4.1. Le secteur public**

Dans le but de d'améliorer les performances du secteur public et renforcer les administrations économiques et les collectivités locales, le gouvernement tente de moderniser ses administrations pour fournir des services publics en quantité et en qualité.

A ce jour, les administrations publiques restent incompétentes en matière de fourniture de service en quantité et en qualité. Selon le rapport de l'ONU, l'Algérie illustre un retard en matière d'automatisation des tâches dans l'administration et de connexion en réseaux intra et inter ministères, pour lequel elle est classée 131<sup>e</sup> sur un total de 190 pays en 2012.

Autre problème majeure qui freine le développement de ce secteur est celui du niveau de la corruption. Estimé trop élevé, l'indice de perception de la corruption publié en 2012 par Transparency International a classé l'Algérie au 105e rang sur un total de 176 pays contre 112e sur 183 pays en 2011.

Afin d'améliorer les indicateurs relatifs à l'Algérie, le gouvernement a poursuivi, en 2012, l'exécution du plan d'action en matière de lutte contre la corruption et plusieurs actions ont été

---

<sup>1</sup><http://www.mincommerce.gov.dz>, site officiel du Ministère de Commerce Algérien

menées en matière de gouvernance notamment l'adoption de la loi de règlement budgétaire pour l'année 2010 par les instances élues.

#### 4.2. Le secteur privé

Dans la perspective d'amélioration des performances des entreprises publiques, la privatisation apparaît comme un élément très important et se distingue en tant que pièce maîtresse du programme d'ajustement structurel lancé en Algérie depuis 1995<sup>1</sup>, le processus de privatisation s'est effectué à travers trois types de transformations :

- La transformation de la forme de la propriété des firmes publiques en propriétés privées. Cette opération concernait au départ 1200 entreprises dont l'Etat souhaitait se désengager, mais parvint seulement à privatiser moins de 400 entreprises durant la période de (1995-2005). Le niveau général de l'assainissement du secteur étatique a coûté au Trésor public plus de 60 millions de dollars entre 1991 et 2007, dont plus de 40 millions sont affectés à l'assainissement des entreprises publiques.
- Le changement de statut de l'entreprise étatique vers une entreprise individuelle avec confusion des fonctions de propriété et de direction, ou en entreprise managériale, où les fonctions sont séparées.
- La structure de la propriété : qui consiste le transfert de propriété du secteur public au secteur privé. L'Etat doit céder ses actifs à des propriétaires extérieurs aux entreprises ou aux salariés des entreprises. Cette démarche exprime également un affaiblissement de la fonction productive de création de richesse de l'Etat, qui en se désengageant progressivement de l'économie, cède une partie de son pouvoir aux détenteurs de capital.<sup>2</sup>

La privatisation des entreprises publiques et l'ouverture du marché intérieur favorisent la concurrence et incitent les dirigeants d'entreprises à se soumettre à la discipline de marché. Ce cadre institutionnel s'inscrit sous le concept de la micro-gouvernance.

---

<sup>1</sup> Avec l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995, modifiée par l'ordonnance 97-12 du 19 mars 1997, puis par une nouvelle ordonnance n° 01-04 adoptée en août 2001

<sup>2</sup> BOUIN. O, « La privatisation dans les pays en développement, réflexions sur une panacée », Cahier de politique économique, n° 3, centre de développement de l'OCDE, 1992.

Le processus de privatisation en Algérie a été freiné par plusieurs contraintes, notamment l'ouverture au capital étranger et conservation d'une partie de l'actif par l'État, la pénurie d'épargne, l'absence de marché financier, et la complexité du climat d'affaires qui n'attire pas beaucoup les investisseurs étrangers.

En effet, les conditions difficiles de création d'une entreprise, les entraves à l'enregistrement des titres de propriété, le poids de la fiscalité, et la non modernisation du système financier et bancaire sont un réel problème en Algérie, ce qui engendre une absence de la sphère concurrentielle qui soumet les dirigeants des firmes à une discipline de marché. Et par conséquent aucune discipline des marchés n'est constatée.

Les études effectuées au sujet du niveau de micro-gouvernance algérien, démontrent <sup>1</sup> que la qualité des mécanismes de micro-gouvernance en Algérie se situe à un degré inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu de son revenu par tête. Il devient alors nécessaire d'instaurer des institutions de marché efficaces pour améliorer la performance des firmes, renforcer la discipline du marché et favoriser un meilleur climat d'affaires pour attirer les investisseurs étrangers.

D'autre part, et d'un point de vue macro-économique, la privatisation des firmes est associée à la part du secteur privé dans l'économie nationale et notamment dans le produit intérieur brut et la valeur ajoutée des entreprises privées. Ceci dit, la privatisation ne s'arrête pas seulement au volume d'entreprises privatisées, et au transfert d'actifs publics vers le secteur privé, mais à la création des richesses par ce dernier et sa participation au développement économique.

Le bilan de la privatisation en Algérie n'est pas totalement satisfaisant puisque la part du secteur public reste dominante en matière de création des richesses passant de 54.6% en 1995 à 57.8% en 2005. Précisant que ce secteur est essentiellement prédominé par le poids grandissant des hydrocarbures rendant ainsi l'économie algérienne fragile et plus sensible aux fluctuations des prix des hydrocarbures.

Les données suivantes montrent à quel point l'économie algérienne reste influencé par le secteur des hydrocarbures malgré les efforts fournies dans les autres secteurs économiques.

---

<sup>1</sup>LABARONNE. D, AYADI. N, « La gouvernance institutionnelle algérienne et ses conséquences sur la gouvernance des entreprises publiques », L'Harmattan, Paris, 2006, p6

**Tableau n°19 :** Structure de la valeur ajoutée

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Agriculture</b>	8.6	9.5	10.6
<b>Hydrocarbure</b>	38.3	36.8	32.4
<b>Industrie</b>	4.9	4.8	5.0
<b>BTPH</b>	9.8	9.9	10.6
<b>Services non marchands</b>	17.3	17.7	16.5
<b>Services marchands</b>	21.1	21.3	25.0

Source : Office nationale des statistiques (ONS)

Dans cette optique, il ne s'agit plus du volume du secteur privé mais il devient plus important de chercher les meilleurs moyens qui permettraient aux firmes (publics et privées) d'améliorer leurs performances et de renforcer la discipline du marché (marché du travail et marché financier) où la menace de la faillite serait réelle et la sanction plus crédible avec des dispositifs juridiques qui les prévoient et l'appliquent.

**Tableau n° 20 :** Taux d'investissements en Algérie

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Investissements publics</b>	67.2 %	64.5 %	63.0 %
<b>Investissements privés</b>	32.8 %	35.5 %	37.0 %

Source : Office nationale des statistiques (ONS)

Les données montrent que le taux d'investissement productif du secteur privé est en croissance au détriment du secteur public, mais il reste toujours modeste par rapport aux investissements publics.

Par ailleurs, sa part dans la production donne de bon résultat puisque elle est en accroissement ces dernières années, et atteint 57.5 % du total de la production. Les données du tableau suivant montrent à quel point ce secteur peut être dynamique.

**Tableau n° 21 :** Structure de la production 2011-2013 hors hydrocarbures

	2011	2012	2013
<b>Secteur public</b>	49.5	46.6	42.5
<b>Secteur privé</b>	50.5	53.4	57.5
<b>Total</b>	100	100	100

Source : Office nationale des statistiques (ONS)

Il faut noter aussi que le secteur privé contribue très significativement à l'impôt sur la production et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

**Tableau n°22 :** Contribution du secteur privé à l'impôt

<b>Contribution à l'impôt lié à la production</b>				<b>Contribution à la TVA hors hydrocarbures</b>			
	2011	2012	2013		2011	2012	2013
<b>Secteur public</b>	80.4	79.1	75.7	<b>Secteur public</b>	15.2	14.9	14.0
<b>Secteur privé</b>	19.6	20.9	24.3	<b>Secteur privé</b>	84.8	85.1	86.0

Source : Office nationale des statistiques (ONS)

A travers ces données, nous constatons que le secteur privé algérien peut s'épanouir et réaliser de meilleures performances s'il disposait de plus de moyens et de liberté en matière d'environnement d'investissement. Pour se faire, il faut d'abord redéfinir le système fiscal algérien en le rendant plus simple et adaptable selon chaque contribuable pour qu'il soit attractif et incitatif à l'investissement.

Donner la possibilité aux entreprises d'investir dans tous les secteurs économiques, créer des fonds d'investissement pour financer les projets les plus promoteurs et renforcer la formation professionnelle et la recherche développement-innovation.

## 5. Le système national de gouvernance en Algérie

La micro-gouvernance ou appelée aussi gouvernance des entreprises est « L'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ».<sup>1</sup>

L'objectif principal de l'analyse de la micro-gouvernance d'un pays est l'amélioration des performances des firmes pour un meilleur développement économique. Pour se faire, un ensemble de moyens doit être disponible. Les propriétaires (publique ou privé) doivent disposer d'un système de contrôle interne ou externe sur la dérive gestionnaire des dirigeants de la firme.

En effet, le système de contrôle peut être interne tel que le vote des actionnaires sur la méthode et les moyens de gérer l'entreprise par ses dirigeants, ou externe à travers le marché et le cadre réglementaire.

Des études effectuées sur les Pays Arabes de la Méditerranée (PAM) indiquent que leurs systèmes de gouvernance sont fondés sur des relations interpersonnelles et informelles où les mécanismes de contrôle sont faibles ou quasi inexistant<sup>2</sup>. Leurs systèmes de gouvernance sont caractérisés par<sup>3</sup> :

- Le degré des libertés civiles, syndicales et politiques accordées aux citoyens sont faibles ;
- La mise en place des zones de libres échanges en cours d'application ne semble pas avoir produit des pressions suffisantes de nature à contraindre les dirigeants des PAM à s'engager dans la voie des réformes institutionnelles ;
- La présence de l'état sur le plan politique, institutionnelle et économique du pays ;
- Un faible régime de croissance ;

Malgré les efforts fournis en matière de formalisation du système national de gouvernance, l'Algérie a encore de chemin à faire et n'a pratiquement pas progressé et marque un léger recul au niveau des libertés.

---

<sup>1</sup> CARREAUX. G, « Vers une théorie du gouvernement des entreprises », *Economica*, 1997, pp 421-470.

<sup>2</sup> LABARONNE. D, DHAHRI. N, « Profils et évolutions (2001-2009) des systèmes nationaux de gouvernance dans les PAM et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) », p 5.

<sup>3</sup> MIESEL. N et OULD AOUDIA. J, « La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? », document de travail de la DGTPE, N°2007/11, p20

Le climat des affaires en Algérie est difficile et rencontre de nombreuses contraintes parmi lesquelles les lourdeurs administratives dans divers domaines tels que la création d'entreprise, le dédouanement et l'enregistrement des activités commerciales. Ce qui engendre des délais dans les opérations et des coûts de transaction importants.

Dans le secteur financier, le pays s'est engagé dans un programme de réformes au cours de ces dernières années, dans le but de la modernisation de son secteur bancaire et financier. Dans ce cadre, la Banque d'Algérie a émis le 20 février 2012 un nouveau règlement (n° 12-01) fixant les principes d'organisation et de fonctionnement de la centrale des risques des entreprises et des ménages. La centrale des risques est chargée de recueillir, traiter et conserver les informations sur les crédits bancaires et de les restituer, à l'issue de chaque centralisation, aux établissements déclarants. De même, les conditions d'ouverture de comptes bancaires par les ménages ont été allégées, ce qui devra permettre un plus grand accès des ménages aux services bancaires et financiers.

Afin de stimuler l'investissement privé dans le pays, et de pouvoir bénéficier du transfert de technologies et des capacités d'innovation qui leur sont associées par les IDE, le gouvernement a axé son intervention sur le développement de partenariats entre entreprises nationales et étrangères et de contrats de sous-traitance entre filiales de groupes transnationaux implantées en Algérie et PME locales.

D'autre part, de nouvelles actions ont été entreprises en 2012 dans le but de faciliter la création d'entreprises, l'allégement de la fiscalité des entreprises, la révision de la législation en matière d'accès au foncier (révision des conditions et modalités de concession des terrains domaniaux, etc.) et l'amendement du code des marchés.

Malgré les efforts déployés pour attirer les investissements étrangers, le bilan reste faible en Algérie, après avoir enregistré une légère hausse entre 2011 et 2010 avec 2.571 milliards USD et 2.264 milliards USD respectivement, il a régressé en 2014 avec 18.8 % par rapport à 2013 et les emplois créés à travers ces projets ne dépassent pas les 1.1%.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Selon le rapport « EY's attractiveness survey Africa 2015 » du cabinet américain Ernst & Young

## 6. Les Investissements Directes Etrangers (IDE)

En empruntant le chemin de l'économie du marché en 1990, l'Algérie se devait de créer un climat d'affaires bien approprié et défini par les indicateurs de la Banque Mondiale<sup>1</sup>. Selon cette institution, l'Algérie est classée au 152e rang sur 185 pays selon l'édition 2013 du Dowing Business.

La dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis des hydrocarbures a incité les autorités publiques à chercher des moyens pour la diversification de ses exportations et renforcer davantage l'économie nationale. Pour se faire, l'attraction des IDE pourraient être un bon moyen pour arriver à cette fin à travers l'augmentation des capacités de production et d'exploitation économique notamment dans le secteur industriel.

L'évolution des investissements directs étrangers en Algérie a connu trois grandes étapes depuis 1970 à ce jour :

La première étape a concerné la période des années 70, durant laquelle l'investissement dans le secteur des hydrocarbures ont été privilégiés par l'ouverture de cette industrie au capital étrangers. Les investissements ont touché massivement le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

L'étape suivante était plus réticente en matière d'intervention étrangère, et concerne les années 80, le programme de valorisation des hydrocarbures (VALHYD) des années 70 a été remis en cause et par conséquent l'Etat a cessé d'encourager les investissements du secteur en question qui se sont faits un peu rares.

Cette décennie a été marquée par la loi n°82-11 du 21 août 1982<sup>2</sup>, qui était destinée exclusivement aux investisseurs nationaux. Le capital étranger était régi par la loi n°82-13 du 28 août 1982<sup>3</sup>, appelée aussi loi sur les sociétés d'économie mixte. Le texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères à cause de la part porté à 49 % du partenaire étranger, et la direction ou la présidence du conseil d'administration qui était confiée à la partie algérienne. Cette loi n'a pas donné l'effet attendu en ce qui concerne l'attractivité des investisseurs étrangers.

---

<sup>1</sup>REBAH. A, op., cit, p 110.

<sup>2</sup>Journal Officiel de la République Algérienne, 24 août 1982, n°34, pp. 1966

<sup>3</sup>Journal Officiel de la République Algérienne, 31 août 1982, n°35, pp. 1189 et (modifiée par la loi n° 86-13 du 19 août 1986)

La dernière étape commence à partir de 1990 à ce jour, elle est caractérisée par la reprise des flux d'investissement dans de nombreux secteurs, la télécommunication, l'agroalimentaire, la chimie, et la pharmacie.

La décennie 90 a été pour l'Algérie une étape difficile dans son histoire économique. Elle a été marquée par le poids grandissant de la dette, l'étranglement financier, et l'inefficacité du système productif national, cette situation avait entraîné le pays dans une série de réformes économiques favorisant le désengagement progressif de l'Etat dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et l'émergence du secteur privé et l'encouragement des IDE par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié reconnaissant le droit d'investir.<sup>1</sup> Cela s'est traduit par les lois suivantes :

La loi d'avril 1990 relative à la monnaie et du crédit, annule le principe de la participation majoritaire obligatoire des capitaux publics dans les sociétés d'économie mixtes avec l'étranger. Pour cela, quatre critères doivent être respecté :

- Création d'emplois ;
- Développement des ressources humaines locales ;
- Valorisation de brevets et licences acquis ;
- Equilibres des entrées et sorties de devises.

Sous le régime de la loi sur la monnaie et du crédit, la politique d'ouverture à l'investissement étranger était très faible. Les engagements d'investissements étaient évalués à la fin 1991 à près de deux milliards de dollars, mais seulement 150 à 200 millions de dollars ont été réellement investis entre 1991-1992. Ces investissements ont concerné en majorité de 70% les concessionnaires et grossistes de l'automobile et du médicament. Les 30% restantes ont concerné les branches de la pétrochimie<sup>2</sup>.

Face à la forte concurrence en matière d'attraction des investissements étrangers, les autorités décident de créer un environnement législatif et réglementaire davantage porteur pour attirer plus d'investisseurs. Une nouvelles révision du code d'investissement est mise en place en 1993.

---

<sup>1</sup>Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001.

<sup>2</sup>REBAH. A, op.cit, p120.

Décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993<sup>1</sup>, Le dispositif institutionnel et réglementaire du décret était très incitatif. Les intentions de l'Etat étaient clairement affichées : « L'une des actions du programme du gouvernement consiste à encourager les investisseurs notamment étrangers; ceci s'accompagne de la mise en place d'une législation portant sur la promotion des investissements qui témoigne de la volonté du législateur d'ouvrir l'économie au capital privé et d'établir une relation de confiance avec l'investisseur potentiel ».

Au titre de ce décret, plusieurs avantages et garanties ont été modulés, selon plusieurs régimes :

- Le régime général était appliqué à tout investissement entrant dans la définition du décret, quel que soit son lieu d'implantation ;
- Les régimes particuliers, au nombre de deux, étaient octroyés aux investissements réalisés dans les zones spécifiques (zone d'expansion économique et à promouvoir) et dans les zones franches ;
- Le régime spécial concerne les investissements qui présentent pour l'économie nationale un intérêt particulier en raison de la dimension du projet, du caractère de la technologie utilisée ou au regard de la rentabilité à long terme. Cette dernière catégorie donne lieu à l'établissement d'une convention librement négociée entre l'Etat et l'investisseur.

Le décret garanti une égalité de traitement aux investisseurs et offre plusieurs avantages aux investisseurs parmi lesquels nous pouvons citer les suivants :

- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale (la période d'exonération varie selon le régime adopté) ;
- L'exonération du droit de mutation à titre onéreux pour toute acquisition immobilière entrant dans le cadre de l'investissement ;
- L'application d'un taux réduit en matière de droits en douane pour les biens importés et entrant dans la réalisation de l'investissement ;
- L'admission au bénéfice d'un taux de cotisation patronale minoré, au titre des rémunérations versées aux travailleurs, nettement inférieur au taux de droit commun.

---

<sup>1</sup>Journal Officiel de la République Algérienne, 10 octobre 1993, n°64, p 3

Depuis les programmes de soutien à la relance économique lancé en 2001, la politique relative à l'investissement a occupé une place prépondérante, et les l'attraction des IDE est devenue une des priorités du gouvernement algérien. Plusieurs dispositions ont été prises pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs étrangers. Ainsi, de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissement ont été ratifiées<sup>1</sup>. La France demeure le premier investisseur hors-hydrocarbures en Algérie, du fait d'un portefeuille d'actifs sensiblement plus diversifié, services financiers, industrie pharmaceutique, agroalimentaire..etc.<sup>2</sup>

Le nouveau dispositif juridique s'articule autour de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement et qui s'applique aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

Les avantages et garanties accordés au titre de ce décret sont modulés selon deux régimes : régime général et régime dérogatoire

### **Le régime général**

- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

### **Le régime dérogatoire**

Ce régime bénéficie d'avantages particuliers et concerne les investissements réalisés dans les zones, dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, notamment lorsqu'ils utilisent les technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les

---

<sup>1</sup> CNUCED, Examen de la politique de l'investissement – Algérie – Nations Unies conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New-York et Genève, 2004.

<sup>2</sup> Trésor Direction Générale, « Les investissements directs étrangers en Algérie en 2012 », Publications des services économiques, Embrassade de France en Algérie – Service économie régionale, Novembre 2013.

ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable. Ces investissements bénéficient des avantages suivants :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Application du taux réduit en matière des droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de la mise en exploitation d'autres avantages sont accordés :

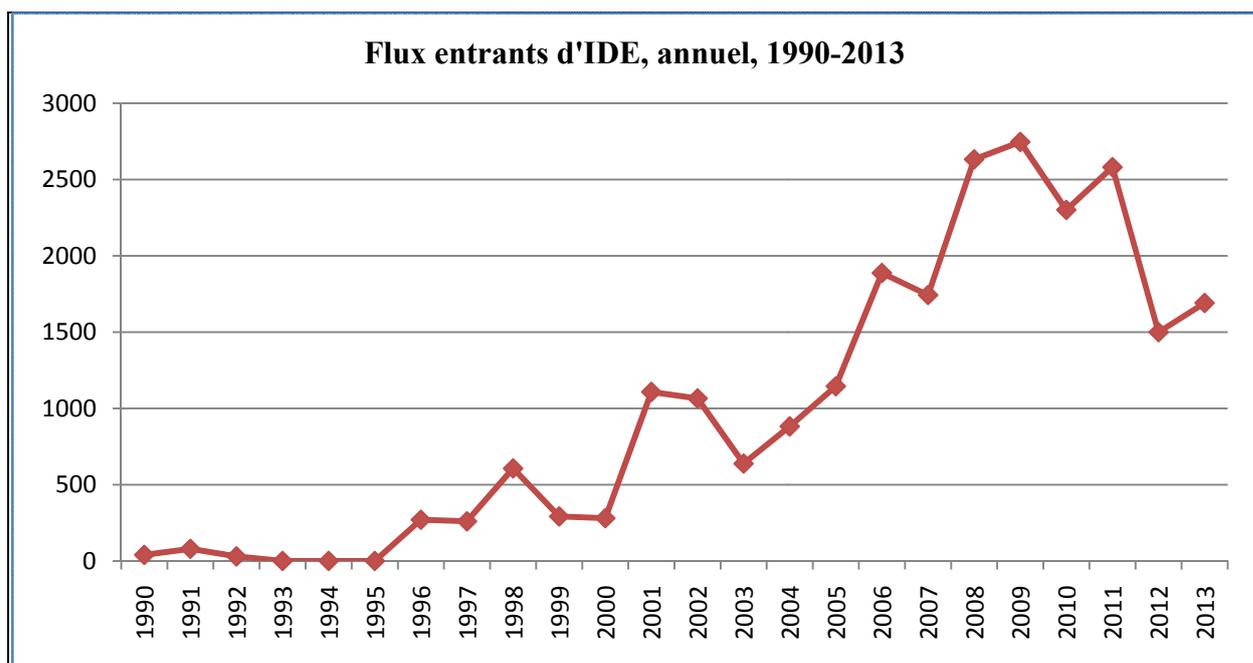
- Exonérations, pendant une période de 10 ans d'activité effective, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), de l'impôt sur le revenu global (IRG) sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (FV) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);
- Exonérations, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Malgré la souplesse et la générosité du code des investissements algérien pour créer un meilleur environnement aux sociétés transnationales, le niveau des IDE reste faible et semble ne pas être intéressé par les investissements hors hydrocarbures.

Les flux entrants d'investissements directs étrangers en Algérie ont diminué ces dernières années, cette baisse s'inscrit dans le contexte le plus large du faible dynamisme des flux d'IDE

mondiaux. Le graphe suivant illustre l'évolution des flux entrant d'IDE en Algérie depuis 1990 à 2013.

**Graphe n°09:** Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie, de 1990 à 2013 (Dollars des États-Unis aux prix courants et taux de change courants en millions)



Source : Etabli par l'auteur, à partir des données de la base de données CNUCED, UNCTADSTAT

D'après ce graphe, on distingue deux grandes phases dans l'évolution des IDE en Algérie de 1990 à 2013. Une première phase de 1990 à 1995 marquée par un niveau quasi nul des flux d'IDE et une seconde phase de 1995 à 2013 plus au moins dynamique au cours de laquelle des flux importants ont été enregistrés.

En effet, les IDE étaient presque nuls avant 1995 et surtout durant la période trouble entre 1990-1994. Les flux entrants d'IDE en Algérie se sont inscrits dans une tendance haussière, passant sur la période 2003-2009 de 634 MUSD à 3.2 Mds USD en 2013 avec une légère baisse en 2014.

Il a ainsi enregistré un taux de croissance annuel moyen de 25% (source Banque d'Algérie). Dans le même temps, leur part dans le PIB a plus que doublé (passant de 0,93% à 2%) tout en demeurant à un niveau modeste. L'essentiel des Ides proviennent des pays de l'UE et pays

développés (57%), contre 18% des pays arabes et 15% des autres pays. Ils sont orientés pour 54% à l'industrie, 22% pour le commerce et 13% pour les services.

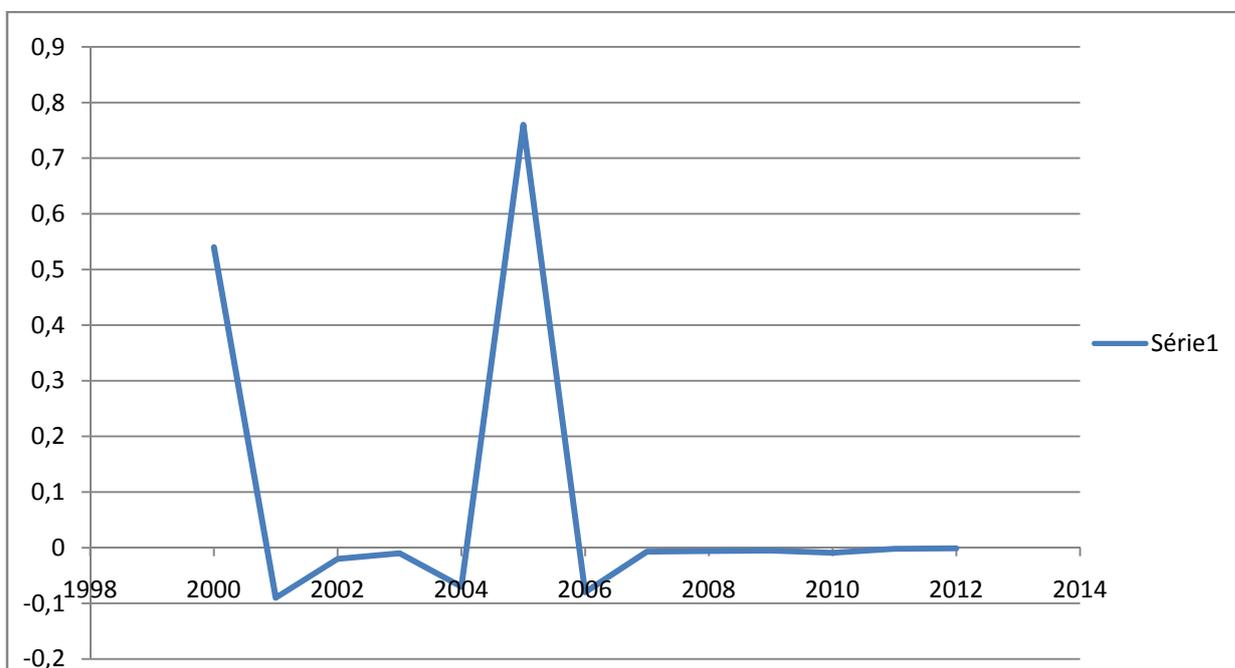
## **7. La stabilité financière et l'attractivité des IDEs**

Un investissement a toujours besoin d'un accompagnateur pour réaliser des opérations économiques dans l'objectif de maximiser la valeur ajoutée. Le développement d'un système financier contribue favorablement à la multiplication des IDE puisqu'il représente le support indispensable de la réalisation des activités du fait que se sont des engagement à long terme ne pouvant pas quitter facilement le pays dés, contrairement aux autres formes de flux de capitaux qui sont le premier signe de crise (HAUSMAN. R et FERNANDEZ. A [2001]. Ils sont moins assujettis aux reflux en cas de retournement de conjoncture. Ils sont des actifs illiquides fixes, plus stables et rendent difficile le désinvestissement et ce contrairement aux prêts bancaires de court terme et aux portefeuilles de dettes qui se retirent facilement (OCDE2002). Ils rassurent aux détenteurs du capital le paiement des cash-flows en dividende du moment que le système financier doit efficacement être géré (absence d'endettement).

Les systèmes financiers peuvent être considérés comme suffisants et déterminants pour tirer des dividendes de la croissance dus à l'IDE, lorsque ces derniers visent à accéder à un marché intérieur donné, leur impact sur l'emploi et ses retombées en amont et en aval qui seront probablement élevés pour constituer un critère fondamental permettant d'engranger des bénéfices économiques.

Certes, une volonté maîtrisée des engagements financiers est affichée par les décideurs algériens pour assurer une garantie de stabilité du secteur bancaire comme le montre le graphe2, traduisant un taux de variation stable ( $(Dt - Dt-1) / PIB$ ). Le lissage constatée à partir des années 2008 démontre la forte capacité des décideurs à maintenir un niveau d'endettement très faible par à la richesse nationale pour s'assurer une autonomie dans la prise des décisions et ne pas « revivre » les affres des années de conditionnalités.

**Graphe n°10:** Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie / la variation de l'endettement, de 2000 à 2012 (Prix courants et taux de change courants en millions USD)

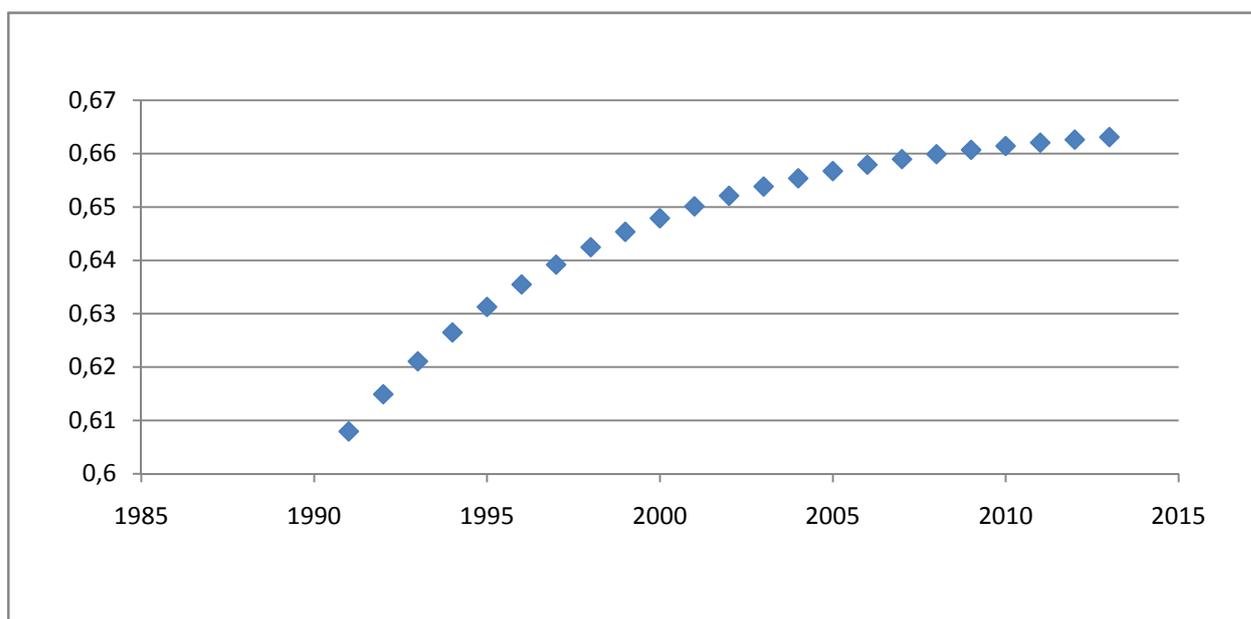


**Source :** Etabli à partir des données de la base de données WDI.

L'évolution de la trajectoire est expliquée par le processus de désendettement qui a été entamé entre (2000-2006). Cette stabilité va s'illustrer par confiance des détenteurs de capitaux qui placent une importance à l'équilibre financier externe pour espérer expatrier leurs dividendes surtout pour les pays dont les monnaies restent inconvertibles. Les pays présentant davantage de risques pourraient se trouver de plus en plus marginalisés au sein du système financier international et avoir à supporter des primes de risque disproportionnées. Les prêts bancaires étrangers et les investissements de portefeuille, qui sont sensibles à une variété de facteurs (taux d'intérêt, par exemple), et enclins à un comportement volatile, ne servent pas à financer des activités gérées par les banques ou les investisseurs, et souvent à la recherche de profits à court terme. Dans les pays en développement en particulier, les besoins essentiels des citoyens sont essentiellement satisfaits par les dépenses publiques. Parallèlement, une grande partie des finances publiques provient des emprunts. C'est la raison pour laquelle nous introduisons le ratio d'endettement comme une variable de contrôle pour tenir compte des contraintes financières des États. Le ratio d'endettement devrait avoir un impact négatif sur les Ides, la capacité de l'État à satisfaire les besoins essentiels de la population diminuant à mesure que son niveau

d'endettement augmente. Le comportement des flux de prêts bancaires et d'investissements de portefeuille, d'une part, et des flux d'IDE, d'autre part, fait ressortir cette différence. Les flux d'IDE sont restés positifs et n'ont que légèrement baissé, alors que les flux de prêts bancaires et d'investissements de portefeuille chutaient abruptement, voire devenaient négatifs (graphe 11)

**Grphe n°11:** Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie / prêts bancaires+investissements de portefeuille, de 1990 à 2014 (Prix courants et taux de change courants en millions USD)



**Source :** Etabli à partir des données de la base de données WDI.

Afin d'expliquer le comportement des IDE par rapport à l'évolution de l'endettement ainsi que les prêts bancaires et les investissements de portefeuille, nous avons effectué une étude économétrique sur l'effet de la dette publique sur les investissements directs étrangers.

Notre analyse consiste à tester économétriquement ce lien sur la période 1995-2014, estimant que la période avant 1995, ne serait pas significative vu le taux très négligeable des IDE enregistré pendant ces années, nous sommes donc concentrés sur la période allant de 1995, année à partir de laquelle le pays se lance dans la libéralisation des entreprises publiques et l'ouverture du commerce extérieur.

Notre étude porte sur les données obtenues à partir de la base de données de WDI et s'étend sur une période allant de 1995 à 2014. Partant du principe que le lien entre la dette extérieure et les

investissements est linéaire et négative (DESHPANDE, 1997), nous avons utilisé comme support empirique la méthode de la régression linéaire à l'aide du logiciel XLSTAT pour expliquer l'influence de la dette extérieure sur les IDE.

En premier temps nous avons effectué une régression multiple par les moindres carrés ordinaires (MCO) pour déterminer les paramètres du modèle. On part de l'hypothèse que notre panel est homogène. Les résultats obtenus sont confinés dans le tableau ci-dessous. On observe un R2 de 0.373 et un R2 ajusté à 0.341, ce qui signifie un taux de corrélation de 58 %.

**Tableau 23 :** Régression par les MCO, modèle dette-prêts bancaire + investissements de portefeuille / IDE

<b>Variable explicative X1 :</b> Dette extérieure	
<b>Variable explicative X2 :</b> Prêts bancaires + investissements de portefeuille	
<b>Variable expliquée y :</b> Investissements directs étrangers	
<b>Intervalle de confiance :</b>	95 %
<b>Tolérance :</b>	0.001
<b>Nombre d'observations :</b>	42

**Matrice de corrélation**

Variables	X <sub>1</sub>	X <sub>2</sub>	Y
X1	1.000	-0.186	-0.396
X2	-0.186	1.000	-0.384
Y	-0.396	-0.384	1.000

**Régression de la variable Y**

R2	0.373
R2 ajusté	0.341
r « Coefficient de corrélation »	61%

**Paramètres du modèle**

Source	Valeur	Erreur standard	T	Pr >   t
Constante	1323701126.325	204689250.242	6.467	<0.0001
X1	-0.041	0.011	-3.749	0.001
X2	-0.396	0.108	-3.670	0.001

**Equation du modèle**

$$Y = 1323701126.325 - 0.041X1 - 0.396X2$$

Source : Elaboré par les auteurs à partir des données des WDI à l'aide de XLSTAT

Avec un effet négatif, la relation entre les IDE et les prêts bancaires + investissement de portefeuille est d'une part forte avec un coefficient de corrélation de 0.384 environ 62 %, et d'autre part estimé à 0.396 avec la dette extérieure, ce qui signifie que la dette extérieure explique à 39.6 % les IDE entrant avec un taux de corrélation d'environ 63%, ce qui signifie une forte corrélation entre la dette et les IDE. Plus la dette est importante et plus le pays est moins attractif aux IDE. Ainsi, nous concluons que la dette extérieure influence négativement et considérablement sur l'entrée des IDE. Par conséquent, le pays doit impérativement disposer d'un système financier stable et rassurant, étant donné que l'Algérie ne dispose pas de moyens financiers suffisants à cause de sa dépendance énergétique en matière de ressources budgétaire. Pour cela, nous sommes allés un peu plus loin dans notre recherche pour voir la relation entre les IDE et la principale ressource budgétaire du pays celle des hydrocarbures. En utilisant la même méthode celle de la régression linéaire simple, nous sommes parvenu à un taux de corrélation d'environ 81% entre l'évolution des IDE et les recettes d'hydrocarbures.

Une étude récente de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives. Selon le rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, le secteur bancaire a connu des mutations, mais reste marqué par des archaïsmes à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques. Pendant longtemps orientées quasi exclusivement vers le secteur public, ce n'est que récemment que les banques publiques se tournent de plus en plus vers les investisseurs privés.

La réforme de 1990 dite «loi sur la monnaie et le crédit» a constitué le socle sur lequel reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire. Ainsi, de nouveaux agréments et autorisations d'exercice ont été accordés à plus d'une dizaine de banques privées nationales ou étrangères. Les opérations locales des établissements financiers étrangers jouent un rôle de plus en plus important, et parfois prépondérant, dans les systèmes financiers de nombreuses économies émergentes. Cette ouverture a permis l'émergence d'une concurrence entre les banques, mais le secteur public reste dominant à la fois par le volume des engagements, la densité du réseau et le niveau de risques. Les banques privées restent prudentes et prennent peu d'engagements : en effet, elles sont encore peu nombreuses et la présence des banques étrangères reste limitée.

Les établissements de dimension internationale se sont concentrés, non plus sur les prêts transfrontières, mais sur les activités des entreprises et marchés des capitaux locaux. La diversification de la base d'investisseurs en actifs, l'évolution de la nature même des banques et la pénétration constante des émetteurs de ces économies sur les marchés à maturité augmentent le volume des fonds en quête de placement, élargissent la gamme des services financiers proposés et améliorent, d'une manière générale, le processus d'épargne et d'investissement. Dans les économies émergentes où le système financier est fragile, il peut aussi être indiqué de maintenir certaines limites sur les entrées de capitaux. Par ailleurs, le développement de marchés locaux des titres, avec des émissions en monnaie nationale, peut largement contribuer à éliminer ces décalages.

Les autorités publiques ont encore de grands efforts à faire pour mettre à niveau un système bancaire qui demeure archaïque et fragile. Ce secteur reste dominé par la forte présence de l'État. Le nombre de banques privées a certes augmenté, mais elles ne représentent que 6 % du marché. Par ailleurs, les différents scandales qui ont secoué ce secteur, son image reste très négative auprès des investisseurs potentiels. En effet, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements. Cependant, l'adoption récente de l'ordonnance modifiant la loi sur la monnaie et le crédit par la Banque d'Algérie, va permettre de renforcer la sécurité financière, et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché.

Il est à noter que depuis le processus de réforme bancaire de 2000, l'environnement bancaire et financier s'est certes amélioré du point de vue des investisseurs étrangers, mais qu'il ne répond toujours pas aux besoins de ces derniers et ils risquent également d'accroître la volatilité. Parmi les réformes les plus importantes, l'ordonnance de 2001 et la création de nouvelles institutions ont été des étapes décisives dans l'amélioration du cadre de l'investissement et la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place en 2001 un programme de soutien à la relance économique (PSRE) d'une enveloppe de 525 milliards de dinars (environ 7 milliards de dollars) sur 4 ans qui a déjà donné des résultats encourageants (l'agriculture avec le Programme national de développement agricole (PNDA), les infrastructures, l'énergie, l'habitat, etc). Les entretiens menés par la CNUCED auprès des investisseurs étrangers ont permis de noter une forte convergence d'opinion sur l'efficacité du PSRE qui permettra, dans un avenir proche, d'améliorer l'environnement de l'investissement et d'identifier et mettre en valeur les potentialités du pays.

La performance du secteur bancaire est solide, affichant une forte croissance avec des excédents budgétaires et extérieurs importants. Le taux de croissance du PIB réel de l'Algérie est passé de 3 % par année en 2000–02 à 6 % en 2003–08, essentiellement sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste et de l'augmentation de la production des hydrocarbures. La hausse des cours du pétrole a permis à l'Algérie de renforcer encore plus sa position extérieure. Cependant, le retournement de conjoncture auquel on assiste actuellement, a poussé les décideurs algériens à entamer un large éventail de mesure d'un programme restrictif amenant à suppléer les pertes de financière pour absorber le choc externe.

## **8. La vulnérabilité de l'endettement**

Après le remboursement total par anticipation des crédits de rééchelonnement et la suspension de tout nouvel endettement, la dette extérieure reste soutenable depuis 2006, et représente environ 2.4 % du PIB en 2012. L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes est estimé à 2 479 milliards USD en fin 2012 contre 3 263 milliards USD à fin 2011. La dette extérieure à court terme s'est stabilisée à un milliard de dollars. Malgré l'accroissement des investissements publics au cours de ces dernières années (286 milliards dans le plan quinquennal 2010-14), le niveau de la dette extérieure n'a pas augmenté du fait que le pays n'a plus recours au financement extérieur depuis 2006.

La dette extérieure totale comporte deux parties : la dette publique externe garantie par l'État ou un organisme public (environ 1.3 milliard USD) et les dettes contractées par des entreprises privées, entièrement sous contrôle étranger, ayant procédé à des investissements directs en Algérie. La structure de la dette à moyen et long termes, par type de crédit, montre que l'endettement extérieur bilatéral constitue la quasi-totalité de l'encours de la dette (soit environ 75 %), suivi des crédits financiers. Les crédits multinationaux ne représentent qu'environ 0.2 % du total.

Cependant, l'encours de la dette publique interne est à la hausse ces dernières années passant de 1 100 milliards DZD en 2010 (soit 9 % du PIB) à 1 214.6 milliards DZD à fin 2011 (soit 8.4 % du PIB) et ne cesse de croître chaque année. Elle constitue d'une part la dette du marché nécessaire au maintien des transactions obligataires pour assurer l'offre, et la dette d'assainissement des entreprises du secteur public (55 % du volume de la dette intérieure).

## 9. Protection sociale et réduction de la pauvreté

L'Algérie a fait des progrès importants pour la réduction de la pauvreté et la protection sociale et de travail. Selon l'indice de développement humain (IDH)<sup>1</sup>, l'Algérie se classe au 93e rang sur un total de 186 pays en 2012. Elle est classée parmi les pays à développement humain moyen avec un indice de développement humain de 0.713.

Le produit intérieur brut par habitant a évolué en passant de 1 610 USD en 2000 à plus de 4 500 USD en 2011, et la pauvreté absolue a reculé, avec un taux passant de 1.7 % de la population en 1990 à 0.5 % en 2011. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable est de 83 % ; et celle ayant accès à des installations d'assainissement amélioré est de 95 %.

Sur le plan social, les progrès restent insuffisants et reste beaucoup à faire en matière de chômage qui estimé à environ 10 % de la population active en 2011 et 22.4% des jeunes moins de 24 ans. Autre problème majeur est celui du déficit de logements ainsi que la qualité des soins de santé.

Pour cela, le gouvernement a mis en place un plan de protection sociale, en allouant chaque année des ressources importantes et des filets de sécurité sociale pour le soutien des prix des produits de grande consommation (céréales, sucre, huile et lait), ainsi que la stabilité des prix de l'électricité, de l'eau et de l'essence.

Concernant l'emploi, la conduite des réformes économiques a été soutenue par une amélioration du taux de pénétration du marché du travail par l'Agence nationale pour l'emploi et l'apport des dispositifs publics de promotion de l'emploi.

Dans le cadre de la création d'emplois et la lutte contre le chômage, les dispositifs publics qui ont été mis en place en juin 2008 ont contribué à la création de près de 1.1 million d'emplois à fin 2012. Ces dispositifs s'articulent autour de l'aide à l'insertion professionnelle sous différents organismes :

- l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes qui accompagne les jeunes promoteurs (19 à 35 ans) pour la création et l'extension d'activités de production de biens et de services ;

---

<sup>1</sup>Publié par le Programme des Nations Unies pour le développement en 2012

- l'Agence nationale de gestion du micro-crédit destiné aux travailleurs à domicile tirant leurs revenus des petits métiers, de l'artisanat de biens et de services ;
- la Caisse nationale d'assurance chômage pour les travailleurs licenciés du secteur public et privé [de 30 à 50 ans] pour raisons économiques.

## **Conclusion**

Après avoir suivi une panoplie de mesures et de réformes économiques, l'Algérie est parvenue à réduire sa dette extérieure en 2006 grâce au paiement anticipé et de répondre à la forte demande sociale avec un taux de 98 % des recettes tirées par les exportations d'hydrocarbures représentant un tiers du PIB et trois quart du budget de l'Etat via la fiscalité pétrolière.

Afin d'atténuer l'effet des choix extérieurs sur la conduite de la politique budgétaire, un Fonds de régulation des recettes a été institué dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2000. L'alimentation du Fonds de régulation se fait par les encaissements au titre du surcroît de la fiscalité pétrolière résultant de la différence entre le prix de référence du pétrole et le prix moyen effectif de l'année.

La progression des cours de pétrole durant les années 2000 sur les marchés internationaux avait permis de capitaliser d'importantes ressources dans le Fonds de régulation, grâce auxquels le pays a pu enregistrer de bonnes performances macro-économiques durant toutes la décennie et cela jusqu'à 2015 où les prix énergétiques ont fléchi.

Cette baisse du prix du pétrole pourrait être une menace à l'équilibres du pays, tant internes (comptes publics) qu'externes (balance des paiements) et laisse penser que la diversification de l'économie algérienne devient plus qu'une nécessité pour éviter de se retrouver à nouveau dans la spirale de la crise semblable à celle des années 80. Ceci nous mène à se poser la question sur les raisons qui font que la politique budgétaire menée depuis longtemps ne parvient toujours pas à assurer une croissance indépendante du secteur des hydrocarbures.

Nous mettons ainsi l'accent sur un élément très important pour ne plus se retrouver dans le cercle vicieux d'endettement et une terrible crise économique et social. Cet élément est « La bonne gouvernance » qui fera l'objet de notre prochain chapitre.

Le système de gouvernance algérien est caractérisé par les relations informelles, interpersonnelles et un système de contrôle faible, le monopole Etatique dans le domaine économique et cela malgré la transition du pays vers l'économie du marché. La qualité des mécanismes de micro-gouvernance se situe à un degré inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu de son revenu par tête. Il devient alors nécessaire d'instaurer des institutions de marché efficaces pour améliorer la performance des firmes, renforcer la discipline du marché et favoriser un meilleur climat d'affaires pour attirer les investisseurs étrangers.

Malgré les efforts fournis en matière de formalisation du système national de gouvernance, l'Algérie a encore de chemin à faire et n'a pratiquement pas progressé et marque un léger recul au niveau des libertés.

Le climat des affaires en Algérie est difficile et rencontre de nombreuses contraintes parmi lesquelles la faiblesse et l'inefficacité du système financier algérien, les lourdeurs administratives dans divers domaines tels que la création d'entreprise, le dédouanement et l'enregistrement des activités commerciales. Ce qui engendre des délais dans les opérations et des coûts de transaction importants et empêche l'attraction des investissements directs étrangers.

Les administrations publiques restent incompétentes en matière de fourniture de service en quantité et en qualité et illustre un retard en matière d'automatisation des tâches dans l'administration et de connexion en réseaux intra et inter ministères, et enregistre un niveau élevé de corruption qui freine de le développement de ce secteur.

Dans cette optique, il devient plus important de chercher les meilleurs moyens qui permettraient aux firmes (publics et privées) d'améliorer leurs performances et de renforcer la discipline du marché (marché du travail et marché financier) où la menace de la faillite serait réelle et la sanction plus crédible avec des dispositifs juridiques qui les prévoient et l'appliquent. Le développement d'un système financier contribue favorablement à la multiplication des IDE puisqu'il représente le support indispensable de la réalisation des activités.

La croissance de l'économie pourrait être stimulée davantage compte tenu des potentialités énormes dont dispose l'Algérie, une bonne stratégie de développement contribuerait à maintenir la croissance et de dynamiser le processus de diversification de l'économie à partir du secteur hors hydrocarbures tout en approfondissant les réformes nécessaires à la transformation structurelle de l'économie.

## **C**hapitre 6 :

# **L**a bonne gouvernance et l'application du programme d'ajustement structurel

Avec les crises économiques et financière récentes, le rôle de l'Etat revient alimenter les débats après avoir été un des plus anciens objets d'étude. Les divergences fondamentales trouvent leur origine au cœur des deux approches économiques de base ; libérale et interventionniste. En effet, les impératifs et les effets de la mondialisation ont mis en avant la réflexion sur la légitimité d'une politique économique active. Le fait est, qu'un rôle volontariste de l'Etat traduirait, selon l'approche néolibérale, un interventionnisme poussé et non justifié, étant en total contraste avec le contexte de la mondialisation.

Le principe de neutralité de la politique économique fut développé par les libéraux vers les années 1980 avec la suprématie des approches monétaristes et concrétisé dans le Consensus de Washington, puis, plus modérément, dans les propositions de « bonne gouvernance » alors que les régulations d'inspiration keynésienne étaient déjà caduques.

Mais ce que l'on constate depuis la crise de 2008, que les approches d'inspiration libérale relativisent singulièrement la fin de l'interventionnisme et l'idée de l'intervention de l'Etat redevient aujourd'hui pertinente...

## **1. La thérapeutique des programmes d'ajustement structurel ou la faillite du système de l'Etat-providence (Années 70-80)**

Durant les années 70, les premiers signes de la crise apparaissent mais sans pour autant se prononcer, l'économie mondiale traversait une sphère de turbulences économiques en réponse à l'évolution des pratiques des décideurs publics, qui, sous la pression des circonstances et de l'opinion publique, ont multiplié les interventions dans l'économie : déficits extérieurs flagrants, fermetures d'entreprises, tendances inflationnistes, montée inexorable du chômage, ...etc. Les régulations d'inspiration keynésienne étaient bien amorties après plus de trente années de pratique conjoncturelle et interventionniste. C'était donc la faillite du système de l'Etat-providence qui a créé au début des années 1980, un contexte international de crise, propice aux discours néolibéraux.

Dans un environnement caractérisé par le ralentissement de la croissance, l'aggravation des déséquilibres, la perpétuation de l'aide sociale et surtout par la forte augmentation des dépenses publiques, tous va à la faveur des principes libéraux. Les arguments des libéraux ont alors porté atteinte au *Welfare State*, tout d'abord en Angleterre, ensuite aux Etats-Unis et ils ont enfin

déclenché une vague libérale qui s'est propagée progressivement dans un grand nombre de pays, devenus, pour la plupart eux aussi, partisans du « moins d'Etat ».

Le monde connaît un réel changement dans les années 1980, un tournant décisif dans le fonctionnement de l'économie mondiale s'est produit à partir de 1979, une doctrine libérale s'installe dans deux pays puissants par l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux Etats-Unis ; ce dernier ayant bien déclaré dans son discours d'investiture que « l'Etat n'est pas la solution, c'est le problème ». Durant la même année, le premier Plan d'Ajustement Structurel fut inauguré au Sénégal; et la crise de la dette ayant débuté pour les pays en développement, qui se trouvèrent obligées d'adopter de nouvelles politiques économiques favorables au marché. Le même modèle économique gagne les pays de l'Est, puisque en 1984, la Chine ouvre ses premières zones économiques spéciales. Cinq ans après, la disparition du mur de Berlin annonce celle de l'Union soviétique en 1991 ; année où l'Inde, se libéralise à son tour après avoir été longtemps nationaliste.

Ainsi, nous observons qu'en dix ans, toute une reconfiguration a touché le monde grâce aux théories libérales qui se sont mis sur la scène économique mondiale, ainsi que l'engouffrement de la plus part des pays en crise dans une nouvelle thérapeutique de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), notamment en Amérique Latine, en Afrique et en Asie.

## **2. La persistance de la crise (1980-1990)**

Le deuxième choc pétrolier (1986) a aggravé la situation, plus spécialement pour les pays en développement puisque les pays développés ont pu bénéficier du recyclage des pétrodollars. Les déséquilibres se sont accentués en cause du relèvement des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux et la dégradation des termes de l'échange. Tout cela a mené la plupart des pays en développement tout droit vers un problème d'insolvabilité internationale et de la cessation des paiements.

Une solution au problème est instauré par les institutions de Bretton Woods en préconisant les programmes d'ajustement structurel assortis d'un renforcement des mécanismes du marché, améliorant l'efficacité productive et réduisant le pouvoir discrétionnaire de l'Etat (DIOUF, 2002). L'objectif était de soigner ces « économies malades » dans un contexte où le niveau de la demande est trop élevé, l'investissement reposant trop fortement sur l'importation, l'inflation

élevée, le poids des dettes trop lourd, le niveau d'efficacité économique trop bas et les économies pas assez tournées vers l'exportation. De ce fait, on constate alors que les politiques économiques interventionnistes ont créé des distorsions et empêchaient l'allocation optimale des ressources (Markets failure).

Les programmes d'ajustement structurel sont devenus inévitables pour ces pays en « détresse », pour se faire, le programme comportait deux volets.

Le premier volet, se focalise sur les aspects monétaires et financiers et présentées comme des politiques conjoncturelles de stabilisation de la demande et de rétablissement d'une balance des paiements. Il s'appuie sur diverses mesures : la réduction des dépenses publiques, le ralentissement de l'augmentation de la masse monétaire par limitation des crédits, la révision du système des taux d'intérêt à la hausse, la subordination de l'évolution des salaires à la hausse de la productivité, la dévaluation des monnaies,...etc. Ces mesures sont puisées dans des politiques budgétaires et notamment des politiques monétaristes.

Le second volet correspond aux politiques structurelles engagées dans le but de créer des conditions stables et durables du redressement économique pour assurer une croissance équilibrée, via une libéralisation des systèmes productif, financier et commercial. Cela se traduit par la libéralisation graduelle des importations, des prix et des taux d'intérêt, suppression du contrôle public sur les investissements privés nationaux et étrangers, limitation des aides publiques directes aux entreprises selon le percept libéral, et désengagement de l'Etat de la production par une privatisation massive des firmes publiques,... etc.

En effet, l'approche libérale et la théorie de l'agence mettent l'entreprise publique au centre des critiques, car une production publique ne maximise pas l'intérêt général, mais des intérêts privés, au prix d'un gaspillage économique et social (VOISIN, 1995). Cette notion de « gaspillage » remet en cause le rôle de l'Etat et son intervention dans l'économie du pays. A cet effet, la neutralité de la politique économique, le libéralisme, le laisser-faire sont alors préconisés, et l'intervention de l'Etat n'est plus légitime, laissant place au libéralisme.

Dans cette logique d'Etat minimum, les réformes budgétaires et financières se sont multipliées, et beaucoup de pays du Sud et de l'Est se sont retrouvés plongés dans le cauchemar de récession, de la pertinence de la dette et de ce qu'on appelle les « trois D »<sup>1</sup> : déflation, dévaluation et

---

<sup>1</sup> HOLLAND. S, « Vers un nouveau Bretton Woods : alternatives à l'ajustement structurel », Revue d'études comparatives Est-Ouest, 1995, volume 26, n°2, p 201.

déréglementation, et ont subi, depuis la fin des années 1980, des transferts nets négatifs de capitaux.

La plus part des gouvernements de pays en développement étranglés par la crise de dette ont accepté et continué à appliquer les programmes d'ajustement structurel par crainte d'une suspension de prêts et d'un isolement financier et non pas par conviction de leur bien fondé ou de leur succès. La Banque Mondiale reconnaît à la fin des années 80<sup>1</sup> que l'ajustement s'est révélé être un échec pour de nombreux pays en développement, le processus a pris beaucoup plus de temps que prévu, énormément de prêts et très peu d'ajustements, et surtout la dette est toujours un fardeau.

### **3. Le développement et le cadre mondial d'accumulation**

Face aux économistes monétaristes et libre-échangistes secondés par les institutions internationales qui ont prôné un Etat minimum dans les dépenses, les fonctions, les administrations, le personnel, et le soutien au secteur productif,...etc, le rôle de l'Etat dans le processus du développement économique semble être bien affaibli. La monnaie a été soumise aux règles et aux fluctuations internationales, le pouvoir de négociation avec les grandes entreprises internationales en matière de transfert de technologies, d'emploi, de réinvestissement de bénéfices ou de protection d'industries naissantes se trouve amoindri. Tout ceci mène la majorité des pays en développement à ne plus être maîtres de leurs économies et le problème dépasse le cadre national.

Avec la libéralisation multilatérale des flux, l'investissement locale est freiné et la structure locale de production est appauvrit. Dans l'incapacité d'orienter l'investissement étranger vers les secteurs susceptibles de promouvoir ou de renforcer les industries nationales et/ou de contrôler son marché, le pays hôte devient plus dépendant des ressources externes et plus vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux.

Depuis les années 1980, démunis de ses moyens d'action traditionnels, l'Etat tente de se réformer pour s'imposer face à l'émergence d'un cadre mondial d'accumulation, concrétisé par un système de gouvernance mondiale (UZUNIDIS, 2002, 2006 ; YACOUB, 2009), qui veille au respect des investissements étrangers et favorise la libre circulation des capitaux ou de la

---

<sup>1</sup> Rapport de la banque mondiale, 1987, p2

protection de la propriété du capital. Pour cela, il est judicieux que les pays doivent réviser leurs systèmes juridiques et le rendre compatibles avec les règles et normes supranationales imposées.

Dans ce cadre libéral d'accumulation, les économies les plus puissantes entreprennent des politiques néo-mercantilistes (UZUNIDIS, 2001, 2006). En effet, ces économies puissantes ont toujours sélectionné leur importations auprès des autres pays, en veillant sur le maintien de l'activité nationale et imposent des règles internationales assurant le flux d'épargne excédentaire sans se soucier de la solvabilité de leurs débiteurs pourvu qu'ils écoulent dans ces pays tout ce qu'ils possèdent de trop ; marchandises et capitaux.

De ce fait, un grand nombre de pays en développement, se sont retrouvés dans une spirale d'endettement puis dans une crise de désendettement

Une vague d'ouverture à l'extérieur a été lancée durant les années 90. Des traités qui prévoyaient la libéralisation des services dans tous les secteurs, sauf ceux qui sont liés à l'exercice de la souveraineté (justice, armée, ordre public, administration de l'Etat) ; d'autres concernant la santé, l'enseignement, les transports, la fourniture d'énergie, etc. qui sont intégrés aux mécanismes et aux décisions de l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui devaient être soumis aux lois du marché, la politique de privatisation des services, mise en avant par de nombreux gouvernements. Tous cela nourrissait la logique du démantèlement de l'Etat social et contribuait à la création d'opportunités de profit pour les entreprises privées et au développement des marchés financiers.

Toute cette politique d'ouverture du marché avait abouti à un bilan peu convaincu et malgré cela les institutions financières internationales demeurent sur leur position et tiennent toujours à la politique économique neutre et la logique du moins d'Etat à long terme, en estimant que le problème résidait dans la configuration, le rythme et les étapes à donner à la libéralisation. Dans cette logique se sont articulés les dix commandements du Consensus de Washington en 1989, et les débats théoriques et idéologiques ont commencé...

#### **4. Le « Consensus de Washington » et la faillite de l'Etat minimum**

Le programme a été conçu à la fin des années 1980, juste au moment de l'effondrement du système soviétique et de la remise en cause du système de planification centralisée. Le consensus

est un programme de réformes en dix points, il a été proposé en premier temps aux pays d'Amérique Latine qui souffraient pendant longtemps de l'hyperinflation et de déficits budgétaires et par la suite d'une terrible crise d'endettement tout au long de la décennie 1980. Les dix commandements du Consensus (cités précédemment dans le chapitre 2) peuvent être regroupés en deux catégories ; la première consiste des réformes de stabilisation macroéconomique et l'autre concerne des réformes structurelles (UZUNIDIS, 2005).

Les réformes de stabilisation macro-économiques consistent :

- Une stricte discipline budgétaire.
- Une redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques.
- Une libéralisation des taux d'intérêt.
- L'adoption d'un taux de change stable et compétitif (un régime semi-fixe ou à parité glissante).

Les réformes structurelles consistent :

- Une libéralisation des échanges commerciaux.
- Une abolition des barrières à l'entrée des investissements directs étrangers (IDE),
- Une privatisation des entreprises de l'Etat,
- Une réduction des règles qui freinent l'initiative économique et la libre concurrence.
- Une réforme fiscale (élargissement de l'assiette fiscale et baisse des taux d'imposition marginaux).
- Un renforcement des droits de propriété.

Les Etats latino-américains, et les pays en développement ont certes réussi grâce au Consensus à maintenir des budgets plus solides, une inflation et des ratios d'endettement plus faibles, un afflux d'investissements étrangers et une reprise de la croissance. Mais, en même temps, le chômage s'est accru et la pauvreté est restée endémique, tandis que l'ouverture des marchés exposait ces pays aux effets collatéraux de la mondialisation, parmi lesquels l'afflux de capitaux spéculatifs, supérieurs aux investissements directs étrangers.

De ce fait, le Consensus de Washington a été vite contesté. Selon STIGLITZ (1998), le cadre théorique du Consensus propose un très faible nombre d'instruments, une vision restrictive du développement et une marginalisation insensée du rôle de l'Etat. D'autres parts, on estime aussi, que le désengagement de l'Etat de son rôle de producteur via les privatisations massives, conjugué à la déréglementation et à la libéralisation des IDE, permettent de réduire le déficit budgétaire et relancer la croissance, en dépit d'une dépendance économique des pays en développement (STIGLITZ, 2002 ; BERR, COMBARNOUS, 2004, UZUNIDIS, 2005). De plus, à l'instar de J. STIGLITZ, D. RODRIK (1998) montre que la libéralisation des flux de capitaux n'induit pas une croissance et un développement plus soutenus.

Le principal intérêt de la libéralisation financière surtout dans les pays en développement est celui d'acquérir un financement non générateur d'endettement, et d'en tirer de ses capitaux internationaux un maximum de rendements, un moyen de résorption de chômage, et une possibilité de transfert technologique Nord-Sud. Cependant, ces flux de capitaux restent très concentrés et instables, correspondant majoritairement à des investissements spéculatifs et non pas réels.

De ce jour, nombreux économistes constatent que l'objectif attendu des politiques libérales fondées sur l'ouverture du compte capital est loin d'être atteint et une sorte de dichotomie entre les sphères réelle et financière est créée. Pour cela, il convient que les pays doivent au préalable renforcer les moyens de contrôle étatiques.

Alors que les crises financières se succèdent durant ces dix dernières années s'avérant de plus en plus graves et que l'on parle d'une « mondialisation » de la pauvreté et de l'inégalité, les questions sur le rôle et l'efficacité du cadre mondial d'accumulation se multiplient. Cela sur son incapacité à stabiliser l'économie mondiale, prévenir et résoudre les crises malgré le chemin parcouru depuis plus d'un demi-siècle dans la compréhension des processus économiques, et en dépit des efforts du FMI et d'autres acteurs internationaux fournis dans la perspective d'une gouvernance efficace de la mondialisation.

Selon STIGLITZ (2002) à ce sujet, le Fonds Monétaire International a tout simplement échoué dans sa mission initiale, celle de promouvoir la stabilité mondiale, et dans ses nouvelles tâches, en l'occurrence guider la transition des pays ex-communistes vers l'économie de marché.

Les conséquences traduites par l'échec économique, social et politique du néolibéralisme qui a inspiré les actions des institutions multilatérales révèlent des paradoxes de la nouvelle donnée mondiale et de la fragilité du cadre libéral mondial d'accumulation à les gérer efficacement.

En effet, la globalisation financière nécessite une certaine maturité des systèmes financiers, et une régulation étatique vu les risques que comporte la mobilité des capitaux.

De nombreux économistes (p. ex. STIGLITZ, 1998, 2002 ; NAIM, 2000 ; CLIFT, 2003) considèrent que les échecs de la mondialisation libérale et les effets de la suprématie accordée au secteur privé dans le modèle de développement préconisé, négligeant ainsi progressivement le rôle pourtant crucial de l'Etat, mènent à un bilan plus critique que celui des politiques économiques interventionnistes.

A la fin des années 1990, les résultats qui étaient à l'inverse de tout espérances ont laissé place à beaucoup de questions sur les fameux dix commandements ; s'agit-il d'une mauvaise application et une fausse interprétation de ses dix commandements ? Ou bien d'une mal adaptations des percepts libéraux sur lesquels a reposé le Consensus aux impératifs véritables du contexte et aux spécificités nationales ?

De nombreux travaux ultérieurs de WILLIAMSON (p. ex. WILLIAMSON, 2000) estiment que certaines réformes comportaient des erreurs de mesures, dont le rythme de la libéralisation des taux d'intérêt qui devrait s'accompagner d'un contrôle prudentiel, le tort de supposer l'existence d'un consensus sur l'application de taux de change compétitifs et sur le rythme de la libéralisation commerciale. Et enfin, la négligence des modalités de la privatisation.

## **5. Le post-Consensus**

A la suite de la crise asiatique, le Consensus est remis en cause et semble soulever plus de problèmes qu'il n'en réglait. Le post-Consensus, viens alors compléter la première génération de réformes avec dix nouveaux commandements proposés par RODRIK (2003) en relativisant l'idée de l'Etat minimum, et en mettant l'accent sur la nécessité de la bonne gouvernance. Cette dernière est affirmée par la Banque Mondiale dans son rapport annuel de 1997, estimant que la « bonne gouvernance » était impérative au bon fonctionnement du marché.

Selon KENNETH ROGOFF (2002), l'échec du Consensus est dû à la « mal gouvernance » et à la mauvaise conduite des politiques économiques. Mais la question qui se pose réellement est de savoir comment peut-on proposer les mêmes remèdes à des pays de différents niveaux de développement ?

En effet, une étude de CLIFT (2003) montre, que durant la période 1994 et 1999, dix pays à revenu intermédiaire ont connu de graves crises financières, avec pour conséquence la baisse du niveau de vie de leurs populations et ont été à l'origine de la contagion financière<sup>3</sup>. Par contre, la Chine et l'Inde dont on vante les résultats en matière de croissance économique, ne s'ouvrent que progressivement et conservent une politique économique volontariste et des institutions fortes (MILANOVIC, 2003 ; RODRIK, 2003 ; BERR, COMBARNOUS, 2004).

Un autre exemple peut être cité, c'est celui du Chili, qui a mené une politique économique ultra-libérale dans les années 1970, mais qui avait abouti à des performances grâce à un revirement vers plus de volontarisme public à partir du milieu des années 1980 par la mise en place d'une politique contra-cycliques et de soutien à l'exportation, renforcement du système d'enseignement et réglementation des entrées de capitaux à court terme (BOYER, 2001).

D'autre part, l'étude réalisée par BERR et COMBARNOUS (2004), sur des pays en développement qui avaient entrepris des mesures prônées par le Consensus entre 1980 et 2000, confirme que les pays qui ont eu tendance à appliquer plus fidèlement les dix mesures n'ont pas obtenu de meilleurs résultats économiques, et ont subi des répercussions sociales de l'ajustement et les difficultés d'intégration au marché mondial.

En conclusion de ces faits, nous constatons que le rôle économique et social de l'Etat ne pouvait être sous-estimé, même dans le cas des économies ouvertes aux flux commerciaux et financiers internationaux.

Dans le Rapport de la CNUCED on note qu' « après plus de dix ans de réformes libérales dans les pays en développement, leurs difficultés de paiement, qui avaient conduit à repenser les orientations, n'ont rien perdu de leur acuité, et leur économie est plus tributaire que jamais du financement extérieur pour parvenir à un taux de croissance permettant de s'attaquer aux problèmes profondément ancrés de la pauvreté et du sous-développement »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Rapport de la CNUCED, 1999, p. 9

Les questions qui se posent sur les défaillances du libéralisme, et le volontarisme politique, s'ouvrent sur un autre champ celui de « la bonne gouvernance », quant aux contraintes et les paradoxes de la mondialisation, ont créé le besoin d'une « bonne gouvernance mondiale » (Uzunidis, Yacoub, 2009).

## **6. Le cadre analytique de la gouvernance**

La notion économique de gouvernance politique ou publique renvoie aux relations existantes entre les dirigeants politiques et le peuple. Cette relation de délégation de pouvoir de nature décisionnelle entre le peuple et ses élus au pouvoir pourrait instaurer une relation d'agence qui soulèverait des problèmes d'intérêt qui s'inscrivent dans le cadre de la théorie des choix publics (BUCHANAN et TULLOCK 1962)<sup>1</sup>, celui d'engager des actions conformes à l'intérêt général (hypothèse de l'Etat bienveillant), ou bien des actions qui vont à l'encontre des intérêts propres des dirigeants (hypothèse de l'Etat non bienveillant).

Dans notre travail, nous nous intéressons spécialement à la relation entre les dirigeants politiques (l'Etat) et le peuple, autrement dit la macro-gouvernance. Pour cela, nous proposons quelques définitions aux sens large de la gouvernance, ensuite nous distinguons la micro-gouvernance qui est relative aux entreprises, de la macro-gouvernance qui concerne les Etats.

### **6.1. Les notions de la gouvernance**

L'étude de la gouvernance a pour objet les systèmes de répartition des pouvoirs qui délimite le champ d'action des dirigeants. Ce terme est ancien, d'origine grecque (kubernan), puis il est présenté en latin (gubernare).

Le terme de gouvernance était utilisé en ancien français comme synonyme de gouvernement et depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, il était passé dans la langue anglaise.

---

<sup>1</sup>BUCHANAN et TULLOCK, «Calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutional Democracy », Liberty fund Indianapolis, volume 3, 1962. Cet ouvrage ouvre un champ de recherche entre l'économie et la science politique et vient ainsi abonder l'Ecole des choix publics.

Malgré ses différentes applications, il y a une dynamique commune de l'usage de cette notion dans le sens où, quel que soit l'emploi de ce terme dans le secteur public ou privé, il désigne un mouvement de décentrement de la prise de décision.

Selon **RODRICK Rhodes**, le terme de gouvernance procède du besoin, non seulement de la science économique, (en ce qui concerne le gouvernement d'entreprise), mais encore de la science politique (en ce qui concerne le gouvernement de l'Etat) de même pour les sciences sociales<sup>1</sup>.

Selon **MEISEL. N** et **OULD AOUDIA. J** (2007)

« Les institutions de gouvernance recouvrent, d'après les Institutions Financières Internationales, les institutions de sécurisation des droits individuels et de régulation des marchés, ainsi que le fonctionnement des administrations publiques et du système politique »<sup>2</sup>

Afin de mieux comprendre ce que signifie la gouvernance, nous proposons ces quelques définitions avancées par différents économistes et spécialistes.

#### **La définition de CHARREAUX :**

Selon **CHARREAUX**(1997) la gouvernance est présentée par divers définitions et une multiplicité d'analyses qui convergent toutes vers un seul contexte qui notamment exige la mise en place de :

« *Mécanismes organisationnels ayant pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer la décision des dirigeants* »<sup>3</sup>.

#### **La définition de ZINGALES :**

Selon **ZINGALES** (2000) le terme gouvernance est synonyme de l'exercice de l'autorité, de la direction et du contrôle. De même, il définit la gouvernance comme étant :

« *Un ensemble de lois et de règles qui régissent le fonctionnement de la firme* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>RODRICK. R, « The new governance: governing without government», Political Studies, Vol 44, 1996, p 652.

<sup>2</sup>MEISEL. N et OULD AOUDIA. J, op.cit., p7

<sup>3</sup>CHARREAUX, « Le gouvernement d'entreprises. Corporate governance, théorie et faits », Economica, Paris, 1997, p540

Elle concerne la manière dont l'autorité est allouée et exercée, il révèle alors deux exigences capitales pour un système de gouvernance :

- La relation doit générer de quasi rentes car en leur absence la concurrence sur le marché écarte toute forme de négociation.
- Les quasis rentes ne peuvent pas être précisément allouées dès le début de la transaction.

**La définition Selon la Banque Mondiale :**

Selon SONDRINA (2004) La Banque Mondiale définit la gouvernance comme étant :

« La façon dont le pouvoir est exercé dans un pays sur la gestion des ressources économiques et sociales pour le développement »<sup>2</sup>.

On distingue deux grands types de gouvernance :

- La gouvernance d'entreprise pour le secteur privé (micro-gouvernance).
- La gouvernance politique pour la pensée politique et administrative (macro-gouvernance).

On peut aussi parler de gouvernance mondiale ou locale ou bien de gouvernance locale ou régionale.

La gouvernance concerne en particulier

- Les sociétés par actions ou les actionnaires qui doivent participer à la prise de décision.
- Les institutions publiques telles que les collectivités locales, l'Etat...
- Les organismes sociaux pour le respect des cotisants et bénéficiaires.
- Les associations pour le respect des membres.

---

<sup>1</sup>ZINGALES. L, «In Search of New Foundations», the Journal of Finance, n°4, August 2000, pp 1623-1653

<sup>2</sup> Rapport de la Banque Mondiale, 1992, p1

## **6.2. La micro-gouvernance et ses différents moyens disciplinaires de contrôle**

Elle concerne les systèmes de gouvernance de la firme et de ses dirigeants. Son objectif est celui d'améliorer l'efficacité de la firme en assurant une meilleure discipline des dirigeants, dans le respect de leurs avis et l'intérêt de la firme. Pour se faire, un ensemble de moyens sont mis en place, afin d'assurer la transparence et le contrôle.

Afin de contrôler la dérive gestionnaire des dirigeants, il existe des moyens disciplinaires qui s'instaurent selon deux niveaux ; le système interne et le système externe :<sup>1</sup>

Le système interne : il concerne l'approbation ou la sanction de la gestion par le vote des actionnaires lors des assemblées générales. La mise en avant du rôle du conseil d'administration qui surveille et oriente la gestion de l'entreprise.

Le système externe : le contrôle des managers et dirigeants d'entreprise est exercé à travers le marché et le cadre réglementaire, par un effet d'incitation et d'information qui les poussent à améliorer leurs performances et celle de la firme. D'autre part, la concurrence des firmes domestiques et étrangères, la privatisation des firmes publiques et la libéralisation du marché intérieur, ainsi que l'ouverture internationale conduit les managers à se conformer à la discipline de marché afin d'éviter d'éventuelles pertes de marché pour l'entreprise et même parfois à la perte de leurs emplois à cause de leurs mauvaises gestion, qui entraîne leurs sanction, ou même la faillite ou liquidation de la firme.

## **6.3. La macro-gouvernance (Gouvernance politique)**

La gouvernance renvoie aux interactions entre l'Etat et la société d'un pays. Quand la relation est régie par une démocratie libérale, on retrouve un système de coalition et entente entre les acteurs publics et privés. Cet accord entre acteurs différenciés permet de rendre l'action publique plus efficace ainsi que la facilité de gouvernance des entreprises.

La gouvernance est une théorie pour la régulation sociale. Elle peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement.

---

<sup>1</sup>LABARONNE. D, BEN-ABDELKADER. F, « Transition institutionnelle des pays méditerranéens et des pays d'Europe de l'Est. Analyse comparative de l'évolution de leurs systèmes », Revue d'économie politique, 2008/05, volume 118, p747.

La science administrative Anglo-saxonne assimile la notion de gouvernance :

- Au management public ou « New Public Management ».
- À une doctrine de gouvernement qui s'appuie sur le recours aux agences (On aperçoit ce cas pour les pays scandinaves tel que la Suède).
- À des autorités administratives indépendantes (AAI).

### **6.3.1.L'approche de la Banque Mondiale**

La macro-gouvernance qui représente le système de gouvernance de l'Etat et de ses acteurs politiques a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'Etat en assurant une meilleure discipline des dirigeants politiques. En effet, cette conception s'articule selon la Banque Mondiale (2003) autour de deux valeurs universelles ; l'inclusivité et la responsabilisation<sup>1</sup>.

Notion d'inclusivité : renvoie à l'idée que tous ceux qui sont concernés par le processus de gouvernance et qui veulent y participer, peuvent le faire sur une base égale que ce soit en votant, en contribuant aux consultations ou en contrôlant les acteurs politiques.

Notion de responsabilisation : elle met en droit les individus de tenir leur gouvernement pour responsable de la manière dont il fait usage de l'autorité de l'Etat et des ressources du peuple. Pour se faire, la transparence et l'accès à l'information et la contestabilité sont indispensables.

A partir de 1986, la Banque Mondiale, cherchait à évaluer les origines de la plus ou moins importante réussite des plans d'ajustement structurel qu'elle a mis en œuvre pour aider les pays en voie de développement qui souffraient d'un déséquilibre dans leurs balance de paiement.

Selon la Banque Mondiale, la gouvernance est l'ensemble de normes, traditions et institutions par lesquelles un pays exerce son pouvoir et autorité sur un bien collectif, et la réussite des plans de développement économique et de la démocratie est fonction du niveau de capital social du pays considéré.

L'aboutissement à un niveau de bonne gouvernance est le résultat de politiques pertinentes, de respect des citoyens pour les institutions ainsi que le respect de l'Etat, l'existence d'un contrôle

---

<sup>1</sup>LABARONNE. D et ABDELKADER. F, op.cit, p748

sur les acteurs et la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources pour atteindre les objectifs fixés d'avance.

### 6.3.2. L'approche de la commission européenne

Selon le livre blanc de la gouvernance européenne, la propre notion de gouvernance pour la Commission européenne est définie comme suit :

« La gouvernance européenne désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité, de la cohérence. Ces cinq principes de la bonne gouvernance renforcent ceux de la subsidiarité et de proportionnalité ».<sup>1</sup>

### 6.4. Le système de gouvernance

Pour **WILLIAMSON**<sup>2</sup> (1985), le système de gouvernance se définit comme un ensemble complexe de contraintes qui détermine après la négociation le montant de la quasi rente générée.

On parle de système de gouvernance parce qu'on parle de gouvernance locale, de gouvernance territoriale, de gouvernance européenne, de gouvernance urbaine et de gouvernance mondiale. À la lumière de ce qui précède on constate qu'il n'existe pas un seul modèle de gouvernance.

Dans une étude présentée par **OMRI. A** (2003) sur l'impact des systèmes de gouvernance sur la performance, a énuméré de différents systèmes de gouvernance qui « traduisent les différences culturelles ainsi que les variétés des systèmes législatifs et institutionnels »<sup>3</sup>.

Selon **MOERLAND**<sup>4</sup> il existe :

- Un système de gouvernance orienté marché : Caractérisé par un conseil d'administration moniste où les fonctions de direction et de contrôle ne sont pas séparées. C'est un système de point de vue instrumental et représenté principalement par les Etats-Unis et l'Angleterre.

---

<sup>1</sup>Site de la commission Européenne, [http://ec.europa.eu/governance/white\\_paper/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/white_paper/index_fr.htm)

<sup>2</sup> WILLIAMSON, «The economic institutions of capitalism», 1985.

<sup>3</sup>OMRI. A, « Systèmes de gouvernance et performance des entreprises tunisiennes », n°142, 2003, p 86

<sup>4</sup>MOERLAND. P.W, « Alternative disciplinary mechanism in different corporate systems », Journal of economic Behaviour and Organisation, n°26, 1995, pp 17-34

- Un système de gouvernance orienté réseau : c'est un système de point de vue et représenté principalement par l'Allemagne et le Japon.

## 7. Les Principes et les facteurs de la bonne gouvernance

Pour nombreux auteurs, les facteurs qui interagissent pour définir un bon système de gouvernance sont différemment appréciés, son adoption par les institutions internationales nous permet de souligner une certaine évolution du statut de l'Etat dans la théorie économique du développement. Dans ces conditions, pour PETITEVILLE<sup>1</sup> les rapports de l'Etat au développement sont en trois figures mythiques utilisées dans la chronologie de la deuxième partie du vingtième siècle :

- L'Etat est développeur (années 50-60) dans les théories du décollage économique. Dans ce cas, on retrouve les pionniers de la théorie du développement que sont PERROUX et HIRSCHMAN. L'Etat est acteur, décideur, en un mot : planificateur.
- L'Etat est "fantoche" (années 70) dans les théories de la dépendance. On trouve là les thèses, notamment celles d'Amin, de la domination du centre sur la périphérie et du primat du rapport social comme clé d'explication des inégalités Nord-Sud. Dans ce cas, les Etats du Sud sont impuissants face aux mécanismes de la dépendance installés par le capitalisme.
- L'Etat est modeste et libéral (années 80 et 90). L'approche néo-classique du développeur, qui cesse de faire du développement un enjeu spécifique pour le réintégrer dans le giron d'un corpus où l'Etat est minimum, correspond aux préconisations des bailleurs internationaux à la recherche des équilibres macro-économiques. L'affaiblissement de l'Etat est plutôt considéré comme positif, pourvu que le relais puisse être pris par le secteur privé, tant national qu'étranger. Moins d'Etat entraîne moins de mauvais dirigisme, une baisse des coûts de transaction et dès lors une plus grande fluidité des marchés, comme le dénonce B. HIBOU (1996).

---

<sup>1</sup>PETITEVILLE. F, « Trois mythiques de l'Etat dans la théorie du développement », Revue internationale de sciences sociales, N°155, Mars 1998, pp86-99.

Pour la Banque Mondiale, la gouvernance est « l'ensemble de règles qui gouvernent l'exercice de l'autorité au nom d'un électorat comprenant le choix et le remplacement de ceux qui exercent cette autorité »<sup>1</sup>, cette dernière est exercée en respectant l'intégrité, les droits et les besoins de chacun au sein de l'Etat.

Les relations d'une bonne gouvernance est fondée sur deux valeurs universelles : l'inclusion sociale et la responsabilité. L'idée défendue est qu'une qualité insuffisante de la gouvernance nuit au développement économique, social et humain des pays en développement (OTANDO, 2008).

La Banque mondiale prône la mise en place d'une bonne gouvernance comme condition nécessaire au bon fonctionnement des marchés en insistant sur :

- Le développement de l'éducation et des infrastructures.
- La protection de l'environnement.
- La répartition des ressources plus équitable.
- La mise en place d'un système de lois qui est indispensable pour réguler la libéralisation des marchés des produits, du capital et du travail (afin d'éviter les dérives de la fuite de capitaux et du gonflement des activités illicites et informelles).
- La réforme des institutions pour mieux surveiller l'économie et enrôler tous les acteurs de l'économie (politiques, entreprises, syndicats) dans le processus décisionnel.
- La réforme du système fiscal qui doit veiller à la bonne répartition des revenus.

Il faudra aussi veiller à ce que les pauvres « accèdent à des actifs » : instruction, titres de propriété, microcrédit, réforme agraire...ect.

D'autre part, les raisons d'échec des premières réformes préconisées par le Consensus ayant été renvoyées à la « mauvaise » gouvernance, les nouvelles conditionnalités sont balisées par des réformes institutionnelles, incorporant un processus de « good decision making » et un choix des « good policies ». Le résultat en est que la notion de la gouvernance est omniprésente dans les discours sur le développement international et qu'à bien d'égards celle-ci devrait s'étendre à une

---

<sup>1</sup> Rapport de la Banque Mondiale, 2004

échelle mondiale. Mais les débats resteront stériles tant que la question de la volonté politique ne soit pas sérieusement abordée.

### **7.1. Le volontarisme politique**

Aujourd'hui une nouvelle réflexion fondamentale s'interroge sur le rôle de l'Etat dans la promotion du développement à cause de l'inappropriabilité des relations engendrées par la mise en place du cadre mondial d'accumulation fondé sur l'Etat minimum et la finance. La multiplicité des changements profonds de la mondialisation (ses contraintes, ses opportunités, les risques de la globalisation financière, les impératifs de compétitivité internationale, les mutations sociales et les progrès technologiques) assignent à la politique économique des objectifs sans cesse renouvelés et des modes d'intervention réactifs, foncièrement différents de ceux antérieurement conçus.

La plupart des pays en développement, peinent à se réformer sans doute, en raison de leurs caractéristiques différentes, mais aussi, d'une part, parce qu'ils éprouvent des difficultés à se rétablir des lourdes conséquences causés par les plans d'ajustement structurel et le Consensus de Washington ; d'autre part, parce qu'ils ne réussissent que rarement à imposer leur volonté sur la scène mondiale. Par ailleurs, l'intérêt de ces pays est marginalisé car ils ne sont pas suffisamment impliqués dans les processus décisionnels, et pourtant les premiers à faire face aux contraintes de la mondialisation et à subir ses effets.

La problématique du développement est dès lors celle de rendre « la mondialisation profitable » et dans cette perspective, il s'est bien avéré qu'il n'y a pas d'autres alternatives que de renouveler la réflexion sur la pertinence d'un rôle nouveau et volontariste des Etats.

La pertinence du rôle de l'Etat est largement justifiée par la théorie économique contemporaine, par l'importance de l'intervention de l'Etat dans ce qu'on appelle les « markets failures » (défaillances du marché). Les inefficiences institutionnelles, structurelles, productives, distributives, financières, etc., sont autant de « markets failures » qui légitiment des mesures publiques visant à les pallier, dans la perspective d'assurer un fonctionnement efficace de l'appareil productif et de favoriser son intégration dans l'économie mondiale, selon les exigences de développement (YACOUB, 2008). Les « gouvernements failure », sont d'autant plus cruciales

que les « markets failures », il s'agit d'un interventionnisme non pas pour réguler les marchés mais institutionnel.

Le rôle de l'Etat est aussi justifié dans son intervention à tempérer les effets des crises économiques et financières récentes (exemple celle survenue aux Etats-Unis en 2008 et touchant le reste du monde). Toutes ces crises sont des exemples patents de la multiplication des échecs du marché, justifiant ainsi la nécessité d'un renouveau de la politique économique active.

Dans cette optique, les nouvelles données de l'économie mondiale cherchent à trouver le chemin du développement contrairement aux analyses réduisant l'Etat à un agent créateur de distorsions et/ou préleveur de rentes, la nouvelle économie politique du développement relie la croissance, la compétitivité et les équilibres financiers et introduit des éléments structurels dans un cadrage macroéconomique (voir par exemple, BERTHOMIEU et EHRHART, 2000 ; BERTHOMIEU, 2002 ; CHAABANE, GHORBEL, 2004, BERR et HARRIBEY, 2006). La logique est celle de l'Etat « pro » (promoteur, prospecteur, protecteur, producteur), comme agent central du développement. Le rôle volontariste de l'Etat permet de changer les modalités d'insertion dans la division internationale du travail (DIT) via la mise en place de politiques économiques, en l'occurrence industrielles, qui agissent sur les structures productives ; couplées à la modernisation institutionnelle et sociale. Il s'agit de la modification des avantages comparatifs.

Dans le nouveau cadre institutionnel, la tendance est à la décentralisation. Sur le plan théorique, STIGLITZ et al. (1999) affirment que la décentralisation permet une confrontation entre les performances des différents « territoires », instituant ainsi un cadre concurrentiel similaire à celui des entreprises. Ceci favoriserait nettement l'efficacité de leur fonctionnement et améliorerait notablement la qualité de leurs services. Cette vision a fondamentalement modifié les modes d'intervention publique dans l'économie, en ce sens que les conditions générales du développement des initiatives décentralisées (publiques et privées) ont pris de l'importance. La politique économique volontariste doit avant tout tracer la voie et regrouper dans celle-ci les activités « éparpillées ». Le « métier » de l'Etat peut être celui d'apporter aux entreprises les moyens dont elles ont besoin et de hâter les restructurations industrielles préalables au lancement de nouveaux projets. Il est à noter à ce titre que les interventions les plus directes de l'Etat tendent à laisser la place, du moins explicitement, à des aides précompétitives, incitant à la création d'activités et à l'innovation.

## 7.2. Principes d'une politique économique active

Dans la problématique du développement, l'enjeu de la mondialisation n'est pas de se protéger *ou* de s'adapter, mais celui de se protéger en s'adaptant et réciproquement (LAIDI, 2007). Dans ce contexte, l'Etat demeure un acteur incontournable du système international et le caractère actif de ses interventions n'est pas incompatible avec le processus de mondialisation.

L'efficacité de la politique économique active est liée aux possibilités de sa re-conception et au renouvellement continu de ses moyens, selon les mutations qui se produisent à l'échelle nationale et mondiale. Ce qui suscite que l'Etat soit un « Etat stratège ». Son rôle dans la réduction des incertitudes, la mobilisation des projets stratégiques et l'amélioration des conditions-cadres du système productif, apparaît primordial, notamment dans les domaines où il est possible d'identifier des défaillances du marché, ou des défaillances systémiques. Cette conception de « l'Etat stratège », demande une vision de long terme de la part de l'Etat et un souci d'analyse prospective, où il pourrait identifier des repères et des critères fiables, pour recentrer ses interventions et réviser ses ordres de priorités.

Afin de mieux s'insérer dans l'économie mondiale contemporaine, il est devenu nécessaire d'avoir recours aux politiques économiques d'encadrement actif, qui s'articulent autour de l'objectif primordial du développement, demeurant forcément un objectif national.

La réussite de la nouvelle politique économique requière la promotion d'un système politique stable, transparent et efficace (indispensable à la bonne gouvernance). En effet, l'Etat a prouvé dans plusieurs situations qu'elle peut favoriser un renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. La politique économique intégrerait dans son sillage un ensemble d'objectifs nécessaires qui donnent lieu à une multitude de critères croisés d'évaluation de l'efficacité des méthodes et des moyens de gouvernance mis en œuvre. Ces objectifs représentent :

- Le renforcement du potentiel technologique du système productif
- La valorisation du capital humain
- La centralisation du surplus

- L'amélioration du cadre institutionnel
- La promotion du développement durable
- La redéfinition avisée des relations Etat-entreprises...

## **Conclusion**

C'est dans un contexte international de crise que la doctrine libérale s'est installée dans le fonctionnement de l'économie mondiale au début des années 80, mettant fin au système de l'Etat-providence. Durant cette même période la crise de la dette avait débuté dans les pays en développement qui se trouvèrent obligés d'adopter de nouvelles politiques économiques favorables au marché. Ainsi, un grand nombre de pays était touchés par une reconfiguration grâce aux théories libérales et l'engouffrement de la plupart des pays en crise dans une nouvelle thérapeutique de programmes d'ajustement structurel.

Le principal intérêt de la libéralisation financière dans les pays en développement était d'acquiescer un financement non générateur d'endettement, et d'en tirer de ses capitaux internationaux un maximum de rendements, un moyen de résorption de chômage, et une possibilité de transfert technologique Nord-Sud. Cependant, on constate que l'objectif attendu de ces politiques libérales fondées sur l'ouverture du compte capital était loin d'être atteint.

Suite au deuxième choc pétrolier de 1986, la crise des pays en développement s'est aggravée et un nouveau problème était posé, celui de l'insolvabilité internationale et la cessation de paiement. Les programmes d'ajustement structurel devenaient alors inévitables pour ces pays en détresse.

Dans une logique de l'Etat minimum, les réformes budgétaires et financières se sont multipliées, et beaucoup de pays se sont retrouvés plongés dans le cauchemar de récession et la pertinence de la dette, et le processus d'ajustement structurel s'est révélé être un échec pour de nombreux pays en développement dès la fin des années 80.

Durant les décennies 80-90, les institutions financières internationales ont lancé les Programmes d'Ajustement Structurel et le Consensus de Washington qui ont été les vecteurs de la mise en conformité des pays en développement avec les principes régissant ce que nous appelons

communément « la mondialisation ». Les résultats se révèlent alors de véritables échecs. Les rôles, fonctions et principes de l'Etat sont remis en cause, et un nouveau principe se pose alors, celui de la « bonne gouvernance » qui semble pertinente au vu des problèmes institutionnels que rencontrent la plupart des pays en développement.

Le Consensus de Washington a été vite contesté, son cadre théorique propose un très faible nombre d'instruments, une vision restrictive du développement et une marginalisation insensée du rôle de l'Etat.

A la fin des années 1990, les résultats qui étaient à l'inverse de tout espérances ont laissé place à beaucoup de questions sur les fameux dix commandements ; s'agit-il d'une mauvaise application et une fausse interprétation de ses dix commandements ? Ou bien d'une mal adaptations des percepts libéraux sur lesquels a reposé le Consensus aux impératifs véritables du contexte et aux spécificités nationales ?

A la suite de la crise asiatique, le Consensus est remis en cause et semble soulever plus de problèmes qu'il n'en réglait. Le post-Consensus, viens alors compléter la première génération de réformes avec dix nouveaux commandements en relativisant l'idée de l'Etat minimum, et en mettant l'accent sur la nécessité de la bonne gouvernance qui est était impérative au bon fonctionnement du marché.

Dans le cadre des transformations majeures qui ont affecté l'économie du développement, plusieurs thèses de développement classiques sont développées valorisant le rôle du marché et de l'Etat dans l'organisation de l'activité économique, nous sommes passés à de nouvelles approches mettant l'accent sur la composante institutionnelle du développement pour revenir au rôle régulateur et actif de l'Etat.

En conclusion de ces faits, nous constatons que le rôle économique et social de l'Etat ne pouvait être sous-estimé, même dans le cas des économies ouvertes aux flux commerciaux et financiers internationaux.

Les réformes libérales engagées dans les pays en développement, n'ont changé en aucun cas leurs difficultés de paiement, qui avaient conduit à repenser les orientations, n'ont rien perdu de leur acuité, et leur économie est plus tributaire que jamais du financement extérieur pour parvenir à un taux de croissance permettant de s'attaquer aux problèmes profondément ancrés de la pauvreté et du sous-développement.

Les questions qui se posent sur les défaillances du libéralisme, et le volontarisme politique, s'ouvrent sur un autre champ celui de « la bonne gouvernance », quant aux contraintes et les paradoxes de la mondialisation, ont créé le besoin d'une « bonne gouvernance mondiale ».

L'aboutissement à un niveau de bonne gouvernance est le résultat de politiques pertinentes, de respect des citoyens pour les institutions ainsi que le respect de l'Etat, l'existence d'un contrôle sur les acteurs et la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources pour atteindre les objectifs fixés d'avance.

D'autre part, les raisons d'échec des premières réformes préconisées par le Consensus ayant été renvoyées à la « mauvaise » gouvernance, les nouvelles conditionnalités sont balisées par des réformes institutionnelles, incorporant un processus de « good decision making » et un choix des « good policies ».

La pertinence du rôle de l'Etat est largement justifiée par la théorie économique contemporaine, par l'importance de l'intervention de l'Etat dans ce qu'on appelle les « markets failures » (défaillances du marché). Les inefficiences institutionnelles, structurelles, productives, distributives, financières, etc., sont autant de « markets failures » qui légitiment des mesures publiques visant à les pallier, dans la perspective d'assurer un fonctionnement efficace de l'appareil productif et de favoriser son intégration dans l'économie mondiale. Le rôle de l'Etat est aussi justifié dans son intervention à tempérer les effets des crises économiques et financières récentes.

Dans cette optique, les nouvelles données de l'économie mondiale cherchent à trouver le chemin du développement contrairement aux analyses réduisant l'État à un agent créateur de distorsions et/ou préleveur de rentes, la nouvelle économie politique du développement relie la croissance, la compétitivité et les équilibres financiers et introduit des éléments structurels dans un cadrage macroéconomique où l'État « pro » est (promoteur, prospecteur, protecteur, producteur), comme agent central du développement.

La réussite de la nouvelle politique économique requière la promotion d'un système politique stable, transparent et efficace (indispensable à la bonne gouvernance).

**C**hapitre 7 :

« **B**onne Gouvernance » et performance  
économique

L'une des questions préoccupantes des organisations internationales, dont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International est celle de la « bonne gouvernance » en tant que facteur important au processus de développement économique dans les pays en développement et en transition. En s'inspirant des travaux de la nouvelle économie institutionnelle, qui expliquent la croissance économique soutenue qu'a connue l'Europe durant les deux derniers siècles par l'émergence d'institutions efficaces<sup>1</sup>. Ainsi, la qualité des institutions de gouvernance, qu'elle soit relative aux organisations publiques ou aux entreprises devient indispensable dans le développement économique à long terme<sup>2</sup>.

D'autre part, la réussite économique de l'occident est expliquée selon NORTH [1981] par l'émergence d'institutions qui ont conduit à des droits de propriété sûrs et clairement définis. En s'inspirant des institutions existantes dans les pays occidentaux les plus développés, un outillage opérationnel en matière de politiques de développement a été élaboré par les organisations internationales, regroupant un ensemble de règles et de critères sous le label de « bonne gouvernance », que les pays en développement et en transition doivent « s'approprier » afin d'amorcer leur développement. Il vise globalement à garantir les droits individuels, sécuriser les transactions, assurer une administration publique efficace, contrôler la corruption, permettre un fonctionnement démocratique des systèmes politiques. La « bonne gouvernance » est alors présentée comme une solution universelle permettant à tous les pays en développement de relever leurs régimes de croissance.

Pourtant, cette approche de gouvernance a été remise en question et critiquée à travers des constats empiriques récents et beaucoup de questions majeurs se sont posées face à cette idée de « bonne gouvernance ». Dans la réalité, on constate que de nombreux pays en développement réalisant des taux de croissance très élevés ne répondent que partiellement aux critères de « bonne gouvernance ». Certains pays des plus performants (par exemple, la Corée du sud) ont même souffert d'une corruption endémique et d'autres déficits en matière de gouvernance (dictature) pendant leur phase de forte croissance.

Cette idée de « bonne gouvernance » et son évidente relation avec la performance économique fut emplument critiquée par de nombreux travaux. Selon les indicateurs de gouvernance de KAUFMANN et al. [2008], la Chine et le Zimbabwe affichent des scores de gouvernance très

---

<sup>1</sup>Voir les travaux de « HALL Robert E. et JONES, 1999 », « KEEFER et KNACK, 1997 », « NORTH, 1981 » ; « NORTH et THOMAS, 1976 », « CIPE, 2002 », « MEISEL, 2004 » et « OMAN et al, 2003 ».

<sup>2</sup>KAUFMANN et al, « Governance Matters », World Bank Working Paper n° 2196, 1999

proches<sup>1</sup>. Pourtant, sur les 15 dernières années, la Chine a enregistré une croissance annuelle moyenne de 10 %, tandis qu'une récession moyenne de 4 % par an est enregistré au Zimbabwe<sup>2</sup>.

Des travaux<sup>3</sup>, démontrent que la seule relation de corrélation qui semble être plausible est celle qui relie bonne gouvernance et niveau de développement mesuré par le revenu par habitant. Les auteurs de ces travaux ont construit un indicateur de gouvernance à partir de la base de données institutionnelle du MINEFE en mobilisant des variables dont le contenu se rapproche de ceux des indicateurs de gouvernance de KAUFMANN et al. [2007].

## **1. Le degré de formalisation des règles comme principal facteur de discrimination des profils institutionnels**

Dans un premier temps, l'exploration des données est réalisée au moyen d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur l'ensemble des données de la base<sup>4</sup>. Cette première analyse permet de déterminer les caractéristiques institutionnelles les plus significatives des pays documentés. Les deux premiers axes de dispersion des variables révélés par l'ACP forment le premier plan factoriel sur lequel se projette l'ensemble des pays (Graphe n° 12). Ces deux axes captent 45,1% de la variance totale, c'est-à dire de l'information contenue dans l'ensemble de la base de données.

---

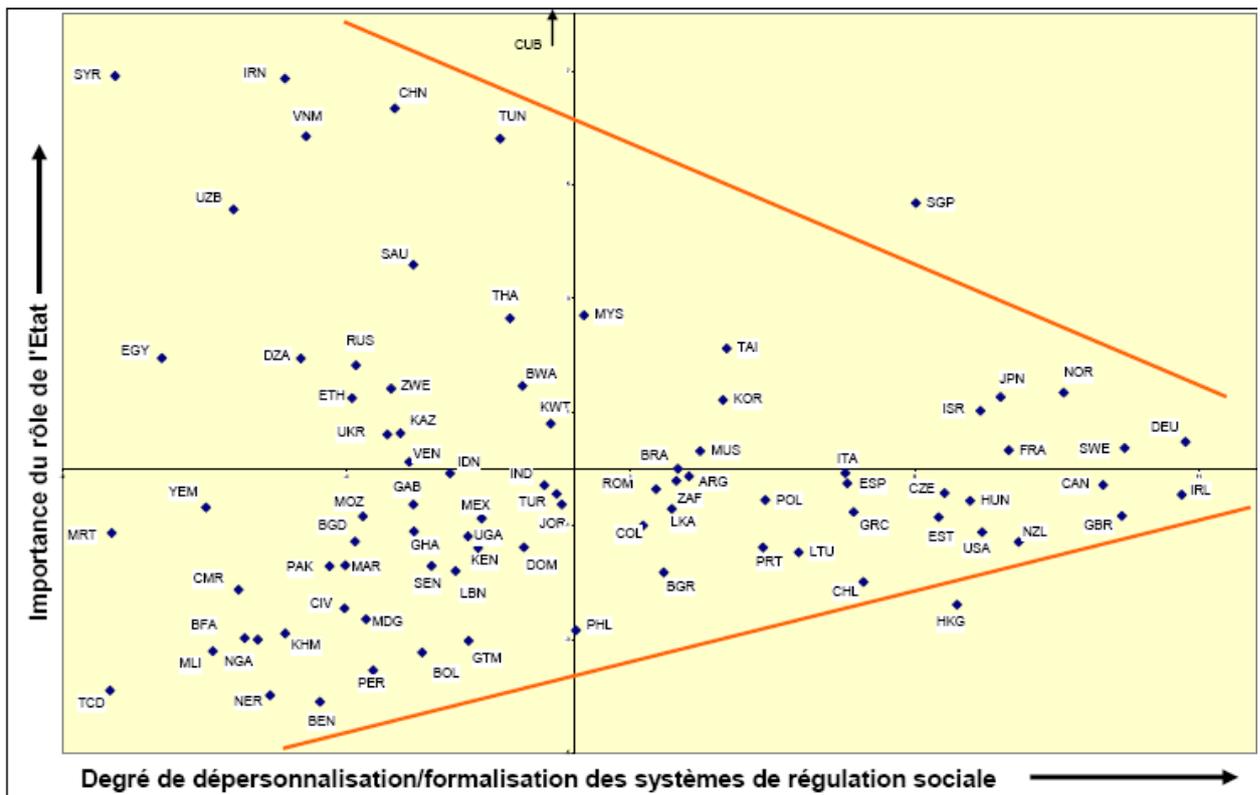
<sup>1</sup>Données disponibles sur le site internet du projet de la Banque mondiale consacré à la mesure de la «bonne gouvernance» : The Worldwide Governance Indicators (WGI): <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>

<sup>2</sup>Calculs effectués à partir des données du World Development Indicators (WDI).

<sup>3</sup>MIESEL. N et OULD AOUDIA. J, « La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? », document de travail de la DGTPÉ, N°2007/11

<sup>4</sup>Seuls les indicateurs 'de stock' ont été utilisés dans cette analyse. La base formée par les 110 indicateurs a été ensuite réduite par agrégations successives (voir la méthode utilisée dans BERTHELIER et al, 2004), pour aboutir à un ensemble de 71 indicateurs institutionnels à partir desquels sont menées les différentes Analyses de Données présentées ici (voir en Annexe 1 la liste des indicateurs utilisés).

**Graphe n° 12:** Projection des pays sur le premier plan factoriel de l'ACP (85 pays, 71 variables de stock actives)



Source : MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p13.

● **Sur le premier axe** (34.9% de la variance totale) se projettent notamment les variables suivantes :

Niveau de sécurité des droits de propriété et des transactions, fonctionnement des administrations, niveau de corruption, niveau de régulation des marchés, fonctionnement des solidarités personnelles (santé, chômage, vieillesse), fonctionnement des institutions politiques.

Il oppose :

- à gauche les systèmes où ces fonctions sont essentiellement assurées sur un mode informel, fondé sur des relations interpersonnelles.
- à droite les systèmes où ces fonctions sont assurées à un niveau systémique sur un mode formalisé, écrit et opposable, et fondées sur des relations impersonnelles.

Dans le recueil des informations de la base, le choix s'est porté sur la méthode facto. Ainsi, les indicateurs évaluent l'application effective des dispositifs institutionnels à savoir le respect des règles.

**L'axe 1** représente une photographie, à un instant donné, de la situation des pays selon le degré de dépersonnalisation de leur système de régulation sociale 5 et selon l'efficacité de la réponse apportée par la formalisation et le respect des règles formelles.

**Le premier facteur** qui distingue les pays, révèle ainsi deux modes d'établissement des règles sociales. Certains sont plutôt fondés sur des règles informelles et interpersonnelles, les autres sur des règles formelles et impersonnelles, c'est-à-dire détachées des personnes. Il décrit, de gauche à droite, la situation des pays selon le degré de formalisation de leurs systèmes de régulation économique, politique et sociale.

**Le deuxième axe** est, par construction, celui qui vient en second quant à la quantité d'information capturée dans la base de données (10,2% de la variance totale). Il oppose :

- vers le haut, des variables marquant la présence de l'Etat sur les plans politique, institutionnel et économique.
- vers le bas de l'axe, des variables caractérisant des libertés politiques et sociales et un faible engagement de l'Etat dans l'économie et la société.

**Le second facteur** distingue les pays selon le poids relatif de l'Etat dans les régulations économiques politiques et sociales. L'orientation principale de cet axe vertical oppose les sociétés où l'influence de l'Etat sur les sociétés est important (pouvant aller jusqu'à des formes autoritaires : Cuba, Syrie, Iran...), aux sociétés où les libertés économiques et politiques sont plus étendues, où l'Etat est peu actif, voire défaillant, en Afrique sub-saharienne notamment.

Nous remarquons dans cette représentation de pays les deux points suivants :

- Tout d'abord sur l'axe horizontal, on constate la forte corrélation entre le degré de formalisation des règles et le niveau de développement : on distingue à droite du graphe les pays développés qui disposent de systèmes de régulation sociale hautement formalisés

et, à gauche, les pays en développement, dont les régulations sociales sont peu formalisées.

- On peut remarquer sur le plan graphique un nuage en forme d'entonnoir : large vers la gauche où prévalent les règles informelles et étroit vers la droite où les règles sont formalisées et le niveau de développement économique élevé. Ceci s'explique par le niveau de richesse qui augmente, et la stabilisation relative des profils institutionnels autour de systèmes de règles formalisées et respectées, propres aux pays développés.

## 2. La formalisation des règles et la « bonne gouvernance »

Les systèmes de régulation sociale hautement formalisés, où les règles sont globalement respectées, présentent en fait l'ensemble des caractéristiques qui définissent la « bonne gouvernance » à travers le fonctionnement effectif des règles formelles qui assurent le respect de la propriété et des contrats, ainsi qu'une administration efficace et peu corrompue, des marchés régulés efficaces, où les règles de la démocratie sont respectées.

Afin de confirmer le résultat du graphe 12 et de vérifier que le degré de dépersonnalisation/Formalisation des systèmes de régulation sociale représenté de gauche à droite par l'axe horizontal, et de ce que les institutions financières internationales appellent « bonne gouvernance », nous proposons une autre analyse à travers le graphe (13)<sup>1</sup>.

Le graphe 13 représente une analyse en composantes principales (ACP) sur les deux ensembles d'indicateurs réunis : d'une part l'ensemble des indicateurs de la base « Profils Institutionnels »<sup>2</sup> et d'autre part les six indicateurs de gouvernance du World Bank Institute qui sont les suivants :

- La liberté de fonctionnement de démocratie (Voice et Accountability V&A) : indicateur de niveau des libertés civiles et de fonctionnement des institutions politiques.
- L'indicateur de stabilité politique (Political Stability PolStab).
- L'administration efficace (Government Effectiveness GovEff) : capacité de l'Etat à formuler et appliquer sa politique.

---

<sup>1</sup>MEISEL. N et OULD AOUDIA. J, op.cit.

<sup>2</sup>Cette ACP est réalisée avec 77 variables actives : les 71 de la base P.I. et les 6 variables de gouvernance du WBI.

- La liberté de fonctionnement des marchés (Regulatory Quality RegQual).
- L'application des règles (Rule of Law RuLaw) : respect des lois et règlements par les citoyens et l'Etat.
- L'indicateur de contrôle de la corruption (Control of Corruption ContCor :).

L'analyse du graphe de droite nous montre en effet :

**Pour la base « Profils Institutionnels » PI** (nom des indicateurs sont représentés en lettres fines):

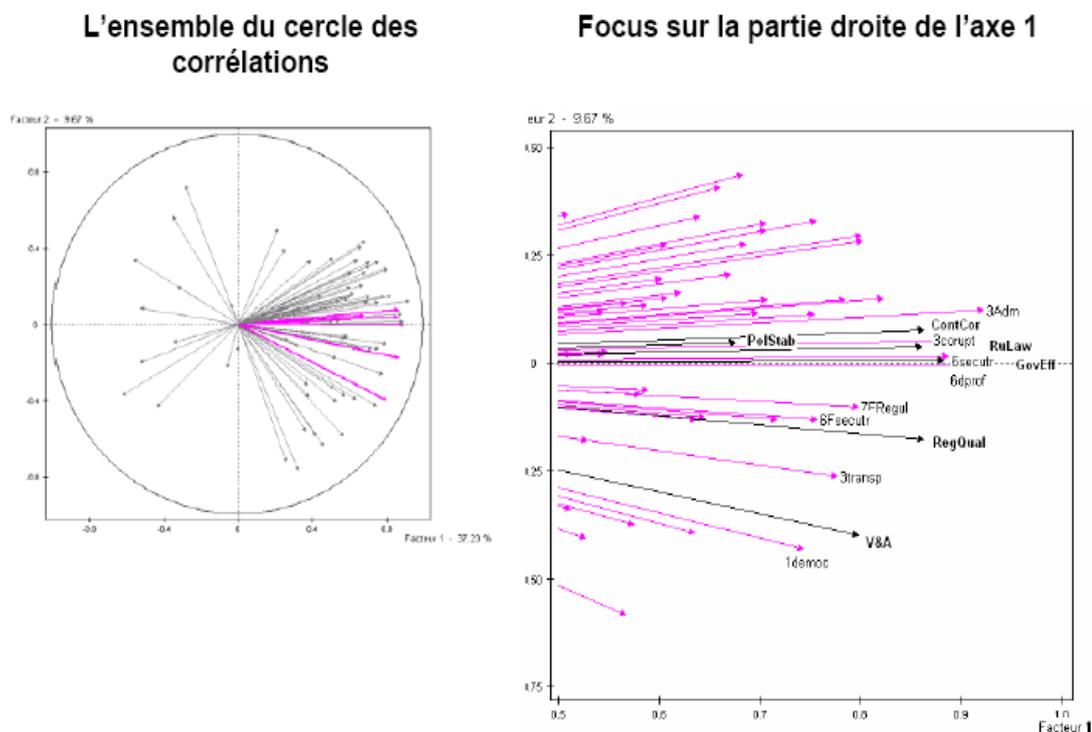
Les indicateurs qui contribuent le plus à la formation de cet axe (avec des valeurs élevées) sont le niveau de Sécurité des transactions sur les marchés des biens et services (6secutr) et dans le système financier (6Fsecutr), de Sécurité des droits de propriété formels (6dprof), de Contrôle de la corruption (3corupt), de Qualité du fonctionnement de l'administration (3Adm).

**Pour la base du « World Bank Institute » WBI** (noms des indicateurs représentés en lettres grasses) :

Dans la formulation de l'axe on trouve les six indicateurs de 'bonne gouvernance' (avec des valeurs élevées) :

L'administration efficace (GovEff), la bonne application des règles (Rulaw), le haut niveau de Contrôle de la corruption (ContCor), la liberté de fonctionnement des marchés (RegQual) et de démocratie (V&A), et l'indicateur de stabilité politique (PolStab) est également corrélé à l'axe horizontal, mais à un niveau moins élevé, on notera aussi les indicateurs présents dans les deux bases, Corruption (ContCor et 3corupt) et Démocratie (V&A et Idemoc), sont fortement corrélés (l'angle qu'ils forment entre eux est fermé).

**Graphe n° 13:** Projection des indicateurs de « Profils Institutionnels » et des indicateurs de gouvernance du WBI sur le même cercle des corrélations



Source : MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p16.

Cette analyse relève trois résultats importants :

- Les déterminants fondamentaux des profils institutionnels des pays sont constitués par le degré de dépersonnalisation des systèmes de régulation sociale et l'efficacité de la réponse apportée par les sociétés à travers la formalisation et le respect des règles.

Ces déterminants sont étroitement liés au niveau de développement des pays.

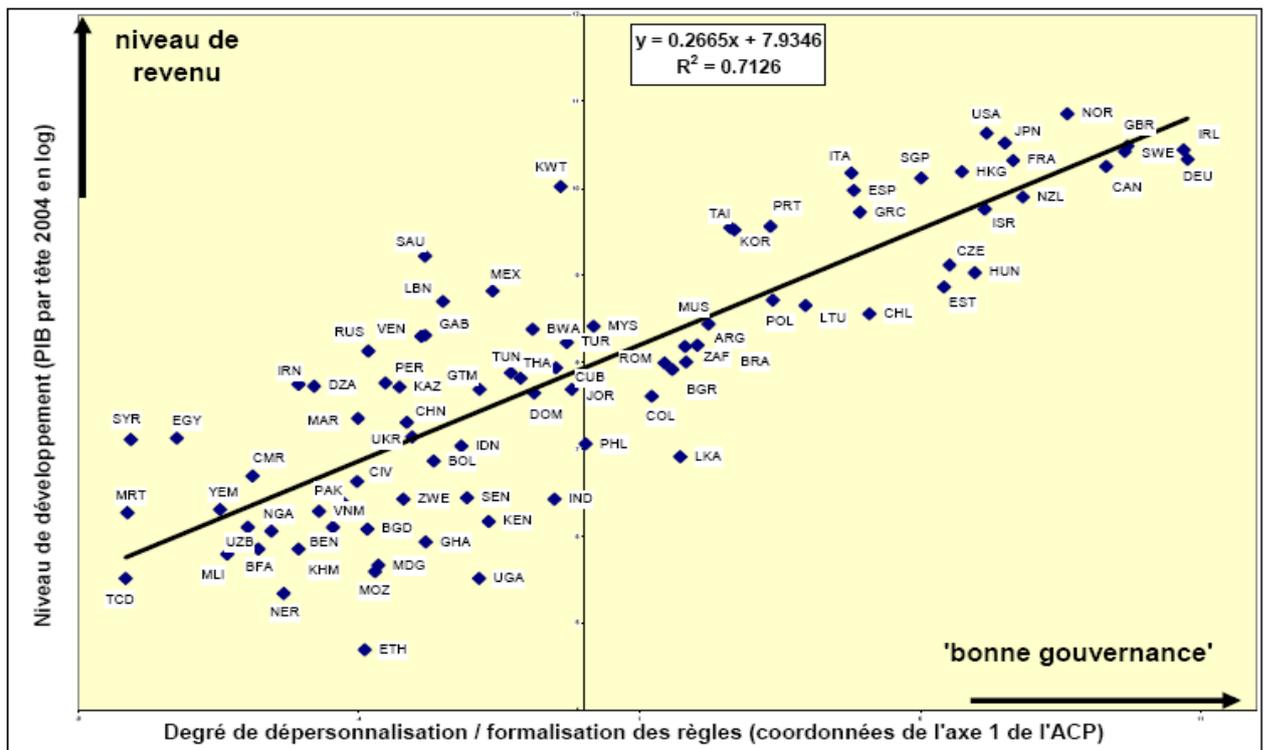
- Un degré élevé de formalisation et d'application effective des règles formelles recoupe pour l'essentiel la «bonne gouvernance», qui caractérise de fait les systèmes de régulation sociale des pays développés.

### 3. La relation entre la « bonne gouvernance » et le développement économique

En se basant sur les travaux de MEISEL et OULD AOUDIA (2007), au sujet de la relation entre « la bonne gouvernance » et le niveau de développement économique, nous proposons le graphe suivant pour retrouver la relation conforme aux résultats du World Bank Institute (Kaufmann *et al*, 1999).

Ces résultats démontrent que la bonne gouvernance (le degré de formalisation des règles) est très fortement corrélée au niveau de développement des pays<sup>1</sup>, et ceci, dans une relation de causalité circulaire créant un environnement favorable aux échanges, la formalisation des règles<sup>2</sup> permet une production de richesse accrue laquelle, en retour, permet de financer les dispositifs institutionnels coûteux assurant la sécurité des transactions à une échelle systémique.

**Graphe n° 14 :** « Bonne gouvernance » et niveau de développement économique : un lien positif



Source : MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p17

<sup>1</sup>Pour mesurer la « bonne gouvernance », les coordonnées utilisées de l'axe 1 de l'ACP se portent sur l'ensemble de la base de données « Profils Institutionnels » agrégé en 71 variables (voir en Annexe 1 la liste des indicateurs utilisés). D'autres mesures, portant sur un champ plus restreint de variables [les variables des thèmes 3 (fonctionnement de l'administration), 5 (coordination et anticipations), 6 (sécurité des transactions) et 7 (régulations)] donnent des résultats similaires.

<sup>2</sup>Ce que les institutions de Bretton Woods appellent « bonne gouvernance » ne désigne finalement rien d'autre qu'un stade avancé dans la formalisation des règles

Le niveau de revenu est mesuré par le PIB/tête en 2006 selon les indicateurs du WDI. Voir l'Annexe 2 pour la liste complète des pays.

Les résultats présentés dans le graphe n°14 montrent un niveau de corrélation élevé entre la « bonne gouvernance » et le niveau de développement économique. Ils confirment ceux qui ont été mis en évidence par le World Bank Institute [KAUFMANN et al., 1999].

Néanmoins, cette relation ne fournit aucune indication quant aux réformes de gouvernance les plus déterminantes dans le processus de rattrapage économique. Elle ne fait que traduire empiriquement le postulat selon lequel les pays les plus développés ont réussi au cours du temps à mettre en place des institutions de gouvernance efficaces, institutions dont les pays en développement sont par définition dépourvus (ils seraient sinon déjà développés).

Si la « bonne gouvernance » apparaît fortement corrélée au niveau de développement, cette relation est beaucoup moins évidente en ce qui concerne le rythme de développement de moyen/long terme mesuré par le taux de croissance moyen du PIB par tête calculé pour les 15 dernières années (graphe 15).

#### **4. La relation entre la « Bonne gouvernance » et la croissance économique de moyen-long terme**

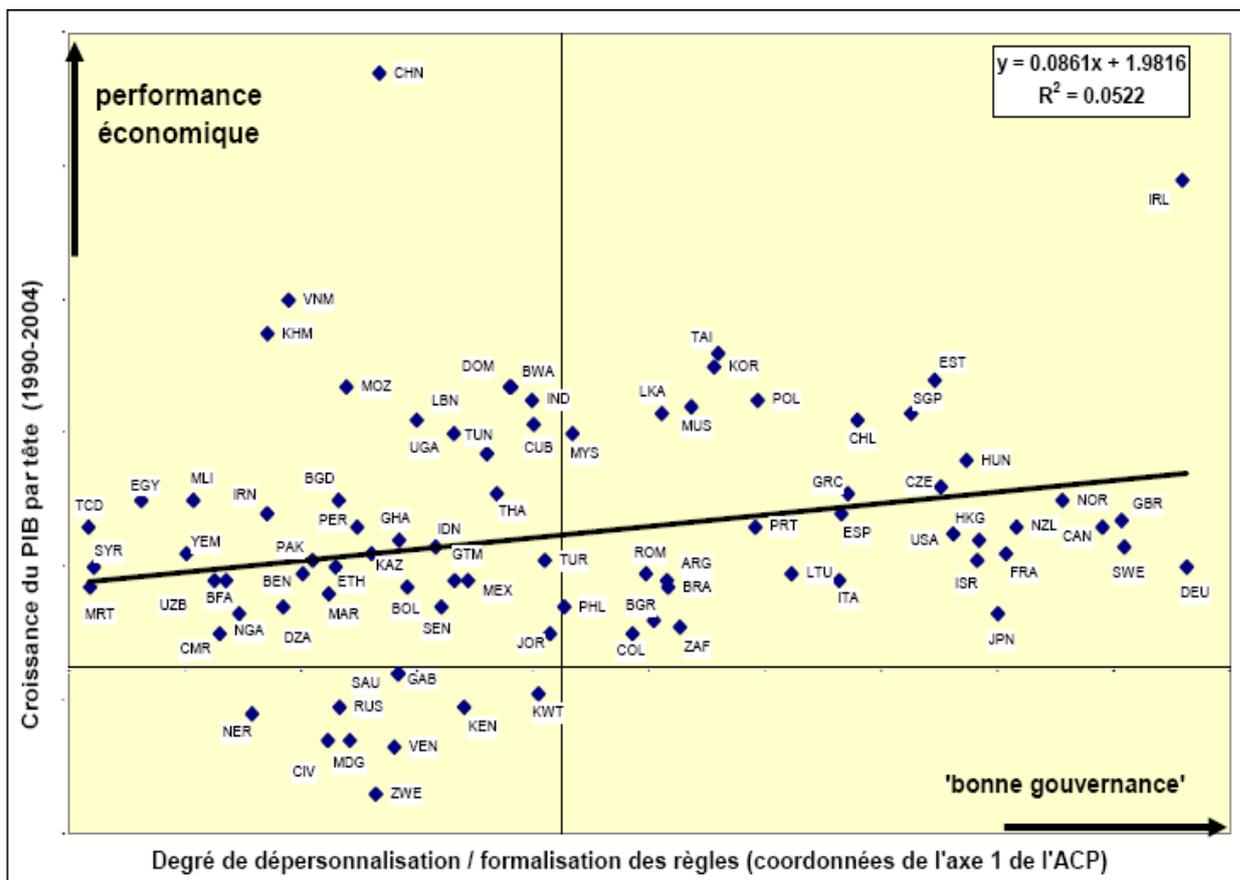
En prenant le même axe des abscisses qui représente le niveau de formalisation des règles, et prenons cette fois-ci, en ordonnées, une mesure de la vitesse de développement économique (croissance du PIB par tête sur 15 ans : 1990-2004).

Si le niveau de formalisation des règles apparaissait fortement corrélé au niveau de développement, il n'en va pas de même pour la vitesse de développement (Graphe n°15)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>La performance économique est ici mesurée par la croissance du PIB par tête sur la période 1990-2004 (source PNUD).

**Graphe n° 15 :** « Bonne gouvernance » et niveau de croissance économique : une corrélation non établie



Source : MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p19

La performance économique est ici mesurée par la croissance du PIB par tête sur la période 1990-2004.

Il en ressort ainsi, que la relation entre « bonne gouvernance » et croissance à long terme est non établie. Cependant, la relation entre gouvernance et niveau de revenu reste un sujet ambiguë qui fait l'objet d'une abondante littérature, qui tourne autour d'une question pertinente : La gouvernance est-elle cause ou effet du niveau de revenu ?

Les travaux de Kaufmann ont tenté de répondre à cette question, les premiers résultats<sup>1</sup> ont démontré qu'une meilleure gouvernance entraînait la hausse du niveau du revenu. Puis dans un autre travail<sup>2</sup>, il conclue que la relation de causalité n'est pas circulaire : si une meilleure

<sup>1</sup>KAUFMANN et al, « Governance matters », policy research working papers, series 2196, World Bank, 1999.

<sup>2</sup>KAUFMANN et KRAAY, « Growth without governance », policy research working papers, series 2928, World Bank, 2002.

gouvernance tend à promouvoir la croissance économique, la croissance, elle, n'améliore pas nécessairement la gouvernance.

Ces travaux ont été réexaminés<sup>1</sup> par d'autres travaux qui mettent en évidence une relation de causalité circulaire entre gouvernance et niveau de revenu, sans apporter de conclusion claire sur le sens de cette causalité.

Un certain nombre de limites ont été constaté dans ces travaux, le modèle de Kaufmann et al. Par exemple, se base sur l'hypothèse d'une quasi-constance de la gouvernance sur le long terme, ce qui peut paraître paradoxal eu égard aux politiques de développement des organisations internationales visant à améliorer la gouvernance.

De nombreux travaux avancent des arguments théoriques et empiriques concernant la thèse qu'à long terme la qualité des institutions de gouvernance est positivement liée au niveau de développement économique.<sup>2</sup>

Par contre, son influence sur la croissance économique à court terme est nettement moins évidente. Précisons que nous obtenons les mêmes tendances lorsque nous croisons nos propres indicateurs de qualité des systèmes de gouvernance avec les indicateurs de performance économique.

Cette Analyse se base sur une approche qui suppose l'inexistence du lien mécanique entre la qualité des systèmes nationaux de gouvernance et la croissance économique à court terme. Elle privilégie une démarche qui cherche à appréhender la « bonne gouvernance » à travers la qualité du processus de transformation institutionnelle.

Le résultat converge avec l'analyse de Khan (2004), puisque la relation entre « bonne gouvernance » et la croissance sur le moyen-long terme apparaît pour le moins distendue. A ce stade, une question pertinente vient se poser : comment expliquer que les pays en développement affichant les meilleures performances économiques (pays du groupe 2 sur le Graphe 16 ci-après) n'ont pas de performances élevées en matière de gouvernance?

---

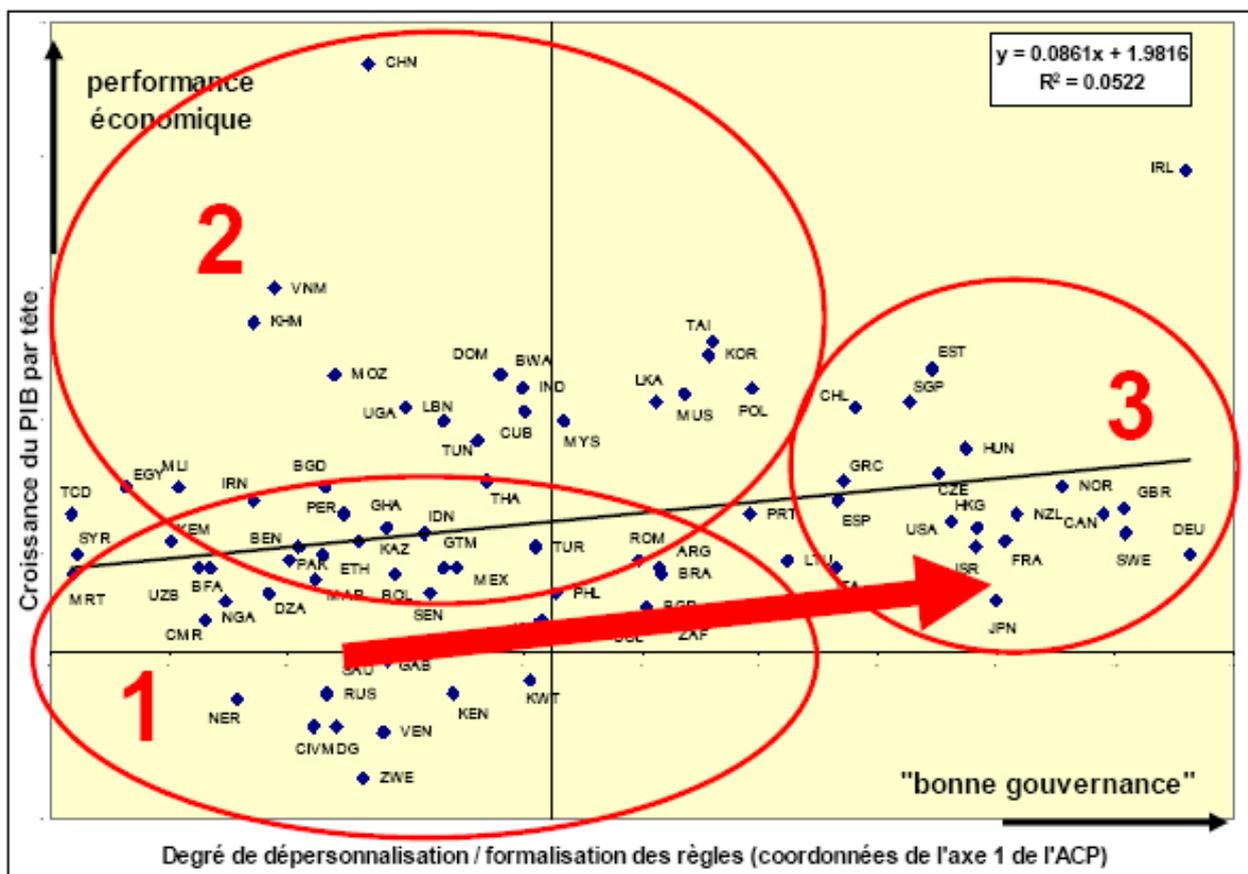
<sup>1</sup>ARNDT. CH. et OMAN. CH, « Uses and Abuses of Governance Indicators », Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 2006

<sup>2</sup>Voir les travaux de [HALL Robert E. et JONES, 1999], [KNACK et KEEFER, 1995], [MAURO, 1995] et [NORTH, 1990].

Ces résultats questionnent la priorité à la marche vers la « bonne gouvernance » qui constitue, depuis une quinzaine d'années, l'une des prescriptions majeures des politiques d'aide publique au développement.

La réponse à cette question pourrait être liée à l'adoption des règles de « bonne gouvernance » suivant la prescription standard? Afin de relever les régimes de croissance à moyen-long terme des pays n'ayant pas amorcé leur décollage économique nous proposons le graphe suivant (Graphe n°16).

**Graphe n° 16** : La prescription standard de bonne gouvernance



Source: MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p20.

Le graphe ci-dessus met en avant trois groupes de pays :

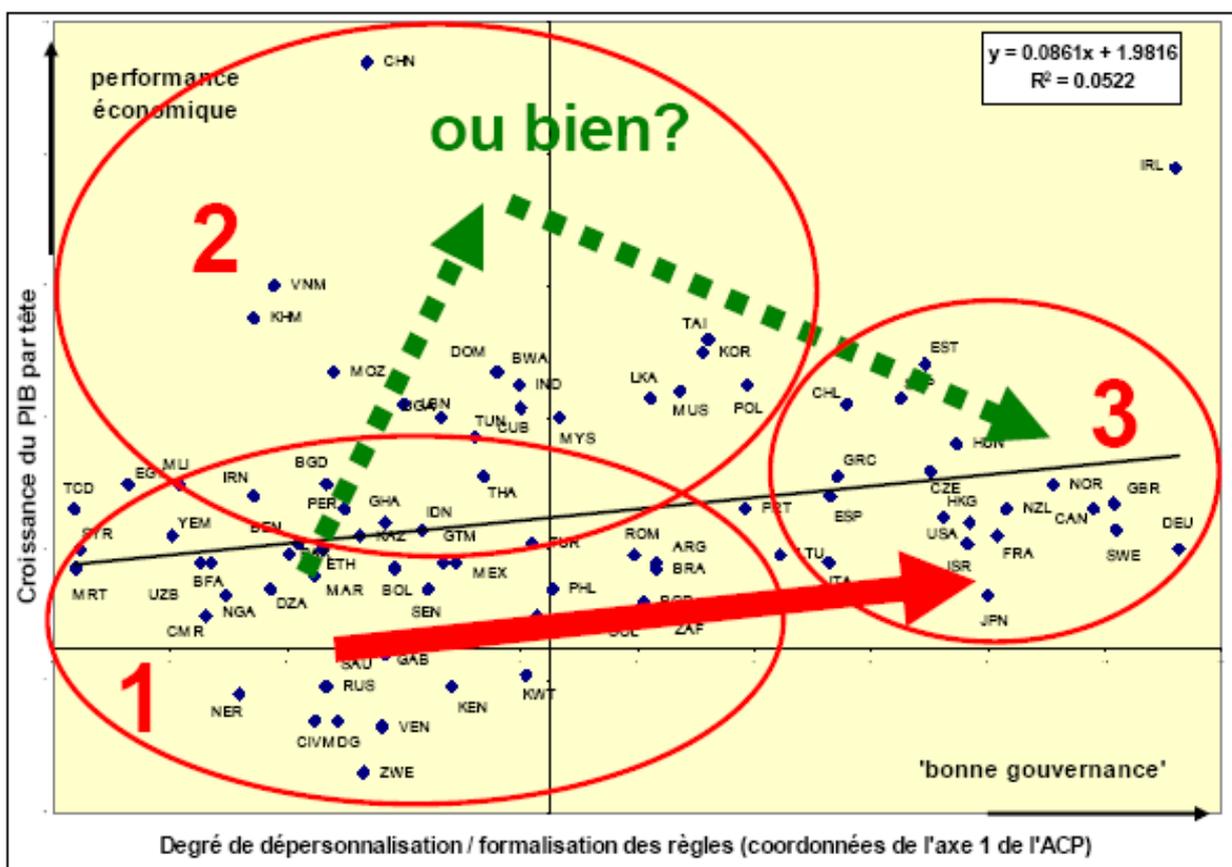
- **Le groupe 1** : rassemble les pays en développement à régime de croissance faible.
- **Le groupe 2** : représente les pays au régime de croissance élevé.
- **Le groupe 3** : concerne les pays développés, dont le régime de croissance apparaît intermédiaire.

En passant du groupe 1 au groupe 2, les pays sont en phase de **décollage** économique. En passant du groupe 2 au groupe 3, les pays sont en phase de **ratrapage** économique.

La prescription standard (flèche) se présente sous la forme d'une injonction faite aux pays en développement, et notamment ceux du groupe 1, de progresser coûte que coûte vers les systèmes formalisés de régulation économique, politique et sociale (droits de propriété formels, régulation des marchés, efficacité et transparence de l'action publique, systèmes juridiques et judiciaires efficaces, démocratie etc.) qui prévalent dans les pays développés.

Sans même questionner la pertinence de cet agenda, nous nous interrogeons sur sa faisabilité : le chemin désigné par la flèche dans le Graphe 14 est-il seulement possible ? Ou bien faut-il plutôt envisager que la transition institutionnelle puisse emprunter d'autres voies, plus détournées mais aussi plus « praticables » (flèche en pointillé sur le Graphe n°17) ?

**Graphe n° 17:** Une alternative plus réaliste ?



Source : MEISEL et OULD AOUDIA, 2007/11, p21.

## **5. Evaluation de la qualité des institutions de gouvernance dans les pays en développement**

La mesure de la gouvernance dans les pays en développement a pris beaucoup d'importance depuis le milieu des années 90, aussi bien qu'au point de vue politique nationale que des relations économiques internationales ou encore de la recherche en sciences économiques et politiques.

En effet, les indicateurs de gouvernance ont permis de mieux connaître les causes et les conséquences de la mauvaise gestion des affaires publiques. Ils ont aussi contribué à faire pression sur les gouvernements et les sociétés pour qu'elles agissent, notamment dans les aides aux pays pauvres qui exigent une bonne gouvernance de leurs parts.

Il est tout à fait difficile de mettre en place des outils d'observation standards vu la diversité des systèmes et des pratiques institutionnelles entre les pays et au sein même du pays.

La divergence des phénomènes politiques, économiques, historiques, culturels et bien beaucoup d'autres phénomènes qui interagissent sur les institutions économiques et politiques de chaque pays sont plus complexe et plus difficile à appréhender sous une forme synthétique et objective.

Malgré ces difficultés, il a été possible aux différentes organisations financières internationales, agences de rating, organisations non gouvernementales, fondations politiques, ainsi qu'aux nombreux chercheurs de mettre au point des indicateurs institutionnels et des travaux empiriques sur différents pays ou groupes de pays.

A ce jour, près de 140 bases de données ont été recensées<sup>1</sup>, et cela depuis les travaux initiateurs de KNACK et KEEFER (1995) et de MAURO (1995) qui ont permis la popularisation de la quantification des institutions, et l'émergence des indicateurs institutionnels tel que ; les indicateurs de démocratie, l'indice de perception de la corruption, les indicateurs de libertés économiques et publiques, les indicateurs de gouvernance<sup>2</sup>.

Parmi ces nombreuses bases de données, nous avons choisi d'exploiter la base de données « profils institutionnels » du MINEFE (Ministère de l'économie et des finances français) qui est

---

<sup>1</sup>Pour plus d'informations voir : <http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdatasets/index.html>

<sup>2</sup> KAUFMANN et al, Banque Mondiale, 2008

l'une des dernières productions dans ce domaine<sup>1</sup> afin de tenter d'évaluer la qualité des institutions de gouvernance dans les pays en développement.

## **6. Evolutions des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM)**

Pour mieux comprendre l'importance de la formalisation des règles de gouvernance dans le processus de développement des pays, nous nous sommes basés sur les travaux de LABARONNE<sup>2</sup> sur la dynamique d'évolution des systèmes nationaux de gouvernance des pays arabes de la Méditerranée (PAM) comparée à celles des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) durant la période 2001-2009.

### **6.1. Analyse des variables de gouvernance sur l'année 2001**

L'étude se repose sur 31 variables institutionnelles, annexe 3, de nature à caractériser les systèmes de gouvernance des pays étudiés. En se rapportant aux résultats de l'ACP de l'année 2001, qui met en évidence une structure à deux dimensions qui expliquent 76.5 % de la variance.

Le premier axe factoriel représentant 64.11 % de la variance totale, est défini comme étant celui qui représente le degré de formalisation des règles.<sup>3</sup> Le deuxième axe factoriel représente 12.39 % de la variance totale et se compose des variables liées au niveau de libertés<sup>4</sup>.

L'analyse de la projection sur plan factoriel des 51 pays, annexe 4, qui forment l'objet de l'étude, permet de distinguer 3 groupes de pays (voir graphe 18) :

---

<sup>1</sup>BERTHELIER et al., 2003 ; OULD AOUDIA, 2006

<sup>2</sup>LABARONNE. D et DHAHRI. N, «Profils et évolutions (2001-2009) des Systèmes Nationaux de Gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) », Armand Colin, Revue Tiers Monde, 2012/4, n° 2012, pages 37-56

<sup>3</sup> Il est composé des variables A305 (fonctionnement de la justice), A600 (sécurité des droits de propriété), A601 (sécurité des contrats entre acteurs privé), A602 (efficacité de la justice en matière commerciale), R0035 (sécurité des transactions sur le marché des biens et services), R0037 (sécurité des transactions dans le système financier), IPD.

<sup>4</sup> Il regroupe les variables A104 (liberté des médias), A800 (circulation des personnes, de l'information), R0015 (libertés civiles), R0017 (libertés syndicales).

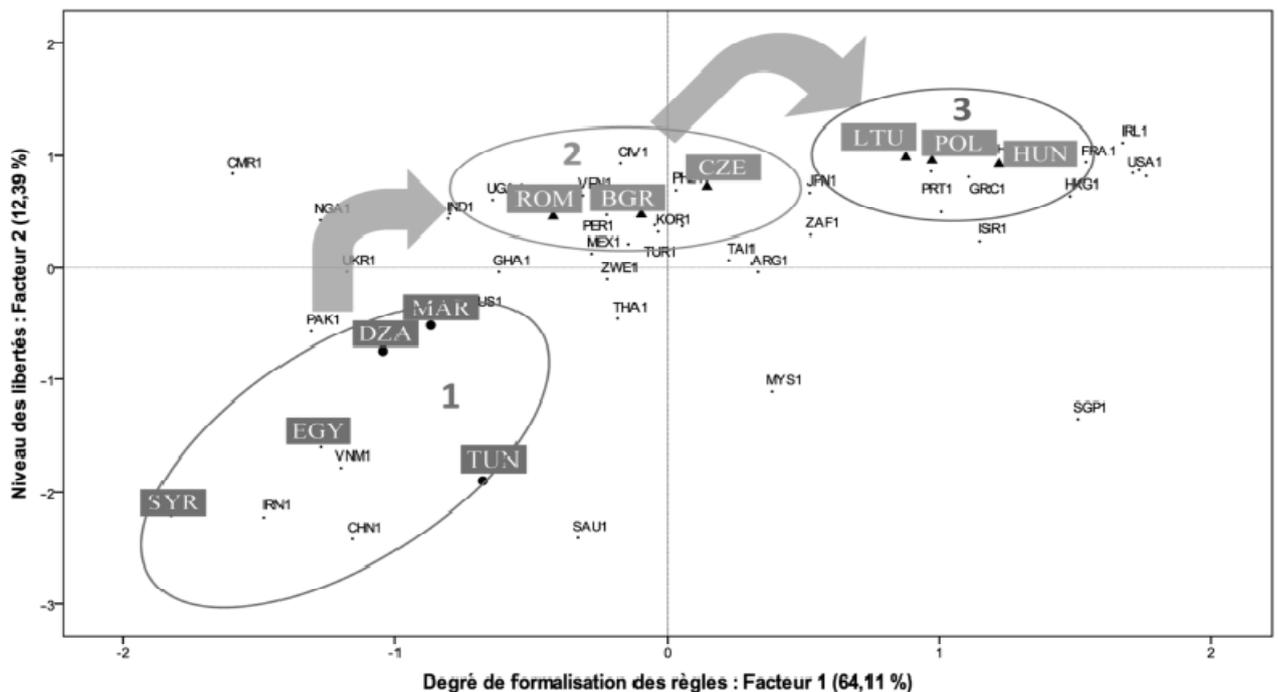
Premier groupe : situé dans le quadrant sud-ouest, il se compose de tous les pays arabes de la méditerranée. Ces pays se caractérisent par des systèmes nationaux de gouvernance basés sur des relations interpersonnelles et des mécanismes de contrôle faibles ou quasi-inexistants.

Deuxième groupe : situé dans le quadrant nord-est, on y trouve des pays développés dont le système de gouvernance est doté d'institutions moderne reposé sur le respect du droit. Ce groupe concerne aussi des pays comme la Lituanie, la Pologne et la Hongrie dont le système se rapproché de celui des PAM il y a quelques années.

Troisième groupe : les systèmes de gouvernance des pays qui forment ce groupe sont caractérisés par des niveaux de libertés assez élevés, comparables à ceux des pays du quadrant nord-est, mais dans un contexte où les relations à caractère interpersonnel et informel ne sont pas totalement perdus (Cas de la Roumanie, la Bulgarie, et la République Tchèque).

L'évolution des systèmes de gouvernance est représentée par le sens des flèches dans le graphe n° 18, et se caractériserait par une transformation de ces systèmes vers une plus grande formalisation des règles, une intégration internationale, avec davantage de libertés internes et l'abandon des relations interpersonnelles dans les systèmes de gouvernance des pays en développement.

**Graphe n° 18 :** Analyse multidimensionnelle des variables de gouvernance : base IPD 2001

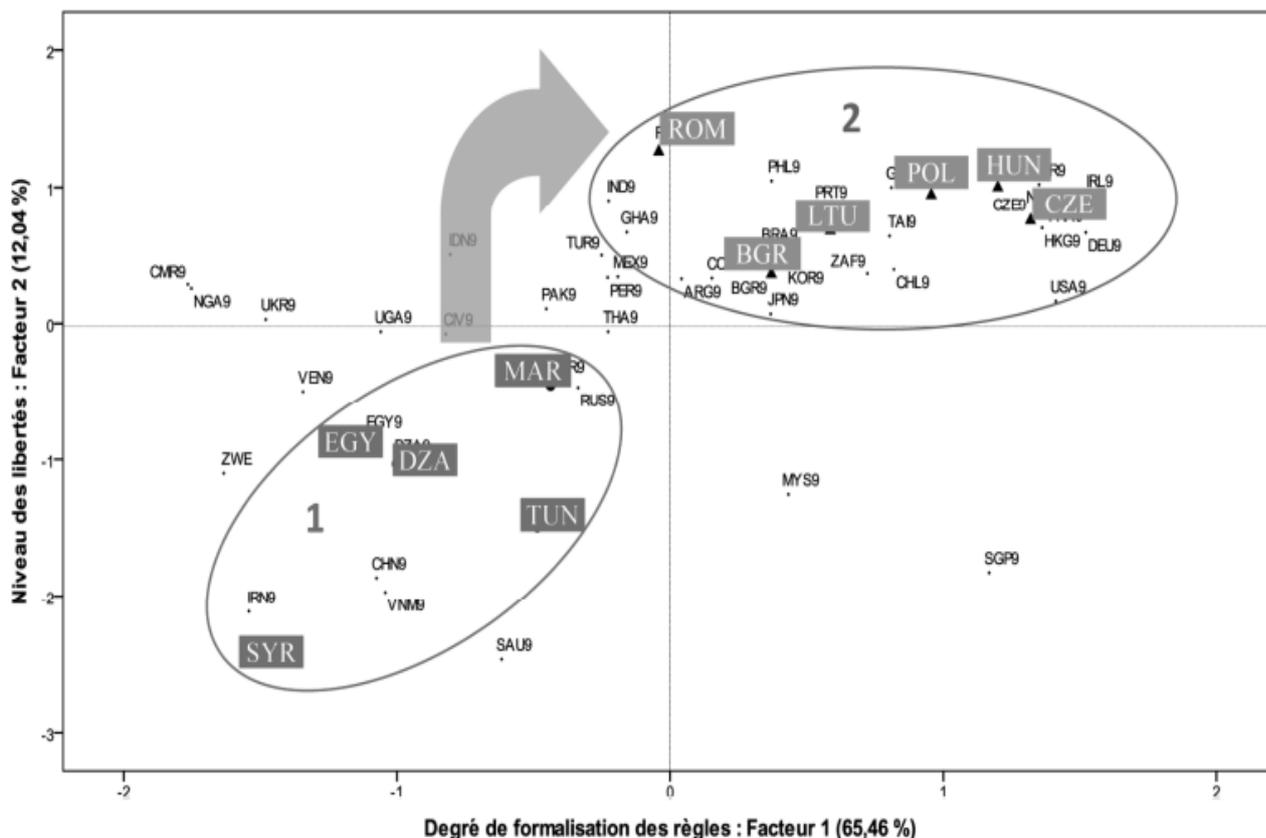


Source : DHAHRI. N et LABARONNE. D, 2012, p6

## 6.2. Analyse des variables de gouvernance sur l'année 2009

Afin de cerner les transformations des institutions de gouvernance des PAM et des PECO, une deuxième analyse des variables de gouvernance est effectuée sur la base de données IPD 2009. Nous retrouvons dans cette deuxième analyse les mêmes variables que celles de l'analyse effectuée pour l'année 2001.

**Graphes n° 19 :** Analyse multidimensionnelle des variables de gouvernance : base IPD 2009



Source : DHAHRI. N et LABARONNE. D, 2012, p 7

L'analyse des résultats de l'ACP 2009 met en évidence une structure des composantes en deux dimensions, expliquant 77.5 % de la variance totale. Le premier axe factoriel (degré de formalisation des règles) représente 65.46 % de la variance totale, il distingue les pays avec des systèmes de gouvernance de type informel et interpersonnel, à ceux des pays qui respectent les règles de droit.

Le deuxième axe factoriel représente 12.04 % de la variance totale. Il est relatif au niveau des libertés et distingue les pays où les libertés sont relativement élevées aux citoyens, à ceux où les citoyens sont privés de libertés.

En comparant les données de l'année 2001 et 2009, il en résulte que l'évolution des systèmes nationaux de gouvernance des PAM marque un grand retard et une réelle stagnation par rapport aux PECO :

Les pays qui composaient le troisième groupe (Roumanie, Bulgarie et République Tchèque) ont très bien réussi leurs transitions en se rapprochant du deuxième groupe qui constitue les pays développés. Ces pays ont évolué vers des systèmes de gouvernance plus formalisés où les règles de droit sont plus respectées, et ont abandonné leurs systèmes hybrides.

Les pays qui constituent le premier groupe (les PAM) ont effectué une légère progression en matière de formalisation de leurs systèmes de gouvernance, ainsi qu'une régression du niveau de liberté dans certains pays comme l'Algérie et la Syrie.

Dans le premier groupe celui qui constitue les PAM, nous distinguons le Maroc qui a réussi à enregistrer de réels progrès en matière de formalisation des règles de droit, et la Tunisie, qui elle aussi a pu progresser légèrement, mais qui reste tout de même loin en matière de liberté. Aucune progression n'est constatée par rapport à l'Algérie, mis à part un léger recul au niveau des libertés. Quant à la Syrie, elle reste très loin sur les deux plans.

La transition institutionnelle dans ces pays (PAM) a été rude, longue et surtout inachevée. Aucune évolution significative des systèmes nationaux de gouvernance n'a été enregistrée.

Ceci dit, nous mettons en cause plusieurs facteurs à l'origine de cette stagnation, notamment :

Les principes légaux du système juridique et politique sont hybrides, entre principes islamiques et anglo-saxon.

Le monopole étatique dans le domaine économique malgré la transition de ces pays vers l'économie du marché.

L'ordre social à accès limité, et la dominance des relations informelles, interpersonnelles et le favoritisme dans la sphère publique et privée.

Le partenariat méditerranéen avec l'Union européenne reste freiné par de nombreuses raisons ; le manque d'ambition et la résistance interne de la part des PAM restent des éléments majeurs. L'échec de l'instauration d'une zone de libre échange entre les PAM et l'UE prévue dans les accords d'association reste le meilleur exemple.

La transition vers un nouveau système de gouvernance engendre des coûts très élevés en matière d'investissements (infrastructures légales et judiciaires, organismes de surveillance et de régulation..), une lourde tâche pour ces pays qui ne disposent pas des moyens financiers et humains nécessaires à ce changement. Quant aux aides au développement accordées et versées restent insuffisants.

Enfin, nous mettant l'accent sur un élément important et qui reste au cœur de la réussite du développement économique, la liberté dans tous ses niveaux ; syndicales, civiles, médiatique, etc... ce moyen de gouvernance et de contrôle reste très faible dans les PAM. Les événements récents dans ces pays confirment cette limitation de liberté et la volonté populaire de la transition économique et politique.

### **Conclusion**

La gestion de la crise d'endettement des pays en développement par les institutions financières internationales à travers les programmes d'ajustement structurel a certes amélioré la situation économique et financière de certains pays comme l'Algérie sur le plan macro-économique, mais sur le plan social, plusieurs disfonctionnements sont enregistrés traduit par l'accentuation des inégalités et l'exclusion.

L'analyse de cette expérience de développement a permis aux chercheurs, et aux institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire Internationale, et la Banque Mondiale de conclure que la réussite d'une politique de développement ne dépendait pas uniquement des ressources financières, ou de leurs utilisations mais dépendrait aussi de la qualité des systèmes de gouvernance dans ces pays.

De ce fait, le concept de « bonne gouvernance » est apparu comme un élément essentiel dans le processus de développement économique et un moyen de référence universel de l'évaluation de la qualité du développement grâce à tous les objectifs qu'elle intègre, liés à l'amélioration du niveau de vie, aux libertés, à la croissance, la stabilité économique, sociale et politique.

En effet, la bonne gouvernance est devenue ces dernières années en tête des priorités des politiques d'aide au développement par les institutions financières internationales. Elle laisse

toutefois en suspens plusieurs interrogations sur la nécessité de la bonne gouvernance dans le processus de transition et de développement économique dans les pays en développement.

Pour comprendre l'importance d'évaluer la qualité des systèmes de gouvernance à relever les régimes de croissance des pays en développement, et identifier les caractéristiques institutionnelles de ces pays qui se sont engagés dans un processus de décollage ou de rattrapage économique, plusieurs études empiriques ont été réalisées dans ce sens.

Aucune de ces études n'avait soutenu l'idée que la bonne gouvernance était un élément prioritaire dans les politiques d'aide au développement, et les résultats montrent que l'effet de la bonne gouvernance sur la croissance économique est plutôt faible.

La divergence des facteurs politiques, économiques et culturels rend les pays en développement structurellement différents, ce qui remet en cause l'analyse standard et la validité du lien positif présumé entre la bonne gouvernance et la performance économique.

Les pays en développement sont caractérisés par des défaillances de l'Etat, la permanence des niveaux faibles de discipline de marché économique, ainsi que des niveaux faibles de libertés sous toutes ses formes (syndicales, civiles, médias, accès à l'information, etc.). En réduisant ces pathologies, leur rattrapage économique sera favorisé, mais cela impliquerait des changements radicaux et des ruptures profondes, qui risquent de provoquer de fortes résistances dont l'issue est incertaine.

# **C**onclusion Générale

## Conclusion générale

Si le financement extérieur constitue en général une « aide au développement », il peut aussi devenir un frein et une source de blocage au développement économique par la lourdeur de la charge de la dette à rembourser. De ce fait, il est important pour chaque pays emprunteur de déterminer le niveau d'endettement optimal pour lequel le montant de la dette extérieure doit être supportable sans occasionner de perturbations dans leurs économies.

La viabilité de la dette dépend de la capacité de l'Etat à prélever des impôts qui lui permettront d'assurer le service de la dette. Cette contrainte fiscale est indissociable du comportement des agents privés à l'égard de l'épargne et l'investissement qui doit être rentable. Une autre contrainte vient de s'ajouter, celle du rationnement du crédit qui constitue une contrainte sur les marchés des capitaux.

Dans ce travail nous nous sommes focalisés sur le cas de l'Algérie qui a connu une forte crise de dette durant les décennies 80-90 et qui s'est engagé dans un programme de stabilisation et de relance économique sous l'égide du Fonds Monétaire International. Grâce aux mesures entreprises, le pays avait réalisé des performances macro-économiques plutôt satisfaisantes, mais le bilan social a été lourd et le fardeau de la dette était toujours aussi important.

En effet, le processus de stabilisation et d'ajustement structurel a été particulièrement long, difficile et a été surtout inachevé en Algérie. L'Algérie n'a pu s'acquitter du fardeau de la dette qui l'a pesait depuis longtemps qu'après le paiement anticipé qui n'a été possible que grâce à la hausse des recettes tirées par la rente pétrolière engendrée par la hausse des prix du pétrole.

Les programmes d'ajustement structurel sont une condition nécessaire, mais généralement non suffisante pour ouvrir la voie à une croissance durable. Un moyen jugé assez efficace pour encourager les pays à adopter des politiques économiques susceptibles de respecter le code de conduite inscrit dans les statuts du Fonds Monétaire International.

Dès lors une question majeure se pose sur l'efficacité des programmes d'ajustement structurel et le rôle des institutions financières internationales dans le processus de gestion de la dette et s'ouvre sur un autre champ celui de la bonne gouvernance et du rôle de l'Etat. Malgré les efforts fournis en matière de formalisation du système national de gouvernance, l'Algérie a encore de

chemin à faire et n'a pratiquement pas progressé et marque un léger recul au niveau des libertés (civiles, syndicales, médias, accès à l'information, etc.).

Le système de gouvernance algérien est caractérisé par les relations informelles, interpersonnelles, un système de contrôle faible et un monopole Etatique dans le domaine économique et cela malgré la transition du pays vers l'économie du marché. Il devient alors nécessaire d'instaurer des institutions de marché efficaces pour améliorer la performance des firmes, renforcer la discipline du marché et favoriser un meilleur climat d'affaires pour attirer les investisseurs étrangers.

Le climat des affaires en Algérie est difficile et rencontre de nombreuses contraintes parmi lesquelles la faiblesse et l'inefficacité du système financier, les lourdeurs administratives dans divers domaines tels que la création d'entreprise, le dédouanement et l'enregistrement des activités commerciales. Ce qui engendre des délais importants et des coûts de transaction significatifs qui empêchent l'attraction des investissements directs étrangers.

La crise budgétaire qui touche actuellement l'Algérie confirme la nécessité de moderniser le système politique et économique en renforçant le système national de gouvernance par un cadre institutionnel plus formel, impersonnels, et explicites avec des mécanismes de contrôle plus efficaces, et davantage de libertés.

En effet, depuis la chute du prix de pétrole en 2014, les déficits sont alimentés par le Fonds de Régulation des Recettes et par les réserves de change. Dans l'hypothèse du maintien du niveau actuel des prix du pétrole, le déficit budgétaire prendra de l'ampleur et le pays se trouvera dans une crise plus profonde que celle des années 90. L'augmentation de la population et l'amélioration relative du pouvoir d'achat engendrent un accroissement des dépenses publiques et des importations incompressibles. Devant ces énormes difficultés financières, le pays sera contraint de chercher d'autres moyens de financement.

Face à cette situation, l'endettement extérieur pourrait être une solution pour le pays. Avec l'augmentation continue des besoins financiers, la contrainte du remboursement et la méfiance des marchés financiers, les autorités publiques peuvent être conduites vers une issue redoutée depuis toujours celle du Fonds Monétaire International. De ce fait, l'objectif fixé durant cette dernière décennie, celui de l'instauration d'une économie prospère et de préserver la souveraineté financière ne pourra être atteint.

La voie de consolidation de la croissance et du développement économique est étroitement liée aux investissements en capital humain, l'attraction des investisseurs directs étrangers qui permettent de favoriser les transferts de connaissances et de technologies et la diversification de ses exportations à travers le développement de l'agriculture, le tourisme et les industries locales et leurs protections. Cela nécessite une nouvelle politique économique basée sur le concept de la bonne gouvernance qui requière la promotion d'un système politique et économique stable, transparent et efficace.

## LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages et Articles :

**AJAYI. S.I.**, « L'Etat des recherches sur l'efficacité macroéconomique des programmes d'ajustement structurel en Afrique subsaharienne », 1995.

**ALESINA. A et DRAZEN. A.**, « Why are stabilizations delayed? », The American Economic Review, volume 81, n°5, 1991.

**ARNDT. CH. et OMAN. CH.**, « Uses and Abuses of Governance Indicators », Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 2006.

**ARTUS. P et MORIN. P.**, « Macro économie Appliquée », Presses Universitaires de France, Collection Economie, Paris, 1991.

**BARRO.**, « Are government Bonds Net Wealth? », The journal of political Economy, 82(6), 1095-1117, 1974.

**BENBAYER. H.**, « Cours de finance internationale », Editions Dar El Adib, Université d'Oran, 2005.

**BERTHELEMY. J.C et VOURC'H. A.**, « Allégement de la dette et croissance », Etude du centre de développement, O.C.D.E, 1994.

**BERTHELIER. P, DESDOIGTS. A et OULD AOUDIA. J.**, « Profils institutionnels, présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés ». Documents de travail de la DGTPE N° 2003/07. MINEFE.

**BORENSZTEIN. E.**, « Debt Overhang, Debt Reduction and Investment : The Case of the Philippines », Document de travail FMI n° WP/90/77, Finances et développement.

**BOUKRAMI. S.A.**, « La finance internationale : vue d'un économiste du tiers-monde », office des publications universitaire, édition N° 795-04/80, Alger, 1980.

**BOUIN. O.**, « La privatisation dans les pays en développement, réflexions sur une panacée », Cahier de politique économique, n°3, OCDE, Paris, 1992.

**BOYCE. K et NDIKUMANA. L.**, « New estimates of capital flight from Sub-Saharan African countries: Linkages with external borrowing and policy options », Political economy research institute, University of Massachusetts Amherst, Working paper n° 166, 2008.

**BOUZIDI. M.A**, économiste algérien, enseignant à l'Université Paris 3, conférence du Cercle des Économistes Arabes, juin 2010.

**BUCHANAN. J.M et TULLOCK. G**, «Calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutional Democracy », liberty fund Indianapolis, volume 3, 1962.

**CARREAUX. G**, « Vers une théorie du gouvernement des entreprises », *Economica*, 1997.

**CASTEL. R et al**, « Les métamorphoses de la question sociale », Edition Gallimard, 1995.

**CHARREAUX**, « Le gouvernement d'entreprises. Corporate governance, théorie et faits », *Economica*, Paris, 1997.

**CHENERY. H et STROUT. A**, « Foreign economic assistance and economic development », *American Economic Review*, n°56, 1966.

**CIPE**, « Instituting corporate governance in developing emerging and transitional economies », a handbook, centre for international private enterprise, Washington DC, 2002.

**COHEN. D**, «The sustainability of African Debt», Document de recherches stratégiques n°1621, Banque Mondiale, 1996.

**COLLIER. P et GUNING. J.W**, « Explaining African Economic performance», center for the study of African Economies, University of Oxford, CSAE working paper, WPS/1997-2.2, revised on June 1998.

**DOMAR. E**, « Expansion and Employment », *American Economic Review*, volume 37, 1947.

**ENGEN et SKINNER**, « Fiscal policy economic growth», working paper n°4223, National bureau of economic research, Cambridge, 1992.

**EVSEY DOMAR**, « Expansion and Employment », l' *American Economic Review*, volume 37, 1947.

**FELDSTEIN. M**, «Refocusing the IMF», National Bureau of Economic Research (NBER), Harvard University, Volume 77, N°2, March/April 1998

**GRIFFIN. K et ENOS. J**, «Foreign assistance: objectives and consequences», *Economic Development and Cultural Change*, 1970.

**GUILLAUMONT. P**, « Ajustement et développement, l'expérience des pays ACP », Paris, *Economica*, 1994.

**HALL. R. E. et JONES. C.I**, « Why do some countries produce so much more output worker than others?», *The quarterly journal of economics*, volume 114, n°1, 1999.

**HARROD. R.F.**, « An essay in dynamic theory », The economic journal, volume 49, n°193, 1939.

**HOLLAND. S.**, « Vers un nouveau Bretton Woods : alternatives à l'ajustement structurel », Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol 26, N°2, 1995.

**KAUFMANN D., KRAAY.A et ZOIDO-LOBATON. P.**, « Governance Matters », World Bank Working Paper n° 2196, 1999

**KAUFMANN et KRAAY**, « Growth without governance », policy research working papers, series 2928, World Bank, 2002.

**KAUFMANN**, « Governance matters: aggregate and individual governance indicators 1996-2007 », policy research working papers, series 4654, World Bank, 2008.

**KEEFER. P et KNACK. S.**, « Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation », The Quarterly Journal of Economics, volume 112, n° 4, 1997.

**KESSLER. D et ULMO. PA.**, « Epargne et développement », *Economica*, 1985.

**KESSLER**, « Endettement, épargne et croissance dans les pays en voie de développement », *Economica*, 1985.

**KHAN. M et HAQUE**, « Do IMF supported programs work? A survey of the cross country empirical evidence », Washington D.C., IMF, Working paper WP/98/169, 1998.

**KILLICK. T.**, « IMF Programmes in Developing Countries: design and impact », Routledge for Overseas Development Institute, New York, 1995.

**KOESTER. J et KORMENDI. R.C.**, « Taxation, Aggregate Activity and Economic Growth: Cross-Country Evidence », *Journal of Public Economics*, Volume 80, 1989.

**KRUGMAN.P.**, « Financing Vs Forgiving a debt overhang », National Bureau of Economic Research, Working Paper n° 2486, 1988.

**LABARONNE. D et AYADI. N.**, « La gouvernance institutionnelle algérienne et ses conséquences sur la gouvernance des entreprises publiques », L'Harmattan, Paris, 2006.

**LABARONNE. D et BEN-ABDELKADER. F.**, « Transition institutionnelle des pays méditerranéens et des pays d'Europe de l'Est. Analyse comparative de l'évolution de leurs systèmes », *Revue d'économie politique*, volume 118, 2008/05.

**LABARONNE. D et DHAHRI. N.**, « Profils et évolutions (2001-2009) des Systèmes Nationaux de Gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) », Armand Colin, *Revue Tiers Monde*, 2012/4, n° 2012.

**LEEPER**, « Equilibria under active and passive monetary policies », *Journal of monetary economics*, n°27, 1991.

**LENAIN. P.**, « Le FMI », 4<sup>ème</sup> édition, La découverte, Paris, 2004.

**LEVINE. R. et RENELT. D.**, « A Sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regression », *American Economic Review*, Volume 82 (4), 1992.

**MEISEL. N.**, « Culture de gouvernance et développement : intérêt de l'expérience française pour la gouvernance des entreprises et la gouvernance publique dans les pays en développement », Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 2004.

**MEISEL. N et OULD AOUDIA. J.**, « La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? », document de travail de la DGTPE- n° 2007 /11, Novembre 2007.

**MOERLAND. P.W.**, « Alternative disciplinary mechanism in different corporate systems », *Journal of economic Behaviour and Organisation*, n°26, 1995.

**NAG. R et MUKHOPADHYAY. M.**, « Macro-Economic Effects of Stabilization under Financial Liberalization », *Indian Economic Review*, Volume 33, 1998.

**NORTH. D.C.**, « Structure and Change in Economic History », New York, Norton and Company, 1981.

**NORTH. D.C.**, « Institutions, institutional change and economic performance », Cambridge University Press, 1990.

**NORTH. D.C et THOMAS R.P.**, « The Rise of the Western World: A New Economic History », Cambridge University Press, New York, 1976.

**OLIVEIRA et PLIHON**, « L'impact des transferts internationaux d'épargne sur les déséquilibres extérieurs », *Economie et Statistiques*, N° 232, 1990.

**OJO.K.O.**, « Debt capacity model of Sub-Saharan Africa: Economic Issue and perspectives », *Development Policy Review*, volume 17, 1989.

**OJO et OSSHIKOYA**, « Determinants of long term growth: some African results », *Journal of African Economies*, volume 4, 1995.

**OKS et WIJNBERGEN**, « Mexico after the debt crisis: Is Growth Sustainable? », *Policy Research Working Paper* 1378, 1994.

**OMAN. CH et al.**, « La gouvernance d'entreprise dans les pays en développement, en transition et les économies émergentes », cahier de politique économique, n°23, centre de développement, OCDE, Paris, 2003.

**OMRI. A.**, « Systèmes de gouvernance et performance des entreprises tunisiennes », Lavoisier, n°142, 2003 /1.

**OULD AOUDIA. J.**, « Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens », Notes et Documents n° 28, Agence Française de Développement, Paris, 2006.

**PATTILLO, POIRSON et RICCI**, «External debt and growth», IMF working paper, WP02/69.

**PETITEVILLE. F.**, « Trois mythes de l'Etat dans la théorie du développement », Revue internationale de sciences sociales, N°155, Mars 1998.

**PLANE. A.**, « Endettement et développement optimal : analyse théorique et test empirique », *Economica*, 1986.

**RAFFINOT. M.**, « La dette extérieure et ajustement structurel », EDICEF/AUPELF, 1991.

**RAFFINOT. M.**, « La dette des tiers mondes », la Découverte, Paris, 1993.

**RAFFINOT. M.**, « Soutenabilité de la dette extérieure : de la théorie au modèles d'évaluation pour les pays à faible revenu », Document de travail, DT/98/01, 1998.

**RAFFINOT et VENET**, « Croissance, ouverture et dette extérieure », *Economica*, Paris, 2001.

**REBAH. A.**, « Economie Algérienne : le développement National Contrarié » édition INAS, Algérie, 2001.

**REICHMAN. T.M et STILLSON. R.T.**, « Les programmes d'ajustement de la balance des paiements: accords de confirmation dans les tranches, 1963-72 », IMF Staff Papers, volume 25, issue 2, 1978.

**RICARDO. D.**, « Des principes de l'économie politique et d'impôt », 1817.

**RODRIK. D.**, «Growth Strategies», John F. Kennedy School of government, Cambridge, Août 2004 (disponible sur le site: <http://www.ksg.harvard.edu/rodrick/>).

**RODRICK. R.**, « The new governance: governing without government», *Political Studies*, Volume 44, 1996.

**ROSTOW. W.W.**, « Les étapes de la croissance économique », Le Seuil, Paris, 1963.

**ROSENSTEIN-RODAN**, «Problems of Industrialization of Eastern and South-Eastern Europe», *The economic journal*, Royal Economic Society, volume 53, 1943

**SACK. A.**, « Les effets des transformations des États sur leurs dettes publiques et autres obligations financières », Recueil Sirey, 1927.

**SACHS. J.**, « The debt overhang of developing countries », Stabilization and development: essays in memory of Carols Diaz Alejandro, Oxford and Basil Blackwell, 1989.

**SANTAELLA**, « Stylized facts before IMF-supported macroeconomic adjustment », IMF Papers, volume 43, 1996.

**TAYLOR**, « Gap model », Journal of Development Economics, volume 45, 1994.

**WELCH. C.**, « Guide citoyen du Fonds Monétaire International », U.S.A, Août 2000.

**WILLIAMSON. J.J.**, «The economic institutions of capitalism», 1985.

**WILLIAMSON et MILNER**, «The world economy», a textbook in international Economics, Harvester-Wheatsheaf, 1991.

**WILLIAMSON. J.J.**, « What should the World Bank think about the Washington consensus? », The World Bank research observer, Volume 15, n° 2, August 2000.

**WOODFORD. M.**, « Price Level Determinacy without Control of a Monetary Aggregate », Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy, volume 43.

**YAPO**, « Les déterminants de l'endettement extérieur des PPTE : Cas de la Côte d'Ivoire », World Institute for development Economics Research, Discussion Papers n° 14, 2002.

**ZINGALES. L.**, «In Search of New Foundations», the Journal of Finance, n°4, August 2000.

## **Revue et Journaux Officiels**

Loi n° 86-13 du 19 août 1986

Ordonnance 95-22 du 26 août 1995

Ordonnance 97-12 du 19 mars 1997.

Ordonnance n° 01-04 en août 2001

Journal officiel de la République Algérienne, 14/02/1978, n° 7.

Journal Officiel de la République Algérienne, 24 août 1982, n°34.

Journal Officiel de la République Algérienne, 31 août 1982, n°35.

Journal Officiel de la République Algérienne, 10 octobre 1993, n°64.

Journal interne de la banque d'Algérie, « Médéa Bank », n° 38.

Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001.

BP Statistical review of world energy, Juin 2011.

## Les Sites

Site du Ministère des Finances Algérien : [www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz).

Site du ministère du commerce extérieur : [www.mincommerce.gov.org](http://www.mincommerce.gov.org).

Site de l'Office National des Statistiques (ONS) : [www.ons.org](http://www.ons.org).

Site la Direction Générale de la Prévision et des Politiques (DGPP), ministère des finances : [www.dgpp-mf.gov.dz](http://www.dgpp-mf.gov.dz).

Site de la commission Européenne : <http://ec.europa.eu>.

Site de la British Petroleum Statistical Review: <http://www.bp.com>.

Site de l'Union du Maghreb Arabe : <http://www.maghrebarabe.org>.

Site de la banque mondiale : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org).

Sites du projet de la Banque mondiale consacré à la mesure de la «bonne gouvernance»:

- <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp>.
- <http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdatasets/index.html>

Site de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et de Développement (CNUCED), [www.unctad.org](http://www.unctad.org).

Site de la Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde (CDTM) : [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org).

Site du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : [www.dzundp.org](http://www.dzundp.org)

## **Rapports**

**Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et de Développement (CNUCED), 1999.**

**Banque Mondiale, « Rapports annuels »,**

- Washington, USA, **1987.**
- Washington, USA, **1989.**
- Washington, USA, **1992.**
- Washington, USA, **1994.**
- Washington, USA, **2001.**
- Washington, USA, **2002.**
- Washington, USA, **2003.**
- Washington, USA, **2004.**
- Washington, USA, **2008.**

**Fonds Monétaire International, « Rapport annuel », Washington, Etats-Unis d'Amérique, 1999.**

**Fonds Monétaire International, « World Economic Outlook », U.S.A, Octobre 1990.**

**Rapport du Cabinet Américain Ernst and Young, «Attractiveness survey Africa 2015 ».**

**Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et de Développement (CNUCED), « Examen de la politique de l'investissement -Algérie -», Nations Unies, New-York, 2004.**

**Rapport du Trésor Direction Générale, « Les investissements directs étrangers en Algérie en 2012 », Publications des services économiques, Ambassade de France en Algérie – Service économie régionale, Novembre 2013**

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n° 01 :</b>	Apports financiers nets totaux vers les pays en développement (Millions de dollars des USD. courants).....	<b>19</b>
<b>Tableau n° 02 :</b>	Montant et répartition de la dette des pays en développement (1982-1990).....	<b>20</b>
<b>Tableau n° 03 :</b>	Les sept pays les plus endettés.....	<b>20</b>
<b>Tableau n° 04 :</b>	Evolution du stock et service de la dette (1980-2002).....	<b>28</b>
<b>Tableau n° 05 :</b>	Flux net de ressources dette de long terme (chiffres arrondies).....	<b>29</b>
<b>Tableau n° 06 :</b>	Dette extérieure des Pays En Développement par région (1980 à 2002).....	<b>30</b>
<b>Tableau n° 07 :</b>	Dette des pays en développement en termes de créanciers (1992 à 2001).....	<b>30</b>
<b>Tableau n° 08 :</b>	Dette des pays en développement par échéance (1992 à 2001).....	<b>31</b>
<b>Tableau n° 09 :</b>	Ratios d'endettement des pays en développement (en pourcentage.....	<b>32</b>
<b>Tableau n° 10 :</b>	Ratios d'endettement des pays en développement en terme régional.....	<b>33</b>
<b>Tableau n° 11 :</b>	Part de la dette obligataire dans le stock de dette externe publique de long terme.....	<b>33</b>
<b>Tableau n° 12 :</b>	Accords de rééchelonnement avec les créanciers publics (1982-1990).....	<b>41</b>
<b>Tableau n° 13 :</b>	Accords de restructuration de la dette avec les banques commerciales (1983-1990).....	<b>44</b>
<b>Tableau n° 14 :</b>	Annulations des dettes bilatérales d'APD de 1980 à 1990 (milliards de dollars).	<b>47</b>
<b>Tableau n° 15 :</b>	Les finances publiques durant la période 1993-1996.....	<b>118</b>
<b>Tableau n° 16 :</b>	Evolution du prix moyen du pétrole pour la période 1988- 1997.....	<b>130</b>
<b>Tableau n° 17 :</b>	Evolution du prix de pétrole pour la période 1998-2007.....	<b>131</b>
<b>Tableau n° 18 :</b>	Budget général de l'Etat durant la décennie 2000-2010 (Prix courant en millions de dinars algériens).....	<b>133</b>
<b>Tableau n° 19 :</b>	Structure de la valeur ajoutée.....	<b>149</b>
<b>Tableau n° 20 :</b>	Taux d'investissements.....	<b>149</b>
<b>Tableau n° 21 :</b>	Structure de la production 2011-2013 hors hydrocarbures.....	<b>150</b>
<b>Tableau n° 22 :</b>	Contribution du secteur privé à l'impôt.....	<b>150</b>
<b>Tableau n° 23 :</b>	Régression par les MCO, modèle dette-prêts bancaire + investissements de portefeuille / IDE .....	<b>162</b>

## LISTE DES GRAPHES

<b>Grappe n° 01 :</b>	Valeur des exportations / Prix du pétrole et son impact sur les réserves de changes durant la période 1970-2008 (en millions de dollars).....	<b>102</b>
<b>Grappe n° 02 :</b>	Evolution du prix de pétrole et l'encours de la dette total à long terme (en millions de dollars), 1970-2014.....	<b>104</b>
<b>Grappe n° 03 :</b>	Evolution de la dette algérienne durant les années 80 (en millions de dollars)...	<b>106</b>
<b>Grappe n° 04 :</b>	Encours de la dette et remboursement du principal durant la période 1970-2008 (en millions de dollars).....	<b>107</b>
<b>Grappe n° 05 :</b>	Effet des dépenses publiques et les recettes totales sur le PIB.....	<b>134</b>
<b>Grappe n° 06 :</b>	Effet des recettes fiscales sur le PIB.....	<b>136</b>
<b>Grappe n° 07 :</b>	Effet des recettes non fiscales sur le PIB.....	<b>137</b>
<b>Grappe n° 08 :</b>	Effet des recettes d'hydrocarbures sur le PIB.....	<b>138</b>
<b>Grappe n° 09 :</b>	Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie, de 1990 à 2013 (Dollars des États-Unis aux prix courants et taux de change courants en millions).....	<b>158</b>
<b>Grappe n° 10 :</b>	Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie / la variation de l'endettement, de 2000 à 2012 (Prix courants et taux de change courants en millions USD)....	<b>160</b>
<b>Grappe n° 11 :</b>	Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie / prêts bancaires+investissements de portefeuille, de 1990 à 2014 (Prix courants et taux de change courants en millions USD).....	<b>161</b>
<b>Grappe n° 12 :</b>	Projection des pays sur le premier plan factoriel de l'ACP (85 pays, 71 variables de stock actives).....	<b>196</b>
<b>Grappe n° 13 :</b>	Projection des indicateurs de « Profils Institutionnels » et des indicateurs de gouvernance du WBI sur le même cercle des corrélations.....	<b>200</b>
<b>Grappe n° 14 :</b>	« Bonne gouvernance » et niveau de développement économique : un lien positif.....	<b>201</b>
<b>Grappe n° 15 :</b>	« Bonne gouvernance » et niveau de croissance économique : une corrélation non établie.....	<b>203</b>
<b>Grappe n° 16 :</b>	La prescription standard de bonne gouvernance.....	<b>205</b>
<b>Grappe n° 17 :</b>	Une alternative plus réaliste ?.....	<b>206</b>
<b>Grappe n° 18 :</b>	Analyse multidimensionnelle des variables de gouvernance : base IPD 2001....	<b>209</b>
<b>Grappe n° 19 :</b>	Analyse multidimensionnelle des variables de gouvernance : base IPD 2009...	<b>210</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AAI</b>	: Autorités Administratives Indépendantes
<b>ACP</b>	: Analyse en Composantes Principales
<b>AID</b>	: Association Internationale De Développement
<b>AMGI</b>	: Agence Multilatérale De Garantie Des Investissements
<b>APD</b>	: Aides Publics au Développement
<b>BA</b>	: Before – After (avant – après)
<b>BIRD</b>	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>BMICE</b>	: Banque Maghrébine d’Investissement et de Commerce Extérieur
<b>BTP</b>	: Bâtiment et Travaux Publics
<b>CAD</b>	: Comité d’Aide au Développement
<b>CADTM</b>	: Comité pour l’Annulation de la Dette du Tiers Monde
<b>CCCE</b>	: la Caisse Centrale de Coopération Economique
<b>CEE</b>	: Communauté Economique Européenne
<b>CIRDI :</b>	: Le Centre International Pour Le Règlement Des Différends Relatifs Aux Investissements
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
<b>DIT</b>	: Division Internationale du Travail
<b>DTS</b>	: Droit de Tirage Spéciaux
<b>DZD</b>	: Dinar Algérien
<b>FAS</b>	: Facilité d’Ajustement Structurel
<b>FASR</b>	: Facilité d’Ajustement Structurel Renforcé
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FTPL</b>	: Fiscal Theory of Price Level
<b>FV</b>	: Versement Forfaitaire
<b>G7</b>	: Canada, Etats-Unis, Allemagne, France, Grande -Bretagne, Italie et Japon
<b>GATT</b>	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord Générale sur le Commerce et les Tarifs Douaniers)
<b>GDF</b>	: Global Development Finance (Base de Données)
<b>GDP</b>	: Gross domestic product
<b>GEE</b>	: Groupe de contrôle modifié
<b>IBS</b>	: Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
<b>IDE</b>	: Investissements Directs Etrangers
<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>IPD</b>	: Institutional Profiles Database
<b>IRG</b>	: Impôt sur le Revenu Global
<b>LIBOR</b>	: London Interbank Offered Rate
<b>MINEFE</b>	: Ministère de l’Economie et des Finances Français
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>OMC</b>	: Organisation Mondiale du Commerce

<b>ONS</b>	: Office Nationale des Statistiques
<b>PAM</b>	: Pays Arabes de la Méditerranée
<b>PAS</b>	: Programmes d’Ajustement Structurel
<b>PECO</b>	: Pays d’Europe Centrale et Orientale
<b>PED</b>	: Pays En Développement
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNB</b>	: Produit National Brut
<b>PPTE</b>	: Pays Pauvres Très Endettés
<b>SFI</b>	: La Société Financière Internationale
<b>SIM</b>	: Comparaison des scénarios simulés
<b>SONATRACH</b>	: Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation, et la Commercialisation des Hydrocarbures
<b>TAP</b>	: Taxe sur l’Activité Professionnelle
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UMA</b>	: Union du Maghreb Arabe
<b>UNCTADstat</b>	: Word Statistical Database créée par CNUCED
<b>USA</b>	: United States of America (les Etats Unis d’Amérique)
<b>USD</b>	: United State Dollar
<b>V&amp;A</b>	: Voice et Accountability
<b>VALHYD</b>	: Programme de Valorisation des hydrocarbures
<b>VAN</b>	: Valeur Actuelle Nette
<b>WBI</b>	: World Bank Institute
<b>WDI</b>	: World Development Indicators
<b>WW</b>	: With or Without (Avec ou Sans)

## LISTE DES ANNEXES

- Annexe n° 01 :** Liste des 71 indicateurs utilisés dans les Analyses de données (ACP)
- Annexe n° 02 :** Liste des Pays utilisés dans l'analyse de la relation entre la « Bonne Gouvernance » et niveau de développement économique
- Annexe n° 03 :** Liste des 31 variables agrégées de gouvernance utilisées dans l'analyse des Systèmes nationaux de gouvernance dans les PAM
- Annexe n° 04 :** Liste des 51 Pays utilisées dans l'analyse des Systèmes nationaux de gouvernance dans les PAM

## TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b> .....	<b>I</b>
<b>Dédicaces</b> .....	<b>II</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>III</b>
<b>Introduction Générale</b> .....	<b>01</b>
<b>Chapitre 1 : L'évolution de la crise d'endettement des pays en développement</b> .....	<b>14</b>
<b>1. Evolution du financement du développement</b> .....	<b>16</b>
<b>1.1. La stagnation du financement extérieur des pays en développement (1950-1960)</b> .....	<b>17</b>
<b>1.2. L'accroissement du financement privé et l'alimentation de l'endettement internationale (les années 70)</b> .....	<b>17</b>
<b>2. Evolution de la crise d'endettement</b> .....	<b>21</b>
<b>2.1. Les spécificités de la crise de la dette des années 80</b> .....	<b>22</b>
<b>2.2. L'impact de la crise sur le financement extérieur</b> .....	<b>23</b>
<b>2.2.1. L'effondrement des flux de financement privé</b> .....	<b>23</b>
<b>2.2.2. La réduction des flux multilatéraux</b> .....	<b>24</b>
<b>2.2.3. La stagnation de l'aide publique au développement</b> .....	<b>24</b>
<b>2.2.4. Prêts d'ajustement structurel et financement des pays en développement</b> .....	<b>25</b>
<b>2.3. De l'accumulation à la crise de dette</b> .....	<b>26</b>
<b>3. Persistance du problème de la dette</b> .....	<b>27</b>
<b>3.1. Evolution de l'encours et service de la dette</b> .....	<b>28</b>
<b>3.2. Dette des pays en développement en terme régional</b> .....	<b>29</b>
<b>3.3. Structure de la dette des pays en développement</b> .....	<b>30</b>
<b>3.3.1. Dette en termes de créanciers</b> .....	<b>30</b>
<b>3.3.2. Dette en termes d'échéance</b> .....	<b>31</b>
<b>3.4. Analyse des ratios d'endettement des pays en développement</b> .....	<b>32</b>
<b>3.5. Emergence de la dette obligataire</b> .....	<b>33</b>
<b>4. La gestion de la dette</b> .....	<b>34</b>
<b>4.1. Les créanciers</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1.1. Les Etats</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1.2. Les banques commerciales</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1.3. Les organismes internationaux</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1.4. Le partage des coûts</b> .....	<b>38</b>
<b>4.2. Le traitement traditionnel de la dette</b> .....	<b>39</b>

4.2.1.	La réalisation de garanties et les autres modes de sanction.....	39
4.2.2.	Le traitement de l'endettement par les créanciers publics.....	39
4.2.3.	Le traitement du problème de l'endettement par les créanciers privés.....	42
4.2.4.	Les limites des méthodes traditionnelles.....	44
4.3.	Le nouveau traitement de la dette : (annulation et réduction).....	45
<b>Conclusion</b>	.....	<b>48</b>
<b>Chapitre 2 : Le traitement de la crise d'endettement par les institutions financières internationales</b>	.....	<b>50</b>
1.	Le Fonds Monétaire International et la crise d'endettement.....	51
2.	L'ajustement structurel comme remède de la crise.....	52
2.1.	Le consensus de Washington .....	53
2.2.	Les programmes d'ajustement structurel .....	54
2.3.	L'intervention du Fonds Monétaire International dans la gestion de la crise.....	56
2.3.1.	De la Facilité d'Ajustement Structurel à la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé.....	56
2.3.2.	Le crédit Stand By des pays émergents.....	57
3.	Le post consensus de Washington .....	57
4.	Evaluation de l'impact des programmes d'ajustement structurel.....	59
4.1.	L'approche « avant - après » (BA).....	59
4.2.	Approche « avec ou sans » (WW).....	60
4.3.	L'approche du groupe de contrôle modifié (GEE).....	60
4.4.	La comparaison des scénarios simulés (SIM).....	61
5.	Le Fonds Monétaire International entre réussite et échec.....	62
5.1.	Les réussites du Fonds Monétaire International .....	62
5.2.	Echec généralisé dans la plupart des cas.....	63
6.	Les critiques des programmes de stabilisation appuyés par le Fonds Monétaire International...	63
6.1.	La conditionnalité de la politique fiscale .....	69
6.2.	La réforme financière et la politique monétaire.....	70
<b>Conclusion</b>	.....	<b>73</b>
<b>Chapitre 3 : Effet de la dette extérieure sur la croissance économique</b>	.....	<b>75</b>
1.	Clarification des concepts.....	77
1.1.	La dette extérieure.....	77
1.2.	La dette à l'encontre des intérêts publics.....	77

1.3.	La solvabilité.....	77
1.4.	Le surendettement.....	78
2.	Les raisons du financement externe.....	78
2.1.	L'épargne intérieure est faible par rapport à l'investissement.....	80
2.2.	L'investissement est trop élevé par rapport aux ressources internes.....	80
2.3.	Les importations sont trop élevées et des exportations faibles.....	81
3.	Le développement théorique de l'endettement.....	81
3.1.	Les conceptions traditionnelles de l'endettement.....	81
3.1.1.	La conception keynésienne de l'endettement.....	81
3.1.2.	La conception classique de l'endettement.....	82
3.2.	Les conceptions récentes de l'endettement.....	82
3.2.1.	La conception de l'école des anticipations rationnelles face à l'endettement.....	82
3.2.2.	Les approches alternatives à la théorie keynésienne face à l'endettement .....	83
3.2.3.	L'approche de la nouvelle théorie de la détermination du niveau général des prix face à l'endettement public.....	83
4.	Les développements empiriques sur l'endettement et la croissance.....	83
4.1.	Les développements empiriques sur l'endettement .....	83
4.2.	Les développements empiriques sur la croissance.....	85
5.	Les conditions financières et la soutenabilité de la dette.....	86
5.1.	Les conditions financières de la dette extérieure.....	87
5.2.	La soutenabilité de la dette extérieure.....	87
6.	Les effets de la dette sur quelques agrégats macro-économiques.....	92
6.1.	L'endettement et la croissance économique.....	92
6.2.	L'endettement face au déficit public .....	93
6.3.	L'endettement face aux taux d'intérêt et aux taux de change.....	94
6.4.	L'endettement et les termes de l'échange.....	94
6.5.	L'endettement extérieur et l'ouverture économique .....	94
6.6.	L'endettement et la fuite des capitaux.....	95
6.7.	L'endettement et l'investissement des bailleurs de fonds.....	95
	<b>Conclusion</b> .....	<b>96</b>
	 <b>Chapitre 4 : La gestion de la crise d'endettement en Algérie</b> .....	 <b>99</b>
1.	Le financement de l'économie algérienne.....	101
1.1.	Le financement interne de l'économie algérienne.....	101
1.2.	Le financement externe de l'économie algérienne.....	103

2.	Les principales phases ayant caractérisées la dette algérienne.....	104
2.1.	La première phase ayant caractérisé l'avant 1986 .....	104
2.2.	Le recours excessif aux crédits extérieurs : 1986-1991 .....	105
2.3.	Le reprofilage de la dette : 1991-1992.....	108
2.4.	l'année du rééchelonnement : 1994.....	109
3.	Le programme d'ajustement structurel en Algérie.....	109
3.1.	Le pré-ajustement.....	110
3.2.	L'ajustement structurel et les différents accords.....	112
3.2.1.	Le premier accord stand-by (30 Mai 1989) .....	112
3.2.2.	Le deuxième accord stand-by (3 Juin 1991) .....	113
3.2.3.	Le troisième accord stand-by (Mai 1994) .....	116
3.2.4.	La facilité élargie (22 Mai 1995 – 21 Mai 1998) .....	117
4.	Le paiement anticipé de la dette algérienne.....	120
4.1.	Processus du remboursement anticipé.....	121
4.2.	Bilan du paiement anticipé.....	122
	<b>Conclusion</b> .....	122
	<b>Chapitre 5 : La Structure et l'évolution de l'économie algérienne après le paiement anticipé</b> .....	125
1.	Politique budgétaire.....	128
1.1.	La dépendance énergétique.....	128
1.2.	L'effet des recettes et des dépenses publiques totales sur le PIB en Algérie.....	132
1.2.1.	L'effet des recettes fiscales sur le PIB.....	135
1.2.2.	Effet des recettes non fiscales sur le PIB.....	137
1.2.3.	Effet des recettes d'hydrocarbures sur le PIB.....	137
2.	Le financement des déficits budgétaires par le Fonds de régulation des recettes.....	138
3.	Commerce et coopération économique.....	140
3.1.	Relation entre l'Algérie et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) .....	142
3.2.	Accords d'association avec l'Union Européenne.....	144
3.3.	L'adhésion de l'Algérie l'Organisation Mondiale du Commerce.....	145
4.	La progression du secteur privé et public.....	146
4.1.	Le secteur public.....	146
4.2.	Le secteur privé.....	147
5.	Le système national de gouvernance en Algérie .....	151
6.	Les Investissements Directes Etrangers (IDE) .....	153

7. La stabilité financière et l’attractivité des IDEs .....	159
8. La vulnérabilité de l’endettement .....	165
9. Protection sociale et réduction de la pauvreté.....	166
<b>Conclusion</b> .....	167
<b>Chapitre 6 : La bonne gouvernance et l’application du programme d’ajustement structurel</b> .....	169
1. La thérapeutique des programmes d’ajustement structurel ou la faillite du système de l’Etat-providence (Années 70-80) .....	170
2. La persistance de la crise (1980-1990) .....	171
3. Le développement et le cadre mondial d’accumulation.....	173
4. Le « Consensus de Washington » et la faillite de l’Etat minimum.....	174
5. Le post-Consensus.....	177
6. Le cadre analytique de la gouvernance.....	179
6.1. Les notions de la gouvernance.....	179
6.2. La micro-gouvernance et ses différents moyens disciplinaires de contrôle.....	182
6.3. La macro-gouvernance (Gouvernance politique) .....	182
6.3.1. L’approche de la Banque Mondiale.....	183
6.3.2. L’approche de la commission européenne.....	184
6.4. Le système de gouvernance.....	184
7. Les Principes et les facteurs de la bonne gouvernance.....	185
7.1. Le volontarisme politique.....	187
7.2. Principes d’une politique économique active.....	189
<b>Conclusion</b> .....	190
<b>Chapitre 7 : « Bonne Gouvernance » et performance économique</b> .....	193
1. Le degré de formalisation des règles comme principal facteur de discrimination des profils institutionnels.....	195
2. La formalisation des règles et la « bonne gouvernance ».....	198
3. La relation entre la « bonne gouvernance » et le développement économique.....	201
4. La relation entre la « Bonne gouvernance » et la croissance économique de moyen-long terme.	202
5. Evaluation de la qualité des institutions de gouvernance dans les pays en développement.....	207
6. Evolutions des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM).....	208
6.1. Analyse des variables de gouvernance sur l’année 2001.....	208
6.2. Analyse des variables de gouvernance sur l’année 2009.....	210
<b>Conclusion</b> .....	212

<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>214</b>
<b>Liste des références bibliographiques.....</b>	<b>218</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>226</b>
<b>Liste des Graphes.....</b>	<b>227</b>
<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>228</b>
<b>Liste des Annexes .....</b>	<b>230</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>231</b>

**Annexe n° 01** : Liste des 71 indicateurs agrégés, utilisés dans les Analyses de données (ACP) dans l'analyse de la relation entre la « Bonne Gouvernance » et le niveau de développement économique

<b>1decent</b>	Décentralisation
<b>1democ</b>	Droits politiques et Libertés civiles
<b>1media</b>	Pluralisme des medias
<b>1Wsynd</b>	Libertés syndicales
<b>2secext</b>	Sécurité extérieure
<b>2secint</b>	Sécurité intérieure
<b>3Adm</b>	Efficacité de l'administration publique
<b>3corrupt</b>	Contrôle de la corruption
<b>3creaE</b>	Facilité de création d'entreprise
<b>3Qbpub</b>	Qualité biens publics: éducation et santé
<b>3transp</b>	Transparence de l'action publique
<b>4Epriv6</b>	Part du secteur privé en 2006 (entreprises)
<b>4Flibcr</b>	Liberté de fonctionnement du crédit
<b>4Fpriv6</b>	Part des banques privées en 2006
<b>4libpx</b>	Liberté des prix
<b>4Wflex</b>	Flexibilité du marché du travail
<b>4Wpub</b>	Part de l'emploi non-public
<b>5ant1</b>	Aptitude de la société à l'innovation
<b>5ant2</b>	Vision stratégique des autorités
<b>5ant3</b>	Priorités des élites pour le développement
<b>5ant4</b>	Investissement dans le futur de la population
<b>5coor3</b>	Organisations représentatives
<b>5coor4</b>	Concertation pour faire émerger un intérêt
<b>5coor5</b>	Arbitrage autonome de l'Etat
<b>5coor6</b>	Transparence du processus de concertation
<b>5coor7</b>	Coordination des Ministères et des Administrations
<b>5coor9</b>	Capacité des autorités politiques
<b>5Eant5</b>	Environnement technologique des entreprises
<b>5Fant6</b>	Compétence des cadres bancaires
<b>5Fant7</b>	Capital-risque
<b>5Fant8</b>	Assurances, Fonds de pensions
<b>5Want9</b>	Formation professionnelle
<b>6agrip</b>	Part de la propriété agricole publique
<b>6agrit</b>	Part de la propriété agricole traditionnelle
<b>6dprof</b>	Sécurité des droits de propriété formels
<b>6dprot</b>	Sécurité des droits de propriété

<b>6faill</b>	Application du droit sur la faillite
<b>6Fcrt</b>	Crédit traditionnel
<b>6Fsecutr</b>	Sécurité des transactions dans le système financier
<b>6secagri</b>	Sécurité des droits et transactions fonciers agricoles
<b>6secutr</b>	Sécurité des transactions sur marché Biens & Services
<b>6Wdw</b>	Droit du travail
<b>6Winform</b>	Travail non-informel
<b>7Eacdisp</b>	Actionnariat dispersé
<b>7Eacetat</b>	Actionnariat: Etat
<b>7Eccdis</b>	Concurrence dans la distribution
<b>7Eentre</b>	Facilité d'entrer sur le marché
<b>7Einfo</b>	Information sur le capital des entreprises
<b>7Emultis</b>	Groupes multisectoriels
<b>7ERegcc</b>	Régulation de la concurrence sur le marché des Biens & Services
<b>7Fcbbq</b>	Concurrence bancaire
<b>7FRegul</b>	Régulation système financier
<b>7Wdialos</b>	Dialogue social
<b>8Fouv</b>	Ouverture financière internationale
<b>8ouvcom</b>	Ouverture commerciale internationale
<b>8ouvert</b>	Ouverture circulation des personnes, de l'information
<b>8Wouv</b>	Ouverture au personnel d'encadrement étranger
<b>8Wsoldmig</b>	Solde migratoire
<b>9abpub</b>	Accès aux biens publics de base
<b>9egal</b>	Non-discriminations fondées sur ethnies, religion ...
<b>9elites</b>	Formation des élites
<b>9Fmicroc</b>	Micro-crédit
<b>9solidf</b>	Solidarités institutionnelles
<b>9solidt</b>	Solidarités traditionnelles
<b>9subv</b>	Subventions aux produits de base
<b>9Wenfant</b>	Non-travail des enfants
<b>9Wmobsoc</b>	Mobilité sociale
<b>9Wsegm</b>	Segmentation du marché du travail
<b>A5007</b>	Poids de l'administration
<b>A5015</b>	Poids du parti politique unique (de fait)
<b>A5018</b>	Poids des Bailleurs bi et multilatéraux

Source : Institutional Profiles Database

**Annexe n° 02 :** Liste des Pays utilisés dans l'analyse de la relation entre la « Bonne Gouvernance » et le niveau de développement économique.

1	<b>CHN</b>	Chine	44	<b>TUN</b>	Tunisie
2	<b>HKG</b>	Hong Kong,	45	<b>YEM</b>	Yémen
3	<b>IDN</b>	Indonésie	46	<b>BGD</b>	Bangladesh
4	<b>KHM</b>	Cambodge	47	<b>IND</b>	Inde
5	<b>KOR</b>	Corée du sud	48	<b>LKA</b>	Sri Lanka
6	<b>MYS</b>	Malaisie	49	<b>PAK</b>	Pakistan
7	<b>PHL</b>	Philippines	50	<b>BEN</b>	Bénin
8	<b>SGP</b>	Singapour	51	<b>BFA</b>	Burkina-Faso
9	<b>TAI</b>	Taiwan	52	<b>BWA</b>	Botswana
10	<b>THA</b>	Thaïlande	53	<b>CIV</b>	Côte d'Ivoire
11	<b>VNM</b>	Vietnam	54	<b>CMR</b>	Cameroun
12	<b>BGR</b>	Bulgarie	55	<b>ETH</b>	Éthiopie
13	<b>CZE</b>	République tchèque	56	<b>GAB</b>	Gabon
14	<b>EST</b>	Estonie	57	<b>GHA</b>	Ghana
15	<b>HUN</b>	Hongrie	58	<b>KEN</b>	Kenya
16	<b>KAZ</b>	Kazakhstan	59	<b>MDG</b>	Madagascar
17	<b>LTU</b>	Lituanie	60	<b>MLI</b>	Mali
18	<b>POL</b>	Pologne	61	<b>MOZ</b>	Mozambique
19	<b>ROM</b>	Roumanie	62	<b>MRT</b>	Mauritanie
20	<b>RUS</b>	Russie	63	<b>MUS</b>	Maurice
21	<b>TUR</b>	Turquie	64	<b>NER</b>	Niger
22	<b>UKR</b>	Ukraine	65	<b>NGA</b>	Nigeria
23	<b>UZB</b>	Ouzbékistan	66	<b>SEN</b>	Sénégal
24	<b>ARG</b>	Argentine	67	<b>TCD</b>	Tchad
25	<b>BOL</b>	Bolivie	68	<b>UGA</b>	Ouganda
26	<b>BRA</b>	Brésil	69	<b>ZAF</b>	Afrique du Sud
27	<b>CHL</b>	Chili	70	<b>ZWE</b>	Zimbabwe
28	<b>COL</b>	Colombie	71	<b>CAN</b>	Canada
29	<b>CUB</b>	Cuba	72	<b>DEU</b>	Allemagne
30	<b>DOM</b>	République dominicaine	73	<b>ESP</b>	Espagne
31	<b>GTM</b>	Guatemala	74	<b>FRA</b>	France
32	<b>MEX</b>	Mexique	75	<b>GBR</b>	Royaume-Uni
33	<b>PER</b>	Pérou	76	<b>GRC</b>	Grèce
34	<b>VEN</b>	Venezuela	77	<b>IRL</b>	Irlande
35	<b>DZA</b>	Algérie	78	<b>ISR</b>	Israël
36	<b>EGY</b>	Égypte	79	<b>ITA</b>	Italie
37	<b>IRN</b>	Iran	80	<b>JPN</b>	Japon
38	<b>JOR</b>	Jordanie	81	<b>NOR</b>	Norvège
39	<b>KWT</b>	Koweït	82	<b>NZL</b>	Nouvelle Zélande
40	<b>LBN</b>	Liban	83	<b>PRT</b>	Portugal
41	<b>MAR</b>	Maroc	84	<b>SWE</b>	Suède
42	<b>SAU</b>	Arabie Saoudite	85	<b>USA</b>	États-Unis
43	<b>SYR</b>	Syrie			

Source : Institutional Profiles Database

**Annexe n° 03** : Liste des 31 variables agrégées de gouvernance utilisées dans l'analyse des Systèmes nationaux de gouvernance dans les PAM

<b>Variables de Gouvernance Privée</b>	
<b>B402</b>	Conduite du programme de privatisation
<b>B404</b>	Liberté des prix
<b>A902</b>	Subventions directes aux prix des produits de base
<b>R0027</b>	Liberté de fonctionnement du système bancaire
<b>D400</b>	Flexibilité du marché du travail
<b>D602</b>	Sécurité du contrat du travail
<b>R0038</b>	Droit du travail
<b>D700</b>	Individualisation des négociations salariales des non-cadres
<b>R0058</b>	Mobilité sociale
<b>B800</b>	Convertibilité et adhésion à l'OMC
<b>C800</b>	Ouverture aux capitaux et prêts étrangers
<b>A600</b>	Sécurité des droits de propriété
<b>A601</b>	Sécurité des contrats entre acteurs privés
<b>A602</b>	Efficacité de la justice en matière commerciale
<b>A604</b>	Respect des contrats par l'Etat
<b>R0034</b>	Application du droit sur la faillite des entreprises
<b>R0035</b>	Sécurité des transactions dans le système financier
<b>R0036</b>	Protection de la propriété intellectuelle
<b>R0037</b>	Sécurité des transactions dans le système financier
<b>B702</b>	Dispositifs de régulation de la concurrence
<b>R0042</b>	Fonctionnement concurrentiel du marché des Biens et Services non financiers
<b>B704</b>	Information sur la structure des participations au sein des entreprises locales
<b>C700</b>	Concurrence au sein du système bancaire
<b>R0045</b>	Régulation du système financier
<b>Variables de Gouvernance Publique</b>	
<b>A100</b>	Droits politiques et fonctionnement des institutions politiques
<b>R0015</b>	Droits politiques et libertés civiles
<b>A104</b>	Concentration des media/Liberté des médias
<b>R0017</b>	Libertés syndicales
<b>A300</b>	Transparence de l'action publique dans le champ économique
<b>A800</b>	Circulation des personnes, de l'information...
<b>A305</b>	Fonctionnement de la justice

Source : Institutional Profiles Database

**Annexe n° 04 : Liste des 51 Pays utilisées dans l'analyse des Systèmes nationaux de gouvernance dans les PAM**

<b>Asie</b>			<b>Amérique latine</b>		
1	<b>CHN</b>	Chine	30	<b>ARG</b>	Argentine
2	<b>HKG</b>	Hong Kong	31	<b>BRA</b>	Brésil
3	<b>IND</b>	Inde	32	<b>CHL</b>	Chili
4	<b>IDN</b>	Indonésie	33	<b>COL</b>	Colombie
5	<b>KOR</b>	Corée du sud	34	<b>MEX</b>	Mexique
6	<b>MYS</b>	Malaisie	35	<b>PER</b>	Pérou
7	<b>PAK</b>	Pakistan	36	<b>VEN</b>	Venezuela
8	<b>PHL</b>	Philippines	<b>Afrique</b>		
9	<b>SGP</b>	Singapour	37	<b>CMR</b>	Cameroun
10	<b>TAI</b>	Taiwan	38	<b>CIV</b>	Côte d'Ivoire
11	<b>THA</b>	Thaïlande	39	<b>GHA</b>	Ghana
12	<b>VNM</b>	Vietnam	40	<b>NGA</b>	Nigéria
<b>PECO</b>			41	<b>ZAF</b>	Afrique du sud
13	<b>BGR</b>	Bulgarie	42	<b>UGA</b>	Ouganda
14	<b>CZE</b>	République tchèque	43	<b>ZWE</b>	Zimbabwe
15	<b>HUN</b>	Hongrie	<b>OCDE</b>		
16	<b>LTU</b>	Lituanie	44	<b>FRA</b>	France
17	<b>POL</b>	Pologne	45	<b>DEU</b>	Allemagne
18	<b>ROM</b>	Roumanie	46	<b>JPN</b>	Japon
19	<b>RUS</b>	Russie	47	<b>NOR</b>	Norvège
20	<b>TUR</b>	Turquie	48	<b>USA</b>	Etats-Unis
21	<b>UKR</b>	Ukraine	49	<b>IRL</b>	Irlande
<b>MENA</b>			50	<b>GRC</b>	Grèce
22	<b>DZA</b>	Algérie	51	<b>PRT</b>	Portugal
23	<b>EGY</b>	Egypte			
24	<b>IRN</b>	Iran			
25	<b>ISR</b>	Israël			
26	<b>MAR</b>	Maroc			
27	<b>SAU</b>	Arabie Saoudite			
28	<b>SYR</b>	Syrie			
29	<b>TUN</b>	Tunisie			